ISSN 1027-1546

Commission européenne

Rapport général

sur l'activité de l'Union européenne

2011

Rapport général sur l'activité de l'Union européenne — 2011
Commission européenne
Direction générale de la communication
Publications
1049 Bruxelles
BELGIQUE

Le *Rapport général sur l'activité de l'Union européenne — 2011* a été adopté par la Commission européenne le 26 janvier 2012 sous la cote COM(2012) 18.

http://europa.eu/generalreport/index_fr.htm

Couverture: © iStockphoto.com/Giovanni Rinaldi

2012 — 180 p. — 21 × 29,7 cm

ISBN 978-92-79-22262-7
doi:10.2775/28814

Luxembourg: Office des publications de l'Union européenne, 2012

© Union européenne, 2012
Reproduction autorisée, moyennant mention de la source. Toute utilisation ou reproduction de chacune des photos est soumise à une autorisation préalable à demander directement aux détenteurs des droits d'auteur.

Printed in Belgium

Imprimé sur papier blanchi sans chlore élémentaire (ECF)

Prix au Luxembourg (TVA exclue): 7 EUR

Rapport général

sur l'activité de l'Union européenne

2011

TABLE DES MATIÈRES

AVANT-PROPOS 4

CHAPITRE 1

RENFORCEMENT DE LA GOUVERNANCE ÉCONOMIQUE DANS L'UNION EUROPÉENNE 6

Nouveaux points au programme économique de l'Europe 8

Préservation de la stabilité de la zone euro 13

Services financiers — Nouvelle architecture pour la surveillance 21

CHAPITRE 2

UNE CROISSANCE PLUS FORTE 28

Politiques de l'UE pour la croissance — Europe 2020 30

Un marché intérieur ouvert et équitable 45

Budget 56

CHAPITRE 3

SE CONCENTRER DAVANTAGE SUR LES CITOYENS DE L'UNION 68

Droits fondamentaux et citoyenneté 70

Justice 79

Affaires intérieures 84

Atténuer les difficultés quotidiennes des citoyens 90

CHAPITRE 4

UNE UE PLUS FORTE DANS LE MONDE 106

Le Service européen pour l'action extérieure souffle sa première bougie 108

Une politique européenne de voisinage plus efficace — Promouvoir les réformes dans les pays voisins du Sud et de l'Est 109

Renforcer les alliances stratégiques 117

Développer la gouvernance multilatérale et s'attaquer aux défis qui se posent à l'échelle planétaire 123

Promouvoir la paix, la sécurité et les droits de l'homme dans le monde 128

Une politique commerciale ambitieuse en faveur de la croissance et de l'emploi en Europe 132

Élargissement 135

Investissements en faveur du développement — L'UE, premier donateur au monde 140

Action solidaire — Réaction en cas de crise humanitaire 147

CHAPITRE 5

RENFORCER L'OBLIGATION DE RENDRE DES COMPTES, L'EFFICACITÉ ET LA TRANSPARENCE DANS L'UE 150

Le travail des institutions européennes et des autres organes officiels 152

Efficacité: réglementation intelligente, gestion de la qualité de la législation tout au long du cycle d'élaboration des politiques, amélioration de la mise en œuvre de la législation de l'UE 172

CHRONOLOGIE DE LA RÉPONSE DE L'UE À LA CRISE DE LA DETTE 176

AVANT-PROPOS

L'année 2011 a été une année au cours de laquelle la résolution de l'Europe de faire face aux crises a une nouvelle fois été mise à l'épreuve. L'Union européenne s'est vue confrontée à une série de défis ayant nécessité des réactions immédiates et soutenues, qu'il s'agisse de la gestion de la crise économique et financière qui perdure, de la réponse apportée aux soulèvements en Afrique du Nord et au Moyen-Orient ou de la conduite de négociations à l'échelle mondiale sur le changement climatique, le commerce international ou le développement.

© Union européenne

L'Union européenne a adopté d'importantes mesures en vue d'une intégration plus poussée. Nous sommes plus interdépendants que jamais, ce qui nous procure de grands avantages, mais nous impose aussi de lourdes responsabilités. La crise a montré que nous devions nous engager encore plus pour assumer pleinement ces responsabilités. Chacun de nous, au sein de l'UE, le comprend désormais encore mieux. En 2011, nos discussions et décisions ont principalement porté sur le renforcement et non pas sur le relâchement des liens, sur une Union européenne plus unie et plus intégrée.

L'année a été marquée par la crise économique et financière. Cette crise s'est propagée au-delà des limites de la sphère économique et financière et a soulevé des questions essentielles sur la détermination politique de la zone euro et sur la confiance manifestée à son égard. Or, si la confiance peut se perdre en l'espace d'une journée, elle met beaucoup plus de temps à revenir. C'est la raison pour laquelle une réponse véritablement globale est nécessaire.

Au cours de l'année écoulée, nous avons poursuivi la réforme fondamentale des politiques économiques de l'Union. D'audacieux mécanismes de convergence économique, de surveillance budgétaire et de sanctions ont été mis en place, et d'autres mesures sont en préparation. Nous avons poursuivi les travaux visant à renforcer nos pare-feu et notre puissance de feu afin de venir en aide à tout pays de la zone euro en difficulté. Pour le long terme, nous examinons, en outre, les possibilités d'une émission conjointe d'obligations au sein de la zone euro, qui interviendrait comme une conséquence naturelle d'une convergence accrue et en tant que facteur clé pour le maintien de la confiance en notre union monétaire.

Parallèlement à cette approche, la Commission s'est attachée à créer les conditions structurelles nécessaires à la croissance future. Le recours à la dépense pour nous sortir de la crise reviendrait à ouvrir la voie à un nouvel endettement, une voie dans laquelle nous ne pouvons nous engager. La Commission a toutefois présenté des propositions de réformes structurelles, conjuguées à des investissements ciblés, afin de rendre nos économies plus compétitives et de relancer la croissance sur une base solide et durable. Pour soutenir cette approche, nous avons renforcé la liquidité et la capacité de prêt à court terme de nos banques, tout en instaurant, pour notre secteur financier, le système de régulation et de surveillance le plus rigoureux au monde dans le but d'éviter tout problème similaire à l'avenir. Nous avons aussi porté assistance à trois États membres de la zone euro en proie à des difficultés avec leurs programmes d'ajustement et nous avons adopté des mesures spécifiques pour aider la Grèce à respecter ses

engagements. Une task-force spéciale pour la Grèce a été mise sur pied afin de fournir une assistance technique et administrative à ce pays et de veiller à ce qu'il utilise toutes les possibilités offertes par les Fonds structurels pour renforcer la compétitivité, relancer la croissance et lutter contre le chômage.

La Commission a porté son regard au-delà de la crise actuelle et a déposé, pour la période 2014-2020, une proposition de budget ambitieux et responsable qui devrait apporter de réels avantages aux entreprises et aux citoyens européens.

L'année 2011 restera dans les livres d'histoire comme l'année où les peuples d'Afrique du Nord et du Moyen-Orient sont descendus dans la rue pour réclamer la démocratie et le changement. L'Union européenne a réagi immédiatement, tout d'abord par une nouvelle stratégie pour le sud de la Méditerranée, puis par une refonte radicale de la manière dont la politique européenne de voisinage est mise en œuvre. Elle est intervenue pour aider tous ceux qui ont lutté pour la liberté, la démocratie et la prospérité.

L'Union européenne a également apporté une réponse immédiate à la détresse de ceux qui, de par le monde entier, se sont retrouvés dans le besoin, grâce notamment à la mobilisation rapide d'une assistance à la suite du tremblement de terre, du tsunami et de la catastrophe nucléaire survenus au Japon et au déploiement d'un effort humanitaire considérable en réaction à la sécheresse qui sévit dans la Corne de l'Afrique.

Au cours de l'année dernière, l'Union européenne s'est employée sans relâche à maintenir la lutte contre le changement climatique parmi les principales préoccupations politiques. Le train de mesures adopté à Durban au mois de décembre permet d'envisager avec optimisme l'élaboration d'une feuille de route claire devant déboucher sur une décision contraignante. L'Union a également continué de militer en faveur de la conclusion d'un accord commercial au niveau mondial, tout en négociant en parallèle des accords commerciaux bilatéraux.

En 2011, l'Union européenne a montré que la crise actuelle n'affecte pas son engagement à l'égard des pays qui aspirent à nous rejoindre. Après avoir mené à bien avec succès le processus de négociation, la Croatie est maintenant appelée à devenir notre 28e État membre, apportant ainsi la meilleure preuve que l'Europe a tout intérêt à mener une politique d'élargissement forte et crédible.

Le Rapport général 2011 offre une vue détaillée des activités de l'Union européenne au cours des douze derniers mois. Si le parcours a été relativement cahoteux, il a aussi permis de faire progresser une cause que les dirigeants européens actuels ont le privilège de défendre et de conforter. J'espère que le Rapport général servira de point de référence pour les mesures que nous avons prises en vue de ramener l'Europe sur la voie de la prospérité et de la solidarité.

José Manuel Barroso

Chapitre 1

Renforcement de la gouvernance économique dans l'Union européenne

L'Union européenne (UE) a été confrontée à des défis majeurs tout au long de 2011 et a accompli des progrès substantiels pour les relever.

L'enjeu principal pour cette année consistait à trouver les meilleures formules pour stimuler la croissance, rétablir la stabilité financière et résoudre la crise de la dette. Les institutions de l'UE ont travaillé sans relâche sur un vaste éventail de mesures et d'idées visant à résoudre la crise. Des progrès significatifs ont ainsi été réalisés dans l'amélioration du système de gouvernance économique de l'Union.

Un ensemble important de mesures législatives (appelé le «six-pack») a été adopté en vue de consolider le pacte de stabilité et de croissance et les cadres budgétaires nationaux, ainsi que pour prévenir et corriger les déséquilibres macroéconomiques. Compte tenu de l'ampleur de la crise, d'autres mesures législatives liées à la surveillance des finances publiques ont été proposées en novembre par la Commission.

Les travaux se sont poursuivis pour renforcer les mécanismes d'assistance financière aux pays de la zone euro, et un vaste débat a été lancé sur la possibilité d'introduire des obligations de stabilité.

Les programmes d'aide financière en faveur de la Grèce, de l'Irlande et du Portugal, ainsi que le soutien à la balance des paiements de pays non membres de la zone euro, la Lettonie et la Roumanie, ont été maintenus. Les difficultés spécifiques de la Grèce ont amené le Conseil européen à approuver un deuxième programme en octobre 2011. Lorsque le programme d'assistance de l'UE est venu à expiration, un cadre de surveillance a été mis en place pour la Hongrie, comprenant notamment des missions d'examen semestrielles.

Le renforcement des aspects législatifs et de la surveillance du secteur financier s'est poursuivi au niveau européen, tandis que bon nombre d'États membres continuaient à restructurer leurs banques. La Commission européenne a présenté des propositions en vue d'introduire une taxe sur les transactions financières.

© Tom Grill/Photographer's Choice RF/Getty Images

Nouveaux points au programme économique de l'Europe

L'Union européenne a introduit cette année un système plus rigoureux et plus durable de gouvernance économique. Pendant que la nouvelle législation dans ce domaine était examinée et approuvée par le Parlement et le Conseil, la Commission lançait un système de gestion et d'organisation plus poussées des politiques macroéconomiques et budgétaires des États membres au niveau européen. En 2012, ce système s'appuiera sur une nouvelle législation rigoureuse qui permettra d'imposer des sanctions financières aux pays de la zone euro. Combinée à des mesures de stabilisation crédibles et efficaces, cette nouvelle approche de la gouvernance économique devrait servir de cadre pour une responsabilité macroéconomique plus effective sur l'ensemble du territoire de l'UE, tout en soutenant la monnaie unique.

Analyse annuelle de la croissance — Lancement du premier semestre européen

MESURES CLÉS DE L'ANALYSE ANNUELLE DE LA CROISSANCE 2011

Elle définissait trois grandes priorités et proposait dix actions qui devaient être approuvées par le Conseil européen. Ces trois priorités étaient:

1) la stabilité macroéconomique, notamment l'assainissement des finances publiques et la stabilité du secteur financier;
2) les réformes du marché de l'emploi, en particulier la création d'emplois;
3) des mesures en faveur de la croissance, allant du marché unique aux échanges et à une politique énergétique commune.

Le 12 janvier, la Commission européenne a adopté la première analyse annuelle de la croissance [1]. Cette analyse exposait le point de vue de la Commission concernant les enjeux et les priorités pour l'année à venir et marquait le début du premier semestre européen, un nouveau cycle de six mois de coordination ex ante des politiques macroéconomiques, budgétaires et structurelles des États membres. Le semestre européen est le cadre dans lequel la stratégie Europe 2020 pour une croissance intelligente, durable et inclusive est mise en œuvre (voir le chapitre 2). Il s'agit d'une innovation majeure en termes de gouvernance des économies interdépendantes de l'ensemble de l'Union, dans la mesure où elle renforce la dimension européenne des politiques budgétaires et économiques nationales.

La correction des déséquilibres macroéconomiques est une condition essentielle pour la croissance et elle est particulièrement importante pour la zone euro. Les réformes structurelles permettent elles aussi de promouvoir la croissance et de prévenir ou de corriger les déséquilibres. Si une action adéquate n'est pas menée dans ces domaines, la croissance potentielle devrait rester faible, aux environs de 1,5 % durant la prochaine décennie, contre 1,8 % entre 2001 et 2010.

COMPÉTITIVITÉ DES PRIX DANS LA ZONE EURO

Les déséquilibres internes continuent de poser problème. L'évolution de la compétitivité de chaque pays par rapport au reste de la zone euro montre de fortes différences entre pays.

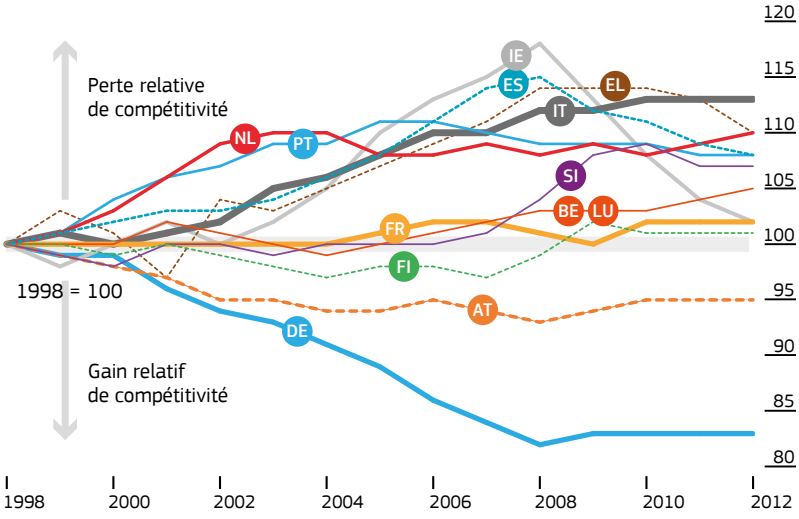

Les priorités identifiées par la Commission ainsi que ses propositions pour dix actions entre 2011 et 2012 ont été approuvées par le Conseil européen en mars.

Dix priorités concrètes pour 2011

Stabilité macroéconomique

1. Assainir les finances publiques des États membres
2. Entreprendre une action en vue de corriger les déficits ou les excédents des comptes courants
3. Garantir la stabilité du secteur financier

Réforme du marché du travail

4. Aider les travailleurs à reprendre le travail ou à trouver un nouvel emploi en rendant le travail plus attrayant d'un point de vue financier
5. Réformer les systèmes de retraite
6. Faire en sorte que les allocations de chômage incitent à retrouver du travail
7. Assurer un meilleur équilibre entre flexibilité et sécurité sur le marché du travail

Mesures en faveur de la croissance

8. Supprimer les barrières qui entravent encore le marché unique
9. Accroître les investissements dans l'énergie, les transports et les infrastructures relatives aux technologies de l'information (TI), notamment par un financement innovant [y compris les emprunts obligataires européens pour le financement de projets («EU project bonds»)]
10. Créer un accès rentable à l'énergie

© Union européenne

Vers une gouvernance économique européenne renforcée.

Pacte pour l'euro plus

Dans le sillage des propositions formulées dans l'analyse annuelle de la croissance, les chefs d'État ou de gouvernement de la zone euro ont donné leur accord pour le pacte pour l'euro plus [2] en mars. Six États membres qui n'appartiennent pas à la zone euro, à savoir la Bulgarie, le Danemark, la Lettonie, la Lituanie, la Pologne et la Roumanie, ont également adhéré au pacte. Ce dernier vise à renforcer les engagements politiques de haut niveau et à mettre l'accent sur la compétitivité et sur la convergence dans la zone euro. Il cible donc quatre domaines: la compétitivité, l'emploi, la viabilité des finances publiques et le renforcement de la stabilité financière.

Les 23 signataires se sont engagés à mettre en vigueur les réformes et à ancrer le pacte dans le semestre européen [3]. Les quatre États membres restants sont libres d'y souscrire s'ils le souhaitent.

QUI FAIT PARTIE DE LA ZONE EURO?

La zone euro se compose des États membres de l'Union européenne qui ont adopté l'euro comme monnaie. Aujourd'hui, environ 330 millions de citoyens, dans 17 pays, vivent dans la zone euro.

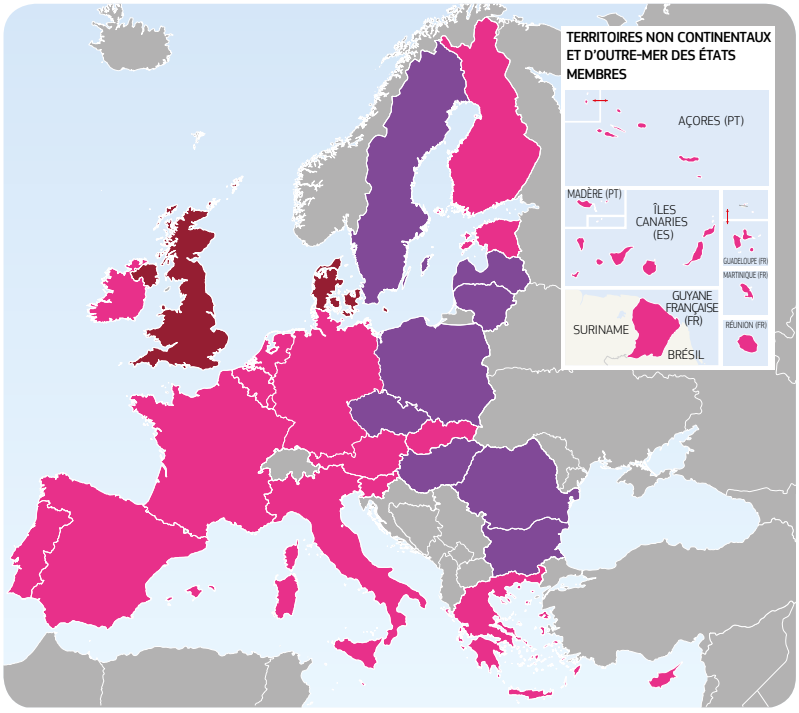

États membres de la zone euro

États membres qui n'ont pas encore adopté l'euro (dérogation)

États membres bénéficiant d'une clause de non-participation

Source: Commission européenne.

De l'analyse annuelle de la croissance aux recommandations par pays

Après l'accord du Conseil européen à la fin du mois de juin, le Conseil a mis fin au premier semestre européen en adoptant des recommandations par pays [4] pour chaque État membre. Les États membres sont appelés à mettre en œuvre ces orientations par pays dans leurs politiques et budgets nationaux.

Les recommandations portent sur un large éventail de questions, notamment l'état des finances publiques, la capacité du secteur bancaire à soutenir l'économie, la réforme des systèmes de retraite, les mesures en faveur de la création d'emplois et de la réinsertion des chômeurs, l'éducation et l'innovation.

Elles se fondent sur des projets de recommandations et sur une évaluation technique approfondie réalisée par la Commission concernant: 1) la situation économique et budgétaire de chaque État membre et 2) l'adéquation, par rapport aux défis spécifiques qu'il doit relever, des mesures qu'il présente dans son programme national de réforme et dans son programme de stabilité ou de conver-

gence, ainsi que des engagements qu'il a éventuellement pris dans le cadre du pacte pour l'euro plus. Cette évaluation a été réalisée en tenant compte des priorités établies par la Commission dans son analyse annuelle de la croissance de janvier 2011 et approuvées par le Conseil européen dans ses conclusions de mars 2011.

La Commission suivra attentivement la mise en œuvre des recommandations. Elle informera le Conseil de ses conclusions. Un examen formel des résultats de chaque État membre aura lieu au printemps 2012, et la Commission présentera de nouveau en mai des recommandations par pays pour 2012 et l'analyse qui les accompagne.

Quelle était la nature des recommandations par pays de 2011?

Stabilité macroéconomique

Des efforts supplémentaires doivent être déployés pour:

- revoir la structure des systèmes fiscaux et protéger les dépenses de nature à favoriser la croissance;
- préciser les mesures budgétaires qui conduiront à une réduction des déficits budgétaires;
- renforcer le cadre réglementaire des hypothèques et réduire le surendettement des ménages.

Réformes structurelles

Des efforts supplémentaires doivent être déployés pour:

- améliorer le climat pour les entreprises en allégeant les contraintes réglementaires et en facilitant la création d'entreprises et l'accès au financement, en particulier pour les petites et moyennes entreprises (PME);
- encourager la concurrence dans le secteur des services en appliquant pleinement la directive des services et en renforçant la concurrence et les cadres réglementaires dans les industries de réseau;
- promouvoir la recherche et le développement (R & D) et l'innovation en encourageant les investissements privés de R & D et en adaptant davantage la R & D et l'innovation aux besoins des entreprises.

Marché du travail

Des efforts supplémentaires doivent être déployés pour:

- encourager la participation de la population active en relevant l'âge de la retraite, en réduisant les systèmes de retraite anticipée et en améliorant l'accès aux systèmes de garde des enfants;
- lutter contre le chômage structurel et intégrer les groupes vulnérables en réduisant les retenues à la source et en ciblant mieux les politiques actives pour l'emploi;
- réduire le chômage des jeunes et l'arrêt précoce de la scolarité en modifiant les contrats d'emploi, le cas échéant, et en améliorant les liens entre l'éducation et l'emploi;
- faire en sorte que les salaires évoluent parallèlement à la productivité.

© Union européenne

Viviane Reding, vice-présidente de la Commission et commissaire à la justice, aux droits fondamentaux et à la citoyenneté, le souligne: la crise ne signifie pas la fin de l'Europe, mais annonce une Europe plus forte et plus unie [5].

Lancement du deuxième semestre européen pour 2012

Pour maintenir le rythme de cette procédure, la Commission a adopté en novembre 2011 l'analyse annuelle de la croissance 2012 [6]. L'analyse annuelle de la croissance a également identifié les réformes essentielles du marché du travail pour les États membres, sur la base de l'analyse effectuée dans le projet de rapport conjoint sur l'emploi [7] qui fait partie de l'ensemble de mesures de la Commission en vue du lancement du semestre européen.

Elle expose ce que la Commission estime être les priorités de l'UE pour les douze prochains mois en matière de politiques budgétaires et de réformes structurelles. L'analyse 2012 est donc le point de départ du deuxième semestre européen sur la gouvernance économique. Les programmes nationaux de réforme (sur les réformes structurelles) et les programmes de stabilité et de convergence (consacrés aux politiques budgétaires) que les États membres soumettront au printemps, ainsi que les recommandations par pays, nouvelles ou actualisées, que la Commission présentera en mai, doivent être conformes aux priorités politiques formulées dans ce document et approuvées par le Conseil européen de printemps. Pour la première fois, les nouveaux outils de surveillance convenus dans le cadre du «six-pack» seront aussi utilisés dans le cadre du semestre européen.

Priorités majeures de l'analyse annuelle de la croissance 2012

L'analyse annuelle de la croissance 2012 insiste sur la nécessité de mettre en œuvre ce qui a déjà été approuvé, en privilégiant clairement les mesures qui favorisent la croissance.

Selon la Commission, les efforts déployés au niveau national et à celui de l'UE devraient se concentrer sur les cinq priorités suivantes:

- poursuivre l'assainissement des finances publiques en tenant compte de la nécessité de stimuler la croissance;
- rétablir un financement normal de l'économie;
- promouvoir la croissance et la compétitivité immédiates et futures;
- lutter contre le chômage et les conséquences sociales de la crise;
- moderniser l'administration.

Préservation de la stabilité de la zone euro

Durant cette année, toutes les institutions et les États membres ont beaucoup travaillé à la stabilité de la monnaie commune. En ce qui concerne plus particulièrement la zone euro, il y avait lieu principalement de mettre au point une union pour la stabilité en plus de l'union pour la solidarité et la responsabilité. Des efforts substantiels ont été déployés — souvent dans des circonstances financières, économiques et politiques très difficiles — pour établir les bases temporaires et permanentes d'une telle union.

Renforcement de la surveillance des politiques économiques et budgétaires par l'Union européenne

Pour renforcer la gouvernance économique de l'Union, la Commission a présenté en 2010 six propositions ([8]) (le six-pack) au Parlement européen et au Conseil pour adoption. Quatre de ces propositions visent à renforcer le pacte de stabilité et de croissance ainsi que les cadres budgétaires, tandis que les deux autres mettent l'accent sur la prévention et la correction des déséquilibres macroéconomiques. Après de longues discussions du législateur européen, ces mesures ont été votées au Parlement le 28 septembre et adoptées par le Conseil le 8 novembre ([9]), pour entrer en vigueur le 13 décembre 2011.

© Digital Vision/Getty Images

L'euro a jeté des ponts entre les 17 États membres de la zone euro et a acquis le statut de devise mondiale.

Ce paquet de mesures vise trois grands objectifs:

- Objectif 1: action préventive et corrective plus rigoureuse par le biais d'un pacte de stabilité et de croissance renforcé et d'une coordination budgétaire plus poussée. Cela passe par une meilleure surveillance des budgets nationaux, et notamment une plus grande attention à la réduction de la dette, et l'introduction d'exigences minimales pour les cadres budgétaires nationaux. Le nouveau système offre une plus grande transparence, des règles plus strictes et une meilleure application.

- Objectif 2: prévention et correction des déséquilibres macroéconomiques. Un nouveau mécanisme de surveillance est mis en place pour identifier et corriger les déséquilibres beaucoup plus tôt, notamment au moyen d'un tableau d'indicateurs.

- Objectif 3: renforcement de la mise en œuvre. Le pacte de stabilité et de croissance et la nouvelle procédure concernant les déséquilibres s'appuient sur la possibilité d'imposer des sanctions financières progressives aux États membres de la zone euro, allant d'un dépôt avec intérêts à des amendes. De plus, la mise en œuvre est renforcée par un recours accru au vote à la majorité qualifiée inverse. Cela signifie que, si la Commission adresse une recommandation ou une proposition au Conseil, cette dernière est considérée comme adoptée, sauf si une majorité qualifiée d'États membres vote contre.

Ce nouveau paquet législatif sous-tendra un système plus cohérent de gouvernance économique en Europe et dans la zone euro, mais l'ampleur et la gravité de la crise ont incité la Commission à proposer, à la fin de 2011, d'autres mesures de réforme législative.

Un pas de plus dans le renforcement de la surveillance économique et budgétaire de la zone euro

En novembre, la Commission a présenté des propositions pour deux nouveaux règlements visant à renforcer la surveillance dans la zone euro à partir des mesures législatives déjà adoptées dans le cadre du «six-pack». Compte tenu de l'interdépendance plus grande des pays de la zone euro, mise en évidence dans le contexte de la crise actuelle, la Commission a proposé de renforcer la coordination et la surveillance des procédures budgétaires pour tous les États membres de la zone euro, en particulier ceux qui enregistrent des déficits budgétaires excessifs, qui traversent ou risquent de traverser une phase d'instabilité financière ou qui bénéficient d'un programme d'assistance financière.

La proposition de règlement visant à renforcer la surveillance des politiques budgétaires pour les États membres de la zone euro obligerait ces pays à présenter leurs projets de budget en même temps chaque année et donnerait à la Commission le droit d'évaluer ces projets et, le cas échéant, d'émettre un avis à leur sujet. La Commission pourrait demander que ces projets soient révisés si elle estimait qu'ils ne sont pas conformes aux obligations fixées dans le pacte de stabilité et de croissance. Toute cette procédure serait publique pour assurer une transparence totale. Le projet propose également un suivi plus étroit et des obligations d'information pour les pays de la zone euro faisant l'objet d'une procédure concernant les déficits excessifs, et ce durant tout le cycle budgétaire. Les États membres de la zone euro seraient également tenus de mettre en place des conseils budgétaires indépendants et de fonder leurs budgets sur des prévisions indépendantes.

La proposition de règlement visant à renforcer la surveillance économique et budgétaire pour les pays de la zone euro qui traversent ou risquent de traverser une phase d'instabilité financière grave permettrait d'assurer que la surveillance des États membres faisant l'objet d'un programme d'assistance financière ou qui sont menacés par une instabilité financière grave est solide, respecte des procédures claires et est ancrée dans la législation de l'UE. La Commission serait en mesure de décider si un État membre qui connaît de graves difficultés en ce qui concerne sa stabilité financière doit faire l'objet d'une surveillance renforcée. Le Conseil, quant à lui, serait en mesure d'adopter une recommandation invitant cet État membre à engager une action corrective.

Maintien du FESF et du MESF

La crise économique a mis à rude épreuve les finances publiques, en alourdissant les déficits et l'endettement public dans tous les États membres. De plus, l'évolution de la dette souveraine est un sujet de grave préoccupation depuis 2010 et a barré l'accès de certains États membres de la zone euro à un refinancement supportable de leur dette sur le marché.

Pour garantir la stabilité de la zone euro dans son ensemble et aider les États membres qui connaissent des difficultés financières et/ou font l'objet de fortes pressions du marché, deux mécanismes temporaires de résolution des crises ont été institués en 2010, avec une capacité totale de prêt de 500 milliards d'euros. L'Irlande et le Portugal ont bénéficié d'une assistance financière au titre de ces mécanismes au cours de l'année 2011, et la Grèce a bénéficié d'un mécanisme de prêt bilatéral mis en place spécifiquement pour elle. Cela reflète bien la convergence d'intérêts et la solidarité au sein de la zone euro. La Banque centrale européenne (BCE) a joué un rôle significatif pour assurer la liquidité du marché durant cette année (pour plus de détails, voir le chapitre 5).

En 2011, il a été convenu de matérialiser pleinement la capacité de prêt totale de 440 milliards d'euros du Fonds européen de stabilité financière (FESF). Compte tenu également du montant maximal de 60 milliards d'euros disponible au titre du mécanisme européen de stabilisation financière (MESF), la capacité de prêt effective des mesures de secours européennes était donc de 500 milliards d'euros. En juillet 2011, les chefs d'État ou de gouvernement ont en outre décidé d'accroître la souplesse et l'efficacité du FESF en abaissant les taux des prêts afin de mieux prendre en compte le caractère supportable de la dette des États membres bénéficiaires et d'allonger la durée des prêts.

Par la suite, des orientations concernant plusieurs instruments nouveaux ont également été approuvées pour le FESF — et elles s'appliqueront également à l'avenir pour le mécanisme permanent, le mécanisme européen de stabilité (MES). Ces nouveaux instruments permettront au FESF de participer à des programmes de précaution (par le biais de lignes de crédit de précaution), d'accorder des prêts pour la recapitalisation d'institutions financières et de participer à des interventions sur les marchés primaire et secondaire. Le mandat du FESF a été arrêté et approuvé avec deux options qui permettront de maximiser ses ressources, même s'il reste du travail avant qu'elles deviennent pleinement opérationnelles et que certaines procédures techniques et législatives doivent encore être finalisées. Ces options prévoient soit d'émettre des certificats de protection partielle au moment de l'émission de nouvelles obligations, soit de réunir des ressources publiques et privées dans un ou plusieurs fonds d'investissement conjoints.

© Union européenne

Signature du traité instituant le mécanisme européen de stabilité, le 11 juillet 2011.

Enfin, les chefs d'État ou de gouvernement ont approuvé la plupart des modifications apportées au traité MES révisé et ont fixé l'objectif d'une entrée en vigueur du MES, le nouveau mécanisme permanent qui remplacera le FESF en juillet 2012, soit un an plus tôt que prévu initialement. Conformément à l'analyse annuelle de la croissance de la Commission de janvier 2011, cette approche globale et toutes les mesures supplémentaires devraient faire en sorte que l'Union européenne, et en particulier la zone euro, dispose des moyens de protection adéquats pour affronter la crise actuelle et soit en mesure de faire face à des crises futures.

Grèce

Le programme d'assistance de 2010 des États membres de la zone euro et du Fonds monétaire international (FMI) en faveur de la Grèce, d'un montant de 110 milliards d'euros, a dû être complété par un second programme en faveur d'Athènes, avec un financement public supplémentaire et une contribution substantielle de la part des créanciers du secteur privé. Lors du sommet européen du 26 octobre, les États membres de la zone euro se sont engagés à fournir des moyens financiers supplémentaires pour un montant maximal de 100 milliards d'euros pour ce second programme. En outre, il a été convenu que les investisseurs privés contribueraient par le biais d'un échange volontaire d'obligations avec une décote nominale de 50 % sur la dette grecque. Les États membres de la zone euro apporteraient une contribution maximale de 30 milliards d'euros pour le rééchelonnement de la dette. L'objectif est de ramener la dette grecque, actuellement d'environ 160 % du produit intérieur brut (PIB), à 120 % du PIB en 2020 au plus tard.

APERÇU DES DÉCAISSEMENTS, EN MILLIARDS D'EUROS

Décaissements	Zone euro	FMI	Total
Mai 2010	14,5	5,5	20,0
Septembre 2010	6,5	2,5	9,0
Déc. 2010/Janv. 2011	6,5	2,5	9,0
Mars 2011	10,9	4,1	15,0
Juillet 2011	8,7	3,3	12,0
Décembre 2011	5,8	2,2	8,0
Total	**52,9**	**20,1**	**73,0**

Task-force pour la Grèce

Comme cela avait été convenu avec les autorités grecques, une task-force a été créée par la Commission et a débuté ses travaux en septembre. Sa mission est de fournir à la Grèce l'assistance technique dont elle a besoin pour mener à bien le programme d'ajustement UE/FMI et pour accélérer l'absorption des fonds de l'UE. Elle travaille sur des projets spécifiques identifiés conjointement avec la Grèce et met l'accent sur la croissance économique, la compétitivité et l'emploi. Elle doit présenter tous les trimestres aux autorités grecques et à la Commission européenne des rapports sur l'avancement des travaux.

Mesures d'aide en faveur de l'Irlande et du Portugal

L'Irlande et le Portugal reçoivent un soutien financier dans le cadre des mesures d'assistance accordées conjointement par l'UE (mécanisme européen de stabilisation financière), le Fonds européen de stabilité financière et le Fonds monétaire international.

Irlande

L'Irlande reçoit un soutien financier sur la base d'un programme négocié en novembre 2010 entre la Commission et le FMI, en collaboration avec la BCE, et les autorités irlandaises.

Le programme d'assistance UE-FESF-FMI en faveur de l'Irlande représente un montant maximal de 85 milliards d'euros sur une période de trois ans, dont 17,5 milliards en provenance du Trésor irlandais et du Fonds national de réserve des pensions, ainsi que des prêts bilatéraux du Royaume-Uni, de la Suède et du Danemark.

APERÇU DES DÉCAISSEMENTS, EN MILLIARDS D'EUROS

Décaissements	UE (MESF)	FESF	FMI (*)
Janvier 2011	5,0		5,62
Février 2011		3,3	
Mars 2011	3,4		
Mai 2011	3,0		1,58
Septembre 2011	2,0		1,48
Octobre 2011	0,5		
Novembre 2011		3,0	
Décembre 2011			3,91
Total	**13,9**	**6,3**	**12,59** (**)

(*) Équivalent en euros des DTS (droits de tirage spéciaux) à la date du décaissement.
(**) Montant total en DTS de 11,05 milliards d'euros; équivalant en euros au taux de change du 15 décembre 2011: 13,07 milliards d'euros.

Portugal

Le Portugal reçoit un soutien financier sur la base d'un accord sur un programme d'ajustement économique négocié en mai 2011 entre la Commission et le FMI, en collaboration avec la BCE, et les autorités portugaises.

Ce programme d'assistance UE-FESF-FMI en faveur du Portugal représente un montant maximal de 78 milliards d'euros sur une période de trois ans.

APERÇU DES DÉCAISSEMENTS, EN MILLIARDS D'EUROS

Décaissements	UE (MESF)	FESF	FMI (*)	Total
Mai 2011	1,75		6,45	8,2
Juin 2011	4,75	5,8		10,55
Septembre 2011	5,0		3,98	8,98
Septembre 2011	2,0			2,0
Octobre 2011	0,6			0,6
Décembre 2011			2,90	2,90
Total	**14,1**	**5,8**	**13,33** (**)	**33,23**

(*) Équivalent en euros des DTS à la date du décaissement.
(**) Montant total en DTS de 11,503 milliards d'euros; équivalant en euros au taux de change du 19 décembre 2011: 13,6 milliards d'euros.

Un mécanisme permanent — Le mécanisme européen de stabilité

Un accord est également intervenu en 2011 sur un mécanisme permanent de résolution des crises, qui devait entrer en vigueur à la mi-2013. Toutefois, après de nouvelles négociations en cours d'année, il a été convenu d'avancer le mécanisme à la mi-2012, afin de mettre en place un mécanisme de protection plus solide et plus efficace.

Le 11 juillet 2011, les ministres des finances des 17 États membres de la zone euro ont signé le traité instituant le mécanisme européen de stabilité ([10]). Le MES remplira les fonctions aujourd'hui dévolues aux mécanismes temporaires, à savoir le FESF et le MESF. En décembre 2011, les travaux d'actualisation du traité étaient toujours en cours, en liaison avec la décision du Conseil européen de décembre d'anticiper la mise en place du MES à la mi-2012.

UN VOLUME DE PRÊTS ACCRU

Le mécanisme européen de stabilité aura une capacité de prêt de 500 milliards d'euros: un capital souscrit de 700 milliards d'euros, dont 80 milliards sous forme de capital libéré et 620 milliards sous forme de capital engagé exigible, provenant des États membres de la zone euro.

L'accès à l'assistance financière du MES, et notamment l'octroi de prêts, sera accordé sous une stricte conditionnalité, dans le cadre d'un programme d'ajustement macroéconomique et sur la base d'une analyse rigoureuse du niveau d'endettement public supportable effectuée par la Commission et le Fonds monétaire international, en liaison avec la Banque centrale européenne.

Efforts concertés face à la crise

Les dirigeants européens se sont rencontrés à différentes reprises durant l'année, dans le cadre du Conseil européen et de l'Eurogroupe, et des sommets importants ont eu lieu le 11 mars, le 21 juillet, les 23 et 26 octobre et les 8 et 9 décembre. Les dirigeants européens ont réaffirmé leur attachement à l'euro et se sont engagés à tout faire pour assurer la stabilité financière de la zone euro et de ses États membres.

Ils ont décidé de mettre au point de nouveaux instruments de stabilisation pour la zone euro afin d'améliorer l'efficacité du FESF et du MES et de lutter contre le risque de contagion.

Comme les remous sur les marchés financiers persistaient, l'assainissement budgétaire et la réduction de la dette demeuraient essentiels pour assurer la viabilité des finances publiques et restaurer la confiance. Les dirigeants européens ont marqué leur accord pour les domaines dans lesquels une action urgente était nécessaire, sur proposition de la Commission dans sa feuille de route pour la stabilité et la croissance ([11]): les problèmes de la Grèce, le renforcement de la gouvernance dans la zone euro, la poursuite de la recapitalisation des banques européennes et des mesures de renforcement de la croissance.

Par ailleurs, tous les États membres se sont engagés à mettre en œuvre les recommandations par pays émises dans le cadre du premier semestre européen et à privilégier les dépenses publiques favorables à la croissance.

En octobre, le commissaire Rehn a été nommé vice-président de la Commission chargé des affaires économiques et monétaires et de l'euro, avec un rôle renforcé pour la coordination, la surveillance et la mise en œuvre de la gouvernance économique dans la zone euro.

© Union européenne

Olli Rehn (à droite), vice-président de la Commission et commissaire aux affaires économiques et monétaires et à l'euro; il est ici en compagnie de Jean-Claude Juncker, président de l'Eurogroupe.

En décembre, le Conseil européen a envisagé un nouveau renforcement de la coordination des politiques budgétaires, sur la base des propositions présentées par le président du Conseil européen, Herman Van Rompuy, le président de la Commission européenne, José Manuel Barroso, et le président de l'Eurogroupe, Jean-Claude Juncker. Toutefois, il n'y a pas eu d'accord unanime, les propositions ayant été rejetées par le Royaume-Uni. Néanmoins, un accord ([12]) est intervenu entre les États membres de la zone euro et d'autres États membres, en attendant la consultation des parlements nationaux, pour un «pacte budgétaire» sous forme de traité intergouvernemental qui établirait des règles budgétaires plus strictes et renforcerait la coordination économique. L'objectif est de parvenir à un accord définitif sur le nouveau traité en mars 2012 au plus tard.

© Union européenne

Réunion décisive des dirigeants européens en décembre.

Privilégier la croissance et l'emploi

Les 27 gouvernements de l'UE sont convenus d'accélérer les mesures prioritaires en faveur de la croissance et de l'emploi. Elles prévoient notamment de finaliser l'intégration des marchés de l'énergie, le développement d'une infrastructure plus connectée et une meilleure efficacité énergétique. Le chapitre 2 traite de manière plus détaillée des mesures favorisant la croissance.

Euro-obligations de stabilité

Dans le contexte des efforts déployés en vue d'une gouvernance plus stable de la zone euro, la Commission a adopté à la fin de novembre, à la demande du Parlement européen, un livre vert sur les obligations de stabilité ([13]), en vue d'un large débat et d'une consultation publique sur les questions soulevées. Le livre vert analyse les avantages potentiels et les enjeux des trois approches proposées en matière d'émission conjointe de titres de créance dans la zone euro. Il énonce les effets probables de chacune de ces approches sur les coûts de financement des États membres, l'intégration financière européenne, la stabilité des marchés financiers et l'attractivité internationale des marchés financiers de l'UE. Il examine aussi le risque d'aléa moral posé par chaque approche, ainsi que ses implications en termes de modification des traités. Les obligations de stabilité sont considérées par certains comme une réponse à long terme potentiellement très efficace à la crise de la dette souveraine, tandis que d'autres craignent qu'elles ne fassent disparaître l'incitation à la discipline budgétaire exercée par le marché et n'encouragent l'aléa moral. La Commission précise que toute mesure allant dans le sens de l'introduction des obligations de stabilité ne serait réalisable et souhaitable que si elle s'accompagnait d'un renforcement de la discipline budgétaire. L'ampleur de ce renforcement doit être proportionnée à l'ambition qui sous-tend l'approche retenue.

Selon le livre vert, l'émission commune d'obligations de stabilité présenterait des avantages potentiels significatifs:

- la perspective d'obligations de stabilité pourrait alléger rapidement la crise actuelle de la dette, car les États membres à taux élevé pourraient profiter de la qualité supérieure de crédit des États membres à taux faible;
- elles rendraient le système financier de la zone euro plus résistant aux chocs et renforceraient ainsi la stabilité financière;

- elles amélioreraient l'efficacité de la politique monétaire de la zone euro;
- elles amélioreraient l'efficacité sur le marché des obligations souveraines de la zone euro et dans le système financier plus large de la zone euro;
- elles faciliteraient l'investissement dans l'euro et encourageraient un système financier mondial plus équilibré.

Utilisation de l'euro

Dix ans avec l'euro

Le 1er janvier 2002 a marqué l'introduction des billets et des pièces en euros dans l'Union européenne, débouchant sur un alignement sans précédent des politiques monétaires et sur une coopération plus étroite entre les pays de la zone euro. Les 332 millions de personnes qui utilisent aujourd'hui l'euro ne doivent plus supporter des frais supplémentaires pour l'échange de devises, et les transactions transfrontalières sont plus transparentes, ce qui permet aux consommateurs de comparer les prix entre les pays de la zone euro.

ANDORRE SE PRÉPARE À FRAPPER SES PROPRES PIÈCES EN EUROS

En vertu d'un accord monétaire conclu à la mi-2011 entre l'Andorre et l'Union européenne, la Principauté pourra utiliser l'euro en tant que monnaie officielle et émettre ses propres pièces en euros. La Principauté d'Andorre, qui ne dispose pas d'une monnaie officielle, utilisait jusqu'ici l'euro comme monnaie de facto, sans statut légal officiel.

L'Estonie est devenue le 17e pays de la zone euro

L'Estonie a adopté l'euro le 1er janvier, et la transition s'est effectuée sans heurt et comme prévu. L'ancienne monnaie nationale, la couronne, a été progressivement retirée durant une période de double circulation transitoire de deux semaines au cours de laquelle les deux monnaies avaient cours légal.

Les citoyens et résidents de la zone euro ont choisi le dessin d'une nouvelle pièce qui sera frappée en janvier 2012 par tous les pays de la zone euro pour commémorer les dix ans des pièces et billets en euros.

En principe, chaque État membre de la zone euro émet ses propres pièces en euros avec une face nationale. C'est la troisième fois que tous les pays de la zone euro émettent une pièce avec un dessin commémoratif commun. Ils l'ont fait une première fois, en 2007, à l'occasion du 50e anniversaire de la signature du traité de Rome et une deuxième fois, en 2009, à l'occasion du 10e anniversaire de l'Union économique et monétaire. Quelque 90 millions de pièces devraient être mises en circulation en 2012 pour célébrer les 10 ans de l'euro.

Près de 35 000 personnes ont voté en ligne pour choisir, parmi cinq dessins présélectionnés par un jury professionnel, le gagnant d'un concours de dessins qui était ouvert aux citoyens de toute la zone euro.

Le dessin gagnant symbolise la place acquise en dix ans par l'euro, qui est désormais un acteur mondial à part entière, et l'importance de cette monnaie pour les citoyens (représentés dans le dessin par les personnages) ainsi que pour le commerce (le bateau), l'industrie (l'usine) et l'énergie (les éoliennes).

© Sven Hoppe/Reporters/DPA

Dix ans avec l'euro: une nouvelle pièce commémorative de 2 euros frappée pour l'occasion.

Services financiers — Nouvelle architecture pour la surveillance

La crise financière a mis très clairement en évidence les limites et parfois les défaillances du système européen de surveillance. L'accumulation de risques excessifs n'a pas été détectée. La surveillance et la supervision n'ont pas été efficaces en temps utile. Jusqu'ici, la coordination entre les autorités nationales était loin d'être optimale lorsque les institutions financières transnationales étaient confrontées à des difficultés, alors que ces institutions sont de plus en plus nombreuses. L'Union a réagi à la situation en introduisant une architecture de surveillance totalement remodelée, adaptée à la nature transnationale des transactions financières. En outre, la Commission a proposé une série de nouvelles mesures concernant les agences de notation, les fonds propres des banques et la réforme du secteur de l'audit.

Nouvelles autorités de surveillance

Les trois nouvelles autorités européennes chargées de la surveillance des activités financières — respectivement pour les banques, les marchés et les assurances et les pensions — exercent leurs activités depuis janvier 2011, quelques jours après la mise en place du Comité européen du risque systémique. Le 1er janvier 2011 a donc marqué un tournant important dans le paysage financier européen.

Ce nouveau cadre est au cœur des réformes en cours dans le secteur financier. Il est le fondement sur lequel reposent toutes les autres réformes, notamment celles concernant les agences de notation, les fonds spéculatifs, les produits dérivés et les tests de résistance. Globalement, ces mesures doivent soutenir le système financier, accroître la protection des consommateurs et restaurer la confiance des citoyens européens.

Le Comité européen du risque systémique contrôle l'ensemble du secteur financier afin d'identifier des problèmes potentiels susceptibles d'entraîner une crise à l'avenir. Il travaille en coopération étroite avec les nouvelles autorités européennes de surveillance. En plus de la coordination et du contrôle des autorités nationales, ces nouvelles autorités travailleront avec d'autres dans le monde entier pour garantir une meilleure surveillance mondiale.

TROIS NOUVELLES AUTORITÉS EUROPÉENNES CHARGÉES DE SURVEILLER LES ACTIVITÉS DU SECTEUR DES FINANCES

L'Autorité bancaire européenne (ABE), l'Autorité européenne des marchés financiers et l'Autorité européenne des assurances et des pensions professionnelles ont été mises en place pour détecter les problèmes à un stade précoce et pour agir en temps utile. Elles ont commencé leurs travaux le 1er janvier 2011.

Tests de résistance des banques

Les résultats des premiers tests de résistance effectués par la nouvelle ABE auprès de 90 banques dans 21 pays ont été publiés à la mi-juillet.

Les tests de résistance menés par l'ABE dans toute l'UE étaient plus sévères que ceux réalisés auparavant. En particulier, la définition du capital était plus stricte, les scénarios utilisés plus sévères et, pour la première fois, un exercice minutieux d'examen par les pairs a été mené pour assurer la cohérence des résultats.

Une nouvelle recapitalisation des banques ayant participé aux tests de résistance menés dans l'ensemble de l'UE en 2011 (à l'exception de quelques petites banques transfrontalières) et des garanties pour le financement à terme ont fait l'objet d'un accord lors du sommet de la zone euro organisé en octobre. Ce sont les pressions exercées sur les banques qui détenaient des parts de la dette souveraine européenne qui ont été à l'origine de ces mesures. Au début du mois de décembre, l'ABE a émis une recommandation formelle ainsi que des chiffres définitifs concernant les besoins de recapitalisation des banques pour redresser la situation dans l'UE en restaurant la stabilité et la confiance sur les marchés.

Des banques plus solides et plus responsables en Europe

Les banques sont au centre de la crise financière à laquelle l'économie mondiale est confrontée depuis 2007. Les pertes des banques européennes liées à la crise entre 2007 et 2010 sont estimées à environ 1 000 milliards d'euros, soit 8 % du PIB de l'UE. Des enseignements ont été tirés de cette crise et il ne faut pas que les erreurs du passé se reproduisent. Dans ce sens, la Commission européenne a élaboré des propositions ([14]) en juillet 2011 en vue de changer le comportement des 8 000 banques qui exercent leur activité en Europe, notamment en ce qui concerne les règles prudentielles et la surveillance, dans le sillage de l'approbation par le G20, en novembre 2010, de l'accord Bâle III intervenu entre les régulateurs internationaux en septembre 2010. L'objectif principal de cet ensemble de mesures législatives (directive et règlement sur les exigences de fonds propres — CRR/CRD IV) est d'accroître la résistance du secteur bancaire de l'UE tout en faisant en sorte que les banques continuent de financer l'activité économique et la croissance.

© John Foxx/Stockbyte/Getty Images

Les tests de résistance sévères menés dans les banques ont révélé d'importants besoins de recapitalisation.

Lorsque ces mesures auront été adoptées par le Parlement et le Conseil, les banques devront détenir davantage de fonds propres, et de meilleure qualité, disposer d'actifs plus liquides et éviter les créances excessives. L'objectif est de permettre aux banques de mieux résister aux chocs financiers et aux tensions à long terme sur la liquidité, et de les contrôler au moyen de normes plus rigoureuses et plus cohérentes. D'une manière générale, il apparaît que les nouvelles règles prudentielles obligeront les banques de l'Union à trouver environ 460 milliards d'euros de capitaux supplémentaires avant la fin de la décennie. C'est un prix relativement faible à payer pour un système bancaire nettement plus sûr.

Taxe sur les transactions financières

En septembre 2011, la Commission a présenté au Conseil pour adoption une proposition en vue d'une taxe sur les transactions financières ([15]) pour les 27 États membres de l'UE. Cette taxe serait prélevée sur toutes les transactions sur instruments financiers entre institutions financières lorsqu'au moins une des parties à la transaction est située dans l'UE. L'échange d'actions et d'obligations serait taxé à un taux de 0,1 % et les contrats dérivés à un taux de 0,01 %. Les recettes s'élèveraient à environ 57 milliards d'euros par an. Cette taxe pourrait prendre effet à compter du 1er janvier 2014.

La Commission a décidé de proposer une nouvelle taxe sur les transactions financières pour deux raisons.

- Premièrement, pour que le secteur financier participe de manière équitable à l'assainissement budgétaire des États membres et pour contribuer à la résolution de difficultés communes. Le secteur financier a joué un rôle dans l'origine de la crise économique. Ce sont les gouvernements et les citoyens européens qui ont pris en charge les coûts élevés de renflouement du secteur financier grâce aux fonds publics. Ce secteur est par ailleurs actuellement moins lourdement taxé que d'autres. La taxe proposée générerait de nouvelles recettes fiscales considérables prélevées sur le secteur financier pour contribuer aux finances publiques.

- Deuxièmement, un cadre coordonné au niveau de l'UE aiderait à renforcer le marché unique. Actuellement, 10 États membres ont mis en place une taxe sur les transactions financières sous une forme ou sous une autre. La proposition de la Commission consiste à introduire de nouveaux taux minimaux de taxation et à harmoniser les diverses taxes existantes sur les transactions financières dans l'UE. Cela contribuerait à réduire les distorsions de concurrence sur le marché unique, à décourager les transactions à risque et à compléter les mesures réglementaires destinées à éviter de nouvelles crises. L'introduction d'une taxe sur les transactions financières donnerait lieu à certains risques, notamment l'incidence de la taxe (définir qui supporte la charge de la taxe au final), la délocalisation d'institutions financières dans d'autres pays, les distorsions économiques et la perte potentielle de compétitivité. Pour atténuer ces risques, la Commission propose la fixation de faibles taux d'imposition (différenciés par groupe de produits), une assiette fiscale très large, grâce à la taxation de toutes les transactions entre institutions financières lorsque la résidence fiscale de l'une des institutions se trouve dans l'UE, et un champ d'application harmonisé.

Une taxe sur les transactions financières au niveau de l'UE consoliderait la position de l'Union en faveur de l'adoption de règles communes concernant l'introduction d'une telle taxe à l'échelle mondiale, notamment dans le cadre du G20. La question a été débattue à Cannes en novembre lors de la réunion du G20.

DE NOUVELLES RESSOURCES POUR LE BUDGET DE L'UE

Les recettes générées par cette taxe, si elle est adoptée, seraient partagées entre l'UE et les États membres. Une partie de cette taxe serait utilisée en tant que ressource propre de l'UE, qui remplacerait donc en partie les contributions nationales.

Aides d'État en faveur du secteur financier

Il appartient à la Commission de s'assurer que les aides d'État ne sont pas accordées sous quelque forme que ce soit qui fausse ou qui menace de fausser la concurrence en favorisant certaines entreprises ou certaines productions, dans la mesure où cela affecte les échanges entre États membres.

Les États membres ont accordé aux banques des montants colossaux pour leur permettre de faire face à la crise économique et financière. La Commission a fait en sorte que ces aides respectent des conditions strictes et conduisent à la restructuration de nombreuses institutions financières, afin de mettre en place un système financier plus sain et plus transparent.

En octobre, la Commission a publié une analyse [16] des conséquences des règles relatives aux aides d'État temporaires accordées dans le contexte de la crise entre septembre 2008 et la fin de 2010. Elle a démontré que le contrôle des aides d'État était un instrument de coordination essentiel pour garantir l'efficacité des trains de mesure de sauvetage des États membres et qu'il a contribué à la viabilité de leurs finances publiques.

AIDE AU SECTEUR FINANCIER UTILISÉE, EN POURCENTAGE DE LA TAILLE DU SECTEUR BANCAIRE

Les États membres ont utilisé plus de 10 % du PIB de l'UE sous la forme d'aides d'État pour contribuer à rétablir la stabilité financière et le fonctionnement normal des marchés financiers, y compris l'accès des entreprises de l'UE au crédit.

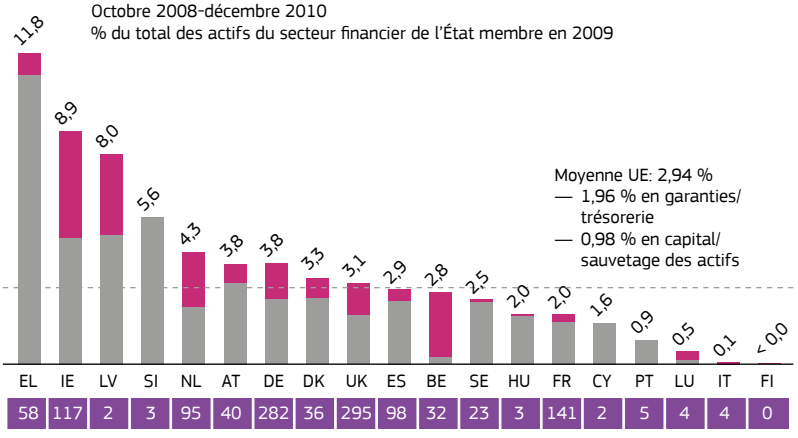

Aide sous la forme de garanties (*) ou d'aides de trésorerie (**) (%)

Aide sous la forme de capital ou de sauvetage d'actifs (%)

Total de l'aide par État membre (en Mrd EUR)

(*) Garanties sur de nouvelles obligations émises.
(**) Données 2008-2009 uniquement.

Source: Services de la Commission; BCE.

Le contrôle des aides d'État a permis de limiter efficacement les distorsions de concurrence liées aux aides apportées dans le contexte de la crise. Par ailleurs, le contrôle des aides d'État a obligé le secteur financier à se restructurer et à partager la charge de son sauvetage avec les contribuables. Les banques doivent rémunérer et finalement rembourser l'aide reçue. La Commission a imposé des mesures sévères aux banques qui ont reçu des aides importantes, comme des cessions et une réduction de leur endettement, afin d'assurer leur viabilité à long terme sans aide d'État.

ÉVOLUTION DU SPREAD EURIBOR-OIS ET DE L'AIDE AU SECTEUR FINANCIER PROMISE PAR LES ÉTATS MEMBRES DE LA ZONE EURO

Les aides d'État ont effectivement contribué à réduire l'instabilité financière.

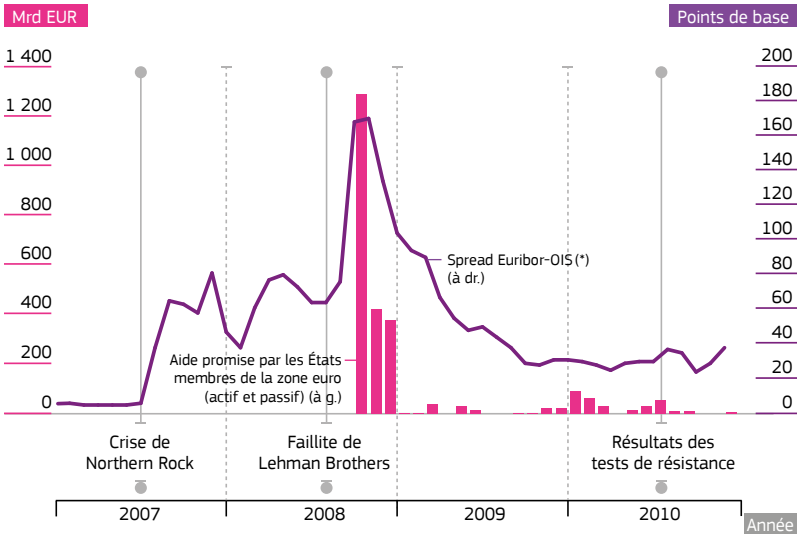

Le spread Euribor-OIS (*) est une mesure de la confiance des établissements bancaires dans leurs contreparties. Une valeur élevée du spread indique un niveau de confiance faible. Il s'agit d'un indicateur indirect de la santé du système bancaire.

(*) Différentiel entre taux Euribor (sur le marché interbancaire) et taux OIS (swap lié au taux au jour le jour).

Source: Ecowin, services de la Commission.

Le cadre temporaire d'aide à l'économie réelle a complété le cadre pour une réponse rapide et coordonnée à la crise. Son utilisation a été limitée, mais il a constitué un filet de sécurité utile pour permettre une réponse urgente et appropriée pour résoudre les difficultés liées aux remous sur les marchés financiers.

Au total, l'aide accordée par les États membres tout au long de la période de référence (octobre 2008-décembre 2010) représentait 1 240 milliards d'euros, soit 10,5 % du PIB de l'UE et 2,9 % du total des actifs du secteur financier de l'UE.

RÈGLES RELATIVES AUX AIDES D'ÉTAT TEMPORAIRES EN FAVEUR DU SECTEUR FINANCIER

Entre octobre 2008 et juillet 2009, la Commission a publié dans quatre communications les principes qu'elle appliquerait aux garanties d'État pour les dettes des banques, les recapitalisations, le sauvetage des actifs dépréciés et l'aide à la restructuration.

Le 1er décembre, la Commission a mis à jour et prolongé les règles concernant les aides d'État temporaires en faveur des établissements de crédit pendant la crise. Les principales dispositions ont trait aux moyens de garantir une rémunération adéquate des États membres lorsque ceux-ci décident de recapitaliser leurs banques en recourant à des instruments comme les actions ordinaires, dont la rémunération n'est pas fixée à l'avance. Cette prolongation a été décidée en raison des tensions sur les marchés de la dette, qui ont de nouveau exercé des pressions sur les banques de l'Union. Les règles faciliteront la mise en place des mesures convenues par le Conseil européen d'octobre pour restaurer la confiance et poursuivre la restructuration nécessaire du secteur. Ces règles seront appliquées aussi longtemps que les conditions du marché l'exigeront.

PROGRAMME DE RÉGLEMENTATION FINANCIÈRE DE LA COMMISSION EUROPÉENNE EN RÉPONSE À LA CRISE FINANCIÈRE ET AUX ENGAGEMENTS DU G20

RÉFORMES PROPOSÉES PAR LA COMMISSION EUROPÉENNE, ADOPTÉES ET EN VOIE D'ÊTRE ADOPTÉES PAR LE PARLEMENT EUROPÉEN ET PAR LE CONSEIL			
	BANQUES ET ASSURANCES	MARCHÉS FINANCIERS	CONSOMMATEURS
Juillet 2010	Directive CRD III: nouvelles règles de rémunération, règles prudentielles et gouvernance des entreprises financières		Révision de la directive sur le système de garantie des dépôts (*)
			Révision de la directive sur les systèmes de garantie des investisseurs
Septembre 2010	Mise en place du Comité européen du risque systémique et des autorités européennes de supervision des banques, des marchés et des assurances (*)		
		Régulation des produits dérivés de gré à gré (*)	
		Règlement sur les ventes à découvert et les CDS (**)	
Octobre 2010		Directive sur les «hedge funds» et le «private equity»	
Décembre 2010	Réforme des agences de notation (volet 2) (*)		Règlement sur le SEPA (espace unique de paiement en euros)
Mars 2011			Directive sur le crédit hypothécaire
Juillet 2011	Révision de la directive sur les exigences en fonds propres des banques (CRD IV) (*)		Recommandations sur l'accès au compte bancaire de base
Octobre 2011		Révision de la directive sur les marchés des instruments financiers (MiFID) et nouvelles mesures sur l'abus de marché (*)	
	Révision des directives comptables et de la directive «Transparence»		
Novembre 2011	Réformes des agences de notation de crédit (volet 3) (*)		
		Réforme du secteur de l'audit	
Décembre 2011		Proposition pour un régime européen du capital-risque	

Propositions adoptées par l'Union européenne

Propositions faites par la Commission en discussion au Parlement et au Conseil

(*) http://ec.europa.eu/internal_market/finances/policy/map_reform_fr.htm

(**) Propositions du G20.

Ventes à découvert et contrats d'échange sur risque de crédit

L'accord du Parlement et du Conseil représentait un progrès significatif sur la voie d'une transparence, d'une stabilité et d'une responsabilité accrues dans les opérations de vente à découvert et les contrats d'échange sur défaut souverain. Lors de l'entrée en vigueur de ce règlement (17), les régulateurs pourront réagir de manière plus coordonnée et plus efficace lorsque la vente à découvert présente un risque pour la stabilité des marchés.

© Stockbyte/Getty Images

Une taxe sur les transactions financières consisterait en un prélèvement sur toutes les transactions entre établissements financiers.

Marchés financiers et boursiers

La Commission a présenté des propositions [18] en vue de réviser la directive sur les marchés des instruments financiers (MiFID), afin de rendre les marchés financiers plus efficaces et plus transparents, notamment en améliorant la supervision des marchés moins réglementés et en corrigeant la volatilité excessive des prix sur les marchés d'instruments dérivés sur les matières premières. La Commission a également proposé un règlement [19] sur les abus de marché et une directive [20] permettant des sanctions pénales efficaces au niveau européen pour les délits d'initiés et les manipulations de marché. Ces propositions tirent les leçons des crises financières récentes et permettraient d'appliquer l'accord intervenu au G20 lors du sommet de Pittsburgh en 2009.

Agences de notation de crédit: perspectives d'avenir

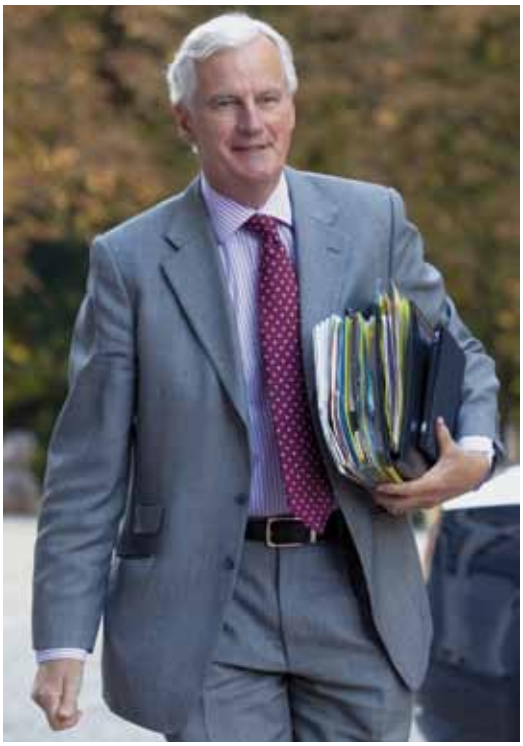

© Union européenne

Le commissaire au marché intérieur et aux services, Michel Barnier, est l'initiateur d'une série de mesures visant à renforcer les règles applicables au secteur financier.

À la mi-novembre 2011, la Commission a adopté deux propositions [21] en vue d'une réglementation plus stricte des agences de notation de crédit (ANC). Les ANC ont aujourd'hui une importance considérable pour les marchés financiers, et leurs notations ont un impact direct sur les décisions des investisseurs, des emprunteurs, des émetteurs et des pouvoirs publics. L'abaissement de la note d'une entreprise, par exemple, peut influer sur les fonds propres qu'une banque est censée détenir, et l'abaissement de la note d'un emprunteur souverain peut renchérir le coût des emprunts pour ce pays. Malgré la législation européenne sur les agences de notation adoptée en 2009 et 2010, les événements survenus récemment dans le contexte de la crise de la dette dans la zone euro ont montré que le cadre réglementaire actuel était insuffisant.

Les quatre principaux objectifs des propositions de directive et de règlement concernant les agences de crédit sont les suivants:

- empêcher les établissements financiers de se fier exclusivement et aveuglément aux notations de crédit pour leurs investissements;
- assurer des notations souveraines plus transparentes et plus fréquentes;
- assurer une plus grande diversité et une indépendance accrue des agences de notation, afin d'écarter les risques de conflits d'intérêts;
- rendre les agences de notation plus responsables de leurs notations.

Réforme de l'audit

À la fin de novembre, la Commission a adopté deux propositions ([22]) visant à améliorer la qualité du contrôle légal des comptes dans l'UE et à restaurer la confiance dans les états financiers vérifiés, notamment ceux des banques, des assureurs et des grandes entreprises cotées en bourse. Les propositions clarifieront le rôle des réviseurs et introduiront des règles plus strictes afin de renforcer l'indépendance des réviseurs et de promouvoir une plus grande diversité dans le marché de l'audit, actuellement très concentré. De plus, la Commission propose de créer un marché unique permettant aux auditeurs d'exercer leur profession librement et facilement dans toute l'Europe, dès lors qu'ils y ont été autorisés dans un État membre. D'autres propositions visent à surveiller davantage et de manière plus coordonnée les auditeurs dans l'UE.

NOTES DE FIN DE CHAPITRE

([1]) http://ec.europa.eu/europe2020/tools/monitoring/annual_growth_survey_2011/index_fr.htm

([2]) http://www.european-council.europa.eu/home-page/highlights/pact-for-the-stability-of-the-euro-area.aspx?lang=fr

([3]) http://ec.europa.eu/europe2020/pdf/euro_plus_pact_presentation_december_2011_fr.pdf

([4]) http://ec.europa.eu/europe2020/tools/monitoring/recommendations_2011/index_fr.htm

([5]) http://europa.eu/rapid/pressReleasesAction.do?reference=SPEECH/11/566

([6]) Communication de la Commission intitulée «Analyse annuelle de la croissance 2012», COM(2011) 815.

([7]) «Examen annuel de la croissance — Annexe 3 — Projet de rapport conjoint sur l'emploi», COM(2011) 11.

([8]) http://ec.europa.eu/economy_finance/economic_governance/index_en.htm

([9]) http://www.consilium.europa.eu/uedocs/cms_data/docs/pressdata/en/ecofin/124882.pdf

([10]) Traité instituant le mécanisme européen de stabilité (MES), http://www.european-council.europa.eu/media/582863/06-tesm2.fr12.pdf

([11]) Communication de la Commission intitulée «Feuille de route pour la stabilité et la croissance», COM(2011) 669.

([12]) http://www.consilium.europa.eu/uedocs/cms_data/docs/pressdata/en/ec/126658.pdf

([13]) Livre vert sur la faisabilité de l'introduction d'obligations de stabilité, COM(2011) 818.

([14]) Proposition de directive concernant l'accès à l'activité des établissements de crédit et la surveillance prudentielle des établissements de crédit et des entreprises d'investissement [COM(2011) 453] et proposition de règlement concernant les exigences prudentielles applicables aux établissements de crédit et aux entreprises d'investissement [COM(2011) 452].

([15]) Proposition de directive établissant un système commun de taxe sur les transactions financières, COM(2011) 594.

([16]) Document de travail de la Commission sur les effets des règles applicables aux aides d'État temporaires adoptées dans le contexte de la crise économique et financière, SEC(2011) 1126.

([17]) Proposition de règlement sur la vente à découvert et certains aspects des contrats d'échange sur risque de crédit, COM(2010) 482.

([18]) Proposition de directive concernant les marchés d'instruments financiers, COM(2011) 656.

([19]) Proposition de règlement sur les opérations d'initiés et les manipulations de marché (abus de marché), COM(2011) 651.

([20]) Proposition de directive relative aux sanctions pénales applicables aux opérations d'initiés et aux manipulations de marché, COM(2011) 654.

([21]) Proposition de règlement sur les agences de notation de crédit [COM(2011) 747] et proposition de directive portant coordination des dispositions législatives, réglementaires et administratives concernant certains organismes de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM) et les gestionnaires de fonds d'investissement alternatifs en ce qui concerne le recours excessif aux notations de crédit [COM(2011) 746].

([22]) Proposition de règlement relatif aux exigences spécifiques applicables au contrôle légal des comptes des entités d'intérêt public [COM(2011) 779] et proposition de directive concernant les contrôles légaux des comptes annuels et des comptes consolidés [COM(2011) 778].

Chapitre 2

Une croissance plus forte

© Glowimages/Getty Images

La stratégie Europe 2020 est le programme économique commun de l'Union européenne en faveur de la croissance pour les dix prochaines années. Elle énonce des priorités et des objectifs clairs, aux niveaux européen et national, pour doper la croissance de l'Union au cours de la prochaine décennie. La stratégie vise à répondre à la fois aux problèmes à court terme liés à la crise et à la nécessité d'apporter des réformes structurelles, au moyen de mesures propres à stimuler la croissance et à préparer l'économie européenne aux enjeux de demain. Elle fait l'objet d'une surveillance dans le cadre du semestre européen décrit au chapitre 1.

Le marché unique est un élément central de la stratégie Europe 2020. Le développement de son potentiel aura pour effet de dynamiser l'économie européenne, de renforcer la contribution aux objectifs de croissance, de stimuler l'efficacité des services et des industries, d'ouvrir des perspectives pour le commerce international et de créer des possibilités d'emploi plus nombreuses et de meilleure qualité.

Toutes les mesures de l'Union s'appuient sur le budget de celle-ci — plus que jamais centré sur les objectifs de croissance —, tandis que les nouvelles propositions budgétaires pluriannuelles pour la période allant de 2014 à 2020 visent à maximaliser la valeur ajoutée des politiques européennes.

Politiques de l'UE pour la croissance — Europe 2020

La stratégie Europe 2020 [1] s'articule autour de: cinq objectifs pour 2020 destinés à jouer, d'ici à la fin de la décennie, un rôle de catalyseur dans des domaines critiques pour l'avenir de l'UE, à savoir l'emploi, l'innovation, le climat et l'énergie, l'éducation et l'inclusion sociale. Fixés pour l'ensemble de l'UE, ces objectifs sont traduits en objectifs nationaux dans le programme national de réforme de chaque État membre:

- 75 % de la population âgée de 20 à 64 ans devraient avoir un emploi;
- 3 % du produit intérieur brut (PIB) de l'UE devraient être investis dans la recherche et le développement (R & D);
- l'UE devrait réduire ses émissions de gaz à effet de serre d'au moins 20 % par rapport à 1990, ou de 30 % si les conditions le permettent, augmenter son efficacité énergétique de 20 % et porter à 20 % la part des énergies renouvelables dans sa consommation totale d'énergie;
- le taux d'abandon scolaire devrait être ramené au-dessous de la barre des 10 %, et au moins 40 % des jeunes générations devraient obtenir un titre ou un diplôme de l'enseignement supérieur;
- le nombre de personnes menacées de pauvreté ou d'exclusion sociale devrait être réduit de 20 millions.

La stratégie Europe 2020 est complétée par sept initiatives phares combinant des mesures à l'échelle de l'UE et des États membres sur des questions clés liées aux priorités de la stratégie Europe 2020 et visant à favoriser la réalisation des objectifs: jeunesse en mouvement, une nouvelle stratégie pour les nouvelles compétences et les nouveaux emplois, une plate-forme européenne contre la pauvreté et l'exclusion sociale, l'Union de l'innovation, la stratégie numérique, une politique industrielle à l'ère de la mondialisation et l'efficacité dans l'utilisation des ressources.

Toute la palette des mesures sociales et économiques est mise en œuvre pour réaliser la plus grande partie possible du programme pour la croissance. Celles-ci vont de l'amélioration du fonctionnement du marché du travail au développement du potentiel d'innovation de l'UE, en passant par une utilisation plus efficace des ressources, l'amélioration du niveau d'éducation et l'action en faveur de la réduction de la pauvreté et de l'exclusion sociale.

Europe 2020 — Éducation et formation

L'action en faveur de l'innovation et de la croissance requiert une main-d'œuvre qualifiée et formée. Une population bien éduquée et formée est également nécessaire pour répondre aux enjeux du changement démographique et de l'inclusion sociale en Europe. Pour ces raisons, l'investissement dans un système d'éducation et de formation tout au long de la vie de qualité est essentiel pour la réalisation des objectifs de croissance de la stratégie Europe 2020.

Enseignement préscolaire

Les systèmes d'éducation et d'accueil des enfants n'ayant pas atteint l'âge de la scolarité obligatoire varient suivant les pays: les États membres coopèrent actuellement au développement d'un encadrement «préprimaire» ou «préscolaire» pour l'ensemble de l'UE. En février 2011, la Commission a présenté les thèmes clés de la coopération européenne à venir dans le domaine de l'éducation et de l'accueil des jeunes enfants, qui doit permettre d'améliorer l'accès aux structures et la qualité des services de la naissance au début de la scolarité obligatoire, dans sa communication intitulée «Éducation et accueil de la petite enfance: permettre aux enfants de se préparer au mieux au monde de demain» [2]. En mai 2011, les ministres de l'éducation de l'UE ont approuvé ces projets et engagé un processus de coopération des politiques à l'échelle européenne.

Décrochage scolaire

Le décrochage scolaire est un problème complexe que les politiques en matière d'éducation ne peuvent résoudre à elles seules. Cependant, une réduction de 1 point seulement du pourcentage de jeunes qui quittent prématurément le système scolaire en Europe permettrait d'augmenter le nombre de jeunes qualifiés de près de 500 000 chaque année. Le Conseil a soutenu le plan d'action de la Commission en faveur de stratégies efficaces de réduction du décrochage scolaire, qui concernent les politiques en matière d'éducation, de jeunesse et de protection sociale. Elles devraient inclure des mesures de prévention, d'intervention et de compensation. Les États membres se sont engagés à préparer des stratégies globales tenant compte des contextes national, régional et local, et à les intégrer dans leurs programmes nationaux de réforme.

© Union européenne

La commissaire à l'éducation, à la culture, au multilinguisme et à la jeunesse, Androulla Vassiliou, à Londres, à l'occasion du WorldSkills 2011, le plus grand concours international de compétences du monde.

Nouvelle stratégie de réforme de l'enseignement supérieur

Dans le cadre de l'initiative «Jeunesse en mouvement», la Commission européenne a publié, en septembre 2011, une stratégie de réforme visant à accroître le nombre de diplômés, à améliorer la qualité de l'enseignement et à optimiser la contribution de l'enseignement supérieur à l'économie européenne afin que celle-ci sorte renforcée de la crise [3]. Cette stratégie recense les domaines prioritaires dans lesquels les pays de l'UE doivent accentuer leurs efforts pour atteindre les objectifs communs en matière d'éducation, et définit la façon dont l'Union peut soutenir leurs politiques de modernisation. Parmi les initiatives à l'échelle de l'UE figurent un classement multidimensionnel des universités, qui aidera les étudiants à mieux choisir un cursus adapté, ainsi qu'un dispositif de garantie de prêts étudiants dans le cadre d'«Erasmus for Masters», destiné aux étudiants qui préparent l'intégralité du cycle de master dans un autre pays de l'Union.

Erasmus pour tous

Un nouveau programme — «Erasmus pour tous» — a été proposé par la Commission en novembre. Il permettrait à un maximum de 5 millions de personnes de recevoir des subventions de l'UE pour étudier, se former ou travailler comme volontaire à l'étranger entre 2014 et 2020, soit près de deux fois plus qu'à l'heure actuelle.

Jeunesse en mouvement

«Jeunesse en mouvement» [4] a défini la manière dont l'UE peut atteindre les objectifs d'Europe 2020 par une action, aux niveaux national et européen, dans trois domaines:

- l'amélioration des systèmes d'éducation et de formation à tous les niveaux;
- le renforcement des mesures pour l'amélioration de l'emploi des jeunes;
- le développement de la mobilité des jeunes dans l'UE dans le cadre de la formation et sur le marché du travail.

Pour chacun de ces domaines, «Jeunesse en mouvement» prévoit une vaste panoplie d'actions et de projets allant de recommandations concrètes à l'intention des États membres à de nouvelles initiatives législatives, en passant par un soutien à l'amélioration des outils d'information destinés aux jeunes et par un engagement accru des entreprises.

Au cours de l'année, plusieurs projets spécifiques ont été élaborés, dont l'action «Ton premier emploi EURES», qui vise à orienter de jeunes demandeurs d'emploi vers des postes vacants, la campagne d'information «Jeunesse en mouvement», à laquelle ont activement participé les autorités nationales et régionales ainsi que les entreprises, et l'action de sensibilisation «Jeunesse au travail», qui établit des contacts entre les jeunes et les petites et moyennes entreprises (PME) pour favoriser le recrutement de jeunes par les PME.

Le problème grandissant du chômage des jeunes requiert des partenariats entre les États membres et la Commission ainsi qu'avec les partenaires sociaux. C'est la raison pour laquelle la Commission a proposé une «initiative sur les perspectives d'emploi des jeunes» ([5]). Cette initiative repose sur les deux volets de l'action de l'UE: la pleine mobilisation du soutien financier de l'UE et le renforcement de l'examen des politiques et des résultats à l'échelle nationale. Les États membres et l'UE devront conjuguer leurs efforts pour recourir davantage au Fonds social européen (FSE) en faveur des mesures pour l'emploi des jeunes, pour faciliter la transition entre l'école et la vie professionnelle et pour encourager la mobilité des jeunes sur le marché du travail.

© Union européenne

«Jeunesse en mouvement», un partenariat entre les États membres et la Commission destiné à intensifier l'utilisation du Fonds social européen à l'appui des mesures en faveur de l'emploi des jeunes, présenté par le président Barroso et le commissaire à l'emploi, aux affaires sociales et à l'inclusion, László Andor.

La Commission a souligné qu'une meilleure utilisation devait être faite des fonds existants non encore engagés: 30 milliards d'euros du FSE restent à allouer à des projets qui pourraient aider les États membres à créer des dispositifs de soutien à plus grande échelle pour les jeunes. De plus, 1,3 million d'euros destinés au soutien technique seront apportés par l'intermédiaire du FSE pour augmenter le nombre de programmes d'apprentissage.

Une stratégie pour les nouvelles compétences et les nouveaux emplois

Des mesures concrètes visant à répondre aux défis liés au marché du travail continuent à être élaborées dans le cadre de l'initiative phare intitulée «Une stratégie pour les nouvelles compétences et les nouveaux emplois». Les travaux avancent concernant les treize mesures clés, dont le panorama européen des compétences, qui vise une transparence accrue pour les demandeurs d'emploi, les travailleurs, les sociétés ou les institutions publiques grâce à la fourniture de prévisions actualisées sur l'offre de compétence et les besoins du marché du travail jusqu'en 2020, ainsi que concernant les initiatives sectorielles prévues dans le cadre de l'initiative phare, telles que le plan d'action relatif au personnel de santé.

Libre circulation des travailleurs

Les travailleurs qualifiés doivent disposer de plus de moyens pour exercer leur droit de libre circulation et obtenir un emploi. Tandis que des progrès ont déjà été accomplis, le marché unique tirerait parti d'une mobilité accrue de ces travailleurs. Dans ce contexte, la Commission a mené une vaste consultation sur la manière de moderniser la directive sur les qualifications professionnelles ([6]). Sur la base de cette consultation, des propositions de modification de ladite directive ont été présentées par la Commission avant la fin de l'année.

Europe 2020 — Inclusion sociale

Pour la première fois, la stratégie Europe 2020 en faveur de la croissance s'est fixée pour objectif de réduire la pauvreté. Les dirigeants de l'UE ont promis de sortir au moins 20 millions de personnes de la pauvreté et de l'exclusion d'ici à 2020. Les défis à relever sont nombreux: favoriser l'inclusion active dans la société et sur le marché du travail, combattre l'exclusion financière et le surendettement, éradiquer la pauvreté des enfants, garantir à tous un logement décent, surmonter la discrimination et améliorer les perspectives des personnes handicapées, des minorités ethniques, des migrants et autres groupes vulnérables.

Lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale

Dans un contexte où plus de 80 millions de personnes sont menacées de pauvreté dans l'UE — dont 20 millions d'enfants et 8 % de la population active —, la plate-forme européenne contre la pauvreté et l'exclusion sociale a défini les mesures qui doivent permettre d'atteindre l'objectif que s'est fixé l'UE, dans le cadre de la stratégie Europe 2020, de réduire d'au moins 20 millions le nombre de personnes en situation de pauvreté et d'exclusion sociale d'ici à 2020.

Bien que la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale soit principalement du ressort des gouvernements nationaux, l'UE peut jouer un rôle de coordination en recensant des pratiques exemplaires et en encourageant l'apprentissage mutuel, en établissant des règles à l'échelle européenne et en mettant à disposition des financements, notamment par le FSE.

Les mesures clés pour y parvenir sont:

- un meilleur accès au travail, à la sécurité sociale, aux services essentiels (soins de santé, logement, etc.) et à l'éducation;
- une meilleure utilisation des fonds de l'UE pour favoriser l'inclusion sociale et lutter contre la discrimination;
- l'innovation sociale pour trouver des solutions intelligentes, notamment dans l'optique d'une amélioration de l'efficacité et de l'efficience des aides sociales;
- de nouveaux partenariats entre le secteur public et le secteur privé.

La première convention annuelle de la plate-forme européenne contre la pauvreté et l'exclusion sociale s'est tenue les 17 et 18 octobre, à Cracovie, et a examiné les progrès accomplis sur la voie des objectifs de réduction de la pauvreté et de l'exclusion sociale.

Intégration des citoyens européens roms

Le Conseil européen[7] a approuvé la proposition de la Commission d'un cadre européen pour les stratégies nationales d'intégration des Roms[8]. Parmi les quelque 10 à 12 millions de Roms vivant en Europe, beaucoup sont confrontés à des préjugés, à l'intolérance, à la discrimination et à l'exclusion sociale dans leur vie quotidienne. Ils sont marginalisés et vivent dans des conditions socio-économiques déplorables. La stratégie Europe 2020 pour la croissance ne laisse aucune place à la marginalisation économique et sociale persistante de la plus importante minorité d'Europe. Le nouveau cadre servira de fil conducteur pour les politiques nationales relatives aux Roms et contribuera à la mobilisation des fonds de l'UE consacrés à l'action en faveur de l'inclusion, en particulier en ce qui concerne l'accès à l'éducation, à l'emploi, aux soins de santé et au logement.

Un projet cofinancé par l'UE relatant la vie de communautés roms décroche un prix des médias numériques

Un projet cofinancé par l'Union européenne, sous la forme d'un film, pour lutter contre les stéréotypes sur les Roms a reçu un prix prestigieux décerné par la Society of Professional Journalists aux États-Unis. Dans le cadre du projet «Colorful but Colorblind», des journalistes roms et non roms ont réalisé ensemble 25 courts-métrages narrant des histoires de communautés roms établies en Europe centrale et orientale. Ce projet avait pour but de promouvoir une couverture plus équilibrée des questions relatives à ces communautés et d'encourager une participation accrue des journalistes roms aux activités des médias grand public.

© Union européenne

Le commissaire à l'emploi, aux affaires sociales et à l'inclusion, László Andor, présente les propositions de la Commission concernant la politique de cohésion pour la période 2014-2020.

Le Fonds social européen et la dimension sociale de la politique de cohésion de l'UE — Promouvoir l'emploi dans l'UE

Le Fonds social européen est le principal instrument financier de l'Union destiné à développer les possibilités d'emploi et les compétences, à promouvoir l'éducation et l'apprentissage tout au long de la vie, à favoriser l'inclusion sociale et à lutter contre la pauvreté ([9]). Il constitue un élément essentiel de la stratégie Europe 2020 en faveur de la croissance et de l'emploi, qui vise à améliorer l'existence des citoyens européens en développant leurs compétences et en renforçant leurs perspectives d'emploi. Chaque année, près de 10 millions de bénéficiaires finals sont soutenus par le FSE, qui augmente leurs chances de trouver un emploi ou de conserver celui qu'ils occupent. Nombre de projets du FSE sont destinés à des groupes qui connaissent des difficultés particulières, comme les jeunes, les travailleurs âgés, les femmes ou les minorités ([10]). Sur la période 2007-2013, les autorités nationales et régionales disposent de plus de 75 milliards d'euros pour l'investissement dans les ressources humaines, conformément aux priorités convenues à l'échelle de l'UE.

La priorité accordée à la dimension humaine est un élément important des efforts déployés par la Commission européenne pour sortir de la crise. Le FSE fait partie des Fonds structurels de l'UE, qui fonctionnent comme des leviers financiers qui concrétisent les politiques de l'UE sur le terrain pour des millions de citoyens, en les aidant à trouver du travail, et contribuent à une reprise créatrice d'emplois ([11]). Deux exemples en sont présentés ci-dessous.

Work Factory (Suède)

Le projet du FSE mené à Åmål, en Suède, de 2008 à 2010, visait à donner un travail aux jeunes sans emploi ou à leur permettre de suivre une formation ou des études. Il ciblait les jeunes de 16 à 25 ans qui bénéficiaient d'une aide sociale de l'État ou de la commune.

En 2010, le taux de chômage des jeunes de 20 à 24 ans à Åmål ayant été de 18 %, le projet «Work Factory» était particulièrement intéressant et nécessaire. Le taux de succès, qui correspond au nombre de participants devenus financièrement indépendants et ne bénéficiant plus d'aides sociales, a été élevé, atteignant environ 60 %. Parmi ceux-ci, 38 % ont trouvé un emploi, 13 % ont entrepris des études et 8 % ont reçu une formation professionnelle.

QUALI-FORM-IDE (Belgique)

Parmi les objectifs ambitieux de ce projet financé par le FSE figurent l'amélioration de la qualité de la formation, l'augmentation du taux d'emploi et l'action en faveur de la cohésion sociale dans la Communauté française de Belgique. Ce projet s'inscrit pleinement dans l'objectif de l'UE d'un taux d'emploi de 70 % et permet chaque année à 12,5 % de la population de suivre une formation.

Dans le cadre de ce projet, le service public de l'emploi (Forem) dirige un réseau comprenant neuf centres de compétences et trois centres de formation «ouverts» en Wallonie et à Bruxelles. Ces centres préparent les travailleurs à des emplois locaux dans des secteurs tels que la logistique, la peinture, le tourisme, la restauration et l'entretien des parcs. Une évaluation à mi-parcours a montré que 70 % des objectifs avaient été atteints.

Europe 2020 — Recherche, développement et innovation

L'Union de l'innovation

L'Union de l'innovation est au cœur de la stratégie Europe 2020 et met l'accent sur les problématiques les plus complexes de notre époque, en particulier la santé et le vieillissement de la population, le changement climatique, l'énergie, la sécurité alimentaire ainsi que l'efficacité de l'utilisation des ressources.

© Union européenne

La commissaire à la recherche, à l'innovation et à la science, Máire Geoghegan-Quinn, a proposé la création d'un nouveau fonds pour la recherche et l'innovation — «Horizon 2020» — doté de 80 milliards d'euros, un élément clé du paquet CFP.

L'Union de l'innovation vise à renforcer encore les liens entre la recherche et l'innovation, d'une part, et la création d'emplois, d'autre part, condition essentielle pour permettre à l'Europe de surmonter rapidement la crise économique actuelle. Chaque euro investi dans la recherche européenne entraîne une augmentation de la valeur ajoutée de l'industrie comprise entre 7 et 14 euros, tandis que l'investissement de 3 % du PIB de l'UE dans la recherche et le développement d'ici à 2020 pourrait déboucher sur la création de 3,7 millions d'emplois et une progression du PIB annuel de près de 800 milliards d'euros d'ici à 2025.

Au cours de sa première année d'existence, l'Union de l'innovation a franchi plusieurs étapes clés. En février 2011, le Conseil européen a placé l'Union de l'innovation au premier rang des priorités politiques ([12]). En février également, la Commission a adopté des mesures visant à rendre la participation à l'actuel programme-cadre de recherche de l'UE (7e PC) plus attrayant et plus accessible pour les chercheurs les plus éminents et les entreprises les plus innovantes ([13]). Parallèlement, l'édition 2010 du tableau de bord européen de l'innovation a été publiée ([14]) et marque le début du nouveau tableau de bord de l'Union de l'innovation, qui donne un meilleur aperçu de la situation générale de l'UE.

En juin, la Commission a lancé la «plate-forme de spécialisation intelligente», structure destinée à aider les régions et les États membres à mieux définir leurs stratégies de recherche et d'innovation ([15]). Dans la mesure où aucune solution n'est universelle, ce nouveau mécanisme aidera les régions à évaluer, sur les plans de la recherche et de l'innovation, leurs atouts et leurs faiblesses et à miser sur leur avantage concurrentiel.

En juillet, la Commission européenne a annoncé l'affectation de près de 7 milliards d'euros à la relance de l'innovation grâce à la recherche avec les nouveaux appels de propositions dans le cadre du 7e PC de l'UE. Il s'agissait du plus important dispositif de financement de la Commission dans le cadre du 7e PC et du premier depuis la création de l'Union de l'innovation.

LE BREVET EUROPÉEN

Le 13 avril 2011, la Commission européenne a présenté deux propositions législatives, dans le cadre d'une coopération renforcée, qui permettront une réduction sensible, pouvant atteindre 80 %, du coût des brevets en Europe ([16]). Une fois adoptés, les règlements proposés s'appliqueraient dans 25 États membres, et les importantes économies de coût devraient permettre d'améliorer la capacité d'innovation de l'Europe.

L'idée maîtresse qui sous-tend les appels de propositions est d'intégrer la recherche et l'innovation pour répondre à des défis de société et créer des emplois et une croissance durables, en donnant à l'Europe une avance sur les principaux marchés technologiques de l'avenir. Une attention particulière sera accordée aux PME grâce à un dispositif financier de près de 1 milliard d'euros.

Les 5 et 6 décembre, le président Barroso a ouvert la première convention de l'innovation, au cours de laquelle sont intervenus d'éminents orateurs et qui a réuni plus de 1 200 participants. Lors de cet événement, la Commission européenne et le groupe «Banque européenne d'investissement» (BEI) ont lancé un nouveau mécanisme de garantie de prêts visant à aider les PME innovantes à accéder aux financements bancaires. Un montant supplémentaire de 6 milliards d'euros de prêts devrait ainsi être débloqué d'ici à la fin de 2013, dont jusqu'à 1,2 milliard pour les PME et 300 millions pour les infrastructures de recherche.

Horizon 2020

Le 30 novembre, la Commission a adopté «Horizon 2020» — le programme-cadre pour la recherche et l'innovation ([17]) pour la période allant de 2014 à 2020, doté d'une enveloppe de 80 milliards d'euros destinés au financement de la recherche et de l'innovation, dans l'optique de créer une croissance durable et de nouveaux emplois en Europe.

«Horizon 2020» apportera une grande simplification grâce à une série unique de règles. Il rassemblera l'ensemble du financement de la recherche et de l'innovation actuellement apporté par les programmes-cadres pour la recherche et le développement technique, les activités liées à l'innovation du programme-cadre pour la compétitivité et l'innovation (CIP) et l'Institut européen d'innovation et de technologie (EIT).

Le soutien proposé pour la recherche et l'innovation dans le cadre d'«Horizon 2020» consolidera la position de l'UE dans le domaine des sciences, avec un budget spécifique de 24,6 milliards d'euros environ pour favoriser la recherche de haut niveau en Europe, incluant une augmentation de 77 % du financement destiné au Conseil européen de la recherche (CER). Un investissement de quelque 18 milliards d'euros aidera à renforcer notre position de leader dans l'innovation industrielle, en privilégiant les technologies clés et un meilleur accès des PME au capital et aux aides. Le programme apportera également 31,7 milliards d'euros pour aider à répondre aux préoccupations majeures communes à tous les Européens que sont, par exemple, le changement climatique, le développement d'une mobilité et de transports durables ainsi que d'une énergie renouvelable plus abordable, la garantie de la sécurité et de la sûreté alimentaire et le défi que représente le vieillissement de la population.

«Horizon 2020» répondra aux défis de société en contribuant à réduire le décalage entre la recherche et le marché, par exemple en aidant les entreprises innovantes à transformer leurs avancées technologiques en produits viables ayant un réel potentiel commercial. Cette démarche orientée vers le marché inclura la création de partenariats avec le secteur privé et les États membres afin de rassembler les ressources nécessaires. «Horizon 2020» sera accompagné d'autres mesures visant à compléter et à développer encore l'espace européen de la recherche dans le but d'éliminer les barrières et de créer un véritable marché unique de la connaissance, de la recherche et de l'innovation.

La stratégie numérique

La stratégie numérique porte sur des aspects essentiels de l'économie moderne comme la disponibilité de l'internet à haut débit et de contenus numériques, la cybersécurité, l'amélioration de l'efficacité des services administratifs en ligne, la création de services de santé facilitant la vie des citoyens, ou encore la garantie que tout un chacun dispose des compétences nécessaires pour bénéficier de la révolution technologique.

Pour accélérer le déploiement de réseaux internet plus rapides, qui constituent l'épine dorsale de l'économie numérique, la Commission a proposé d'allouer 9,2 milliards d'euros (sur 50 milliards) aux réseaux à haut débit et aux infrastructures pour des services numériques dans le cadre du mécanisme pour l'interconnexion en Europe, et a également proposé un dispositif législatif établissant des orientations pour les projets de ce type. Le but est de compléter les moyens existants de financement des infrastructures à haut débit par des instruments de financement innovants.

Les mesures proposées, et abordées ailleurs dans ce document, sur les normes communes, le règlement extrajudiciaire des litiges, le droit européen commun de la vente à caractère facultatif ou la recherche dans le domaine des technologies de l'information et de la communication (TIC) (dans le cadre d'«Horizon 2020») font également partie des réalisations prévues dans le cadre de la stratégie numérique.

Une évaluation de la manière dont l'UE et les États membres évoluent dans l'économie numérique et progressent sur la voie des objectifs fixés a été publiée dans le tableau de bord de la stratégie numérique de 2011. Conformément à sa volonté d'adopter une stratégie d'ouverture des données, la Commission européenne a publié en ligne les séries de données et les statistiques issues du tableau de bord, permettant ainsi à quiconque de réaliser sa propre analyse ([18]).

En juin 2011, la première assemblée «Stratégie numérique» s'est réunie à Bruxelles. Plus de 1 500 parties prenantes se sont rencontrées lors des ateliers et de la session plénière pour examiner les progrès accomplis dans le contexte de la stratégie numérique et favoriser l'adoption de mesures pour atteindre les objectifs fixés. Cette approche de gouvernance partagée a fait l'objet d'un suivi au second semestre avec des activités à l'échelon local, dans le cadre desquelles des membres du personnel de la Commission (les «ambassadeurs») se sont rendus dans tous les États membres et ont rencontré les parties prenantes locales pour favoriser encore le processus et obtenir des commentaires.

La collaboration électronique transfrontière entre les administrations publiques européennes est une condition essentielle à la mise en place du marché unique du numérique. Par conséquent, la définition de la stratégie d'interopérabilité européenne (SIE) et du cadre d'interopérabilité européen (EIF) ainsi que l'application de ce dernier à l'échelle nationale d'ici à 2013 sont des mesures clés de la stratégie numérique. Après leur adoption par la Commission à la fin de 2010, la SIE et l'EIF ont fait l'objet d'une large diffusion, et des moyens de suivi de leur application ont été mis en place dans le cadre du programme «Solutions d'interopérabilité pour les administrations publiques européennes» (ISA).

© Union européenne

Plus de 1 500 participants à la première assemblée «Stratégie numérique» en juin.

Technologies de l'information et de la communication

L'amélioration, sur les plans du financement et de la coordination, des investissements de l'Europe dans la recherche et le développement dans le domaine des TIC est au cœur de la stratégie numérique. En 2011, de nouveaux projets liés aux TIC ont été lancés pour un montant total d'environ 850 millions d'euros, et plusieurs appels de propositions ont été publiés pour 950 millions d'euros supplémentaires, qui doivent être mis à disposition en 2012.

© Union européenne

Neelie Kroes, vice-présidente de la Commission et commissaire à la stratégie numérique, a insisté sur la nécessité de penser au-delà du présent, lors de la conférence sur les «technologies futures et émergentes», en 2011.

La Commission européenne a lancé en mai une nouvelle mesure phare dans le domaine de la recherche dans les technologies futures et émergentes. Le but en est de réaliser, dans le domaine des TIC, des avancées majeures susceptibles d'apporter des solutions à certaines des grandes problématiques auxquelles est confrontée la société. Six concurrents seront en lice pendant une année, à l'issue de laquelle deux propositions seront sélectionnées pour recevoir un financement de longue durée (dix ans), qui pourra atteindre jusqu'à 1 milliard d'euros pour chacune.

Deux initiatives technologiques conjointes (Artemis et ENIAC) ont bénéficié d'un soutien ininterrompu, ce qui est également le cas de trois partenariats public-privé (PPP) lancés en collaboration avec d'autres secteurs ou directions générales dans le cadre du plan européen de relance économique (2008). Ces PPP visent à accroître les investissements dans la recherche et l'innovation industrielles et à aligner les programmes de recherche dans le domaine des voitures vertes, des bâtiments européens économes en énergie et des usines du futur.

Le partenariat public-privé pour l'internet du futur (PPP-IF) ([19]) est un programme de recherche et d'innovation lancé en mai 2011 qui vise à améliorer la compétitivité de l'Europe dans les technologies et les systèmes internet de pointe requis pour les applications et les services intelligents. Ce partenariat favorisera l'innovation en Europe et aidera les entreprises et les pouvoirs publics à élaborer des solutions internet fondées sur des données complexes en ligne pour rendre les infrastructures et les processus d'entreprises plus intelligents.

Europe 2020 — Efficacité de l'utilisation des ressources

L'initiative phare lancée en janvier 2011 ([20]) dans le cadre d'Europe 2020 pour une Europe efficace dans l'utilisation des ressources a mis l'accent sur l'urgence de la mutation profonde que doivent engager les consommateurs comme les producteurs dans tous les domaines pertinents tels que l'énergie, le transport, le climat, l'environnement, l'agriculture, la pêche et la politique régionale. Elle a mis en évidence la nécessité de mener une analyse complète des synergies et des arbitrages pour déterminer les instruments d'action le mieux à même de garantir notamment que les prix reflètent les véritables coûts pour la société et que les consommateurs sont mieux informés pour faire leurs choix.

Cette initiative garantit une cohérence des politiques à long terme grâce à quatre feuilles de route interdépendantes, fondées sur une analyse commune, précisant la transition nécessaire jusqu'en 2050, à savoir la feuille de route vers une

économie compétitive à faible intensité de carbone à l'horizon 2050, le livre blanc sur l'avenir des transports, la feuille de route pour une Europe efficace dans l'utilisation des ressources et la feuille de route pour l'énergie à l'horizon 2050. Il est essentiel de garantir que toutes les politiques contribuent à la réalisation des objectifs d'efficacité de l'utilisation des ressources.

Feuilles de route vers l'efficacité de l'utilisation des ressources

- La feuille de route vers une économie compétitive à faible intensité de carbone à l'horizon 2050, publiée en mars par la Commission, ainsi que le plan d'efficacité énergétique tracent la voie et définissent les étapes qui doivent permettre à l'Europe d'effectuer la transition vers une économie à faible intensité de carbone de la manière la plus économique. Ils préconisent une réduction des émissions, par rapport à 1990, de 40 % d'ici à 2030, de 60 % d'ici à 2040 et de 80 % d'ici à 2050, et ce uniquement par des mesures à l'échelle nationale. La feuille de route permettra à l'UE de conserver sa position de leader dans la transition vers une économie sobre en carbone et de maximiser les bénéfices pour l'économie européenne sur les plans du renforcement de la sécurité énergétique et de la stimulation de l'innovation technologique, de la croissance économique et de la création d'emplois. L'analyse réalisée par la Commission montre que les investissements supplémentaires nécessaires seraient compensés, en grande partie ou entièrement, par la réduction des importations d'énergie.

ÉCONOMIE À FAIBLE INTENSITÉ DE CARBONE — FEUILLE DE ROUTE

Des objectifs ambitieux ont été fixés pour le milieu du siècle, pour les entreprises comme pour les ménages, en matière d'activités économiques à faible intensité de carbone.

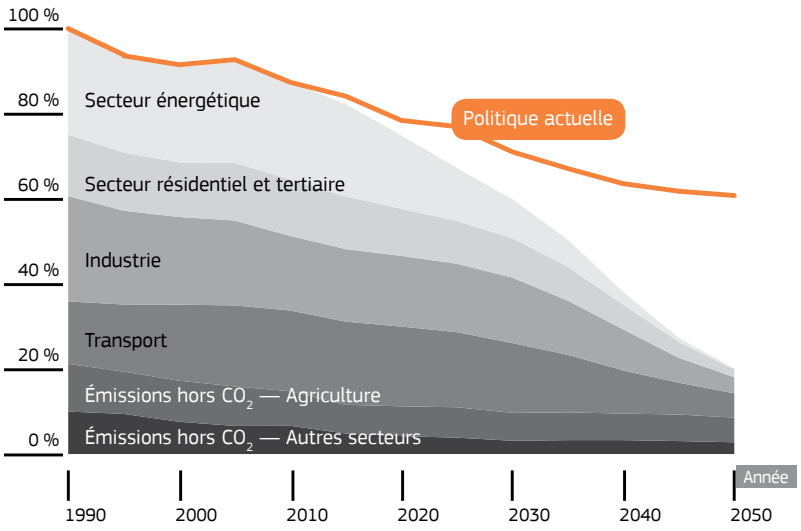

FAVORISER L'UTILISATION EFFICACE DES RESSOURCES

En avril, la Commission européenne a présenté sa proposition pour la révision des règles obsolètes régissant la taxation des produits énergétiques dans l'Union européenne ([22]). Les nouvelles règles proposées visent à restructurer les modalités de taxation des produits énergétiques afin d'éliminer les déséquilibres actuels et de tenir compte à la fois des émissions de CO_2 et de la teneur énergétique. Elles visent également à promouvoir l'efficacité énergétique et la consommation de produits plus respectueux de l'environnement, ainsi qu'à éviter les distorsions de concurrence sur le marché unique.

- En mars 2011, la Commission européenne a adopté un livre blanc ([21]) qui définit la feuille de route pour un espace européen unique des transports. Celui-ci contient 40 initiatives concrètes pour la prochaine décennie visant à mettre en place un système de transports compétitif et économe en ressources qui améliorera la mobilité, éliminera les principaux obstacles dans des domaines clés et stimulera la croissance et l'emploi. Par ailleurs, ces propositions réduiront considérablement la dépendance de l'Europe à l'égard des importations de pétrole et feront baisser de 60 % ses émissions de carbone liées aux transports d'ici à 2050.

- En septembre 2011, la Commission a publié une feuille de route pour une Europe efficace dans l'utilisation des ressources ([23]), qui décrit les outils et les actions destinés à renforcer l'efficacité de l'économie de l'UE dans l'utilisation des ressources naturelles essentielles. Cette feuille de route s'appuie sur les autres programmes de l'initiative phare concernant l'efficacité des ressources, qu'elle complète. Elle fournit un cadre permettant de concevoir et de mettre en place les actions futures de manière cohérente. Elle expose les changements structurels et technologiques nécessaires jusqu'en 2050 et fixe des objectifs intermédiaires à atteindre d'ici à 2020.

- La feuille de route pour l'énergie à l'horizon 2050, publiée en décembre 2011 ([24]), constitue le nouveau cadre à long terme définissant des orientations pour atteindre l'objectif précédemment fixé par la Commission d'une économie à faibles émissions de CO_2 d'ici à 2050. La sobriété en carbone de notre économie passe par une production d'électricité sans émissions de CO_2. L'électrification du transport routier présentera également de grands avantages.

PRIORITÉS EN MATIÈRE D'INFRASTRUCTURES ÉNERGÉTIQUES D'ICI À 2020

Les priorités géographiques ont été établies en fonction des différentes sources énergétiques.

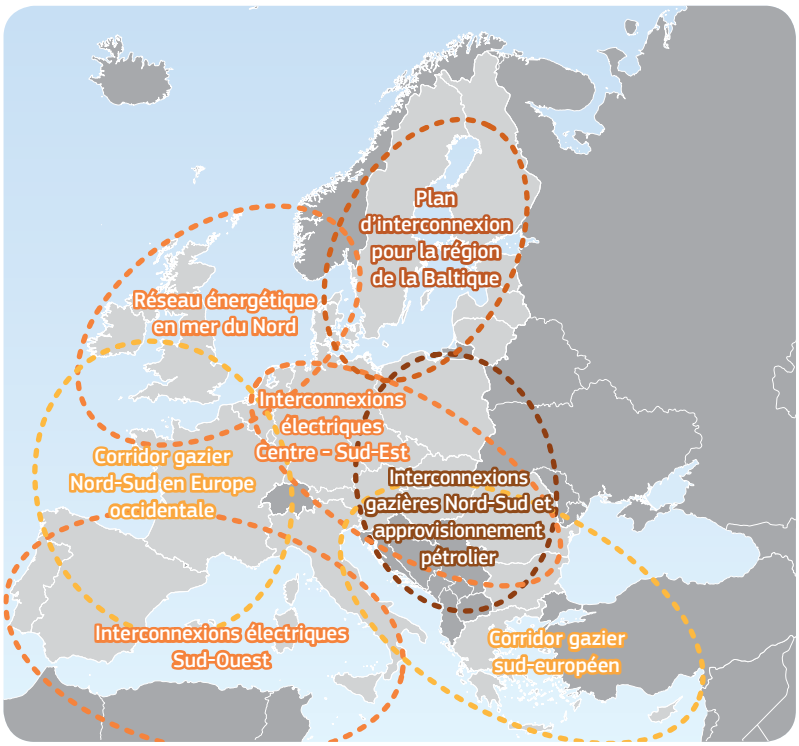

Source: Commission européenne.

Système d'échange de quotas d'émission

La Commission a poursuivi ses préparatifs pour permettre la mise en place du système d'échange des droits d'émission révisé en temps utile, la troisième période d'échange commençant le 1er janvier 2013 ([25]). En particulier, le 26 septembre a marqué une étape importante, l'aviation rejoignant les autres secteurs économiques dans la lutte contre le changement climatique. L'aviation participera au système d'échange des droits d'émission de l'UE à partir de 2012. La Commission a publié les valeurs de référence qui seront utilisées pour octroyer gratuitement des quotas d'émission de gaz à effet de serre à plus de 900 exploitants d'aéronefs. La publication des valeurs de référence permet aux compagnies aériennes de calculer leur attribution gratuite de quotas jusqu'en 2020.

Le Parlement et le Conseil ont approuvé une nouvelle directive relative aux droits d'usage des routes applicable aux poids lourds (directive «Eurovignette») ([27]). Cette nouvelle législation-cadre européenne, version révisée de la directive «Eurovignette» de 1999, vise à réduire la pollution due au transport routier de marchandises et à fluidifier le trafic en instaurant des péages prenant en compte les coûts associés à la pollution atmosphérique et sonore liée au trafic et contribuant à empêcher la congestion des infrastructures routières.

Stratégies macrorégionales de l'UE en faveur d'une utilisation plus efficace des ressources

Le premier rapport sur l'état d'avancement de la stratégie de l'UE pour la région de la mer Baltique (qui met l'accent sur quatre grands enjeux: environnement, prospérité, accessibilité et sécurité) a montré que la stratégie avait facilité la mise en place de projets et redynamisé des projets existants. De plus, l'approche intégrée de la stratégie a favorisé une amélioration de l'élaboration des politiques et l'harmonisation des financements et des ressources, qui ont débouché sur un gain d'efficacité dans la réalisation des objectifs globaux de l'UE dans le cadre d'Europe 2020. Des résultats similaires sont attendus de la stratégie de l'UE pour la région du Danube, qui a débuté en 2011. Quelque 200 actions prioritaires devraient contribuer au développement du potentiel économique de la région et à l'amélioration de sa situation environnementale.

La compétitivité industrielle, clé du redressement économique

Dans le cadre de la stratégie de croissance de l'Union, il est nécessaire d'accorder une place centrale à l'industrie pour que l'Europe reste un acteur économique mondial de premier plan. Tel était le principal message de la communication «Une politique industrielle intégrée à l'ère de la mondialisation», adoptée en 2010 par la Commission européenne ([28]). Cette initiative phare d'Europe 2020 propose une stratégie visant à stimuler la croissance et l'emploi pour maintenir en Europe un tissu industriel solide, diversifié et compétitif, capable d'offrir des emplois bien rémunérés tout en réduisant les émissions de carbone.

«L'industrie européenne est en bonne santé et prête à affronter ses concurrents», telle a été, en substance, la conclusion de la présentation du rapport de la Commission sur la compétitivité industrielle en octobre 2011.

La production industrielle a diminué de 23% en raison de la crise financière en 2008. Cependant, le redressement de l'industrie manufacturière européenne a été plus vigoureux que prévu. La production manufacturière est actuellement supérieure d'environ 14% à la production du début de 2009, où elle avait atteint son point le plus bas, mais elle reste inférieure de 9% au pic du début de 2008 (voir le graphique à la page suivante). Pour ce qui est des emplois dans l'industrie et les services connexes, ils sont encore inférieurs de 11% au pic de 2008.

FONDS EUROPÉEN POUR L'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE

Le 1er juillet 2011, la Commission a lancé le Fonds européen pour l'efficacité énergétique (FEEE), qui attribuera près de 146 millions d'euros à un nouvel instrument financier consacré à des projets liés à l'efficacité énergétique et aux énergies renouvelables ([26]).

INDICES DE PRODUCTION EU-27 POUR 1993-2011 (CORRIGÉS DE LA TENDANCE)

Les chiffres de la production font état de tendances divergentes entre l'industrie manufacturière et la construction au cours des dix dernières années.

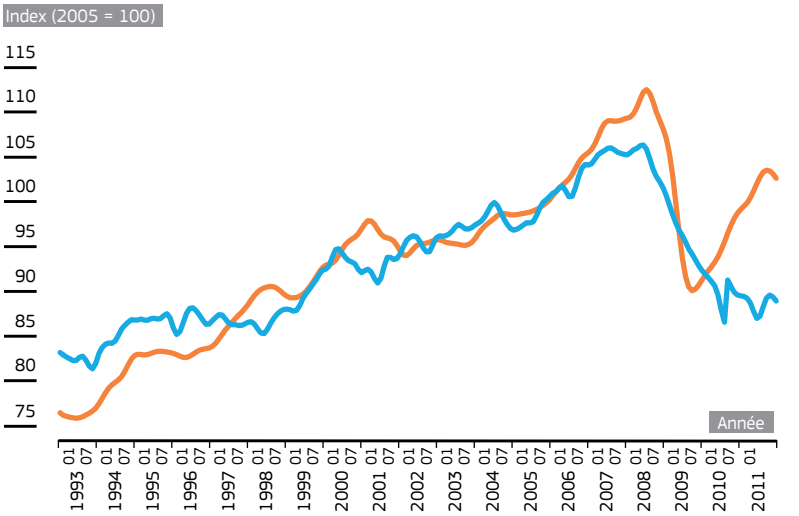

Source: Eurostat.

Principaux résultats des rapports sur la compétitivité

- Productivité: la productivité est supérieure à la moyenne de l'UE en Irlande, aux Pays-Bas, en Autriche, en Finlande, en Belgique, au Luxembourg et en Suède, alors qu'elle est inférieure à la moyenne en Slovaquie, en Pologne, en Slovénie, à Chypre, en Hongrie, en République tchèque, au Portugal, en Estonie, en Lituanie, en Roumanie, en Lettonie et en Bulgarie.

- L'UE a moins de jeunes entreprises innovantes: par rapport à leurs concurrents aux États-Unis et au Japon, les entreprises de l'UE réalisent de moins bonnes performances en ce qui concerne les applications et la commercialisation des résultats de la recherche et de l'innovation. La part des entreprises innovantes dans l'ensemble des entreprises est particulièrement élevée au Luxembourg, en Allemagne, en Belgique et au Portugal, alors qu'elle est faible en Hongrie, en Pologne, en Lettonie et en Lituanie.

- L'industrie et les services sont de plus en plus liés: les services aux entreprises à forte intensité de connaissance notamment constituent de plus en plus des facteurs de production directs et indirects pour l'industrie; ils représentent jusqu'à 9 % des exportations de l'EU-12 et 18 % de celles de l'EU-15.

- L'industrie de l'UE utilise plus efficacement les matières premières: elle a davantage recours à des produits recyclés et à des matériaux de substitution innovants, mais l'accessibilité et le caractère abordable des matières premières non énergétiques sont des éléments déterminants pour la compétitivité de plusieurs secteurs manufacturiers de l'UE qui consomment beaucoup de matières premières.

- Efficacité industrielle: l'UE est pionnière à de nombreux égards. Elle devance généralement les États-Unis et rattrape son retard par rapport au Japon. Il existe toutefois des différences de performance sensibles entre États membres et entre secteurs industriels.

- Législation favorable aux entreprises: le groupe des pays dans lesquels la réglementation est la moins contraignante pour les entreprises comprend le Luxembourg, la Finlande, l'Estonie, Chypre, le Danemark et la Suède, alors que les entreprises se plaignent le plus en Belgique, au Portugal, en Grèce, en Hongrie et en Italie.

L'industrie européenne doit disposer d'un accès aux matières premières cruciales

Les principaux marchés des produits de base connaissent tous une extrême volatilité des prix à un moment où la compétitivité des entreprises européennes dépend considérablement d'un accès efficace et sûr aux matières premières. Essentielles pour l'économie de l'Union européenne, les matières premières occupent aussi une place centrale dans le développement de technologies modernes et respectueuses de l'environnement, telles que la voiture électrique et l'énergie photovoltaïque. La fluctuation des prix, souvent due à des mesures protectionnistes, aggrave l'inflation et fausse les marchés mondiaux des matières premières, ce qui nuit à de nombreux secteurs européens, de l'agriculture à l'industrie automobile. Dans ce contexte, la Commission européenne a présenté, en février 2011, une stratégie intégrée destinée à répondre aux enjeux relatifs aux matières premières ([29]). Elle propose des mesures pour améliorer la réglementation, le fonctionnement et la transparence des marchés financiers et des marchés des produits de base.

© Union européenne

Antonio Tajani, vice-président de la Commission et commissaire à l'industrie et à l'entrepreneuriat, devant une maquette du satellite européen Envisat.

Des normes communes pour stimuler la compétitivité

Le développement plus rapide de normes industrielles communes, qui permettront de réduire les coûts et d'engendrer des bénéfices pour les entreprises comme pour les consommateurs, est essentiel pour la compétitivité de l'Europe. Afin d'y parvenir, la Commission a proposé une série de mesures législatives et non législatives pour stimuler et accélérer l'élaboration de normes ([30]).

Les principaux aspects de la proposition de la Commission sont les suivants:

- l'Europe pèsera en faveur de l'élaboration d'un plus grand nombre de normes internationales dans les secteurs économiques où elle est le leader mondial;
- des normes européennes pour les services davantage axées sur le marché devraient être élaborées, conférant ainsi aux entreprises des avantages commerciaux;
- la proposition d'un moyen simple et rapide pour reconnaître les normes en matière de TIC qui prennent de l'importance;
- la Commission renforcera sa coopération avec les principaux organismes de normalisation européens (CEN, Cenelec et ETSI) de manière que leurs normes soient disponibles plus rapidement;
- les normes européennes seront élaborées avec l'aide d'organisations représentant les principales parties concernées, à savoir les consommateurs, les petites entreprises et les organisations environnementales et sociales.

La nouvelle norme relative à un chargeur universel de téléphones portables, adapté à tous les modèles, est un parfait exemple de l'intérêt considérable que des normes européennes peuvent présenter dans notre vie quotidienne (voir le chapitre 3).

UNE RÉFORME DE LA TVA QUI DEVRAIT CONTRIBUER À STIMULER LA CROISSANCE EN RÉDUISANT LES COÛTS POUR LES ENTREPRISES

La Commission a adopté, le 6 décembre, une communication ([31]) sur l'avenir de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) qui établit les caractéristiques fondamentales du nouveau régime de TVA, ainsi que les mesures prioritaires nécessaires pour créer un système de TVA plus simple, plus efficace et plus fiable dans l'UE.

Ce nouveau système de TVA s'articule autour de trois grands objectifs: premièrement, la TVA doit être plus pratique à mettre en œuvre pour les entreprises; deuxièmement, elle doit contribuer de manière plus efficace aux efforts d'assainissement budgétaire des États membres et à une croissance économique pérenne; troisièmement, un terme doit être mis aux pertes de recettes colossales qui découlent aujourd'hui de la fraude et de la non-perception de la TVA.

Assiette commune consolidée pour l'impôt sur les sociétés (ACCIS) — Réduire les coûts et accroître la compétitivité

Les coûts liés à la fiscalité supportés par les entreprises qui ont des activités transfrontières en Europe, y compris pour se conformer jusqu'à 27 systèmes fiscaux différents, sont très importants. D'après les données actuelles, les coûts de mise en conformité représenteraient entre 2 et 4 % du produit de l'impôt sur les sociétés. De plus, ces coûts pèsent davantage sur les PME et freinent leur expansion au-delà des frontières. La nécessité d'instaurer un système commun pour remédier à ce problème est incontestable.

Au cours de l'année 2011, la Commission a présenté une proposition ([32]), longtemps attendue, concernant la création d'un ensemble de règles communes dans l'UE pour le calcul de l'assiette pour l'impôt sur les sociétés actives sur le marché intérieur. Ce nouveau système est destiné à faciliter la vie aux entreprises, en réduisant les coûts de mise en conformité et en favorisant l'exploitation des économies d'échelle sur le marché intérieur européen pour la croissance et l'emploi. Contrairement à nombre de rumeurs, cette proposition n'a rien à voir avec une harmonisation des taux d'imposition — les taux de l'impôt sur les sociétés continueront d'être fixés par les États membres.

L'ACCIS propose le premier ensemble de règles communes à l'échelle de l'UE pour le calcul de l'assiette pour l'impôt sur les sociétés actives sur le marché intérieur. Les sociétés décidant d'adopter ce système calculeront leurs bénéfices imposables suivant ces règles. Ce système sera facultatif: autrement dit, il appartiendra aux sociétés de décider si elles y adhèrent ou non. Il permettra également aux entreprises transfrontières d'introduire une déclaration fiscale consolidée unique auprès d'une seule administration pour l'ensemble de leur activité à l'intérieur de l'UE.

Le commissaire à la politique régionale, Johannes Hahn, en Italie. Une politique régionale efficace est essentielle pour la compétitivité et l'amélioration du niveau de vie.

© Union européenne

LAURÉAT DU PRIX REGIOSTARS 2011 DANS LA CATÉGORIE «COMPÉTITIVITÉ ÉCONOMIQUE — ANTICIPER LE CHANGEMENT ÉCONOMIQUE»

System management for innovative platforms (SLIM): le projet SLIM a favorisé le développement de pôles d'entreprises *(clusters)* en créant des liens entre des entreprises, des universités et des autorités régionales pour stimuler l'innovation dans les entreprises concernées. Il a été mené dans les régions de Dalarna, Gävleborg et Värmland, dans le centre-nord de la Suède. Les entreprises ont été encouragées à renforcer et à étendre leurs réseaux pour développer de nouveaux produits et services et améliorer l'emploi. L'analyse et la communication des résultats des entreprises participantes ont été un élément important du projet.

La politique de cohésion et la politique régionale de l'UE contribuent à renforcer la croissance et la solidarité dans les régions

La politique de cohésion est une politique d'investissement structurel à moyen et à long terme en faveur du développement des économies régionales. Fondée sur la solidarité, elle vise à réduire les disparités régionales et concentre nettement ses financements sur les régions les plus pauvres pour les aider à rattraper leur retard. En tant que politique d'investissement et de solidarité dont l'action est notamment, mais pas exclusivement, axée sur les régions plus pauvres, la politique de cohésion améliore globalement les perspectives de croissance et d'emploi dans toute l'Union.

La politique de cohésion est la principale source d'investissement de l'UE en faveur de la stratégie Europe 2020 et contribue de manière significative à la croissance et à la prospérité. Grâce à la place centrale qu'y occupe le principe de partenariat et à son système de mise en œuvre décentralisée, la politique de cohésion peut sensiblement favoriser l'intégration de la stratégie dans les politiques et les décisions de financement aux niveaux régional et local. En couvrant toutes les régions, la politique de cohésion contribue à mobiliser les acteurs régionaux et locaux, élargissant ainsi l'adhésion aux objectifs et aux cibles prioritaires de l'UE, condition préalable à la réussite de son application.

Un marché intérieur ouvert et équitable

Le marché unique est le principal moteur économique de l'Union européenne. Il est essentiel de le développer plus avant, en partie pour faire face à la crise économique actuelle, mais aussi pour générer de la croissance et des emplois. Le potentiel de développement du marché unique n'est pas encore pleinement exploité, malgré les progrès réalisés depuis sa création en 1992.

L'Acte pour le marché unique

Le marché unique doit évoluer pour poser les fondements d'une nouvelle croissance plus verte et plus inclusive; ainsi, l'Acte pour le marché unique [33], adopté par la Commission en avril, définit-il douze leviers essentiels pour stimuler et rénover le marché unique.

© Simon Smith/Vetta/Getty Images

Le marché unique à l'œuvre.

Ces douze leviers pour la croissance, la compétitivité et le progrès social sont notamment la mobilité des travailleurs, l'accès au financement pour les PME, la protection des consommateurs, les contenus numériques, la fiscalité et les réseaux transeuropéens (RTE). Ils visent à simplifier la vie de tous les acteurs du marché: les entreprises, les citoyens, les consommateurs et les travailleurs. La Commission a proposé que l'UE adopte, d'ici à la fin de 2012, une action clé pour chacun de ces leviers. Le Conseil a formellement approuvé l'Acte pour le marché unique et adopté des conclusions [34] favorables aux douze actions prioritaires proposées par la Commission, qu'il s'est engagé à adopter avant la fin de 2012. La Commission entend également mener de front toute une série d'initiatives stratégiques préconisées par l'Acte pour le marché unique. La priorité première sera néanmoins de réaliser les douze actions clés avant la fin de 2012.

Le présent chapitre décrit les actions clés proposées dans l'Acte pour le marché unique. Le tableau suivant donne un aperçu de ces actions clés:

Actions clés	Date de la proposition	Objectif
Législation modifiant la directive sur la taxation des produits énergétiques	13 avril 2011	Les nouvelles dispositions visent à restructurer les modalités de taxation des produits énergétiques afin d'éliminer les déséquilibres actuels et de tenir compte à la fois des émissions de CO_2 et du contenu énergétique.
Législation établissant un brevet unitaire dans l'UE	13 avril 2011	Une fois cette législation adoptée, les titulaires de brevets européens pourront demander à l'Office européen des brevets une protection valable sur le territoire de 25 États membres. Le coût des brevets en serait sensiblement réduit (jusqu'à 80 %).
Révision de la législation relative à un système européen de normalisation	1er juin 2011	Renforcer le système de normalisation en Europe et donner suite aux engagements pris dans le cadre des initiatives phares d'Europe 2020.
Orientations concernant les RTE + législation sur les infrastructures énergétiques	19 octobre 2011	La Commission européenne a formulé une proposition de règlement concernant des «orientations pour les infrastructures énergétiques transeuropéennes». Cette proposition vise à assurer le déploiement complet, d'ici à 2020, des réseaux énergétiques stratégiques et des installations de stockage. La Commission a adopté un train de mesures pour une nouvelle politique en matière d'infrastructures de transport. Celui-ci contient une proposition de révision des orientations relatives aux RTE-T et une proposition d'«instrument pour l'interconnexion en Europe».
Train de mesures visant à encourager l'esprit d'entreprise et à responsabiliser les entreprises	25 octobre 2011	L'initiative pour l'entrepreneuriat social est un plan d'action qui aidera ce secteur émergent à exploiter pleinement son potentiel. Elle sera complétée par une stratégie ambitieuse de responsabilité sociale des entreprises destinée à générer un niveau accru de confiance de la part des consommateurs et à renforcer la contribution des entreprises au bien-être de la société.
Nouvelles mesures pour encourager l'accès au financement pour les entreprises sociales	7 décembre 2011	Un nouveau label, dénommé «Fonds d'entrepreneuriat social européen», est créé afin d'aider les investisseurs à repérer facilement les fonds axés sur les investissements dans des entreprises sociales en Europe.
Simplification de la directive sur les normes comptables	25 octobre 2011	En proposant de modifier les directives comptables, la Commission cherche à alléger la charge administrative des petites entreprises. La simplification des états financiers améliorera également leur comparabilité, leur clarté et leur intelligibilité. Les économies de coûts pour les PME sont estimées à 1,7 milliard d'euros par an.
Législation sur le règlement extrajudiciaire des litiges	29 novembre 2011	La Commission européenne a adopté des propositions législatives qui doivent permettre à tous les consommateurs européens de résoudre leurs problèmes de façon simple, rapide et économique, sans passer par un tribunal. Pour les consommateurs qui achètent en ligne dans un autre pays de l'Union, la Commission prévoit de créer une plate-forme européenne basée sur l'internet pour que les consommateurs et les entreprises disposent d'un point d'accès unique pour la résolution de leurs différends.
Initiative législative facilitant l'accès au capital-risque en Europe	7 décembre 2011	La Commission européenne a présenté une stratégie pour améliorer l'accès au financement des PME, assortie d'un plan d'action de l'UE qui prévoit un renforcement du soutien financier provenant du budget de l'UE et de la Banque européenne d'investissement, ainsi qu'une proposition de règlement établissant des règles uniformes pour la commercialisation de fonds de capital-risque.
Modernisation de la législation sur la reconnaissance des qualifications professionnelles	19 décembre 2011	Simplification des règles régissant la mobilité des professionnels au sein de l'UE, grâce à une carte professionnelle européenne qui permettrait de faciliter et d'accélérer la reconnaissance des qualifications pour toutes les professions concernées. Elle clarifierait en outre le cadre juridique pour le consommateur, en invitant les États membres à revoir le domaine d'activité des professions réglementées et en répondant aux préoccupations du public concernant les compétences linguistiques et l'absence d'alertes efficaces en cas de faute professionnelle, notamment dans le secteur de la santé.
Révision du cadre législatif sur les marchés publics	20 décembre 2011	La révision des directives sur les marchés publics s'inscrit dans un programme général de modernisation en profondeur des appels d'offres publics dans l'Union européenne. Ce programme comporte aussi une directive sur les concessions.
Législation sur l'authentification en ligne et révision de la directive sur la signature électronique	2012	L'Europe a besoin d'une législation assurant la reconnaissance mutuelle de l'identification et de l'authentification électroniques sur tout son territoire, ainsi que d'une révision de la directive sur la signature électronique, afin de permettre une interaction par voie électronique sûre et sans entrave.
Directive sur le détachement de travailleurs et clarification des modalités d'exercice des droits sociaux fondamentaux	2012	L'objectif est de renforcer la cohésion sociale en clarifiant les modalités d'exercice de droits sociaux fondamentaux et le cadre juridique des services d'intérêt économique général. À cet effet, il y a lieu de clarifier les règles applicables aux travailleurs détachés dans un autre État membre ainsi que de reconnaître la valeur des services d'intérêt économique général et, plus globalement, de la notion de service public dans le droit de l'UE.

Forum du marché unique

Le premier forum du marché unique s'est tenu à Cracovie, en Pologne, en octobre. Il a réuni près de 1 200 citoyens, entrepreneurs, consommateurs, représentants des États membres (y compris des niveaux régional et local), des parlements nationaux, des parties prenantes, des journalistes et des institutions européennes. Tous les participants étaient invités à faire part de leurs expériences et de leurs idées sur le fonctionnement du marché unique. Pour plus d'informations, voir: http://ec.europa.eu/internal_market/top_layer//simfo_2011/index_fr.htm

Le forum de Cracovie s'est ouvert le lundi 3 octobre avec la présentation des cinq récits primés relatant les expériences de citoyens et d'entrepreneurs. Ces récits, sélectionnés parmi ceux recueillis dans le cadre du concours «Mon histoire», sont destinés à mettre en lumière les problèmes rencontrés par des citoyens et des entreprises sur le marché unique de l'Union européenne.

Veiller à la transparence sur le marché unique

Des propositions de modification de la directive sur la transparence ont été formulées le 25 octobre 2010 ([35]). Cette directive comporte une lacune en matière de notification: à l'heure actuelle, ses dispositions en matière de divulgation d'informations ne couvrent pas la détention de certains types d'instruments financiers pouvant être utilisés pour l'acquisition de participations dans des sociétés cotées, sans acquisition d'actions effective. Il est ainsi possible d'opérer secrètement un ramassage en Bourse d'actions de sociétés cotées. Il existe plusieurs exemples de cette façon de procéder, comme l'affaire qui a récemment opposé Louis Vuitton Moët Hennessy (LVMH) et Hermès. En octobre 2010, LVMH annonçait détenir une participation de 17,1 % dans le capital d'Hermès International, prétendument acquise avec une décote de 50 % grâce à des contrats d'échange d'actions réglés en espèces, sans avoir jamais déclaré précédemment détenir ces instruments. LVMH a ainsi acquis une importante participation dans la société Hermès sans que ni cette dernière ni le marché ne s'en rendent compte. Il en est résulté une asymétrie d'information susceptible d'engendrer une cotation incorrecte des actions correspondantes d'Hermès.

Un redressement économique tiré par les PME

Le rapport sur l'activité des PME pour 2010, publié en octobre 2011, indiquait que celles-ci étaient en train de se remettre de la récession de 2008-2009. Le nombre des PME de l'UE s'est maintenu au niveau de 2009, à 20,8 millions. La valeur ajoutée brute (VAB) combinée des PME a augmenté de 3,4 % en 2010 (pour 2011, les estimations tablent sur une croissance de 3,7 %), après une chute de 6,4 % en 2009. Ainsi, la baisse du nombre de salariés entamée en 2009 (– 2,7 %) a ralenti en 2010, pour passer à – 0,9 %.

En février 2011, la Commission a présenté un réexamen du «Small Business Act» (SBA) ([36]) destiné à prendre en compte les dernières évolutions économiques, à aligner le SBA sur les priorités de la stratégie Europe 2020 et à améliorer l'environnement des PME. Des mesures supplémentaires sont proposées dans une série de domaines prioritaires: améliorer l'accès au financement en faveur de l'investissement et du développement, instaurer une réglementation intelligente permettant aux PME de se concentrer sur leur cœur de métier, exploiter pleinement le marché unique et aider les PME à répondre aux enjeux de la mondialisation et du changement climatique.

Autres progrès accomplis en 2011:

- Jusqu'à présent, plus de 110 000 PME ont reçu des financements au titre du SBA, et, d'ici à 2012, 200 000 PME devraient bénéficier des dispositifs spécifiques de garanties de prêts bancaires et de capital-risque pour les PME.

- Un réseau de représentants des PME des États membres a été inauguré en mai 2011. Leur rôle consiste à vérifier l'application correcte de la législation européenne sur les PME et à veiller à ce que les politiques menées à l'échelle nationale, régionale et locale soient favorables aux PME. La simplification des règles comptables pour les PME fait aussi partie du programme d'allégement des charges administratives et des coûts. À cet égard, l'objectif premier de la proposition de la Commission est de simplifier la préparation des états financiers pour les petites entreprises.

© iStockphoto.com/Kyu Oh

L'Union favorise l'entrepreneuriat et la compétitivité dans les PME.

Développer le capital-risque pour les PME en Europe

Le capital-risque représente une source importante de financement pour les PME innovantes, en particulier pour celles qui entament leurs activités. Malgré l'intérêt de l'apport de fonds propres dans les entreprises, les investissements en capital-risque sont restés sous-exploités, et l'activité transfrontalière dans ce secteur est faible. En conséquence, les entreprises jeunes et innovantes continuent à dépendre d'emprunts bancaires à court terme. Mais dans la conjoncture actuelle, il devient difficile d'obtenir de tels prêts. Pour remédier à cette situation, la Commission a proposé un règlement établissant des règles uniformes pour la commercialisation de fonds de capital-risque. L'approche est simple: dès que les exigences uniformes définies dans la proposition sont remplies, tous les gestionnaires de fonds de capital-risque peuvent lever des capitaux sous la dénomination de «fonds de capital-risque européen» dans toute l'UE. Grâce à cette réglementation uniforme, les fonds de capital-risque vont se développer et se diversifier davantage, tandis que les PME vont gagner en compétitivité sur le marché mondial.

Au cours de sa première année complète de fonctionnement, l'instrument européen de microfinancement Progress pour l'emploi et l'inclusion sociale a permis à 14 organismes de microfinancement de proposer des microcrédits. Sur les huit prochaines années, il est prévu qu'un volume total de microcrédits de 500 millions d'euros devrait être généré dans l'Union.

Au début du mois de décembre, la Commission a proposé une aide supplémentaire pour les petites entreprises utilisant des Fonds structurels. Cette mesure est particulièrement importante dans un contexte où les entreprises éprouvent des difficultés à obtenir des crédits. Jusqu'à 5 milliards d'euros peuvent être utilisés pour entraîner des investissements privés supplémentaires ([37]).

Aider les PME dans la perspective de 2020

Le nouveau programme d'aide financière présenté par la Commission européenne à la fin de 2011 ([38]) s'était fixé pour objectifs principaux de favoriser l'accès aux financements et d'encourager la culture d'entreprise, notamment la création d'entreprises.

SEMAINE DES PME 2011

La Commission a coordonné la Semaine des PME, qui a eu lieu du 3 au 9 octobre et visait à dynamiser les PME et à promouvoir l'entrepreneuriat. Plus de 1 250 manifestations ont été organisées dans l'ensemble de l'Union.

Le programme pour la compétitivité des entreprises et les PME, doté d'un budget de 2,5 milliards d'euros pour la période 2014-2020, vise en particulier les entrepreneurs, principalement les PME, les citoyens qui souhaitent s'engager dans une activité non salariée ainsi que les pouvoirs publics des États membres, qui seront ainsi mieux soutenus dans l'élaboration et l'application d'une réforme politique efficace.

Proposition pour le soutien des PME sur les marchés extérieurs à l'UE

Actuellement, 13% seulement des PME de l'Union sont présentes à l'échelle internationale en dehors de l'UE par le commerce, les investissements, l'externalisation ou d'autres formes de coopération avec des partenaires étrangers. Les entreprises de l'Union européenne actives sur les marchés extérieurs à l'UE se heurtent à de nombreuses difficultés, allant de l'accès aux informations de base sur le marché à des aspects plus pointus tels que l'adaptation à de nouvelles normes et réglementations techniques, la gestion des transferts de technologie et la protection de leurs droits de propriété intellectuelle. Pour faire face à ces défis, la Commission a présenté, à la fin de 2011, des propositions ([39]) visant à établir un nouveau partenariat entre les PME et les entreprises à l'échelle mondiale grâce au projet «Small Business, Big World».

Lutte contre les ententes et autres pratiques anticoncurrentielles sur le marché unique

En 2011, la Commission a continué à lutter contre les pratiques anticoncurrentielles pour garantir une concurrence non biaisée sur le marché intérieur et veiller à ce que les entreprises ne recourent pas à des pratiques anticoncurrentielles portant préjudice aux consommateurs par une augmentation des prix ou une réduction du choix artificielle. La Commission a infligé des amendes à plusieurs grandes ententes sur des marchés proches des consommateurs, comme les détergents, les bananes, les compresseurs frigorifiques, ou encore les tubes cathodiques utilisés pour les écrans de télévision et d'ordinateur. La lutte contre les ententes restera une priorité pour la Commission. Outre les amendes infligées (qui, au final, alimentent le budget de l'Union), la Commission estime que son action contre les ententes permet aux consommateurs d'économiser des milliards d'euros chaque année.

La Commission a généralement eu gain de cause devant les juridictions européennes saisies contre ses décisions en matière de pratiques anticoncurrentielles. Dans l'affaire très médiatisée de l'utilisation dans un État membre de décodeurs satellite d'un autre État membre, la Cour de justice a jugé que les accords entretenant des divisions entre les marchés nationaux sont susceptibles de compromettre l'objectif du traité, qui est de garantir l'intégration des marchés, et doivent être considérés comme une restriction de concurrence.

La Commission européenne veille au respect d'une concurrence équitable sur le marché intérieur

Cartel de la lessive

Le 13 avril, la Commission européenne a infligé aux entreprises Procter & Gamble et Unilever une amende de 315,2 millions d'euros pour s'être entendues avec la firme Henkel sur le marché des lessives domestiques dans huit pays de l'Union européenne. L'amende infligée aux deux entreprises inclut une réduction de 10 %, celles-ci ayant reconnu les faits et contribué à une clôture rapide de l'enquête. Henkel a bénéficié d'une immunité pour avoir révélé l'existence de l'entente à la Commission. Les trois entreprises en cause sont les principaux producteurs de poudres à lessiver en Europe. L'entente visait à stabiliser les positions sur le marché et à coordonner les prix, en violation des règles de l'UE et de l'Espace économique européen (EEE) en matière d'ententes (l'article 101 du traité UE et l'article 53 de l'accord EEE).

Cartel de la banane

En octobre, la Commission est arrivée à la conclusion que Chiquita et Pacific Fruit Groups, deux des principaux importateurs et distributeurs de bananes dans l'Union, avaient conclu une entente illicite sur la fixation des prix dans le sud de l'Europe entre juillet 2004 et avril 2005. Pendant cette période, ces entreprises ont fixé les prix de vente hebdomadaires et échangé des informations sur les prix concernant leur marque respective. Ce faisant, elles ont directement porté préjudice aux consommateurs, italiens, portugais et grecs notamment. Pacific Fruit s'est vu infliger une amende de 8 919 000 euros, tandis que Chiquita a bénéficié d'une immunité pour avoir fourni de précieuses informations à la Commission sur l'entente. Cette décision de la Commission est la deuxième contre une entente dans le secteur de la banane. La première concernait l'Allemagne et sept autres pays du nord de l'Europe.

L'affaire TelePolska

La Commission a accordé une attention particulière à ce que les comportements anticoncurrentiels n'entravent pas l'innovation et la croissance dans des secteurs clés de l'économie, comme les télécommunications. Elle a sanctionné l'opérateur de télécommunication Telekomunikacja Polska SA pour abus de position dominante en Pologne et lui a imposé une amende de 127 554 194 euros. En Pologne, le taux de pénétration du haut débit est l'un des plus faibles d'Europe, et l'opérateur incriminé a délibérément abusé de sa position dominante pour restreindre la concurrence sur le marché du haut débit et entraver l'entrée de concurrents sur ce marché entre 2005 et 2009. Les consommateurs ont ainsi été contraints de s'accommoder de vitesses de connexion plus lentes et de tarifs mensuels par mégabit par seconde (Mbit/s) beaucoup plus élevés que dans d'autres États membres.

© Union européenne

Joaquín Almunia, vice-président de la Commission et commissaire à la concurrence, mène une politique rigoureuse contre les ententes et les comportements anticoncurrentiels d'entreprises dans le marché unique.

La Cour de justice de l'Union européenne veille à la loyauté des pratiques sur le marché intérieur

La Cour a jugé que la législation espagnole subordonnant l'ouverture de grands commerces de détail à des considérations d'ordre économique, comme l'incidence sur le commerce de détail préexistant ou la part de marché de la société concernée, va à l'encontre des dispositions du traité régissant la liberté d'établissement ([40]).

© Union européenne/G. Fessy

La Cour de justice de l'Union européenne veille au respect des règles du marché intérieur.

En ce qui concerne la diffusion de programmes de radio et de télévision, la Cour estime qu'un système de licences exclusives pour la diffusion de rencontres de football sur le territoire d'un État membre, qui interdit à des téléspectateurs de suivre ces rencontres au moyen d'une carte de décodeur dans d'autres États membres, est contraire au droit de l'UE ([41]). De même, le Tribunal a jugé qu'un État membre peut, dans certaines circonstances, interdire la diffusion exclusive de toutes les rencontres de football de la Coupe du monde et de l'Euro sur une chaîne payante, afin de permettre au grand public de suivre gratuitement ces rencontres ([42]). La Cour a estimé que le fait qu'il n'y ait pas de paiement ne signifie pas que le caractère intentionnel de la publicité clandestine puisse être exclu ([43]).

Pour ce qui est des professions libérales, la Cour a jugé que les États membres ne peuvent limiter l'accès à la profession de notaire à leurs propres ressortissants ([44]). Toutefois, elle a estimé que la législation italienne qui plafonne les honoraires des avocats est conforme aux libertés fondamentales du marché unique ([45]). La Cour a considéré que la législation française ne peut interdire totalement le démarchage par des experts-comptables, car cela serait contraire à la directive 2006/123/CE sur les services dans le marché intérieur ([46]).

En matière de concurrence, la Cour a notamment jugé que la Commission est seule habilitée à constater l'absence d'infraction sur le marché intérieur de l'UE ([47]). Elle a aussi confirmé que les aides financières accordées par l'Italie pour l'achat de décodeurs terrestres numériques en 2004 et en 2005 constituent une aide d'État, ce qui est incompatible avec le marché unique ([48]).

La justice en faveur de la croissance au sein du marché unique

L'une des principales finalités de l'Union européenne est d'offrir à ses citoyens un espace européen de justice exempt de frontières intérieures. Un espace européen de justice facilitera les échanges commerciaux transfrontières, renforcera le marché unique et stimulera la croissance économique. La Commission tente actuellement de clarifier le cadre juridique dans lequel les entreprises de l'UE évoluent. En outre, la Commission a participé au suivi des réformes judiciaires entreprises en Grèce et au Portugal.

Droit commun européen de la vente

En octobre, la Commission a proposé, à titre facultatif, un droit commun européen de la vente ([49]) pour aider à faire tomber les barrières qui entravent les échanges transfrontières et donner aux consommateurs un plus grand choix et un niveau de protection élevé. Les différences qui existent entre les contrats de vente dans les États membres rendent les transactions transfrontières complexes et coûteuses, surtout pour les petites entreprises. Les professionnels dissuadés d'effectuer des transactions transfrontières, en raison des obstacles engendrés par le droit des contrats, renoncent chaque année à un volume d'échanges intra-UE équivalant à 26 milliards d'euros au moins. Parallèlement, 500 millions de consommateurs européens sont privés d'un plus large choix et de prix plus avantageux en raison du nombre restreint de sociétés diffusant leurs offres au-delà des frontières, notamment sur les marchés nationaux de plus petite taille.

Ce droit européen commun de la vente vise à faciliter les échanges en offrant un ensemble unique de règles applicables aux contrats de vente transfrontières dans l'ensemble des États membres. Si des professionnels proposent leurs produits conformément au droit commun européen de la vente, les consommateurs auront la possibilité de choisir un contrat européen facile d'utilisation leur offrant un niveau de protection élevé.

Recouvrement transfrontière de créances

Environ 1 million de petites entreprises rencontrent des difficultés liées à leurs créances transfrontières, et, chaque année, jusqu'à 600 millions d'euros sont inutilement passés au compte de pertes et de profits, car les entreprises se découragent à l'idée de devoir lancer dans un autre pays des actions en justice, souvent onéreuses et compliquées. Le règlement ([50]) proposé par la Commission en juillet 2011 établirait une nouvelle ordonnance de saisie conservatoire européenne des comptes bancaires. Celle-ci permettrait aux créanciers de faire saisir le montant dû par le débiteur sur son compte bancaire. Le créancier pourrait y recourir en lieu et place des mesures nationales. La procédure européenne serait lancée sans audition préalable du débiteur, ce qui permettrait un «effet de surprise». Les banques seraient obligées d'exécuter l'ordre immédiatement en conservant un montant spécifique. Les débiteurs devraient être avertis dès que la mesure prend effet pour pouvoir préparer leur défense.

© Christine Balderas/Photodisc/Getty Images

© Union européenne

Le commissaire à l'agriculture et au développement rural, Dacian Cioloş, visite une exploitation près de Braine-l'Alleud, en Belgique.

Politique agricole commune et politique commune de la pêche

La PAC en action en 2011 — La Commission européenne propose un nouveau partenariat entre l'Europe et les agriculteurs

L'agriculture joue un rôle clé dans l'économie européenne, et sa diversité est le reflet de l'Union. Quelque 84 % du territoire de l'Union sont consacrés à l'agriculture et à la sylviculture.

La politique agricole commune (PAC) est une politique qui a évolué au fil du temps. Plusieurs grandes réformes ont été entreprises pour passer d'un soutien du marché à un soutien de la production, puis à un soutien des producteurs. À l'heure actuelle, l'Union prépare une nouvelle réforme pour améliorer non seulement la compétitivité économique de l'Europe agricole et rurale, mais également sa viabilité à long terme.

Une pierre angulaire du marché intérieur

La PAC a démontré son utilité en veillant au bon fonctionnement du marché unique dans le secteur agroalimentaire, tout en appliquant des normes communes approuvées à l'échelon européen en ce qui concerne, par exemple, la sécurité alimentaire et le bien-être des animaux, dans un contexte de pression concurrentielle croissante. Elle favorise le développement d'une agriculture européenne compétitive et équilibrée d'un point de vue territorial et environnemental, qui contribue positivement à la compétitivité de la chaîne d'approvisionnement alimentaire de l'UE et aux échanges commerciaux, et renforce la cohésion des zones rurales en encourageant des initiatives en faveur de la croissance économique et sociale de ces dernières.

Le 14 juillet 2011, la Commission européenne a lancé un débat sur l'avenir des programmes de promotion et d'information relatifs aux produits agricoles de l'UE. En publiant un livre vert consacré à ces questions, la Commission étudie la manière de définir les contours d'une stratégie plus ciblée et plus ambitieuse pour l'avenir, qui permettra aux consommateurs — à l'intérieur comme à l'extérieur de l'UE — de mieux connaître la qualité, les traditions et la valeur ajoutée des produits agricoles et alimentaires européens.

Le document soulève une série de questions pluridimensionnelles et invite toutes les parties intéressées (consommateurs, producteurs, distributeurs et autorités publiques) à formuler des observations et des suggestions. La Commission s'inspirera de ces réponses pour élaborer une communication qui sera publiée en 2012 et devrait déboucher sur des propositions législatives.

Libérer le potentiel de l'Europe rurale

En plus des mesures de crise exceptionnelles, telles que l'aide au stockage privé pour la viande de porc en janvier 2011 et une aide d'urgence pour les producteurs de légumes en juillet 2011, la combinaison des instruments de la PAC — à la fois les instruments d'aide à l'échelle de l'UE et les mesures ciblées de la politique de développement rural — contribue sensiblement à renforcer la cohésion et la solidarité entre les États membres et les régions, et aide à libérer le potentiel du secteur agricole et des zones rurales dans l'UE sur les plans économique, environnemental et social.

Une nouvelle PAC dans le cadre d'Europe 2020

Cinquante ans après sa création, la PAC évolue encore. La future PAC doit avoir pour objectif premier une compétitivité durable, qui permet au secteur de la production alimentaire d'être économiquement viable et va de pair avec une gestion durable des ressources terrestres naturelles de l'UE.

Elle doit tenir compte de son incidence sur plus de la moitié du territoire de l'UE et tous les consommateurs de l'UE, ainsi que de son importance stratégique pour la sûreté et la sécurité alimentaires, l'environnement, le changement climatique et l'équilibre territorial. Une telle démarche permettra d'accroître encore la contribution de la PAC à la stratégie Europe 2020 par une croissance intelligente, durable et inclusive.

Un nouveau partenariat entre l'Europe et ses agriculteurs

S'appuyant sur cette approche et sur de vastes consultations de tous les acteurs concernés, des exploitants agricoles aux consommateurs, la Commission européenne a proposé, en octobre 2011, de réformer la politique agricole commune pour la période postérieure à 2013 ([51]). La réforme proposée doit permettre d'atteindre un nouvel équilibre s'appuyant sur un véritable partenariat entre la société dans son ensemble, qui apporte les ressources financières par l'intermédiaire de l'action publique, et les agriculteurs, qui produisent les denrées alimentaires que nous consommons, entretiennent les zones rurales et préservent les écosystèmes. Les objectifs clés de cette réforme sont les suivants:

- mettre la compétitivité du secteur agricole européen au service de la sécurité alimentaire;
- jeter les bases d'une compétitivité à long terme économiquement et écologiquement viable;
- préserver l'économie rurale;
- simplifier la PAC.

© Digital Vision/Getty Images

Propositions concernant l'agriculture: un nouveau partenariat entre l'Europe et les agriculteurs.

Les 10 points clés de la proposition de réforme de la PAC

1. Des aides aux revenus mieux ciblées pour dynamiser la croissance et l'emploi
2. Des outils de gestion des crises plus réactifs
3. Un paiement «vert» pour la préservation de la productivité à long terme et des écosystèmes
4. Des investissements supplémentaires pour la recherche et l'innovation
5. Une chaîne alimentaire plus compétitive et plus équilibrée
6. Les mesures agroenvironnementales encouragées
7. L'installation de jeunes agriculteurs facilitée
8. L'emploi rural et l'esprit d'entreprise stimulés
9. Les zones fragiles mieux prises en compte
10. Une PAC plus simple et plus efficace

Politique commune de la pêche

La politique commune de la pêche (PCP) a beaucoup évolué depuis sa création en 1982. Ce qui n'était au départ qu'un ensemble de dispositifs destinés à préserver les modèles de pêche traditionnels et à désamorcer les tensions entre une poignée de pays est devenu un cadre juridique et scientifique complexe, dont le but est de protéger des ressources naturelles essentielles. Une nouvelle réforme s'impose aujourd'hui. Par ailleurs, une nouvelle politique maritime doit chercher à apporter une réponse intégrée à toutes les grandes questions qui concernent les mers d'Europe aujourd'hui, de la pollution à la protection de l'environnement, en passant par le développement des régions côtières et la création d'emplois ainsi que par les contrôles et la surveillance aux frontières.

Politique commune de la pêche — L'urgence de la réforme

Il est urgent de réformer la politique de l'Union en matière de pêche. Les navires capturent des quantités de poisson trop importantes pour que les prélèvements puissent être compensés par la reproduction, de sorte que certains stocks halieutiques s'épuisent et que l'écosystème marin est menacé. À l'heure actuelle, les trois quarts des stocks sont surexploités: 82 % des stocks de la Méditerranée et 63 % des stocks de l'Atlantique. Le système actuel ne permet donc pas une exploitation durable des ressources.

Le maintien du statu quo n'est pas envisageable. La modélisation a permis de montrer qu'en l'absence de réforme, seuls 8 stocks seulement sur 136 seront viables en 2022. Autrement dit, sans modification structurelle des pratiques actuelles, les stocks seront épuisés les uns après les autres.

Réforme de la politique commune de la pêche

Les propositions de la Commission envisagent une modification fondamentale de la gestion de la pêche en Europe ([52]). Elles doivent permettre de garantir la préservation des stocks halieutiques ainsi que les sources de revenus des pêcheurs, tout en mettant un terme à la surexploitation et à l'épuisement des stocks. La réforme introduira une gestion décentralisée de la pêche fondée sur la science, par région et par bassin maritime. Elle améliorera également les normes de gouvernance dans l'UE et à l'échelon international grâce à des accords de pêche durable.

Affiche de la campagne de la Commission en faveur de la pêche durable.

© Union européenne

La durabilité et des solutions à long terme sont les points clés des propositions de la Commission adressées au Parlement européen et au Conseil, qui contiennent les éléments suivants:

- Tous les stocks halieutiques devront atteindre des niveaux durables [rendement maximal durable (RMD)] d'ici à 2015, conformément aux engagements internationaux pris par l'UE.
- Une démarche écosystémique, assortie de plans de gestion à long terme fondés sur les meilleurs avis scientifiques disponibles, sera adoptée pour l'ensemble des pêcheries.
- Le gaspillage des ressources alimentaires et les pertes économiques engendrées par la remise à la mer des prises accessoires, pratique connue sous le nom de «rejet», seront éliminés progressivement. Les pêcheurs seront tenus de débarquer toutes leurs prises.
- Des objectifs et des calendriers précis seront introduits pour mettre un terme à la surexploitation, de même qu'un système de concessions de pêche transférables pour les chalutiers et tous les navires d'une longueur de 12 mètres ou plus, des mesures de soutien en faveur des petites pêcheries, un système amélioré de collecte des données et des stratégies en faveur de l'aquaculture durable en Europe.

En outre, la Commission a proposé un instrument financier destiné à accompagner la réforme de la PCP. Ce nouvel instrument, le Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche (FEAMP), se concentrera sur les personnes, dont il cherchera à favoriser l'adhésion à la réforme de la pêche. Il mettra l'accent sur les communautés de pêcheurs en créant de nouveaux emplois et en stimulant la croissance. Et il privilégiera la durabilité, en s'attachant à inverser le récent déclin du secteur de la pêche. Le FEAMP s'articule autour de quatre grands piliers, à savoir la pêche, l'aquaculture, le développement durable des zones de pêche et une politique maritime intégrée.

La campagne de l'UE «Tolérance zéro» contre la pêche illicite est renforcée
Maintenant que le nouveau système de contrôle des pêches est pleinement opérationnel, il sera beaucoup plus difficile pour les pêcheurs de pratiquer la pêche illicite en toute impunité. L'UE a adopté des règles précises ([53]) concernant les modalités de contrôle tout au long de la chaîne de commercialisation, «du filet à l'assiette».

Ce nouveau système permet d'assurer la traçabilité du poisson tout au long de la chaîne, de la capture au consommateur. Les autorités des États membres peuvent, à n'importe quel stade de la chaîne de commercialisation, détecter les infractions et remonter jusqu'aux contrevenants. Les inspections se déroulent de la même manière sur tout le territoire de l'UE. Les données sont recueillies et font l'objet de vérifications croisées par voie électronique. Ainsi, lorsque le produit se retrouve sur les étals, le consommateur a la garantie qu'il a été pêché légalement.

Les contrevenants se verront infliger des sanctions de même sévérité, indépendamment de leur lieu d'implantation ou de leur nationalité. Les récidivistes pourront, grâce à un nouveau système de points, se voir retirer leur licence.

© AFP Photo/Thierry Charlier

La commissaire aux affaires maritimes et à la pêche, Maria Damanaki, à l'issue d'une conférence de presse sur la politique de la pêche de demain, en juillet 2011.

Dynamiser l'économie maritime de la région atlantique
Une nouvelle stratégie maritime pour la croissance et l'emploi dans la zone de l'océan Atlantique ([54]) contribue à la stratégie Europe 2020.

Cette région est dotée d'un potentiel important pour les énergies éolienne, houlomotrice et marémotrice. D'ici à 2020, environ 20% de la capacité éolienne en mer de l'Europe pourrait provenir de la région atlantique. L'exploitation minière des fonds marins pourrait contribuer à satisfaire la demande de matières premières de l'UE. L'aquaculture offshore est également un secteur prometteur et, par ailleurs, un tiers du volume total de poissons capturés par la flotte de pêche de l'UE est débarqué dans les ports de l'Atlantique.

Les actions en cours doivent être rationalisées et renforcées par une utilisation efficace des fonds existants et futurs de l'Union. Voilà pourquoi la Commission invite les parties prenantes à rallier toute une série d'ateliers et de groupes de discussion, comme le «Forum Atlantique», pour contribuer à l'élaboration de projets concrets concernant le plan d'action qui doit être mis en place en 2013. Cette nouvelle stratégie est élaborée dans le contexte de la politique maritime intégrée de l'UE et s'inspire de stratégies similaires instaurées pour la Baltique, l'Arctique et la Méditerranée.

Budget

Programmation financière et budget de l'UE en 2011

En 2011, le budget de l'Union européenne pour l'exercice a été exécuté et les budgets 2010 et 2009 ont traversé différentes étapes en matière d'analyse et d'évaluation. L'élaboration du budget pour 2012 a par ailleurs constitué une activité essentielle. Outre la procédure budgétaire annuelle, 2011 a été marquée par un événement important, puisque la nouvelle programmation pluriannuelle a été présentée sous la forme d'une proposition de cadre financier pluriannuel pour la période 2014-2020.

Exécution du budget 2011 de l'UE

Le budget 2011 reflétait les objectifs de la stratégie Europe 2020 axés sur la croissance et l'innovation. Parallèlement, il devait tenir compte de contraintes importantes, qui découlaient de la situation économique défavorable prévalant dans de nombreux États membres. Cette solution de compromis a entraîné, pour la gestion budgétaire, de sérieux défis à relever tout au long de l'année, car il a fallu s'assurer de la disponibilité de financements suffisants pour permettre la mise en œuvre correcte et efficace des programmes de l'Union. Ainsi, le budget 2011 a dû être modifié à sept reprises au cours de l'année afin d'ajouter quelque 200 millions d'euros au budget voté initialement.

© Union européenne

Le commissaire à la programmation financière et au budget, Janusz Lewandowski, présente le projet de budget pour 2012.

Évaluation du budget 2010 et décharge du budget 2009 de l'UE

En 2011, les exercices budgétaires précédents ont fait l'objet d'une évaluation, qui a parachevé le cycle de gestion financière du budget. Le 10 mai 2011, le Parlement européen a donné décharge à la Commission européenne pour le budget 2009, concluant ainsi la période d'examen, par les deux branches de l'autorité budgétaire (Parlement européen et Conseil) et la Cour des comptes, de l'exécution de ce budget.

Le 10 novembre 2011, la Cour des comptes a publié son rapport annuel sur l'exécution du budget relatif à l'exercice 2010. Pour la quatrième année, les comptes annuels de l'Union européenne, établis et consolidés par la Commission, ont été validés, et, globalement, le taux d'erreur le plus probable en ce qui concerne les paiements s'est une nouvelle fois maintenu sous la barre des 4 %, ce qui signifie que la grande majorité (soit au moins 96 %) des paiements effectués en 2010 était exempte d'erreur quantifiable.

Le budget 2012 de l'UE: un budget pour 500 millions d'Européens, en faveur de la croissance et de l'emploi

Approuvé le 1er décembre 2011, le budget 2012 constitue un exercice d'équilibre délicat combinant des mesures d'austérité et des dispositions visant à dynamiser la croissance au profit de 500 millions d'Européens. Son objectif clé est de soutenir sans réserve l'économie européenne et les citoyens de l'Union en ces temps difficiles. Les ressources globales prévues pour les paiements en 2012 s'élèvent à 129,1 milliards d'euros, ce qui représente une hausse de 1,86% par rapport à l'année précédente, alors que les ressources affectées aux engagements budgétaires juridiques s'établissent à 147,2 milliards d'euros, soit une augmentation de 3,8% ([55]).

Le budget 2012 s'est efforcé d'être en phase avec le climat d'austérité qui prévaut au niveau des États membres. La Commission a fourni un effort particulier, optant pour un quasi-gel de ses dépenses administratives en 2012, puisque leur augmentation est de 0,2% par rapport au budget 2011. Elle a pu y parvenir en réduisant fortement les dépenses liées aux immeubles, aux technologies de l'information et de la communication, ainsi qu'aux études, publications, missions, conférences et réunions. En outre, comme les années précédentes, la Commission n'a pas demandé de nouveaux postes supplémentaires. Les autres institutions ont, elles aussi, maintenu sous contrôle les dépenses administratives.

Dans le souci de soutenir la croissance économique et la cohésion dans l'Union des Vingt-sept grâce à des investissements et des efforts concertés, le budget 2012 prévoit quelque 67,5 milliards d'euros en faveur de la croissance durable afin d'aider les États membres à accroître leurs investissements, tandis que 62,2 milliards d'euros environ sont consacrés aux priorités de la stratégie Europe 2020 en matière de croissance, ce qui représente une hausse de 4,5% par rapport à l'année précédente.

Les citoyens sont au centre de la politique européenne, et leur sécurité est considérée comme hautement prioritaire pour l'UE. Le budget 2012 prévoit une augmentation de 10,9% dans le domaine de la citoyenneté, de la liberté, de la sécurité et de la justice, avec des mesures axées sur les intérêts et les besoins des citoyens. En outre, dans le cadre des initiatives d'Europe 2020, des montants de 1,4 milliard et de 2,4 milliards d'euros sont octroyés, respectivement, aux actions pour la jeunesse et à un agenda numérique pour l'Europe.

BUDGET 2012 — DÉPENSES

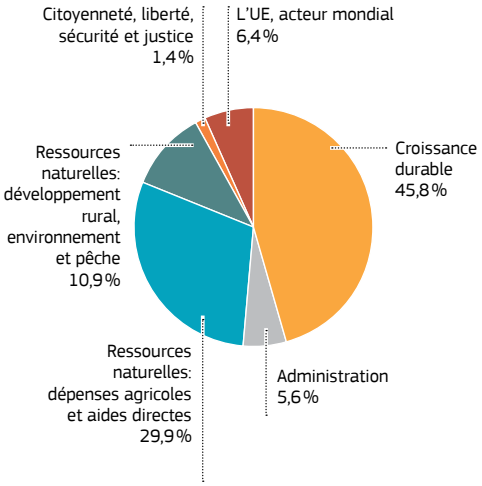

BUDGET 2012 — RECETTES

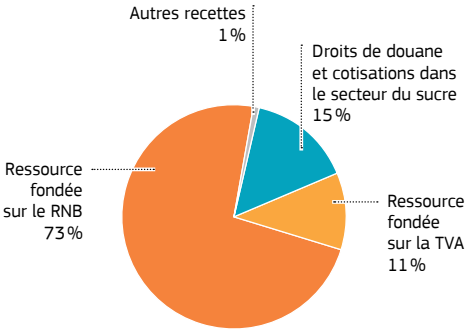

La proposition de nouveau cadre financier pluriannuel 2014-2020

En juin, la Commission a publié ses propositions, aux prix de 2011, relatives au prochain cadre financier pluriannuel (CFP) de l'Union pour la période de sept ans qui s'étend de 2014 à 2020 ([56]). Ces propositions avancent des priorités et proposent des plafonds pour les futures dépenses, de même qu'une modification des recettes et une simplification des mécanismes de correction. Même si la dénomination technique est «cadre financier pluriannuel», le terme de «budget» est utilisé ici dans un souci de simplification.

Le budget de l'Union est un budget ambitieux mais aussi réaliste, qui vise à assurer l'utilisation optimale des ressources pour les citoyens, les entreprises et les gouvernements européens. Le budget européen est relativement modeste (un cinquantième des budgets des États membres), mais son incidence potentielle est importante. La proposition de la Commission a pour but de répondre aux préoccupations actuelles et aux besoins à venir, tout en étant axée sur les domaines dans lesquels le financement au niveau de l'UE est susceptible d'avoir une réelle valeur ajoutée.

Le budget cible les investissements permettant, dans les 27 États membres, de relever des défis communs: stimuler la croissance et la création d'emplois dans toute l'UE, rendre l'Europe plus sûre et renforcer l'influence de l'Europe dans le monde. N'ayant pas pour objectif de financer ce que les budgets nationaux pourraient financer eux-mêmes, le budget se concentre sur les domaines dans lesquels le financement européen apporte une réelle valeur ajoutée. Il finance ce que les budgets nationaux ne financeraient pas ou financeraient à un coût plus élevé.

Les propositions budgétaires 2014-2020 sont axées sur les principaux défis communs de l'Europe, dont une sélection indicative figure ci-après.

Stimuler la croissance et l'emploi dans l'ensemble de l'UE

Bien que la crise ait sans doute touché plus gravement certains pays que d'autres, il ne fait désormais plus aucun doute que les économies européennes dépendent plus que jamais les unes des autres. Il s'ensuit que tout le monde a intérêt à encourager une reprise créatrice d'emplois et à consolider les fondamentaux économiques de chacun des États membres.

© DC Productions/Getty Images

De nouvelles liaisons entre les infrastructures de transport en Europe aideront à renforcer le marché intérieur.

Interconnecter l'Europe

- Le nouveau budget permettra de créer un fonds pour les infrastructures («mécanisme pour l'interconnexion en Europe») d'un montant de 40 milliards d'euros (3,9 % du budget). Ce montant sera complété par 10 milliards d'euros provenant du Fonds de cohésion, pour atteindre 50 milliards (4,88 % du budget).

- Il renforcera le marché intérieur en établissant entre les États membres des réseaux d'énergie, des corridors de transport pour le fret et les voyageurs, ainsi que des réseaux des technologies de l'information et de la communication. Une liste indicative d'axes stratégiques figure dans la proposition.

- La nécessité d'un financement de l'Union et sa valeur ajoutée sont manifestes: même si le marché réalise la plupart des investissements nécessaires, il subsistera des lacunes que le marché ne comblera pas et pour lesquelles les États membres n'octroieront pas de financement. Il est pourtant essentiel de doter le marché intérieur de l'infrastructure dont il a besoin pour relier le centre à la périphérie dans l'intérêt de l'ensemble des régions.

- En collaboration avec la BEI, on tentera, par l'intermédiaire du fonds, d'obtenir un effet de levier significatif pour générer de nouvelles sources de financement en provenance du secteur privé. La Commission encouragera notamment le recours aux emprunts obligataires européens pour faire progresser la réalisation de ces projets importants.

Investir dans la croissance et l'emploi dans les régions d'Europe

- Le budget propose d'allouer 376 milliards d'euros (36,7 % du budget) aux instruments de la politique de cohésion, notamment le mécanisme pour l'interconnexion en Europe de 40 milliards d'euros.

- L'Union européenne réagit à une crise économique qui touche l'ensemble de l'Europe. L'élimination des déséquilibres et des faiblesses qui affectent des régions et des populations spécifiques aura en fin de compte une incidence positive pour l'ensemble des pays: cette partie du budget continue à contribuer au développement des États membres et des régions les plus pauvres et à ouvrir des perspectives pour les plus vulnérables dans l'ensemble de l'Union. Un soutien est également apporté aux régions plus développées, étant donné que certains enjeux cruciaux sont communs à tous les États membres, comme la concurrence mondiale dans l'économie fondée sur la connaissance et la transition vers une économie à faible émission de carbone. Toutes ces mesures stimulent également le marché intérieur, dont la taille fournit des débouchés et permet des économies d'échelle à tous les acteurs de l'UE, qu'ils soient riches ou pauvres, grands ou petits.

- Pour que ces mesures destinées à renforcer la croissance donnent de meilleurs résultats qu'auparavant, le recours aux Fonds structurels est revu. Les propositions suivantes sont formulées:

  — établir un lien clair avec les objectifs de l'Europe pour 2020 ainsi que les programmes nationaux de réforme des États membres et les recommandations par pays (par le biais de «contrats de partenariat»);

  — renforcer la conditionnalité et l'attention portée aux résultats, notamment par la mise en place d'une réserve de performance à allouer après un examen à mi-parcours;

  — consolider le Fonds social européen afin de soutenir les mesures liées à la politique du marché du travail, à l'éducation, à la formation, à l'inclusion sociale, à la capacité d'adaptation des travailleurs, des entreprises et des chefs d'entreprise ainsi qu'à la capacité administrative;

  — adopter une approche qui garantit une coordination efficace, grâce à un cadre stratégique commun recouvrant le Fonds européen de développement régional (FEDER), le FSE, le Fonds de cohésion, le Fonds européen agricole pour le développement rural et le Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche;

  — mobiliser le Fonds européen d'ajustement à la mondialisation pour apporter un soutien à ceux qui sont victimes de licenciements massifs liés à l'évolution de la situation économique mondiale.

Investir dans le talent et les compétences en Europe

Le budget propose une augmentation des niveaux de financement de quelque 70% en matière d'éducation, à 15,2 milliards d'euros, et de quelque 45% en matière de recherche et d'innovation, à 80 milliards d'euros.

© Corbis

L'Union encourage la coopération internationale et l'excellence dans la recherche.

Dans le domaine de l'éducation:

- l'accent est mis sur le développement des compétences et de la mobilité transnationale, qui constituent les principales réussites des actuels programmes «Éducation et formation tout au long de la vie», «Erasmus Mundus» et «Jeunesse». La Commission proposera d'élaborer, en collaboration avec la BEI, un programme innovant offrant des garanties en faveur de la mobilité des étudiants de troisième cycle;

- tous les programmes existants seront réunis dans un programme intégré unique dans le domaine de l'éducation, de la formation et de la jeunesse;

- par l'intermédiaire du Fonds social européen, le soutien de l'UE sera renforcé pour tous les niveaux d'éducation et de formation formelles (école, enseignement supérieur, formation professionnelle et formation des adultes), ainsi que pour les activités d'éducation et de formation informelles et non formelles et la capacité d'adaptation des entreprises.

Dans le domaine de la recherche et de l'innovation:

- une valeur ajoutée pourra être apportée en encourageant les chercheurs à collaborer au-delà des frontières nationales et en créant des pôles d'excellence européens favorisant la concurrence dans le domaine de la recherche et stimulant d'importantes initiatives technologiques;

- le financement sera centré sur les thèmes suivants: renforcer l'excellence de la base scientifique, relever les défis de société et stimuler la compétitivité;

- il sera simplifié grâce au regroupement de l'ensemble des financements pour la recherche dans un cadre stratégique commun;

- il produira un puissant effet de levier sur le financement privé, notamment en suivant l'exemple réussi du mécanisme de financement avec partage des risques.

Rendre l'Europe plus sûre pour ses citoyens

Plusieurs défis auxquels l'Union européenne est confrontée sont, par définition, transfrontaliers. Dans l'espace économique ouvert qui fait la force de l'Europe, où les personnes, les biens, les services et les capitaux peuvent circuler librement, la sûreté et la sécurité sont assurées en instaurant des règles fondamentales communes et en mettant en commun les financements afin de relever les défis qui se posent au niveau de l'UE. Cela implique notamment de créer un véritable espace européen de justice et de protéger les droits fondamentaux.

Justice, droits et citoyenneté

Deux programmes seront opérationnels au cours de la période 2014-2020: le programme «Justice» et le programme «Droits et citoyenneté». Le budget total proposé s'élève à 803 millions d'euros. L'objectif est d'apporter une valeur ajoutée à la création d'un véritable espace de justice en promouvant la coopération judiciaire en matière civile et pénale, en facilitant l'accès à la justice, en appuyant et en complétant les initiatives des États membres visant à prévenir la demande et à réduire l'offre de drogue et en stimulant et en soutenant la mise en œuvre effective d'une Europe des droits.

L'UE plus sûre

- Les événements récents, comme les phénomènes migratoires consécutifs au printemps arabe, illustrent l'importance pour l'UE d'être en mesure de réagir vite et efficacement à des situations de crise évoluant rapidement.

- La Commission, qui vise un renforcement du financement disponible pour les affaires intérieures, propose d'allouer un budget global de 8,3 milliards d'euros à ces dernières. Les fonds auront une structure simplifiée et leur nombre sera ramené à deux.

- Doté d'un budget global de 3,4 milliards d'euros, le nouveau Fonds «Asile et migration» sera axé sur les flux de personnes et la gestion intégrée de la migration et soutiendra les actions en rapport avec l'asile et la migration, l'intégration des ressortissants de pays tiers et la gestion des retours.

- Un nouveau Fonds pour la sécurité intérieure, bénéficiant d'un budget de 4,1 milliards d'euros, appuiera la mise en œuvre de la stratégie de sécurité intérieure et l'adoption d'une approche cohérente et globale de la coopération entre les services répressifs, y compris dans le cadre de la gestion des frontières extérieures de l'Union.

Un environnement plus sûr

- Comme l'ont montré de récents incidents, les problèmes environnementaux ne s'arrêtent pas aux frontières. De même, la lutte contre le changement climatique requiert une action transfrontalière.

- Les objectifs de ces domaines politiques ne peuvent être réalisés que si d'autres politiques les intègrent pleinement. Par exemple, les objectifs en matière de protection de l'environnement et de lutte contre le changement climatique doivent être mis en œuvre par l'intermédiaire d'actions relevant des financements de cohésion, de la recherche et de l'innovation, de l'agriculture et de la coopération extérieure. Tous les secteurs du budget sont concernés par un environnement sûr et la lutte contre le changement climatique. La Commission a l'intention de porter à au moins 20 % la part du budget consacrée au climat, en jouant sur différents domaines d'action, sous réserve de données probantes recueillies à la faveur d'études d'impact. Un euro peut accroître l'efficacité énergétique, dynamiser la lutte contre le changement climatique et renforcer la cohésion, tout en soutenant la réalisation d'objectifs sociaux, en augmentant l'emploi et en réduisant la pauvreté.

© iStockphoto.com/Andrew Johnson

La préservation de l'environnement est au cœur de l'action de l'Union.

- Par contre, le développement d'une économie utilisant les ressources de manière efficiente, produisant peu de carbone et résiliente au changement climatique stimulera la croissance et accroîtra la compétitivité de l'Europe, créera de nouveaux emplois «plus verts», renforcera la sécurité énergétique et aura des effets bénéfiques pour la santé. Le budget de l'UE facilitera les investissements dans des projets très rentables et éco-innovants en matière d'énergie, d'utilisation efficiente des ressources et d'atténuation du changement climatique, lorsque les États membres ont une faible capacité d'investissement ou que les ressources de l'UE sont nécessaires pour lever des fonds privés, comme dans le cas du déploiement de technologies à faible émission de carbone. Les investissements dans ces domaines donneront à l'Europe un avantage au niveau mondial en tant que précurseur, tout en augmentant la productivité globale et en contribuant à une réduction de la facture énergétique de l'UE.

Développement durable et denrées alimentaires plus sûres

- L'agriculture reste au cœur du budget de l'Union. Véritable politique européenne commune, elle revêt une importance stratégique car plus de 70% de son financement ne relève plus de l'échelon national. Ainsi, les dépenses au niveau européen se substituent dans une large mesure aux dépenses des États membres, ce qui n'est pas le cas pour les autres politiques. Cela explique aussi pourquoi le secteur agricole représente une part importante du budget de l'UE. Il revient à environ 30 cents par jour et par citoyen.

- L'agriculture est à la base de la sûreté alimentaire, de la sécurité alimentaire et du développement rural en Europe. Dans un monde où la demande en denrées alimentaires va continuer de croître — selon l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), la demande mondiale devrait augmenter de 70% d'ici à 2050 —, l'Europe a besoin d'un secteur agricole qui produise des aliments sains dans le respect de l'environnement et qui soutienne un développement territorial équilibré grâce à une économie rurale dynamique.

- La PAC sera modernisée pour que ces objectifs soient renforcés: les paiements directs (premier pilier) seront plus respectueux de l'environnement et seront distribués plus équitablement — en effet, 30% de ces paiements seront subordonnés à l'«écologisation», un plafond maximal sera instauré pour les grandes exploitations agricoles et le soutien direct à l'hectare sera adapté pour accroître les montants versés aux agriculteurs dans les nouveaux États membres.

- Le développement rural (deuxième pilier) sera davantage axé sur la compétitivité et l'innovation et sur l'environnement de par son intégration dans les «contrats de partenariat» afin de garantir qu'il réalise les objectifs d'Europe 2020.

© Phovoir

Des aliments sûrs et sains, une priorité de l'Union.

Protection civile

Les crédits relatifs à l'assistance dans le cadre de la protection civile (qui intervient en cas de catastrophes naturelles ou d'origine humaine, à l'intérieur comme à l'extérieur de l'Union) vont augmenter de 0,01%, pour passer à 455 millions d'euros (0,04% du budget). Cette assistance, qui est la manifestation de la solidarité avec les victimes, constitue, d'une manière générale, la première réaction concrète de l'Union aux situations de crise. Elle prévoit des financements en vue de la création d'une capacité européenne de réaction d'urgence, qui est fondée sur une mutualisation volontaire des moyens de protection civile des États membres afin de renforcer l'efficacité au regard du coût grâce à une mise à disposition coordonnée des moyens de protection civile.

Assurer la place de l'Europe dans le monde

Alors que l'ordre mondial est en mutation rapide et que des économies émergentes telles que le Brésil, la Chine et l'Inde étendent leur influence, l'Europe doit assumer un rôle actif afin d'orienter les mesures à prendre au niveau mondial. Pour peser véritablement sur la scène internationale et défendre ses valeurs et ses intérêts, l'Europe doit mettre en commun ses ressources et agir de concert. Un budget de 70 milliards d'euros (pour l'ensemble de la période, ce qui représente une hausse d'environ 20% par rapport à la période précédente) est prévu à cette fin.

Investir dans les pays du voisinage de l'Europe

- Les récents événements survenus en Afrique du Nord ont une nouvelle fois montré à quel point l'avenir des pays du voisinage et celui de l'Europe sont étroitement liés et de quelle manière les événements qui surviennent dans les pays voisins ont une incidence sur l'ensemble de l'UE.

- Le budget que l'UE consacre aux relations extérieures se concentrera sur les pays voisins de l'est et du sud et prévoira des mesures favorisant les réformes politiques et économiques selon le principe «plus pour plus», qui est ancré dans nos valeurs communes, par l'intermédiaire de l'instrument européen de voisinage.

Stratégies avec nos partenaires essentiels

- La Commission va renoncer au financement de programmes dans les pays émergents, dont la croissance est rapide, pour créer à la place un nouvel instrument de partenariat visant à soutenir une coopération ad hoc avec tous les pays tiers (qu'ils soient en développement ou non), dans les cas où le financement peut contribuer à renforcer les partenariats de l'UE dans le monde sur des questions d'intérêt mondial, comme le changement climatique, les flux migratoires incontrôlés et les instabilités régionales. L'Europe pourra ainsi soutenir la projection de ses politiques à l'étranger, promouvoir ses valeurs et ses intérêts et financer des activités conjointes d'intérêt commun avec différents pays.

Aide en faveur d'autres pays dans le besoin

- L'Europe s'est engagée à renforcer l'aide au développement en la portant à 0,7% du revenu national brut (RNB) d'ici à 2015. La mise en commun des crédits au niveau de l'UE produit plus d'impact sur le terrain, tout en améliorant la coordination des bailleurs de fonds et la gouvernance.

- L'accent sera mis sur les pays ayant les besoins les plus importants, dans le cadre d'un instrument unique pour le financement de la coopération au développement, visant l'éradication de la pauvreté et la réalisation des objectifs du millénaire pour le développement (OMD).

- Le nouveau budget renforce également l'aide humanitaire de l'UE pour faire face à l'accroissement global des catastrophes, des autres urgences humanitaires et des crises oubliées.

En même temps que les propositions sur les dépenses, le cadre financier pluriannuel proposé pour la période 2014-2020 apporte des changements novateurs en matière de recettes

Le système de financement actuel est trop complexe. Par conséquent, cette proposition vise à simplifier le volet des recettes et à rendre celles-ci plus équitables.

- Réduction des contributions des États membres par l'instauration de nouvelles ressources propres de l'Union. Le prochain budget de l'UE permettra de réduire les contributions des États membres, car il sera financé grâce à une nouvelle combinaison de recettes, comprenant de nouvelles ressources propres, en étroite relation avec des enjeux européens communs. La Commission propose un nouveau système de ressources propres de l'UE fondé sur une taxe sur les transactions financières (décrite au chapitre 1) au sein de l'UE et sur une nouvelle ressource TVA de l'UE qui se substituerait à l'actuelle. Chaque euro perçu au moyen de ces nouvelles ressources propres se traduirait par une réduction des contributions nationales des États membres, de sorte que, globalement, la charge pesant sur les États membres resterait la même.

- La Commission propose en outre de simplifier radicalement les mécanismes de correction qui s'appliquent à un nombre restreint d'États membres.

Les futures dispositions en matière d'exécution du budget et les différents programmes seront axés sur les résultats.

- Les États membres perçoivent un financement de l'UE qui doit les aider à atteindre des objectifs convenus d'un commun accord au niveau de l'UE. À cet égard, ce n'est pas une question de moyens mais de résultats. Par conséquent, cette proposition de budget a été remaniée afin que le financement produise des résultats sur les grandes priorités politiques. Les principales caractéristiques de la prochaine série de programmes et d'instruments financiers seront l'attention portée aux résultats, le recours accru à la conditionnalité et la simplification de la mise en œuvre.

Les résultats seront clairement liés à la mise en œuvre de la stratégie de croissance Europe 2020 et à la réalisation de ses objectifs.

- Conditionnalité: pour renforcer l'attention portée aux réalisations et aux résultats plutôt qu'aux moyens ou aux montants, une conditionnalité renforcée sera introduite dans les programmes et les instruments. Cette mesure est particulièrement utile dans les grands secteurs de dépense que constituent la politique de cohésion et l'agriculture, où les États membres et les bénéficiaires seront tenus de démontrer que les fonds reçus servent à faire progresser la mise en œuvre des priorités d'action de l'UE.

- Stimulation des investissements: les fonds de l'UE peuvent avoir une plus forte incidence s'ils servent de levier pour obtenir des financements du secteur privé, ce qui devrait permettre de réaliser un nombre accru d'investissements stratégiques. L'expérience de la collaboration avec le groupe «Banque européenne d'investissement» et les institutions financières internationales a été positive et sera mise à profit à l'avenir.

- Simplification: pour obtenir de meilleurs résultats, il faut simplifier les règles de financement actuelles, car elles ont atteint un degré de complexité qui entrave la mise en œuvre et le contrôle.

- Dans la mesure du possible, les programmes existants seront fusionnés (affaires intérieures, éducation/culture) et/ou remodelés (recherche, cohésion) pour permettre une programmation intégrée et le recours à un seul ensemble de mécanismes de mise en œuvre, de suivi et de contrôle.

- Une externalisation accrue en faveur des agences exécutives existantes sera étudiée, en particulier pour la poursuite des programmes de moins grande envergure.

CADRE FINANCIER PLURIANNUEL 2014-2020

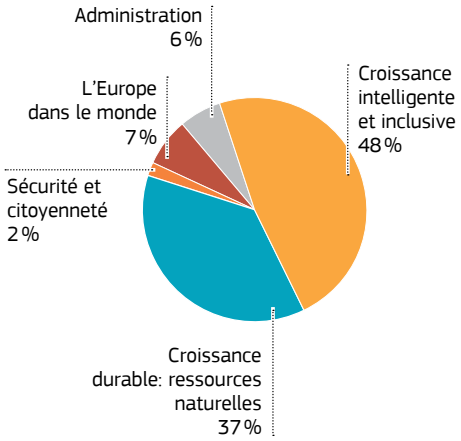

- Flexibilité: pour qu'on puisse faire face à des événements imprévus ou à des changements de priorités, le budget devrait faciliter le processus de prise de décision.

- Optimisation des ressources des institutions de l'UE. Environ 94 % du budget européen est consacré aux citoyens, aux entreprises, aux agriculteurs, aux villes et aux régions. La Commission propose que des économies soient réalisées dans toutes les institutions et tous les organismes de l'UE.

Le tableau figurant ci-dessous présente le détail des propositions, ainsi qu'une comparaison entre l'actuelle et la nouvelle période de programmation.

Pour des renseignements complets sur l'ensemble des propositions de la Commission, consulter: http://ec.europa.eu/budget/reform/commission-proposals-for-the-multiannual-financial-framework-2014-2020/index_fr.htm

CADRE FINANCIER PLURIANNUEL 2014-2020 *(en Mio EUR — prix 2011)*

CRÉDITS D'ENGAGEMENT	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Total 2014–2020
1. Croissance intelligente et inclusive	64 696	66 580	68 133	69 956	71 596	73 768	76 179	490 908
dont: cohésion économique, sociale et territoriale	50 468	51 543	52 542	53 609	54 798	55 955	57 105	376 020
2. Croissance durable: ressources naturelles	57 386	56 527	55 702	54 861	53 837	52 829	51 784	382 927
dont: dépenses relatives au marché et paiements directs	42 244	41 623	41 029	40 420	39 618	38 831	38 060	281 825
3. Sécurité et citoyenneté	2 532	2 571	2 609	2 648	2 687	2 726	2 763	18 535
4. L'Europe dans le monde	9 400	9 645	9 845	9 960	10 150	10 380	10 620	70 000
5. Administration	8 542	8 679	8 796	8 943	9 073	9 225	9 371	62 629
dont: dépenses administratives des institutions	6 967	7 039	7 108	7 191	7 288	7 385	7 485	50 464
TOTAL DES CRÉDITS D'ENGAGEMENT	142 556	144 002	145 085	146 368	147 344	148 928	150 718	1 025 000
en % du RNB	1,08 %	1,07 %	1,06 %	1,06 %	1,05 %	1,04 %	1,03 %	1,05 %
TOTAL DES CRÉDITS DE PAIEMENT	133 851	141 278	135 516	138 396	142 247	142 916	137 994	972 198
en % du RNB	1,01 %	1,05 %	0,99 %	1,00 %	1,01 %	1,00 %	0,94 %	1,00 %

NOTES DE FIN DE CHAPITRE

(1) Communication de la Commission intitulée «Europe 2020 — Une stratégie pour une croissance intelligente, durable et inclusive», COM(2010) 2020.

(2) Communication de la Commission intitulée «Éducation et accueil de la petite enfance: permettre aux enfants de se préparer au mieux au monde de demain», COM(2011) 66.

(3) Communication de la Commission intitulée «Soutenir la croissance et les emplois — Un projet pour la modernisation des systèmes d'enseignement supérieur en Europe», COM(2011) 567.

(4) http://ec.europa.eu/social/main.jsp?catId=950&langId=fr

(5) http://europa.eu/rapid/pressReleasesAction.do?reference=IP/11/1568&format=HTML&aged=0&language=FR&guiLanguage=en
http://ec.europa.eu/commission_2010-2014/president/news/speeches-statements/2011/12/20111220_speeches_1_fr.htm

(6) Livre vert «Moderniser la directive sur les qualifications professionnelles», COM(2011) 367.

(7) Conclusions du Conseil européen, 23 et 24 juin 2011.

(8) Communication de la Commission intitulée «Cadre de l'UE pour les stratégies nationales d'intégration des Roms pour la période allant jusqu'à 2020», COM(2011) 173.

(9) http://ec.europa.eu/esf/home.jsp?langId=fr

(10) http://ec.europa.eu/esf/main.jsp?catId=67&langId=fr&newsId=7889

(11) http://ec.europa.eu/esf/main.jsp?catId=466&langId=fr

(12) http://register.consilium.europa.eu/pdf/fr/11/st00/st00002-re01.fr11.pdf

(13) http://ec.europa.eu/research/csfri/pdf/com_2011_0048_csf_green_paper_fr.pdf

(14) http://ec.europa.eu/research/innovation-union/pdf/iu-scoreboard-2010_en.pdf

(15) http://ipts.jrc.ec.europa.eu/activities/research-and-innovation/s3platform.cfm

(16) Proposition de règlement mettant en œuvre la coopération renforcée dans le domaine de la création d'une protection par brevet unitaire [COM(2011) 215] et proposition de règlement du Conseil mettant en œuvre la coopération renforcée dans le domaine de la création d'une protection par brevet unitaire, en ce qui concerne les modalités applicables en matière de traduction [COM(2011) 216].

(17) http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=COM:2011:0808:FIN:fr:PDF

(18) http://ec.europa.eu/digital-agenda/scoreboard/index_en.htm

(19) http://www.fi-ppp.eu

(20) Communication de la Commission intitulée «Une Europe efficace dans l'utilisation des ressources — Initiative phare relevant de la stratégie Europe 2020», COM(2011) 21.

(21) Livre blanc «Feuille de route pour un espace européen unique des transports — Vers un système de transport compétitif et économe en ressources», COM(2011) 144.

(22) Proposition de directive modifiant la directive 2003/96/CE restructurant le cadre communautaire de taxation des produits énergétiques et de l'électricité, COM(2011) 169.

(23) Communication de la Commission intitulée «Feuille de route pour une Europe efficace dans l'utilisation des ressources», COM(2011) 571.

(24) Communication de la Commission intitulée «Feuille de route pour l'énergie à l'horizon 2050», COM(2011) 885.

(25) Décision 2011/278/UE définissant des règles transitoires pour l'ensemble de l'Union concernant l'allocation harmonisée de quotas d'émission à titre gratuit, JO L 130 du 17.5.2011.

(26) http://ec.europa.eu/energy/eepr/eeef/eeef_en.htm

(27) Directive 2011/76/UE relative à la taxation des poids lourds pour l'utilisation de certaines infrastructures, JO L 269 du 14.10.2011.

(28) Communication de la Commission intitulée «Une politique industrielle intégrée à l'ère de la mondialisation — Mettre la compétitivité et le développement durable sur le devant de la scène», COM(2010) 614.

(29) Communication de la Commission intitulée «Relever les défis posés par les marchés des produits de base et les matières premières», COM(2011) 25.

(30) Communication de la Commission intitulée «Une vision stratégique pour les normes européennes: aller de l'avant pour améliorer et accélérer la croissance durable de l'économie européenne à l'horizon 2020», COM(2011) 311. Proposition de règlement relatif à la normalisation européenne et modifiant les directives 89/686/CEE et 93/15/CEE du Conseil, ainsi que les directives 94/9/CE, 94/25/CE, 95/16/CE, 97/23/CE, 98/34/CE, 2004/22/CE, 2007/23/CE, 2009/105/CE et 2009/23/CE du Parlement européen et du Conseil, COM(2011) 315.

(31) Communication de la Commission sur l'avenir de la TVA — Vers un système de TVA plus simple, plus robuste et plus efficace, adapté au marché unique, COM(2011) 851.

(32) Proposition de directive concernant une assiette commune consolidée pour l'impôt sur les sociétés (ACCIS), COM(2011) 121.

(33) Communication de la Commission intitulée «L'Acte pour le marché unique — Douze leviers pour stimuler la croissance et renforcer la confiance», COM(2011) 206.

(34) Conclusions du Conseil sur les priorités pour relancer le marché unique — 3094e session du Conseil «Compétitivité (marché intérieur, industrie, recherche et espace)», Bruxelles, 30 et 31 mai 2011.

(35) http://europa.eu/rapid/pressReleasesAction.do?reference=IP/11/1238&format=HTML&aged=0&language=FR&guiLanguage=en

(36) Communication de la Commission intitulée «Réexamen du "Small Business Act" pour l'Europe», COM(2011) 78.

(37) Règlement d'exécution (UE) nº 1236/2011 modifiant le règlement (CE) nº 1828/2006 en ce qui concerne les investissements au moyen d'instruments d'ingénierie financière, JO L 317 du 30.11.2011.

(38) Proposition de règlement relatif aux fonds de capital-risque européens, COM(2011) 860. Proposition de règlement établissant un programme pour la compétitivité des entreprises et les petites et moyennes entreprises (2014-2020), COM(2011) 834.

(39) Communication de la Commission intitulée «"Small Business, Big World" — Un nouveau partenariat pour aider les PME à exploiter les possibilités du marché mondial», COM(2011) 702.

(40) Arrêt de la Cour de justice du 24 mars 2011 dans l'affaire C-400/08, Commission/Espagne.

(41) Arrêt de la Cour de justice du 4 octobre 2011 dans les affaires jointes C-403/08 et C-429/08, Football Association Premier League e.a.

(42) Arrêts du Tribunal du 17 février 2011 dans les affaires T-385/07, FIFA/Commission, T-55/08, UEFA/Commission, et T-68/08, FIFA/Commission.

(43) Arrêt de la Cour de justice du 9 juin 2011 dans l'affaire C-52/10, Eleftheri tileorasi et Giannikos.

(44) Arrêts de la Cour de justice du 24 mai 2011 dans les affaires C-47/08, Commission/Belgique, C-50/08, Commission/France, C-51/08, Commission/Luxembourg, C-52/08, Commission/Portugal, C-53/08, Commission/Autriche, C-54/08, Commission/Allemagne, et C-61/08, Commission/Grèce.

(45) Arrêt de la Cour de justice du 29 mars 2011 dans l'affaire C-565/08, Commission/Italie.

(46) Arrêt de la Cour de justice du 5 avril 2011 dans l'affaire C-119/09, Société fiduciaire nationale d'expertise comptable.

(47) Arrêt de la Cour de justice du 3 mai 2011 dans l'affaire C-375/09, Tele2 Polska.

(48) Arrêt de la Cour de justice du 28 juillet 2011 dans l'affaire C-403/10 P, Mediaset/Commission.

(49) Communication de la Commission intitulée «Un droit commun européen de la vente pour faciliter les transactions transfrontières sur le marché unique», COM(2011) 636.

(50) Proposition de règlement portant création d'une ordonnance européenne de saisie conservatoire des comptes bancaires, destinée à faciliter le recouvrement transfrontière de créances en matière civile et commerciale, COM(2011) 445.

(51) http://ec.europa.eu/agriculture/cap-post-2013/legal-proposals/index_fr.htm

(52) http://ec.europa.eu/fisheries/reform/index_fr.htm

(53) Règlement (UE) nº 202/2011 en ce qui concerne la définition des produits de la pêche et les modèles de notification préalable, les critères concernant les inspections au port et la reconnaissance des systèmes de documentation des captures adoptés par les organisations régionales de gestion des pêches, JO L 57 du 2.3.2011.

(54) Communication de la Commission intitulée «Définir une stratégie maritime pour la région atlantique», COM(2011) 782.

(55) Tous les chiffres relatifs au budget 2012 de l'UE correspondent au budget adopté le 1er décembre 2011.

(56) Communication de la Commission intitulée «Un budget pour la stratégie Europe 2020», COM(2011) 500, partie I. Communication de la Commission intitulée «Un budget pour la stratégie Europe 2020 — Partie II: fiches thématiques», COM(2011) 500, partie II.

Chapitre 3

Se concentrer davantage sur les citoyens de l'Union

© technotr/Vetta/Getty Images

Au sein de l'Europe d'aujourd'hui, la libre circulation ne cesse de gagner en importance. Des millions de citoyens prennent part à des activités qui dépassent les frontières — dans leur vie privée, dans le cadre de leur activité professionnelle ou de leurs études, ou en tant que consommateurs. L'Union européenne s'efforce de proposer des solutions pratiques aux problèmes transfrontières aussi bien pour les citoyens que pour les entreprises: des solutions qui permettent aux premiers de vivre, de voyager et de travailler sans difficulté dans un autre État membre, en ayant l'assurance que leurs droits sont protégés où qu'ils se trouvent sur le territoire de l'Union, et aux secondes d'exploiter pleinement les possibilités offertes par le marché unique.

L'Union poursuit un ambitieux programme destiné à instaurer des normes applicables à l'ensemble de son territoire, de façon à garantir aux personnes physiques le même niveau fondamental en matière de justice — si elles sont victimes d'une infraction pénale, par exemple — et un traitement non discriminatoire quel que soit l'endroit où elles se trouvent en Europe. Le traité de Lisbonne offre de nouvelles possibilités de coopération judiciaire en matière pénale et civile et charge l'Union européenne de faciliter l'accès des citoyens à la justice sur l'ensemble de son territoire. Il prévoit également la promotion, dans toutes les politiques et les actions de l'Union européenne, de l'égalité entre les femmes et les hommes et de l'interdiction de toute discrimination fondée sur la race ou l'origine ethnique, la religion ou les convictions, un handicap, l'âge ou l'orientation sexuelle.

De même, il est primordial que l'Union se dote d'une politique tournée vers l'avenir en matière d'immigration légale et d'intégration si elle entend renforcer sa compétitivité et sa cohésion sociale et, de cette façon, enrichir la société et créer de nouvelles opportunités. L'immigration illégale et la traite des êtres humains doivent faire l'objet d'une réponse efficace et globale. L'UE doit parallèlement continuer d'exprimer sa solidarité avec les personnes qui ont besoin d'une protection internationale, en introduisant un régime d'asile européen commun plus efficace.

Une multitude d'autres politiques visent à faciliter la vie des citoyens sur le territoire de l'Union: de la sécurité alimentaire à la sécurité environnementale, en passant par la participation des citoyens à la vie démocratique de l'Union.

Droits fondamentaux et citoyenneté

Les actions de l'Union européenne dans les domaines de la justice, des droits fondamentaux, de la citoyenneté et de l'égalité reposent sur les valeurs et les principes fondamentaux de l'Union parmi lesquels figurent la démocratie, la liberté, la tolérance, la non-discrimination et l'État de droit. Ces actions contribuent à la création d'un espace paneuropéen de législation, de droits et de justice, dans l'intérêt de tous les citoyens de l'Union.

Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne

© Union européenne

Viviane Reding, vice-présidente de la Commission et commissaire à la justice, aux droits fondamentaux et à la citoyenneté, en visite à Schengen, la ville qui a donné son nom aux dispositions de l'Union en matière de libre circulation.

C'est en 2011 que la Commission a publié le premier rapport annuel sur l'application de la charte.

La charte est devenue juridiquement contraignante à la suite de l'entrée en vigueur du traité de Lisbonne. Le rapport annuel ([1]) s'inscrit dans la stratégie de la Commission visant à garantir la mise en œuvre effective des droits fondamentaux.

«Pour que la charte donne des résultats dans la pratique, il faut que les citoyens connaissent leurs droits et sachent comment les exercer pour obtenir justice», a déclaré Viviane Reding, vice-présidente et commissaire chargée de la justice, des droits fondamentaux et de la citoyenneté.

Le rapport a mis en évidence qu'une majorité de citoyens se plaignant auprès des institutions ignorent que la charte complète, mais ne remplace pas les ordres constitutionnels nationaux ou le régime de protection des droits fondamentaux garanti par la convention de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales (CEDH). Ce constat est étayé par une enquête réalisée par le Médiateur européen, selon laquelle 72 % des citoyens de l'Union ne s'estimaient pas correctement informés au sujet de la charte des droits fondamentaux. En 2010, la Commission a reçu plus de 4 000 lettres émanant de particuliers et consacrées aux droits fondamentaux. Près de trois quarts de celles-ci concernaient des cas ne relevant pas du droit de l'Union. Ce chiffre illustre une incompréhension fréquente de la finalité de la charte et des cas dans lesquels elle s'applique et ne s'applique pas.

La Commission continuera de garantir la mise en œuvre effective de la charte des droits fondamentaux de l'Union européenne et restera vigilante en ce qui concerne le respect de ce texte dans toutes les propositions législatives de l'Union, dans tous les amendements introduits par le Parlement européen et le Conseil, ainsi que par les États membres lors de l'application de la législation de l'Union. Le Conseil ([2]) s'est félicité de ce rapport, qui constitue à ses yeux l'occasion pour les institutions d'échanger leurs vues, une fois par an, sur l'application de la charte.

Cas dans lesquels la charte s'applique et cas dans lesquels elle ne s'applique pas

CHARTE DES DROITS FONDAMENTAUX DE L'UE

Cas dans lesquels elle s'applique et instances compétentes en cas de violation

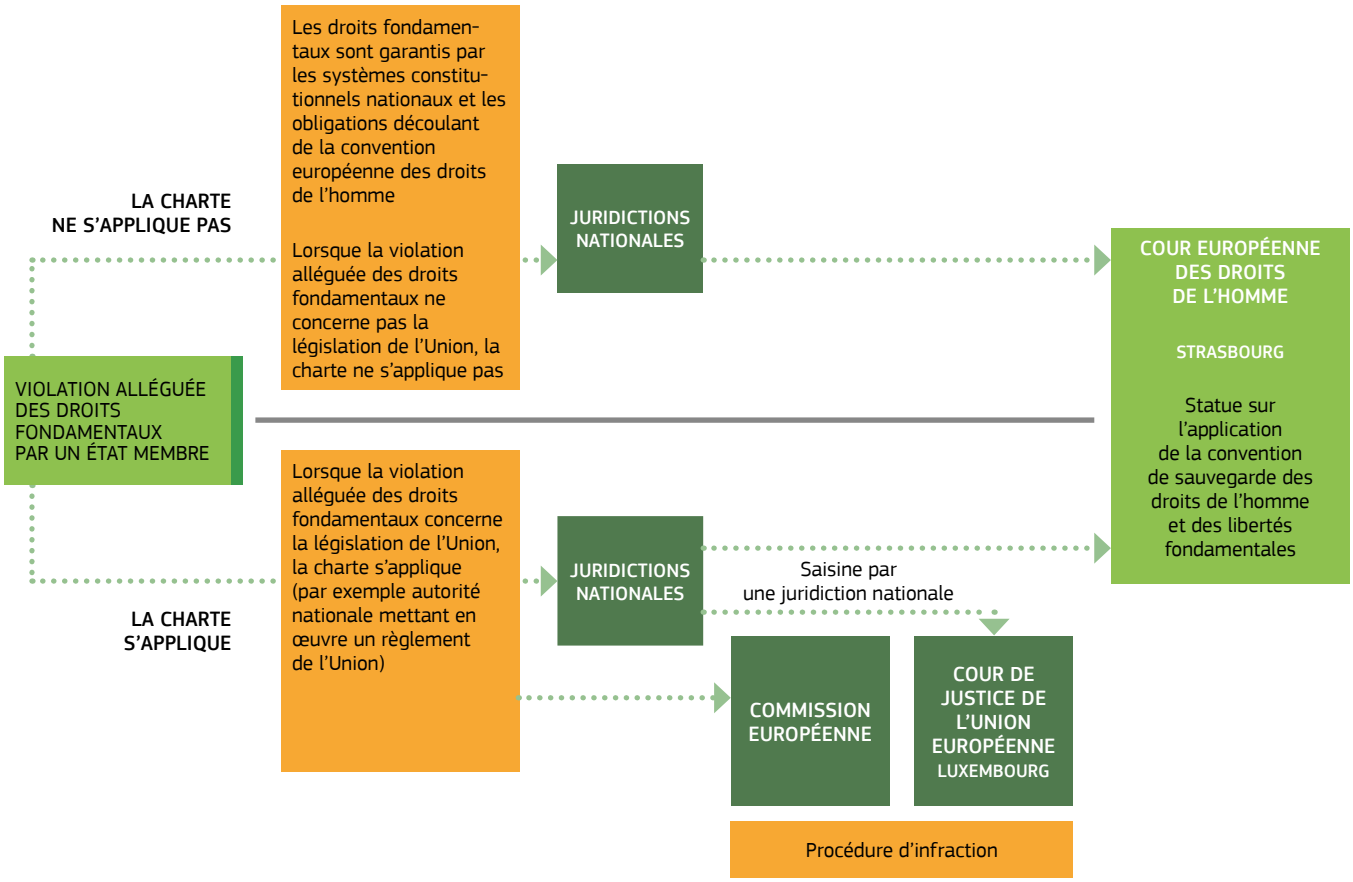

Quels ont été les problèmes les plus importants en matière de droits fondamentaux?

Parmi les principales préoccupations exprimées, notamment, par les citoyens l'année passée, le rapport cite la protection des données à caractère personnel, l'accès à la justice, l'intégration des Roms et l'égalité.

Adhésion à la convention européenne des droits de l'homme

L'adhésion de l'UE à la convention de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales est devenue possible à la suite de l'entrée en vigueur du traité de Lisbonne, qui impose aux institutions de l'Union et aux États membres de prendre toutes les mesures nécessaires à la réalisation de cet objectif. Un accord d'adhésion doit être conclu entre l'UE et les actuelles parties contractantes à la convention, c'est-à-dire les 47 États membres du Conseil de l'Europe. Des progrès significatifs en ce sens ont été réalisés au cours de l'année. Un projet d'accord d'adhésion a été rédigé au niveau technique avec des experts issus des États membres du Conseil de l'Europe, agissant à titre personnel. Certains aspects de ce projet d'accord devront être affinés lors des négociations avec les représentants des États, ce sur quoi les services du Conseil travaillent actuellement.

Institut du droit européen et formation judiciaire

À la mi-2011, l'Union a créé à Vienne l'Institut du droit européen, qui apportera une contribution importante à la réalisation d'un espace européen de justice, objectif plus général poursuivi par l'UE. Cet institut, qui est un organisme indépendant à caractère non lucratif, permettra d'améliorer la cohérence juridique en Europe en fournissant des conseils pratiques aux dirigeants politiques et aux autorités.

L'initiative de créer un institut du droit européen — encouragée par la Commission dans son plan d'action destiné à mettre en place un espace de liberté, de sécurité et de justice au service des citoyens européens — s'inspire de l'American Law Institute, organisme non gouvernemental ayant joué un rôle capital dans l'élaboration du «Uniform Commercial Code», qui facilite les ventes et les autres opérations commerciales dans les 50 États des États-Unis.

L'Institut du droit européen: analysera et favorisera, entre autres, l'évolution du droit de l'Union, la politique et la pratique juridiques de celle-ci; présentera des propositions pour faire évoluer le corpus législatif de l'Union et améliorer l'application du droit de l'Union par les États membres; sera un forum au sein duquel les juristes — universitaires, magistrats, avocats et autres praticiens du droit — issus de traditions juridiques différentes pourront échanger.

Parallèlement, la Commission européenne a invité les gouvernements nationaux, les conseils nationaux de la magistrature, les organisations professionnelles et les établissements de formation judiciaire aux niveaux européen et national à s'engager à intégrer le droit de l'Union dans les programmes de formation et à augmenter le volume horaire des cours et le nombre de participants. Il s'agit de doter les professionnels du droit des outils nécessaires à l'application du droit de l'Union, obligation dont ils s'acquittent dans l'exercice de leur fonction de juges et d'avocats dans les États membres. Cette mesure contribuera également à instaurer une confiance mutuelle entre les différents systèmes juridiques en présence au sein de l'Union et à améliorer la mise en œuvre de la législation européenne.

Promotion de l'égalité

Les droits à la non-discrimination et à l'égalité des sexes figurent parmi les droits fondamentaux. C'est le 5 mars que s'est tenue la première Journée européenne de l'égalité salariale, la période allant du 1er janvier à cette date représentant le nombre de jours de travail supplémentaires que les femmes doivent effectuer en 2011 pour recevoir une rémunération identique à celle versée aux hommes l'année précédente. Au sein de l'Union européenne, les femmes gagnent en moyenne 17,5 % de moins que les hommes, écart salarial que la Commission européenne s'engage à combler grâce à sa stratégie globale pour l'égalité entre les femmes et les hommes.

Le Parlement européen a largement approuvé la nécessité de voir davantage de femmes occuper des fonctions dirigeantes au sein des entreprises et des postes clés dans le processus décisionnel économique, conformément à la position de la Commission. Indépendamment des questions fondamentales qui se posent en matière d'égalité, le débat du Parlement a mis en évidence l'urgente nécessité de faire appel au potentiel inexploité d'une main-d'œuvre féminine instruite. Viviane Reding, vice-présidente de la Commission, a invité les entreprises européennes cotées en Bourse à adhérer volontairement à l'initiative «Davantage de femmes dans les conseils d'administration, une promesse pour l'Europe» d'ici à mars 2012 afin de porter la présence des femmes au sein des conseils d'administration à 30 % d'ici à 2015 et à 40 % d'ici à 2020.

Le 22 décembre, la Commission a adopté des lignes directrices en vue d'aider le secteur des assurances à appliquer la règle des primes unisexes, lignes directrices qui font suite à un arrêt dans lequel la Cour de justice a dit pour droit[3] que l'application de primes différentes aux hommes et aux femmes constitue une discrimination fondée sur le sexe (voir le chapitre 5 pour de plus amples informations).

© Union européenne

L'égalité n'est pas accessoire, c'est un droit fondamental.

ACCESS CITY AWARD

La ville de Salzbourg en Autriche s'est vu décerner l'Access City Award 2012, prix européen mettant à l'honneur les villes qui rendent leurs infrastructures plus accessibles aux personnes handicapées. Cette distinction annuelle récompense les initiatives destinées à améliorer l'accessibilité en milieu urbain et à permettre aux personnes handicapées de participer, au même titre que quiconque, à la vie en société. La Commission européenne a salué l'engagement de longue date de la ville de Salzbourg, la cohérence de sa démarche et les excellents résultats produits par sa politique en la matière, à laquelle les personnes handicapées ont apporté leur concours direct.

Droits de l'enfant

La Commission européenne a établi le programme de l'Union européenne [4] en matière de droits de l'enfant, dans lequel sont répertoriés 11 domaines d'action à court comme à plus long terme. Cette initiative réaffirme la résolution de l'Union et des États membres à promouvoir, à protéger et à respecter les droits de l'enfant dans toutes les politiques de l'UE qui s'y rapportent, et à leur donner des prolongements concrets. Dorénavant, les politiques de l'Union qui auront des répercussions directes ou indirectes sur les enfants devront être élaborées, mises en œuvre et supervisées dans le respect du principe de l'intérêt supérieur de l'enfant.

Lever les obstacles pour les citoyens

Au cours de l'année 2011, les travaux se sont poursuivis à un rythme soutenu pour ce qui est de la mise en œuvre des engagements pris par la Commission dans son rapport sur la citoyenneté de l'Union, publié en octobre 2010. Elle y a proposé 25 mesures concrètes visant à simplifier, pour les citoyens de l'Union, l'exercice de leurs droits dans un autre État membre, comme se marier, acheter une maison, s'engager en politique, étudier, travailler et bénéficier de soins médicaux. Des avancées considérables ont été réalisées à ce jour dans les différents domaines couverts. Par ailleurs, une évaluation globale sera présentée en 2013, que la Commission a proposé de proclamer «Année européenne des citoyens». Le tableau ci-dessous résume l'état d'avancement à la fin de l'année 2011. Des informations complémentaires sont mises en évidence dans le présent chapitre.

Engagement politique dans le rapport sur la citoyenneté de l'Union 2010 La Commission européenne	État de la situation
Permettra aux couples internationaux (mariés ou partenaires enregistrés) de savoir plus facilement quels tribunaux sont compétents et quelle législation s'applique à leurs droits de propriété (une maison dont ils sont tous deux propriétaires, par exemple) en proposant un instrument législatif en 2011.	La Commission a proposé, le 16 mars 2011, deux règlements sur les régimes patrimoniaux des couples internationaux, propositions qui sont actuellement à l'étude au Parlement et au Conseil.
Facilitera la libre circulation des documents d'état civil (comme les actes de naissance) en proposant des instruments législatifs en 2013.	En décembre 2010, la Commission a lancé un livre vert appelant les citoyens et les organisations de la société civile à apporter leur contribution. La consultation a pris fin en mai 2011. La Commission analyse en ce moment les avis exprimés et définit les pistes de travail les plus judicieuses. Des instruments législatifs sont prévus pour le dernier trimestre de 2012.
Permettra aux citoyens et aux professionnels du droit de trouver facilement des informations multilingues sur la justice grâce au portail eJustice européen.	Le portail eJustice est une réalité depuis le 16 juillet 2010.
Améliorera davantage la protection des suspects et des personnes poursuivies dans le cadre des procédures pénales, en garantissant notamment leur accès à un avocat et la possibilité de communiquer avec le monde extérieur pendant la période de détention, par le biais de deux instruments législatifs qui seront proposés en 2011.	La Commission a proposé en juin 2011 une directive relative «au droit d'accès à un avocat dans le cadre des procédures pénales et au droit de communiquer après l'arrestation», actuellement à l'étude au Parlement et au Conseil.
Améliorera la protection des victimes d'infractions en proposant un ensemble de mesures, notamment un instrument législatif, en 2011.	La Commission a présenté en mai 2011 une proposition de paquet législatif visant à renforcer le cadre juridique, notamment une proposition de directive directement contraignante et effectivement imposable établissant des normes minimales concernant les droits, le soutien et la protection des victimes de la criminalité. Cette proposition est actuellement à l'étude au Parlement et au Conseil.
Simplifiera les formalités et les conditions liées à l'immatriculation de véhicules précédemment immatriculés dans un autre État membre, en proposant un instrument législatif en 2011.	Une proposition législative relative à l'immatriculation des véhicules automoteurs précédemment immatriculés dans un autre État membre est prévue pour le premier trimestre de 2012.
Elle se penchera également sur les cas de traitement fiscal discriminatoire des véhicules et élaborera des solutions à la double imposition en matière d'immatriculation des véhicules, qui peut constituer un frein à la libre circulation des citoyens et des biens.	La Commission compte adopter une initiative comportant d'éventuelles recommandations en matière de meilleures pratiques concernant la taxation des voitures en 2012.
La Commission examinera les solutions envisageables aux problèmes en matière d'imposition rencontrés par les citoyens de l'Union dans des situations transfrontalières, dans une initiative intitulée «Lever les entraves fiscales rencontrées par les citoyens de l'Union».	La Commission a adopté, le 20 décembre 2010, la communication «Lever les obstacles fiscaux transfrontaliers pour les citoyens de l'Union européenne» et, le 11 novembre 2011, la communication «La double imposition au sein du marché unique».

>>>

<<<

Propose de faciliter l'accès aux soins de santé transfrontaliers.	La directive sur les droits des patients en matière de soins de santé transfrontaliers est entrée en vigueur le 24 avril 2011. Elle doit être transposée en droit national pour le 25 octobre 2013.
Met également en place des actions pilotes afin de fournir aux Européens un accès en ligne sécurisé à leurs données médicales et de généraliser les services de télémédecine d'ici à 2020.	La Commission négocie deux projets pilotes visant à doter les Européens d'un accès en ligne sécurisé à leurs données médicales, qui devraient impliquer plus de 20 régions de divers États membres. La Commission publiera également un document de travail sur l'applicabilité de la législation existante de l'Union aux services de télémédecine en 2012.
La Commission recommandera également un ensemble minimal de données communes sur les patients afin de garantir l'interopérabilité des dossiers médicaux qui devront être électroniquement accessibles ou échangeables dans tous les États membres d'ici à 2012.	Le nouveau réseau européen sur la santé en ligne, à participation volontaire, tel que prévu par la directive sur les droits des patients en matière de soins de santé transfrontaliers, devrait élaborer, dans le courant de l'année prochaine, des recommandations visant à définir un ensemble minimal de données communes sur les patients accessible dans tous les États membres, en prenant comme point de départ les résultats du projet epSOS.
Donnera véritablement corps au droit des citoyens de l'Union d'être assistés dans les pays tiers, y compris en temps de crise, par les autorités diplomatiques et consulaires de tous les États membres: • en proposant des mesures législatives en 2011; • en informant mieux les citoyens grâce à un site internet consacré à la question et à des mesures de communication ciblées.	La Commission a fait le point de la situation [communication du 23 mars 2011 (*)] et a soumis une proposition de directive le 14 décembre 2011 (**) visant à renforcer les droits des citoyens et la protection consulaire. Pour sensibiliser davantage les citoyens à ce droit, tous les nouveaux passeports délivrés dans l'UE mentionneront des informations relatives à la protection consulaire ainsi que l'adresse du site internet de l'UE consacré à cette question, lequel indique en détail les lieux où il est possible de trouver de l'aide pendant des vacances passées en dehors de l'UE. Le site internet consacré à la protection consulaire (***) a été mis en ligne en mars 2011.
Modernisera les règles actuelles en matière de protection des consommateurs qui achètent des voyages à forfait, en particulier sur l'internet, et facilitera l'achat de voyages à forfait dans d'autres États membres en présentant une proposition législative.	Une proposition de révision des règles sera présentée en 2012.
S'efforcera d'achever la mise en place du cadre législatif permettant de garantir un ensemble de droits communs aux usagers de tous les modes de transport dans l'UE et de veiller de manière adéquate au respect de ces droits.	La Commission soumettra en 2012 une proposition visant à réviser la directive 90/314/CEE du Conseil concernant les voyages, vacances et circuits à forfait afin de moderniser les dispositions actuelles relatives à la protection des consommateurs qui achètent des voyages à forfait, notamment sur l'internet.
S'efforcera également de faire en sorte que les plates-formes de transport (telles que les aéroports, les gares et les ports) deviennent progressivement des lieux où les citoyens peuvent accéder facilement aux informations sur les droits que leur confère l'UE, en particulier lorsqu'ils voyagent à l'intérieur de celle-ci.	La Commission révisera en 2012 le règlement (CE) nº 261/2004 concernant l'indemnisation et l'assistance des passagers afin de veiller à ce que les passagers bénéficient d'une information et d'une assistance correctes et, le cas échéant, d'une indemnisation pour tout type de perturbation aérienne et perte ou détérioration des bagages.
Proposera d'autres manières de veiller à ce que les passagers à mobilité réduite puissent accéder plus facilement à tous les moyens de transport et aux infrastructures, décernera, à partir de l'année 2010, un prix annuel aux villes européennes les plus accessibles, favorisera un meilleur accès à des services tels que l'assurance voyage et, enfin, développera et encouragera l'utilisation de normes européennes en matière d'accessibilité à l'environnement bâti en proposant, en 2010, une stratégie de l'UE en faveur des personnes handicapées pour la période 2010-2020 (partiellement achevée).	Rapport sur le règlement (CE) nº 1107/2006 concernant les personnes à mobilité réduite lorsqu'elles font des voyages aériens. La stratégie européenne 2010-2020 en faveur des personnes handicapées a été adoptée en novembre 2010. Le deuxième Access City Award a été présenté en décembre 2011. Des normes en matière d'accessibilité à l'environnement bâti sont en cours d'établissement, et la Commission a inclus dans son programme de travail 2012 un acte législatif sur l'accessibilité. Une consultation publique à ce sujet a été lancée à la fin de 2011.
Proposera des pistes d'amélioration de la confiance des consommateurs dans les produits du tourisme en organisant des campagnes de sensibilisation destinées aux touristes européens et en contrôlant la satisfaction des consommateurs à l'égard de différents services touristiques (comme les transports, le logement, les voyages, etc.).	Des activités de communication et de sensibilisation sont prévues en 2012.
Exposera de façon compréhensible les droits des utilisateurs de services en ligne en publiant, d'ici à 2012, un code des droits en ligne dans l'UE.	Code des droits en ligne dans l'UE, dont le lancement est prévu en 2012.
Facilitera la résolution rapide, peu onéreuse et extrajudiciaire des problèmes rencontrés par les consommateurs dans l'UE: • en proposant, en 2011, un instrument législatif sur les autres systèmes de règlement des litiges; • en étudiant des propositions en vue de la mise en place d'un système de règlement des litiges en ligne à l'échelle de l'UE pour les transactions de commerce électronique d'ici à 2012; • en favorisant le recours plus fréquent à la médiation d'ici à 2013.	La proposition de directive relative au règlement extrajudiciaire des litiges de consommation (RELC), adoptée en novembre 2011, cherche à garantir l'existence d'organes de RELC de qualité pour le traitement extrajudiciaire de tout litige contractuel survenant entre un consommateur et un professionnel. La proposition de règlement relatif au règlement en ligne des litiges de consommation (RLLC) tend à créer une plate-forme en ligne, à l'échelon de l'Union, constituant pour les consommateurs et les entreprises un guichet unique de règlement en ligne des litiges liés à des achats effectués via l'internet dans un autre État membre.

>>>

<<<

Facilitera la libre circulation des citoyens de l'Union et des membres de leur famille issus de pays tiers: • en veillant à la stricte application de la réglementation de l'UE, notamment dans le domaine de la lutte contre les discriminations; • en favorisant les bonnes pratiques et en améliorant la connaissance de la réglementation de l'UE sur le terrain; • en renforçant la diffusion, aux citoyens de l'Union, d'informations sur leurs droits en matière de libre circulation.	À la suite d'échanges bilatéraux avec la Commission, 16 États membres ont modifié leur législation ou annoncé des modifications à celle-ci en vue de garantir la transposition intégrale de la directive sur la libre circulation. Lorsqu'elle était confrontée à des problèmes persistants, la Commission a lancé des procédures d'infraction, le cas échéant. Une étude sur l'évaluation de l'application de la politique de l'UE en matière de libre circulation sera lancée en 2012. Une étude en cours, dont la finalisation est prévue pour le début de l'année 2012, servira de base pour analyser l'impact d'éventuelles initiatives de l'Union dans le domaine de la libre circulation des travailleurs. Des propositions sont attendues en 2012.
S'attache à améliorer les informations fournies aux citoyens et à élaborer un nouveau système d'échange électronique de données afin de réduire les retards et les difficultés dans l'échange de données de sécurité sociale.	Des travaux sont en cours en vue d'introduire un système informatique pleinement opérationnel pour l'échange de données entre les organismes nationaux de sécurité sociale des différents États membres, qui devrait être opérationnel le 1er mai 2014 au plus tard.
Demande aux États membres de faire en sorte qu'à l'avenir, la publication des résultats des élections au Parlement européen ait lieu en même temps dans tous les États membres.	La Commission suivra les mesures mises en place dans tous les États membres à cette fin.
Demande aux États membres de veiller au respect absolu des droits de vote des citoyens de l'Union dans leur État membre de résidence et de leur droit d'adhérer ou de fonder des partis politiques dans leur État membre de résidence, et d'informer comme il se doit les citoyens de l'Union de leurs droits électoraux.	Mesures d'exécution en cours.
Proposera de simplifier la procédure que doivent suivre les citoyens de l'Union désireux de se présenter comme candidats dans leur État membre de résidence.	Reprise des discussions sur la proposition, présentée par la Commission, de directive du Conseil modifiant la directive 93/109/CE en ce qui concerne certaines modalités de l'exercice du droit de vote et d'éligibilité aux élections au Parlement européen pour les citoyens de l'Union résidant dans un État membre dont ils ne sont pas ressortissants.
Améliorera le mécanisme actuel visant à prévenir le double vote aux élections européennes, en tenant compte de l'échéancier et des résultats d'une future réforme des élections au Parlement européen.	Des orientations interprétatives seront définies en vue d'une mise en œuvre plus efficace de cette directive en 2012.
Engagera un débat afin d'identifier des options politiques visant à éviter que les citoyens de l'Union perdent leurs droits politiques du fait de l'exercice de leur droit de circuler librement.	Dialogue lancé avec les États membres. La Commission analyse en ce moment les positions des États membres.
Transformera le portail internet «L'Europe est à vous» en guichet unique d'information sur les droits des citoyens et des entreprises au sein de l'UE, convivial et facile d'accès sur l'internet et via une ligne d'appel gratuite. Il fournira des informations claires et pratiques et, en tant que centre d'appels («guichet»), transmettra les demandes aux différents services d'assistance spécialisés («arrière-guichets»).	Lancé en mars 2011. Migration du contenu vers 22 versions linguistiques.
Rationalise ses réseaux d'information nationaux de sorte que les citoyens trouvent facilement le point de contact idoine aux niveaux national, régional et local. Les représentations de la Commission dans les États membres, ainsi que les 500 centres d'information Europe Direct, œuvreront à la promotion des droits des citoyens d'ici à 2012, en améliorant la coopération et les interactions avec les services d'aide et de résolution des problèmes déjà en place au niveau de l'UE.	Promotion de «L'Europe est à vous» et d'Europe Direct (2012 et 2013 en liaison avec l'Année européenne des citoyens). Projet pilote en cours dans le cadre duquel des experts juridiques prodiguent des conseils aux citoyens au sein des représentations de la Commission.
Sensibilisera davantage les citoyens au statut que leur confère la citoyenneté de l'Union, à leurs droits et à ce que ceux-ci signifient pour leur vie de tous les jours, et ce en proposant de désigner 2013 «Année européenne des citoyens» et en organisant durant cette année des événements ciblés sur la citoyenneté de l'Union et les politiques de l'UE qui concernent ses citoyens.	Le Parlement européen et le Conseil discutent en ce moment d'une proposition commune de décision du Parlement et du Conseil sur l'Année européenne des citoyens (2013). Les préparatifs sont en cours.
Rendra l'aide financière qu'elle alloue à la promotion de la citoyenneté de l'Union plus accessible aux citoyens et aux parties intéressées de l'UE en exploitant les synergies entre les instruments de financement européens existants et en prenant des mesures de rationalisation.	Dans un souci de simplification, la Commission a adopté, le 15 novembre 2011, le programme «Droits et citoyenneté» et, le 14 décembre 2011, le programme «L'Europe pour les citoyens». Ces propositions seront discutées au Parlement et au Conseil.
Examinera des pistes pour renforcer davantage encore les informations sur les affaires européennes, qui doivent se distinguer par un journalisme indépendant, professionnel et de haute qualité; dans ce cadre, la Commission étudiera également des options en vue d'un financement plus durable d'Euronews. La mise en place d'un studio bruxellois pour Euronews sera encouragée.	Le printemps 2011 a vu le lancement de nouveaux programmes sur les affaires européennes, et un studio d'Euronews a été ouvert à Bruxelles en juin 2011.

(*) Communication de la Commission intitulée «La protection consulaire des citoyens de l'Union dans les pays tiers: bilan et perspectives», COM(2011) 149.
(**) Proposition de directive relative à la protection consulaire des citoyens de l'Union à l'étranger, COM(2011) 881.
(***) http://ec.europa.eu/consularprotection/ (lancé le 23 mars 2011).

Mobilité des citoyens

Dans le prolongement de l'introduction de nouvelles règles, plus efficaces, de coordination des systèmes de sécurité sociale pour les citoyens de l'Union et les membres de leur famille, qui sont entrées en vigueur à la mi-2010, ces règles ont été étendues, dès le début de l'année 2011, aux ressortissants de pays tiers qui résident légalement sur le territoire de l'UE et qui se déplacent d'un État membre à l'autre. La Commission a continué d'axer ses travaux sur l'application efficace de ces règles, tout en fournissant des orientations importantes sur les droits en matière de sécurité sociale des travailleurs détachés et des personnes travaillant dans plus d'un État membre. Une proposition législative destinée à modifier quelque peu les dispositions en matière de sécurité sociale a, en outre, été présentée; elle vise notamment à préciser les droits des travailleurs frontaliers indépendants en matière d'allocations de chômage et à déterminer clairement l'État membre dans lequel le personnel des compagnies aériennes doit s'acquitter de ses cotisations de sécurité sociale.

Le 11 novembre 2011, la Commission a par ailleurs présenté, en réponse à une demande de la Bulgarie et de la Roumanie, comme le prévoit l'acte d'adhésion de 2005, un nouveau rapport sur le fonctionnement des dispositions transitoires régissant la libre circulation des travailleurs originaires de ces deux pays. Y sont analysés les flux migratoires consécutifs à l'élargissement, les principales caractéristiques des migrants au sein de l'Union, ainsi que les conséquences sur l'économie et le marché du travail.

Année européenne du volontariat — 2011

Dans l'Union européenne, près de 100 millions de citoyens de tous les âges investissent leur temps, leur talent et leur argent pour apporter une contribution positive à leur communauté en travaillant bénévolement pour la société civile. Le volontariat constitue une expression active de la participation civique, qui renforce des valeurs européennes communes telles que la solidarité et la cohésion sociale. Les activités de volontariat sont également porteuses d'importantes possibilités d'apprentissage, car, en y participant, le volontaire est en mesure d'acquérir de nouvelles aptitudes et compétences et même d'améliorer son employabilité. Le volontariat joue un rôle important dans des secteurs aussi divers et variés que l'éducation, la jeunesse, la culture, le sport, l'environnement, la santé, l'aide sociale, la protection des consommateurs, l'aide humanitaire, la politique de développement, la recherche et l'égalité des chances.

Les quatre grands objectifs de l'Année européenne du volontariat étaient les suivants:

1. faciliter le volontariat;
2. améliorer la qualité du volontariat;
3. reconnaître et récompenser les volontaires;
4. souligner l'importance du volontariat et promouvoir une nouvelle génération de volontaires.

La voix de plus de 1 500 organisations de volontariat, provenant de toute l'Union, s'est fait entendre grâce à l'«Alliance AEV 2011», qui a été un partenaire essentiel, tandis que les États membres se sont exprimés par l'intermédiaire des «organes nationaux de coordination», spécialement désignés à cet effet. Le Parlement européen, le Comité économique et social européen et le Comité des régions ont également été impliqués dans les manifestations qui ont ponctué l'année.

Édition 2011 de la «Nuit européenne sans accident»

La «Nuit européenne sans accident», un projet de volontariat organisé par et pour de jeunes conducteurs, a eu lieu le samedi 15 octobre 2011 dans les 27 États membres de l'UE. Un millier de volontaires, âgés de 18 à 29 ans, se sont rendus dans 200 discothèques et ont demandé à de jeunes conducteurs d'accepter l'engagement de ne pas boire d'alcool et de ne pas consommer de stupéfiants lorsqu'ils doivent prendre le volant pour rentrer chez eux. À la fin de la soirée, les volontaires ont donné la possibilité à tous les conducteurs participants de prouver à leurs passagers qu'ils sont de jeunes citoyens européens responsables en leur proposant de se soumettre volontairement à un test d'alcoolémie et/ou à un test de dépistage de drogue.

Repas sociaux organisés par Serve the City

Rompre le pain ensemble autour d'une table constitue un puissant symbole d'intégration sociale. Le projet de repas sociaux mis en place par Serve the City utilise ce symbole et adopte une approche novatrice. Dans le cadre de ce projet, des repas sociaux sont organisés et des produits alimentaires distribués à l'intention des sans-abri — 200 repas par semaine sont servis chaque année en plein air, au Campo das Cebolas, dans le centre de Lisbonne (Portugal). Le but est d'entrer en contact et de dialoguer avec les sans-abri et les personnes marginalisées et, dans le même temps, de construire des relations et des amitiés solides entre des volontaires à long terme et des volontaires à court terme.

© iStockphoto.com/Jesper Wittorff

2011, Année européenne du volontariat — des jeunes agissent en faveur de la sécurité routière.

La Commission s'engage à faire en sorte que l'Année européenne du volontariat ait des retombées positives pour le volontariat au-delà de 2011. À cet effet, la Commission a adopté en septembre 2011 [5] une communication sur le volontariat, qui inscrit le volontariat dans le contexte de la stratégie Europe 2020 pour la croissance et ses initiatives phares associées. Dans le domaine de l'aide humanitaire, la Commission a progressé sur la voie de la création d'un Corps volontaire européen d'aide humanitaire, demandée par le traité de Lisbonne. En 2011, elle a lancé une consultation publique, une analyse d'impact ainsi que des projets pilotes qui contribueront à définir la structure et le rôle de ce futur Corps.

Année européenne du vieillissement actif et de la solidarité intergénérationnelle — 2012

L'année 2012, proclamée «Année européenne du vieillissement actif et de la solidarité intergénérationnelle», a pour objectif de sensibiliser la population à la contribution des personnes âgées à la société et sera dès lors l'occasion pour tous, y compris les responsables politiques et les citoyens, de réfléchir au phénomène sans précédent de l'allongement de la vie et du maintien en bonne santé des Européens. Des contacts préliminaires ont été noués en 2011 avec des parties prenantes, telles que des gouvernements nationaux et l'AGE, la plate-forme européenne des personnes âgées (réseau d'organisations de personnes de plus de 50 ans), en vue de préparer des activités sur le terrain au cours de l'année 2012.

Année européenne des citoyens — 2013

Au mois d'août, la Commission a adopté une proposition visant à proclamer 2013 «Année européenne des citoyens» ([6]). La citoyenneté de l'Union, telle que prévue par le traité, est automatiquement conférée à tous les ressortissants des États membres, qui bénéficient ainsi de droits supplémentaires, tels que le droit de circuler et de séjourner librement sur le territoire d'États membres autres que celui dont ils ont la nationalité. L'organisation de l'Année européenne des citoyens en 2013, qui marquera le 20e anniversaire de l'institution de la citoyenneté de l'Union par le traité de Maastricht, interviendra à point nommé pour donner de la visibilité à la citoyenneté de l'Union et aux avantages concrets qui en découlent pour les personnes physiques, et pour mettre en évidence l'importante contribution des citoyens à l'application effective de leurs droits.

Programme «L'Europe pour les citoyens» (2014-2020)

Au mois de décembre, la Commission a adopté une proposition de suivi du programme «L'Europe pour les citoyens» (2007-2013) ([7]), par laquelle elle s'efforce de renforcer la mémoire et d'accroître la capacité de participation civique des citoyens et de leurs associations. Seront associées à ce programme des organisations qui promeuvent la mémoire européenne, des organisations d'intérêt général européen, des municipalités, des organisations de la société civile et des cellules de réflexion. Mieux structuré, le nouveau programme s'appuiera sur les points forts du programme actuel.

L'initiative citoyenne

Le traité de Lisbonne a introduit une nouvelle forme de participation publique à l'élaboration des politiques de l'Union européenne: l'initiative citoyenne européenne. Pour donner corps à ce nouveau droit, le Parlement et le Conseil ont adopté un règlement au début de l'année 2011 ([8]), lequel s'appliquera à compter du 1er avril 2012. L'année 2011 a donc été consacrée aux préparatifs de la mise en œuvre de ce nouvel instrument, grâce auquel 1 million de citoyens de l'Union, originaires d'au moins sept États membres, pourront inviter la Commission à présenter des propositions législatives dans des domaines relevant de sa compétence.

L'une des grandes nouveautés prévues par le règlement est la possibilité pour les organisateurs d'une initiative citoyenne de collecter en ligne des manifestations de soutien auprès des signataires. Le 17 novembre 2011 ([9]), la Commission a adopté des spécifications techniques et des normes de sécurité pour les systèmes de collecte en ligne et a mis à disposition en décembre 2011, afin de rendre la collecte en ligne plus aisée, un logiciel libre que les organisateurs peuvent télécharger gratuitement.

Justice

Les citoyens des États membres doivent bénéficier des libertés que leur confère leur qualité de citoyen de l'Union et devraient être en droit d'accéder à la justice en cas de problème juridique où qu'ils se trouvent dans l'UE, d'être protégés et soutenus s'ils sont victimes d'une infraction pénale, de bénéficier d'un procès équitable s'ils sont accusés d'avoir commis une telle infraction et de voir efficacement résolus leurs litiges en matière civile, tels que le divorce, les obligations alimentaires et les questions de patrimoine et d'héritage dans des situations revêtant une dimension transfrontière. Bien qu'il respecte pleinement les droits fondamentaux, le système judiciaire existant à l'échelle de l'Union devrait être adapté de façon que les personnes soupçonnées d'avoir commis une infraction pénale répondent de leurs actes. De la même manière, il convient de mettre en place le marché unique dans le domaine de la justice, comme décrit au chapitre 2, y compris le droit commun européen de la vente, le recouvrement transfrontière de créances, ainsi que le règlement extrajudiciaire des litiges.

Protéger les victimes de la criminalité

Les droits des victimes sont couverts par les principes relatifs aux droits fondamentaux et à la non-discrimination. Le principe de non-discrimination a été confirmé dans l'arrêt historique Cowan/Trésor public de 1989, dans lequel la Cour de justice a considéré que les victimes ont le droit d'être indemnisées quelle que soit leur nationalité.

On estime que, dans l'ensemble de l'Union, 75 millions de personnes peuvent être victimes d'une infraction pénale chaque année. Lorsque l'incident se produit à l'étranger, les différences culturelles, linguistiques et législatives peuvent compliquer l'accès à une protection effective. Qui plus est, le risque d'être victime d'une telle infraction est aussi grand en déplacement à l'étranger que chez soi.

L'introduction de règles minimales en faveur des victimes s'inscrit dans l'objectif plus vaste que constitue la création d'un espace européen de justice, de sorte que les personnes physiques puissent faire valoir les mêmes droits de base et avoir confiance dans le système judiciaire, où qu'elles se trouvent dans l'Union. Les droits des victimes, dont le respect de la dignité humaine, de la vie privée et familiale et de la propriété, sont également des droits fondamentaux. Il importe de sauvegarder ces droits, au même titre que ceux d'autres parties aux procédures pénales comme les personnes accusées d'avoir commis une infraction pénale. Le traité de Lisbonne prévoit à présent une base juridique claire ([10]) permettant à l'UE d'établir des règles minimales concernant les droits des victimes de la criminalité pour faciliter la reconnaissance mutuelle des jugements et des décisions judiciaires.

La Commission, désireuse de garantir une meilleure prise en considération des besoins des victimes, a soumis deux propositions dans ce domaine, destinées à renforcer les dispositions nationales actuelles au moyen de normes minimales européennes, de sorte que toute victime bénéficie de droits de base identiques, quels que soient sa nationalité et le lieu où l'infraction pénale a été commise sur le territoire de l'UE.

La proposition de directive établissant des normes minimales pour les victimes ([11]) a pour but de garantir que, dans l'ensemble de l'Union, toute procédure pénale soit respectueuse des victimes et que les services de police, les procureurs et les juges soient formés à la meilleure façon de prendre celles-ci en charge, qu'elles obtiennent des informations intelligibles sur leurs droits et leur dossier, qu'elles puissent bénéficier de soutien dans tous les États membres, qu'elles puissent prendre part à des procédures si tel est leur souhait et disposer d'une aide pour participer au procès, qu'elles bénéficient d'une protection pendant l'enquête policière et le procès, et que les victimes qualifiées de vulnérables — comme les enfants, les victimes de viols et les personnes présentant un handicap — soient dûment protégées.

© Michaela Begsteiger/Getty Images

De nouveaux dispositifs de protection des victimes de la criminalité sont en cours d'élaboration.

Le projet de règlement relatif à la reconnaissance mutuelle des mesures de protection en matière civile [12] vise à contribuer à la protection des victimes d'actes de violence contre toute nouvelle atteinte de la part de leur agresseur et à permettre aux victimes d'actes de violence (comme la violence domestique) de continuer de bénéficier des effets de décisions d'interdiction de contact ou de protection adoptées à l'encontre de l'auteur des faits si elles voyagent ou déménagent dans un autre État membre de l'Union. Ce règlement complétera la directive relative à la décision de protection européenne en matière pénale, adoptée en décembre par le Parlement européen et le Conseil. Tout aussi importante est la nécessité de faire en sorte qu'il ne subsiste aucune lacune au niveau de la protection des victimes. La protection des femmes dans leurs déplacements à l'étranger est couverte soit par le droit pénal soit par le droit civil pour des raisons administratives, en fonction du système de l'État membre. Il importe de garantir la double couverture, de sorte que toutes les femmes soient protégées.

Droits des suspects à un procès équitable

Tout au long de l'année, les institutions de l'Union ont poursuivi leur action, dont le coup d'envoi a été donné avec l'entrée en vigueur du traité de Lisbonne, en vue de renforcer les droits des suspects et des personnes poursuivies dans le cadre des procédures pénales en fixant des normes minimales à l'échelon de l'UE. Cette action comprenait une proposition de directive concernant le droit des personnes soupçonnées ou poursuivies d'avoir accès à un avocat et le droit des personnes en détention de communiquer avec une personne de leur choix, tels un proche, un employeur ou une autorité consulaire [13]. Le Parlement européen et le Conseil en débattent à l'heure actuelle.

Cette proposition fait suite à deux initiatives antérieures, l'une portant sur le droit à l'interprétation et à la traduction, adoptée en 2010, l'autre sur le droit à l'information dans les procédures pénales, qui a été négociée et adoptée par le Parlement et le Conseil dans le courant de l'année 2011.

La Commission européenne a par ailleurs adopté un livre vert sur l'application de la législation de l'UE en matière de justice pénale dans le domaine de la détention [14].

Évaluer l'utilisation du mandat d'arrêt européen

Dans son rapport [15], la Commission a analysé les modalités de mise en œuvre du mandat d'arrêt européen par les États membres et a dressé le bilan de son fonctionnement à ce jour.

TRADUCTION EN JUSTICE D'AUTEURS D'INFRACTIONS PÉNALES

Parmi les personnes remises aux autorités judiciaires en vertu d'un mandat d'arrêt européen figuraient notamment un homme ayant tenté de commettre un attentat à la bombe à Londres et appréhendé en Italie, un tueur en série allemand retrouvé en Espagne, un Maltais soupçonné de trafic de drogue extradé par le Royaume-Uni, une bande de voleurs armés recherchée par l'Italie, dont les membres ont été arrêtés dans six pays différents de l'UE; de même, une vaste opération internationale a, très récemment, permis le démantèlement dans cinq pays de plusieurs réseaux de voleurs de marchandises de grand chemin.

Les États membres ont délivré près de 55 000 mandats d'arrêt européens entre 2005 et 2009, conduisant à l'extradition de près de 12 000 suspects dans un autre État membre. Au cours de la même période, le mandat d'arrêt a visiblement accéléré le transfert entre les pays de l'Union des auteurs présumés d'infractions. Avant l'instauration du mandat d'arrêt européen, la procédure d'extradition prenait en moyenne une année, délai qui est à présent réduit à 16 jours lorsque le suspect consent à son extradition ou à 48 jours dans le cas contraire. Le mandat d'arrêt européen est donc devenu un outil de premier plan dans la lutte contre la criminalité, de même qu'un élément important de la sécurité intérieure de l'UE. Ce système sera affiné et amélioré sur la base des constatations dudit rapport et des débats qui se tiendront ensuite au Parlement européen en juin et au Conseil en octobre.

Régimes matrimoniaux

Grâce à la législation de l'Union, les couples internationaux rencontrent déjà moins de difficultés pour déterminer les règles applicables en cas de divorce. La Commission propose à présent de traiter une question connexe, à savoir la manière dont ils gèrent leur patrimoine commun, une fois divorcés. Cette initiative [16] s'inscrit également dans le cadre de la stratégie de l'UE visant à lever les derniers obstacles qui se posent au quotidien pour les citoyens qui habitent, travaillent, étudient ou voyagent dans d'autres pays européens.

Définir une politique de l'UE en matière pénale pour protéger les citoyens

La Commission a pour la première fois exposé la stratégie et les principes [17] qu'elle compte appliquer lorsqu'elle fera usage du droit pénal de l'Union pour renforcer le respect des politiques européennes et protéger les intérêts des citoyens, conformément au traité de Lisbonne. En définissant clairement sa politique pénale, l'UE sera plus à même de veiller au respect des règles européennes, notamment afin de prévenir la manipulation des marchés financiers, y compris les délits d'initié, ou de protéger l'environnement. La stratégie définit les conditions dans lesquelles l'Union et ses États membres peuvent œuvrer ensemble à la mise en place d'une politique pénale de l'UE qui soit cohérente et homogène. Ces conditions sont notamment les suivantes:

- le droit pénal doit toujours rester une mesure de dernier recours;
- les sanctions pénales doivent être réservées aux infractions particulièrement graves;
- les mesures pénales sont susceptibles d'affecter les droits fondamentaux: toute nouvelle législation exige le strict respect des droits fondamentaux garantis par la charte des droits fondamentaux de l'Union européenne et la convention de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales;
- toute décision sur le type de mesure ou de sanction pénale à adopter devra être accompagnée de preuves factuelles claires et respecter les principes de subsidiarité et de proportionnalité.

Durcir la lutte de l'UE contre le problème de la drogue en Europe

La Commission a donné une nouvelle impulsion à la politique de lutte contre la drogue en annonçant une révision complète de la législation de l'UE en matière de lutte contre les stupéfiants, notamment les nouvelles substances psychoactives [18]. Dans le cadre de cette révision, elle durcira la législation concernant les nouvelles substances psychoactives, de sorte que l'UE puisse réagir plus rapidement, au moyen, entre autres, d'interdictions temporaires, de nouvelles dispositions ciblant le trafic transfrontière de drogue par le biais du droit pénal, ainsi que de nouvelles règles visant à renforcer le contrôle des produits chimiques entrant dans la composition des drogues.

Protection des intérêts financiers de l'UE et lutte contre la fraude

En mai 2011, la Commission a adopté une série de propositions [19] sur la manière d'améliorer la protection des intérêts financiers de l'UE grâce au renforcement du droit pénal dans les États membres. Ces textes contiennent des mesures visant à faciliter la coopération entre les procureurs et les juges en matière de lutte antifraude dans l'ensemble de l'Union européenne, ainsi que des propositions destinées à améliorer la cohérence et l'équité dans l'application des sanctions pénales en cas de fraude. Ils visent aussi à accroître les capacités de l'Office européen de lutte antifraude (OLAF) et d'Eurojust (l'unité de coopération judiciaire de l'UE).

Une inspectrice de l'OLAF et un douanier lors d'une opération de lutte contre la contrebande d'alcool. La lutte contre la fraude constitue une politique fondamentale de l'Union.

© Union européenne

En juin 2011, la Commission a adopté sa nouvelle stratégie de lutte contre la fraude ([20]), qui doit actualiser et moderniser ses politiques en la matière. Une approche plus systématique de la lutte contre la fraude visant le budget de l'UE sera adoptée afin que soient améliorées les capacités d'audit et de contrôle de la Commission. L'OLAF jouera un rôle important et aidera les services de la Commission en mettant à leur disposition son savoir-faire et des orientations en vue de l'élaboration de ces stratégies antifraude.

Cette nouvelle approche a donné un premier résultat concret: le plan d'action de l'UE contre la contrebande de cigarettes et d'alcool le long de la frontière orientale de l'Union. Pour l'UE et les États membres, la contrebande de cigarettes et d'alcool représente chaque année un manque à gagner de plus de 10 milliards d'euros en recettes fiscales et douanières.

En mars 2011, la Commission européenne a adopté une proposition visant à réformer l'Office européen de lutte antifraude. Le but de cette proposition est de renforcer l'efficience, l'efficacité et la responsabilité de l'OLAF, tout en préservant son indépendance en matière d'enquêtes. Depuis sa création, en 1999, l'Office a effectué quelque 4500 enquêtes, contribuant dans une très large mesure à protéger le budget de l'UE contre les activités frauduleuses. Cette réforme vise à accroître les moyens, l'efficacité et les capacités de l'OLAF au profit de chaque citoyen européen. Elle prévoit notamment des mesures garantissant une exécution et un suivi plus efficaces des enquêtes de l'OLAF, la protection des droits des personnes soumises à une enquête et le renforcement de la coopération entre l'OLAF et ses partenaires stratégiques en matière de lutte contre la fraude.

Coordination fiscale et douanière visant à améliorer la lutte contre la fraude

La coordination fiscale est un outil important pour lutter contre la fraude fiscale aussi bien à l'intérieur qu'à l'extérieur de l'UE. L'Union intensifie sa lutte contre la fraude et l'évasion fiscales et continue à mener, à l'échelon international, la campagne en faveur de la bonne gouvernance, qui repose sur trois principes: transparence accrue des systèmes fiscaux, échange d'informations fiscales entre administrations et concurrence fiscale loyale. La Commission est en train de négocier l'inclusion de dispositions sur la bonne gouvernance dans les accords avec les pays tiers. Des négociations ont été entamées avec 28 régions ou pays tiers, 11 ayant été menées à bonne fin. Les négociations avec Singapour sont entrées dans une phase finale qui aborde la question déterminante de la concurrence fiscale loyale.

Au niveau de l'UE, une étape importante a été l'adoption par le Conseil, en février, de la nouvelle directive ([21]) relative à la coopération administrative dans le domaine fiscal. En vertu de cette dernière, les États membres ne peuvent plus invoquer le secret bancaire pour refuser de fournir des renseignements, ce qui reflète les normes internationales de transparence et d'échange d'informations en matière fiscale. Cette directive instaure en outre, à compter du 1er janvier 2014, un échange automatique d'informations sur cinq catégories de revenus et de

Le commissaire à la fiscalité et à l'union douanière, à l'audit et à la lutte antifraude, Algirdas Šemeta, s'est engagé activement dans la lutte contre le piratage et la contrefaçon — 103 millions de produits ont été saisis aux frontières de l'Union pour suspicion d'infraction aux droits de propriété intellectuelle.

© Union européenne

capitaux: revenus professionnels, jetons de présence, produits d'assurance sur la vie non couverts par d'autres directives de l'UE, pensions ainsi que propriété et revenus de biens immobiliers.

Une politique douanière efficace contribue à la lutte contre le piratage et la contrefaçon. Les violations des droits de propriété intellectuelle (DPI) ont une incidence économique négative non seulement sur les entreprises opérant dans la légalité, mais aussi sur les citoyens dans leur vie quotidienne. Selon le dernier rapport en la matière, les autorités douanières de l'UE ont saisi aux frontières extérieures de l'Union plus de 103 millions de produits suspectés d'enfreindre les DPI. Le nombre d'envois interceptés par les douanes a presque doublé par rapport à l'année précédente, passant de 43 500 à près de 80 000. La valeur des marchandises saisies est estimée à plus de 1 milliard d'euros. Les principales catégories d'articles interceptés par les autorités douanières sont les cigarettes (34 %), les fournitures de bureau (9 %), les autres produits du tabac (8 %), les étiquettes, les vignettes et les emblèmes (8 %), les vêtements (7 %) et les jouets (7 %). En ce qui concerne les pays de provenance, la Chine, qui totalise 85 % de l'ensemble des articles en cause, est restée la principale source de produits enfreignant les DPI.

Plusieurs actions sont menées par la Commission pour renforcer la capacité des autorités douanières à lutter contre ce commerce. Le 24 mai 2011, la Commission a adopté une proposition ([22]) de nouveau règlement concernant le contrôle, par les autorités douanières, du respect des DPI, dans le cadre d'un ensemble complet de mesures en la matière.

Le cadre juridique actuel date de 2003. Le temps est désormais venu pour une nouvelle réglementation qui tienne compte des tendances récentes, comme l'importance accrue prise par les DPI pour l'économie de l'UE ou l'explosion du trafic postal résultant des ventes par l'internet. Par ailleurs, la proposition vise à régler le litige avec le Brésil et l'Inde au sujet des médicaments génériques qui transitent par le territoire de l'UE.

Une bonne coopération avec les partenaires commerciaux internationaux peut également contribuer de manière significative à détecter les marchandises enfreignant les DPI et à empêcher leur exportation vers l'UE. Le plan d'action avec la Chine, qui porte spécialement sur le renforcement de la coopération concernant le contrôle de l'application des DPI par les douanes, a été prorogé jusqu'à la fin de 2012. La coopération avec l'industrie est aussi très importante pour garantir l'identification correcte des marchandises enfreignant les DPI.

Affaires intérieures

Les politiques en matière d'affaires intérieures visent à garantir que toutes les activités nécessaires et propices à la croissance économique, culturelle et sociale de l'UE sont exercées dans un environnement stable, légal et sûr. Plus particulièrement, ces politiques tendent à bâtir une Europe ouverte et plus sûre en traitant, notamment, de la migration, du contrôle aux frontières, de la sécurité, du terrorisme et de la criminalité organisée ainsi que de la traite des êtres humains.

Migrations

© Union européenne

La commissaire aux affaires intérieures, Cecilia Malmström, a lancé la nouvelle phase de la stratégie générale en matière de migrations et de mobilité.

À la suite d'une analyse approfondie des législations actuelles en matière de migrations et de libre circulation des personnes, la Commission a, en milieu d'année, présenté sa vision — sous la forme d'une communication sur les migrations — afin de définir une stratégie de l'UE plus structurée, globale et réactive face aux défis que posent les migrations et aux possibilités qu'elles offrent, eu égard notamment à l'évolution de la situation dans la région méditerranéenne. Ces initiatives couvraient plusieurs aspects du phénomène migratoire, dont un renforcement des contrôles aux frontières et de la gouvernance de Schengen, une amélioration du régime d'asile européen commun, une immigration légale mieux ciblée, un échange des meilleures pratiques en vue d'une bonne intégration des migrants, ainsi qu'une approche stratégique des relations avec les pays tiers sur les questions migratoires. Au mois de novembre, la Commission a lancé le portail de l'UE sur l'immigration ([23]), qui présente des informations pratiques aux migrants et aux candidats à l'immigration. Pour ce qui est de l'immigration légale, la directive «Permis unique» a été adoptée en décembre. Ce nouvel instrument législatif simplifie les procédures d'immigration et garantit aux travailleurs originaires de pays tiers qui séjournent légalement dans un État membre un ensemble commun de droits identiques à ceux dont jouissent les ressortissants des États membres de l'UE. La Commission a également adopté des rapports ([24]) sur la directive relative aux conditions d'admission des ressortissants de pays tiers à des fins d'études, d'échange d'élèves, de formation non rémunérée ou de volontariat, d'une part, et sur la directive relative au statut des ressortissants de pays tiers résidents de longue durée et aux chercheurs, d'autre part. À cela s'est ajoutée l'entrée en vigueur intégrale de la directive «Carte bleue» ([25]) dans les États membres, laquelle facilite la migration de personnes hautement qualifiées originaires de pays tiers. La lutte contre l'immigration illégale s'est vue renforcée depuis l'entrée en vigueur de la directive «Sanctions» ([26]) qui cible les employeurs sans scrupule de migrants en situation irrégulière.

À la lumière de l'évolution de la situation dans les pays du sud de la Méditerranée, la Commission a proposé que soient noués des dialogues sur les migrations, la mobilité et la sécurité avec les pays d'Afrique du Nord. Ces dialogues engloberaient tous les aspects d'ordre migratoire de la future relation de l'UE avec cette région. Des partenariats pour la mobilité seront conclus pour mieux gérer les possibilités de mobilité légale entre l'Union et ces pays d'Afrique du Nord. De tels partenariats, conçus sur mesure avec chacun des pays partenaires et en coopération avec les États membres de l'UE, devraient aider ces pays à faire une meilleure utilisation de la main-d'œuvre potentielle sur leur propre territoire, tout en aidant également les États membres à répondre aux besoins de leur marché du travail.

La Cour de justice a estimé que la directive sur le retour des immigrants illégaux s'opposait à une réglementation nationale prévoyant une peine d'emprisonnement pour les ressortissants de pays tiers en séjour irrégulier en cas de refus d'obéir à un ordre d'éloignement du territoire d'un État membre ([27]).

Règles de Schengen

L'espace Schengen, dépourvu de contrôles aux frontières intérieures, permettant ainsi la libre circulation de quelque 400 millions de citoyens entre 26 pays (dont 4 pays associés), constitue l'une des réussites les plus tangibles, les plus populaires et les plus éclatantes de l'Union européenne, ainsi que la matérialisation d'une liberté fondamentale.

Compte tenu des défaillances constatées à certaines frontières extérieures, un certain nombre d'États membres ont fait part de leurs inquiétudes quant au fonctionnement de l'espace Schengen. La Commission a proposé en mai un ensemble de mesures portant sur divers aspects du phénomène migratoire, dont le renforcement de la gouvernance de Schengen.

Le Conseil européen de juin ([28]) a appelé à la mise en place d'un mécanisme pour faire face à des circonstances exceptionnelles mettant en péril le fonctionnement global de la coopération Schengen, sans porter atteinte au principe de la libre circulation des personnes. Il a également conclu qu'en tout dernier ressort, ce mécanisme pourrait comporter une clause de sauvegarde afin d'autoriser, à titre exceptionnel, le rétablissement des contrôles aux frontières intérieures en cas de situation véritablement critique. Sur la base de ces conclusions et de la position exprimée par le Parlement européen en juillet, et conformément à sa communication sur les migrations, la Commission a adopté en septembre des propositions en vue d'améliorer l'efficacité du système de gouvernance de Schengen et de le doter d'outils mieux adaptés pour renforcer l'espace Schengen et pour faire face aux crises dues aux pressions à la fois internes et externes. Ces propositions font actuellement l'objet de négociations au Parlement européen et au Conseil.

Il convient également de faire remarquer que le Parlement a rendu en juin un avis positif sur le respect, par la Bulgarie et la Roumanie, des conditions d'adhésion à l'espace Schengen.

Le 11 octobre 2011, le système d'information sur les visas (VIS) a entamé ses activités dans tous les consulats des États membres de l'espace Schengen délivrant des visas et situés en Afrique du Nord (Algérie, Égypte, Libye, Maroc, Mauritanie et Tunisie). Le VIS est une base de données centralisée qui permet l'échange de données sur les visas de court séjour entre les États membres de l'espace Schengen. Les demandeurs de visa sont priés de se présenter en personne lors du dépôt de leur première demande afin que leurs données biométriques puissent être recueillies: photo numérique et empreintes digitales.

ESPACE SCHENGEN DEPUIS LE 19 DÉCEMBRE 2011

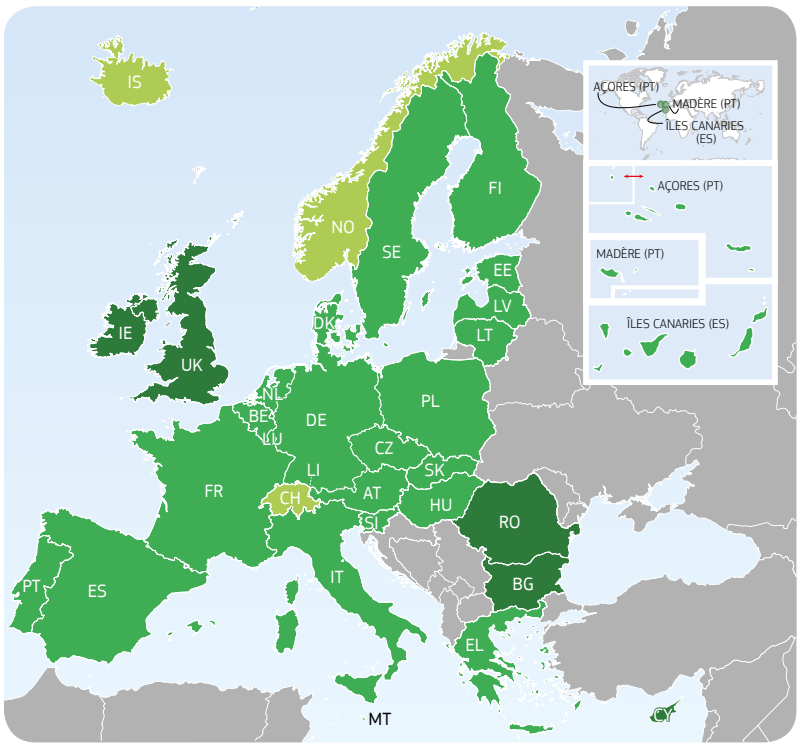

États membres de l'UE faisant partie de l'espace Schengen

États membres de l'UE ne faisant pas partie de l'espace Schengen

États tiers faisant partie de l'espace Schengen

AT: Autriche
BE: Belgique
BG: Bulgarie
CH: Suisse
CY: Chypre
CZ: République tchèque
DE: Allemagne
DK: Danemark
EE: Estonie
EL: Grèce
ES: Espagne
FI: Finlande
FR: France
HU: Hongrie
IE: Irlande
IS: Islande
IT: Italie
LI: Liechtenstein
LT: Lituanie
LU: Luxembourg
LV: Lettonie
MT: Malte
NL: Pays-Bas
NO: Norvège
PL: Pologne
PT: Portugal
RO: Roumanie
SE: Suède
SI: Slovénie
SK: Slovaquie
UK: Royaume-Uni

Source: Commission européenne.

Contrôle aux frontières extérieures — Cadre juridique renforcé, opérations conjointes mieux coordonnées

L'Agence européenne pour la gestion de la coopération opérationnelle aux frontières extérieures des États membres de l'Union européenne (Frontex) est responsable de la coordination des contrôles aux frontières extérieures de l'UE, tâche dont elle s'acquitte en organisant des opérations conjointes, qui appuient les États membres dans l'exercice du rôle principal qui leur est dévolu. En 2011, elle a continué d'apporter son soutien opérationnel à certains États membres et a vu son statut juridique renforcé. Le Parlement et le Conseil ont modifié la législation relative à Frontex afin de préciser et d'élargir son mandat et son rôle ([29]). Ce faisant, ils visaient principalement à garantir la disponibilité des équipements techniques et de gardes-frontières qualifiés pour les opérations conjointes, une coordination, une mise en œuvre et une évaluation efficaces desdites opérations, ainsi qu'une coopération efficace entre Frontex et les pays tiers en matière de gestion des frontières; ils visaient également à améliorer l'efficacité des opérations de retour conjointes ainsi que l'évaluation de la performance des États membres dans le domaine de la gestion des frontières. Les modifications législatives mettent particulièrement l'accent sur un respect accru des droits fondamentaux dans toutes les opérations menées par Frontex.

© iStockphoto.com/aprott

La sécurité des frontières est un enjeu de taille.

Opérations menées pour répondre aux défis migratoires

Au cours de l'année du présent rapport, l'UE a réagi rapidement aux défis migratoires qui se sont posés, en recourant à l'ensemble des moyens opérationnels et financiers à sa disposition. Plus de 144 millions d'euros ont été mobilisés pour gérer l'urgence humanitaire engendrée par l'afflux soudain de réfugiés et de personnes déplacées dans les pays limitrophes de la Libye. Combiné aux fonds fournis dans un cadre bilatéral, ce soutien a permis d'offrir un hébergement temporaire aux réfugiés et aux personnes déplacées, de répondre à leurs besoins fondamentaux et d'aider nombre d'entre eux à retourner dans leur pays d'origine.

Le 20 février, Frontex a lancé l'opération «Hermes 2011» afin d'aider l'Italie à assurer la surveillance de ses frontières maritimes, à identifier les migrants et les réfugiés ainsi qu'à effectuer des opérations de recherche et de sauvetage en mer. À cette occasion, une zone opérationnelle a été créée au sud de Lampedusa, puis une autre le 15 mars, en Sardaigne. Dix États membres (Belgique, Espagne, France, Italie, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République tchèque, Roumanie et Suède) ont participé à l'opération, à laquelle ont été également associés des experts et des ressources techniques, dont des avions. Cette mission a notamment eu pour tâche de déterminer la nationalité des migrants et de recueillir des renseignements sur les réseaux de trafic d'êtres humains. Des experts de l'Office européen de police (Europol) ont également fourni un soutien analytique opérationnel tout au long de l'opération. En plus de recevoir une aide financière de près de 130 millions d'euros au cours des deux dernières années pour répondre aux problèmes migratoires, l'Italie a également bénéficié d'une aide financière d'urgence de 13 millions d'euros, sur les 28,1 millions débloqués par la Commission au titre du Fonds pour les frontières extérieures, du Fonds européen pour les réfugiés et du Fonds européen pour le retour.

Les équipes d'intervention rapide aux frontières (RABIT) en Grèce: pendant l'opération, qui a duré du 2 novembre 2010 au 2 mars 2011, près de 200 représentants bien entraînés des forces de l'ordre, issus de 26 États membres, ont aidé leurs collègues grecs à contrôler les zones frontalières avec la Turquie, ainsi qu'à identifier les immigrants clandestins appréhendés. Le déploiement des équipes d'intervention rapide aux frontières, géré par Frontex, a également aidé les autorités grecques à recueillir des informations sur les itinéraires empruntés par les migrants et les filières de passeurs qui exploitent le désespoir des migrants en situation irrégulière. Au cours de cette opération de quatre mois, plus de 11 800 migrants ont été repérés, et le nombre d'entrées illégales a chuté de plus de 70 %. L'UE a continué d'aider la Grèce à mettre en œuvre son plan d'action sur la réforme de l'asile et la gestion des migrations, dans lequel sont répertoriées les mesures nécessaires à court et à plus long terme pour mettre en place un régime d'asile et de migration performant. La Commission a coordonné l'assistance apportée par des experts nationaux et accordé des fonds européens de manière ciblée, y compris une aide financière d'urgence. L'aide financière totale versée à la Grèce entre 2010 et 2012 s'élève à 223 millions d'euros.

Promouvoir l'intégration des migrants

La Commission a proposé un «agenda européen pour l'intégration des ressortissants de pays tiers» afin de valoriser les avantages économiques, sociaux et culturels des migrations en Europe ([30]). Dans ce document, elle insiste sur la participation pleine et entière des migrants à tous les aspects de la vie collective et met en lumière le rôle primordial des autorités locales nationales. Au mois de novembre, la Commission a lancé un débat public sur la directive relative au droit au regroupement familial des ressortissants de pays tiers résidant dans l'Union européenne ([31]).

La diversité induite par les migrations, pour autant qu'elles soient bien gérées, peut constituer un avantage concurrentiel et une source de dynamisme pour la société européenne. Si l'Union veut atteindre l'objectif qu'elle s'est fixé de relever le taux d'emploi à 75 % d'ici à 2020, elle doit impérativement supprimer les entraves qui empêchent les migrants d'accéder à l'emploi, et ce d'autant plus que la main-d'œuvre européenne s'amenuise en raison du vieillissement de la population. D'ici à 2060, la main-d'œuvre de l'Union européenne aura en effet diminué d'environ 50 millions de travailleurs. En ce qui concerne la demande future de personnel soignant pour les personnes âgées, par exemple, la Commission estime ainsi que, d'ici à 2020, le secteur de la santé connaîtra une pénurie d'environ 1 million de praticiens, voire 2 millions si l'on tient compte du personnel des services auxiliaires. Ce constat fait ressortir la nécessité de mettre en place une politique migratoire bien gérée, étayée par un solide programme d'intégration.

Asile

Au mois de juin, la Commission a présenté des propositions révisées sur les procédures d'asile et sur les conditions d'accueil, en vue de consolider le régime d'asile européen commun (RAEC) d'ici à 2012 ([32]). Ces modifications visaient à garantir l'application de règles plus rapides, plus équitables et plus efficaces bénéficiant tant aux États membres qu'aux réfugiés eux-mêmes. Au mois de décembre, la Commission a proposé d'accroître la solidarité de l'UE en matière d'asile ([33]) en améliorant l'interaction entre les instruments législatifs de l'Union, la coopération sur le terrain et l'utilisation des mécanismes de financement de l'UE.

Le Bureau européen d'appui en matière d'asile (BEAA) a été inauguré à Malte au mois de juin 2011. Ce bureau d'appui, dont les effectifs sont actuellement recrutés, rassemble quelque 350 experts de tous les États membres, qui doivent être disponibles en cas d'urgence. Ces équipes doivent fournir des services d'interprétation et des informations sur les pays d'origine et exercer leur savoir-faire sur la gestion des dossiers d'asile. Un plan opérationnel pour le déploiement d'équipes d'appui «Asile» en Grèce a été signé au mois d'avril 2011 en vue d'aider les autorités grecques à instituer un régime d'asile et d'accueil moderne et efficace. Plusieurs États membres ont offert les services de leurs experts pour les besoins de cette opération, qui a débuté au mois de mai (Allemagne, Autriche, Belgique, Chypre, Danemark, Finlande, Hongrie, Pays-Bas, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Slovaquie et Suède).

Terrorisme et criminalité organisée

La lutte contre le terrorisme et la criminalité organisée s'est poursuivie sur l'ensemble du continent; des dispositions juridiques importantes, associées à une coopération judiciaire et policière accrue, l'ont renforcée.

En 2011, la Commission a commencé à mettre en œuvre la stratégie de sécurité intérieure en action, en présentant une proposition législative sur la collecte des données relatives aux passagers aériens (PNR) empruntant des vols à destination ou au départ du territoire de l'Union, et en adoptant deux trains de mesures législatives sur la lutte contre la corruption et le recouvrement d'avoirs, entre autres initiatives. Les négociations avec les États-Unis et l'Australie en vue de la conclusion de nouveaux accords bilatéraux PNR sont achevées, tandis que celles avec le Canada ont bien progressé. Du côté opérationnel, le cycle politique de l'UE pour lutter contre la criminalité organisée a permis d'instaurer un cadre cohérent, fondé sur une évaluation de la menace par l'Union, pour les actions menées par les États membres. Au total, ce sont 25 actions parmi celles prévues dans la communication sur la stratégie de sécurité intérieure (SSI) pour 2011 qui ont été lancées; 10 d'entre elles ont déjà été menées à bien. Le premier rapport annuel sur la mise en œuvre de la SSI a été adopté au mois de novembre 2011 ([34]).

C'est en 2011 que le premier coordonnateur européen de la lutte contre la traite des êtres humains, nommé par la Commission, a entamé ses travaux, l'objectif étant d'orienter et de coordonner l'ensemble de la stratégie de lutte contre la traite des êtres humains. Le Parlement et le Conseil ont adopté de nouveaux actes législatifs dans ce domaine ([35]), lesquels visent à harmoniser le droit pénal matériel et prônent la tolérance zéro à l'encontre des trafiquants. La Commission a continué d'étoffer le site internet consacré aux activités de l'UE en matière de lutte contre la traite des êtres humains, qui donne un aperçu de la politique et de la législation de l'Union, de l'ensemble des projets financés par la Commission et relatifs à la traite des êtres humains, ainsi que de nombreuses publications.

© iStockphoto.com/webphotographeer

Données sur les passagers aériens — de nouveaux accords en cours d'élaboration.

Voici quelques moments forts d'opérations réussies.

Lutte contre les abus et les infractions commis envers des enfants

Au début de 2011, la police a, avec le concours déterminant d'Europol, arrêté 184 pédophiles présumés et a identifié plus de 200 enfants victimes d'abus, dans le cadre d'une opération menée avec des agences répressives à l'échelle mondiale. Au soutien de cette opération, Europol avait transmis 4000 rapports de renseignement aux autorités policières de plus de 30 pays d'Europe et d'ailleurs. Les autorités répressives de 13 pays ont retrouvé des délinquants sexuels à travers la planète, en Australie, en Belgique, au Canada, en Espagne, aux États-Unis, en Grèce, en Islande, en Italie, en Nouvelle-Zélande, aux Pays-Bas, en Pologne, en Roumanie et au Royaume-Uni. Les pédophiles présumés étaient membres d'un forum en ligne qui faisait la promotion de relations sexuelles entre adultes et jeunes garçons. Le site internet était hébergé par un serveur situé aux Pays-Bas et comptait, au plus fort de son activité, 70000 membres à travers le monde.

Mesures de répression contre le trafic de drogue

En mai 2011, près de 1 tonne de cocaïne et 160 kg de haschisch ont été saisis dans le cadre d'une opération de police internationale menée par la garde civile espagnole et coordonnée par Europol. Cette énorme quantité de cocaïne avait été diluée dans 13 tonnes d'huile de palme puis acheminée par bateau de Colombie, via la ville belge d'Anvers, avant d'être finalement saisie en Albanie. Cette opération a permis l'arrestation, au total, de 22 membres d'un réseau international de trafic de drogue, dont certains étaient les «têtes pensantes». Les autorités espagnoles et Europol ont travaillé avec les autorités répressives dans 7 pays: l'Albanie, l'Allemagne, l'ancienne République yougoslave de Macédoine, l'Autriche, la Belgique, l'Italie et la Serbie.

Descente de police chez les faux-monnayeurs

À la mi-2011, la police bulgare a, lors d'une opération conjointe avec Europol, fait une descente dans un atelier de reproduction sophistiqué, spécialisé dans la contrefaçon de billets en euro, et l'a démantelé. Dans des ateliers de reproduction à travers le pays, la police bulgare a arrêté six suspects et saisi plus d'un demi-million d'euros de billets de banque contrefaits de très haute qualité. Cette opération a été menée par une équipe commune d'enquête réunissant Europol, la Bulgarie, l'Espagne et Eurojust. Europol a pu apporter à l'enquête un soutien analytique, technique et financier, notamment en fournissant des liquidités pour la mise en œuvre de la tactique policière, essentielle à la réussite finale de l'opération.

© iStockphoto.com/Szocs Jozsef

La chasse aux faux-monnayeurs a porté ses fruits.

Lutte contre la corruption

Même s'il n'existe pas de données exhaustives en la matière, on estime que la corruption dans les États membres coûte à l'économie européenne environ 1 % du produit intérieur brut (PIB) de l'Union. Au mois de juin, la Commission a adopté un ensemble de mesures ([36]), dont le rapport anticorruption de l'UE, pour tenter de venir à bout de ce fléau, suivre et évaluer les efforts consentis par les États membres dans la lutte contre la corruption, encourager l'intensification du soutien politique et renforcer la confiance mutuelle dans l'ensemble de l'Union. Ce rapport sera publié tous les deux ans, à partir de 2013. Cela aidera les États membres à mieux appliquer la législation, à satisfaire pleinement à leurs engagements internationaux et à accroître la cohérence de leurs politiques et actions dans ce domaine; cette démarche sera complétée par une proposition de directive concernant la confiscation et le recouvrement des avoirs d'origine criminelle dans l'Union européenne, l'une des mesures destinées à protéger l'économie légale.

Atténuer les difficultés quotidiennes des citoyens

L'Union joue un rôle dans de nombreux domaines pour faciliter la vie quotidienne des citoyens. Ceux-ci se rapportent à la sécurité environnementale, à la sécurité liée aux catastrophes naturelles et industrielles, à la santé et à la sécurité, ainsi qu'aux domaines du transport, des télécommunications, de la culture et du tourisme. Le fait que le site internet «L'Europe est à vous» est disponible dans toutes les langues de l'UE permettra aux citoyens européens d'avoir accès plus facilement aux informations pratiques concernant leur vie quotidienne.

Sécurité environnementale

Action pour le climat

Une enquête Eurobaromètre ([37]) a montré que, malgré la crise économique, le changement climatique continue de préoccuper vivement les citoyens européens. Les États membres de l'EU-15 restent bien partis pour s'acquitter, voire pour aller au-delà de leur engagement collectif de réduire au cours de la période 2008-2012 leurs émissions de 8% par rapport à l'année de référence choisie (1990 dans la plupart des cas).

Les institutions de l'UE ont continué à mettre en place les mesures de suivi nécessaires à la mise en œuvre du train de mesures législatives sur le climat et l'énergie, qui fixe des objectifs contraignants pour 2020: une réduction de 20% des émissions de gaz à effet de serre par rapport aux niveaux de 1990 — ou de 30% si les conditions le permettent — et une part de marché de 20% pour les sources d'énergie renouvelables. Un grand nombre de ces mesures de mise en œuvre prévoyaient d'introduire des règles communes pour le système d'échange de quotas d'émission (SEQE) de l'UE en vue de préparer la troisième période d'échange qui va de 2013 à 2020. À la suite des affaires de cybercriminalité qui ont éclaté à la fin de l'année 2010 et au début de l'année 2011 et qui ont donné lieu à la suspension temporaire des registres nationaux du système d'échange de quotas, des mesures ont été adoptées pour renforcer la sécurité du système de registres nationaux, dans l'attente de l'entrée en vigueur en 2012 du registre unique de l'UE. Les préparatifs en vue du passage au registre unique, y compris les tests de logiciels, ont été finalisés au cours du second semestre. Afin d'améliorer la transparence du marché et de garantir la capacité des autorités de surveillance du marché d'agir rapidement en cas de nécessité, la Commission a proposé en octobre d'appliquer à tous les secteurs du marché du carbone, y compris les transactions au comptant, les règles de l'UE en matière de régulation des marchés financiers.

Une législation ([38]) a été adoptée pour inclure le secteur de l'aviation dans le système d'échange de quotas d'émission à partir du 1er janvier 2012. En septembre, la Commission a publié les valeurs des référentiels ([39]) qui seront utilisées pour allouer des quotas d'émission à titre gratuit aux compagnies aériennes effectuant des vols à destination et en provenance d'aéroports de l'UE. En 2012, les compagnies aériennes recevront 85% de leurs quotas à titre gratuit, alors qu'entre 2013 et 2020, cette proportion s'élèvera à 82%. Le 21 décembre, la Cour de justice a rejeté le recours introduit par les compagnies aériennes américaines à l'encontre de l'inclusion du secteur de l'aviation dans le système d'échange de quotas, estimant que la législation de l'UE était pleinement compatible avec le droit international.

Dans le cadre de la stratégie de l'Union européenne ayant pour objectif de réduire les émissions de CO_2 des véhicules légers, le Parlement et le Conseil ont adopté au mois de mai une législation visant à réduire les émissions provenant des véhicules utilitaires ([40]). La législation est comparable à celle adoptée en 2009 pour les voitures.

Combustibles à usage maritime plus propres — Baisse de la teneur en soufre des combustibles marins

La Commission européenne a proposé, le 15 juillet 2011, des dispositions législatives ([41]) visant à abaisser la teneur en soufre des combustibles utilisés

pour le transport maritime. Il s'agirait de réduire les émissions de dioxyde de soufre de près de 90 % et celles des particules fines de près de 80 %. Les bénéfices pour la santé publique seront compris entre 15 et 34 milliards d'euros et sont donc bien supérieurs aux coûts escomptés des mesures, de l'ordre de 2,6 à 11 milliards d'euros. Près de la moitié de la population européenne vit dans des régions où les objectifs de l'UE en matière de qualité de l'air ne sont toujours pas respectés, et la pollution atmosphérique est l'un des principaux soucis d'ordre environnemental des citoyens.

Des bateaux de plaisance plus sûrs et moins polluants

La Commission a proposé une nouvelle législation ([42]) visant à réduire la pollution des eaux européennes générée par l'utilisation des scooters des mers, des bateaux à voile et à moteur, ce qui sera bénéfique pour l'environnement et la santé des consommateurs. La révision de la directive relative aux bateaux de plaisance propose des limites plus strictes en ce qui concerne les oxydes d'azote, les hydrocarbures et les particules émises par les nouveaux bateaux de plaisance.

Transports routiers moins polluants

La révision de la directive «Eurovignette» relative à la taxation des poids lourds pour l'utilisation de certaines infrastructures a été adoptée en septembre 2011. Elle permettra aux États membres de taxer les poids lourds pour couvrir, outre le coût des infrastructures, les coûts externes de la pollution atmosphérique et sonore qu'ils produisent. De plus, les États membres auront la possibilité de différencier les péages en fonction du niveau de congestion, atténuant ainsi les encombrements aux périodes de pointe. Ce système incitera les opérateurs de transport de marchandises à utiliser des véhicules moins polluants et pendant des périodes moins encombrées et générera dans le même temps de nouvelles recettes pour financer des transports plus propres. Il permettra de réduire la pollution atmosphérique et les nuisances sonores qui affectent la vie et la santé des citoyens vivant à proximité des routes, et contribuera à mieux gérer les embouteillages auxquels les automobilistes doivent faire face.

Biodiversité

La Commission a adopté au mois de mai une nouvelle stratégie pour la protection de la biodiversité dans l'UE ([43]). Elle s'articule autour d'un nombre limité de sous-objectifs mesurables, ambitieux et réalistes qui mettent l'accent sur les principales causes de la perte de biodiversité. Elle prévoit six objectifs abordant différents aspects du défi à relever, chacun étant accompagné d'un ensemble de mesures correspondant. La stratégie vise à améliorer et à rétablir les écosystèmes et les services écosystémiques dans la mesure du possible, notamment par une utilisation plus importante de l'infrastructure verte.

LIFE

En décembre, la Commission a proposé d'allouer 3,2 milliards d'euros de 2014 à 2020 à un nouveau programme pour l'environnement et l'action pour le climat. Le programme LIFE proposé s'appuiera sur le succès du programme LIFE+ actuel, mais sera doté d'un budget sensiblement accru, comprendra un sous-programme spécifique «Action pour le climat», et, grâce aux réformes, il aura un impact plus important et sera plus simple et plus souple.

© Union européenne

Le commissaire à l'environnement, Janez Potočnik, encourage l'amélioration des conditions de vie et le développement durable en milieu urbain.

La sécurité des citoyens lors de catastrophes naturelles et industrielles

Protection civile

Une explosion dans une base navale à Chypre, des feux de forêt en Grèce, une pollution marine dans la baie d'Algésiras en Espagne ou l'évacuation de citoyens de l'UE et de ressortissants de pays tiers lors de la crise en Libye: le mécanisme européen de protection civile a été activé à 27 reprises en 2011 pour répondre à des catastrophes survenues dans l'UE ou au-delà. Dans le même temps, la Commission a présenté une proposition législative visant à renforcer les instruments de ce mécanisme. Actuellement, les moyens de protection civile de l'UE sont, en grande partie, déployés en fonction des offres volontaires et ponctuelles émanant des 31 États participants. La Commission propose de passer à un système planifié plus immédiat.

Prévention des crises provoquées par des nuages de cendres volcaniques

En 2010, l'Union européenne a revu les mesures à prendre pour faire face aux nuages de cendres volcaniques après que l'éruption du volcan Eyjafjallajökull a perturbé le trafic aérien. Une simulation d'éruption volcanique a été organisée en avril 2011 afin de tester et de vérifier l'efficacité des différents outils et procédures mis au point en réponse à la crise de 2010. Les nouvelles procédures ont été testées en situation réelle lorsqu'un autre volcan islandais — Grimsvötn — est entré en éruption, le 21 mai 2011. Les résultats des deux épisodes ont démontré que les nouvelles procédures européennes constituent un pas en avant très significatif en ce qui concerne la gestion du risque associé et la réduction au minimum des perturbations.

Sûreté nucléaire

À la suite des événements catastrophiques survenus dans la centrale nucléaire de Fukushima au Japon, la sûreté nucléaire s'est trouvée à nouveau en tête des priorités de l'Union européenne. Une mesure de sauvegarde a été prise en ce qui concerne les contrôles des produits destinés à l'alimentation animale et humaine en provenance du Japon, afin de vérifier que ces produits ne présentent pas un degré inacceptable de radioactivité.

La Commission européenne a intensifié la surveillance radiologique après l'accident de Fukushima grâce à la plate-forme européenne d'échange de données radiologiques (Eurdep), créée et exploitée par le service scientifique interne de la Commission, le Centre commun de recherche (JRC). Ce réseau, qui regroupe 35 pays européens, met en ligne les données de quelque 4400 stations de surveillance des débits de doses gamma; ces données sont actualisées toutes les heures. Il est proposé d'étendre le système Eurdep à l'échelle mondiale, sur la base d'un protocole d'accord signé entre la Commission et l'Agence internationale de l'énergie atomique.

Tests de résistance des installations nucléaires

Les États membres sont convenus que, à partir du 1er juin 2011, la sûreté de toutes les centrales nucléaires de 14 États membres serait examinée selon des critères communs. Les tests de résistance sont des réévaluations des marges de sûreté des 143 centrales nucléaires concernées. Sur la base des enseignements tirés de l'expérience de Fukushima et en vue de garantir les normes de sécurité les plus strictes au monde, les tests portent sur tous les types de catastrophes naturelles ainsi que sur les conséquences des accidents dus à l'homme, tels que des chutes d'avion ou des attaques terroristes ou d'autres actes malveillants. Les données sont recueillies par l'intermédiaire de l'European Clearinghouse for Operational Experience Feedback (chambre européenne pour le retour d'expérience opérationnelle) pour les centrales nucléaires, un réseau d'autorités de réglementation de la sûreté nucléaire et de leurs organisations de support technique au sein de l'UE, coordonné par le service scientifique interne de la Commission européenne, le JRC.

Sûreté des déchets radioactifs

La directive sur les déchets radioactifs nucléaires a été adoptée par le Conseil au titre du traité Euratom à la mi-2011 ([44]). Elle crée un cadre européen solide et impose d'importantes obligations aux États membres, tout en réaffirmant que la gestion du combustible usé et des déchets radioactifs relève, en dernier ressort, de la responsabilité de ces États membres. En vertu de ces nouvelles dispositions légales, tous les États membres seront tenus d'élaborer des programmes détaillés pour l'élimination des déchets radioactifs, les normes de sûreté établies par l'Agence internationale de l'énergie atomique deviendront juridiquement contraignantes et les travailleurs du secteur nucléaire et le grand public auront le droit d'obtenir de plus amples informations.

© Union européenne

Le commissaire à l'énergie, Günther Oettinger, a proposé un nouvel instrument législatif sur les normes de sécurité applicables aux activités pétrolières et gazières en mer.

Des plates-formes offshore plus sûres

Le 27 octobre 2011, la Commission européenne a proposé un nouveau texte législatif ([45]) visant à assurer que, partout dans l'UE, les activités européennes de production pétrolière et gazière en mer respectent les normes les plus élevées au monde en matière de sécurité, de santé et d'environnement. Le nouveau projet de règlement établit des règles claires qui concernent l'ensemble du cycle de vie des activités d'exploration et de production de pétrole ou de gaz, de la conception d'une installation à son démantèlement. Sous le contrôle des autorités nationales de réglementation, les entreprises européennes devront évaluer régulièrement les normes de sécurité applicables aux opérations en mer et les améliorer.

La santé et la sécurité des citoyens et leurs droits en tant que consommateurs

Un pas supplémentaire vers une utilisation plus sûre des substances chimiques dans l'UE

Plus de 3 millions de notifications de classification ont été transmises au début de l'année à l'Agence européenne des produits chimiques (ECHA) par les fabricants ou importateurs de substances dangereuses, conformément aux nouvelles dispositions de l'UE. La classification est essentielle pour savoir si une substance chimique est dangereuse pour la santé et l'environnement, et déterminera l'information devant figurer sur les étiquettes des produits chimiques que les travailleurs et les consommateurs utilisent. Le nouveau système permettra à l'ECHA d'établir le premier inventaire européen des substances dangereuses et des classifications harmonisées, ce qui permettra une utilisation plus sûre des substances chimiques et aidera les utilisateurs en aval et les consommateurs à choisir, selon leurs besoins, des produits chimiques moins dangereux.

Sécurité des jouets

Le 20 juillet 2011, la nouvelle directive relative à la sécurité des jouets ([46]) est entrée en vigueur et dispose que tous les acteurs participant à la production, à la vente et au contrôle des jouets sur le marché de l'UE doivent assumer davantage de responsabilités pour mieux protéger les enfants. Premièrement, les États membres doivent veiller à ce que les autorités de surveillance du marché effectuent des contrôles adéquats au sein de l'Union. Deuxièmement, les fabricants, les importateurs et les distributeurs de jouets sont, eux aussi, soumis à davantage d'obligations.

© iStockphoto.com/ivanastar

Jouets sûrs = enfants en sécurité et parents satisfaits.

Interdiction du bisphénol A dans les biberons

Les biberons contenant du bisphénol A sont interdits dans l'ensemble de l'Union européenne depuis juin 2011, comme le prévoit une directive de l'UE adoptée à la fin du mois de janvier ([47]). L'interdiction imposée par l'UE repose sur les avis scientifiques de l'Autorité européenne de sécurité des aliments et, conformément au principe de précaution, vise à réduire autant que raisonnablement possible l'exposition des nourrissons au bisphénol. L'exposition au bisphénol A (molécule organique entrant dans la composition de certaines matières plastiques utilisées dans la fabrication des biberons) pourrait avoir des effets négatifs potentiels sur les nourrissons, dont le système n'est pas encore assez développé pour éliminer cette substance.

Sécurité des médicaments et des dispositifs médicaux

La nouvelle législation sur la pharmacovigilance adoptée à la fin de 2010 et la nouvelle directive sur les médicaments falsifiés adoptée en juin 2011 ([48]) constituent d'importantes évolutions législatives de l'UE dans le domaine des produits pharmaceutiques. Elles renforcent le cadre juridique pour garantir la sécurité, l'efficacité et la qualité des médicaments mis sur le marché. La sécurité des patients est améliorée grâce à la banque de données européenne sur les dispositifs médicaux appelée «Eudamed» qui est devenue pleinement opérationnelle en mai 2011.

Sécurité des produits cosmétiques

Un nouveau système informatique européen a été élaboré et testé pendant l'année dans l'objectif d'accroître considérablement la sécurité des consommateurs en permettant aux États membres d'accomplir plus efficacement leurs tâches relatives à la surveillance du marché, et de fournir à tous les centres antipoison européens les informations nécessaires à un traitement médical rapide en cas d'empoisonnement par des produits cosmétiques.

Droits des patients en matière de soins de santé transfrontaliers

La nouvelle directive relative aux droits des patients en matière de soins de santé transfrontaliers, adoptée en mars 2011 ([49]), constitue une avancée importante pour tous les patients de l'UE. Elle définit une série de règles claires et cohérentes sur le remboursement des soins de santé transfrontaliers, facilite la reconnaissance des prescriptions d'autres États membres, aide les patients nécessitant un traitement spécialisé et facilite l'échange d'informations sur les normes de qualité et de sécurité applicables aux soins de santé.

SYSTÈME D'ALERTE RAPIDE POUR LES PRODUITS DE CONSOMMATION NON ALIMENTAIRES

En 2011, le système d'alerte rapide pour les produits de consommation non alimentaires (RAPEX) a permis d'améliorer l'efficacité du partage d'informations entre les États membres et la Commission sur les produits dangereux qu'on trouve dans toute l'Europe et a renforcé sa coopération avec la Chine et les États-Unis. Parmi les mesures supplémentaires prises en 2011 pour renforcer la sécurité des produits figurent l'adoption d'une série d'exigences en matière de sécurité pour plusieurs produits domestiques et de loisirs utilisés par les citoyens dans leur vie quotidienne, les préparatifs pour l'initiative conjointe de surveillance des marchés et les travaux multilatéraux menés à l'échelle mondiale sur la sécurité des produits.

Grâce à la carte européenne d'assurance maladie (CEAM), les citoyens de 31 pays européens peuvent continuer à accéder plus facilement aux services de santé lors de séjours temporaires à l'étranger. Actuellement, plus de 188 millions de personnes sont titulaires d'une CEAM (ou d'un certificat de remplacement), ce qui représente plus de 37 % de la population totale de l'UE. La Commission et les États membres ont poursuivi leurs activités d'information afin de mieux faire connaître la carte et son mode d'utilisation.

Prévention et contrôle des menaces transfrontières graves pour la santé

La proposition législative de la Commission prévoyant le renforcement des mesures de l'UE visant à protéger les citoyens contre les menaces transfrontières graves pour la santé a été adoptée en décembre 2011 ([50]). Elle propose de mettre à jour la législation existante sur les maladies transmissibles et de renforcer la collaboration au niveau de l'Union dans le domaine des menaces transfrontières graves pour la santé d'un point de vue global de santé publique.

Lutte contre le tabagisme

Dans le cadre de l'action plus large menée par l'UE pour lutter contre le tabagisme, la Commission a lancé en juin 2011 la campagne paneuropéenne «Les ex-fumeurs, rien ne les arrête». Cette campagne antitabac est axée sur la cessation du tabagisme et met l'accent non pas sur les dangers du tabagisme, mais sur les avantages d'en finir avec la cigarette, à travers l'expérience positive d'ex-fumeurs et des conseils pratiques pour arrêter le tabac. Le public cible est les jeunes âgés de 25 à 34 ans, représentant 28 millions d'Européens. Combinée aux mesures préventives adoptées aux niveaux européen et national, la campagne devrait contribuer activement à réduire le tabagisme dans toute l'Europe.

Prix Nobel

Le prix Nobel 2011 de physiologie ou médecine a été décerné à Bruce A. Beutler et à Jules A. Hoffmann «pour leurs découvertes concernant l'activation de l'immunité innée». Ils partagent cette récompense avec Ralph M. Steinman «pour ses travaux sur les cellules dendritiques et leur rôle dans l'immunité adaptative».

Les professeurs Hoffmann et Steinman ont bénéficié pour leurs travaux des fonds de l'Union européenne. Les recherches menées par Jules A. Hoffmann dans le cadre du projet de l'UE «Biologie et pathologie du parasite de la malaria» dans le domaine de l'immunité innée ont conduit à la découverte de récepteurs et à la description des mécanismes de défenses antimicrobiennes des drosophiles. Les travaux de Ralph M. Steinman dans le cadre des trois projets de l'UE auxquels il a participé portaient essentiellement sur les cellules dendritiques. L'attribution du prix Nobel à Jules A. Hoffmann et Ralph M. Steinman démontre que les chercheurs bénéficiant de financements de l'UE sont en tête au niveau mondial dans de nombreux domaines.

Un approvisionnement alimentaire sûr et fiable pour l'Europe et le monde entier

L'objectif principal de la politique européenne en matière de sécurité alimentaire consiste à assurer un niveau élevé de protection de la santé humaine et des intérêts des consommateurs au sujet des denrées alimentaires en tenant compte de la diversité, et notamment de celle des produits traditionnels, tout en garantissant le bon fonctionnement du marché intérieur. Le principe directeur, essentiellement exposé dans le livre blanc de la Commission sur la sécurité alimentaire ([51]), consiste à appliquer une approche intégrée de la ferme à la table couvrant tous les secteurs de la chaîne alimentaire, y compris la production d'aliments pour animaux, la production primaire et la transformation, l'entreposage, le transport et la vente au détail des denrées alimentaires.

Bien que l'UE soit à l'avant-garde de la sécurité alimentaire mondiale, des épidémies dues à des bactéries d'origine alimentaire peuvent survenir et se révéler parfois mortelles.

Épidémie d'*Escherichia coli*

En mai, l'Allemagne a informé le système d'alerte précoce et de réaction (SAPR) de la Commission d'une hausse sensible du nombre de patients atteints du syndrome hémolytique et urémique (SHU) et de diarrhées sanglantes causés par l'*Escherichia coli* entérohémorragique (ECEH). Les enquêtes ont conclu que ces affections étaient imputables à la bactérie *Escherichia coli* productrice de shiga-toxines. Ces bactéries peuvent entraîner des pathologies allant de maladies intestinales peu sévères à des complications rénales graves, voire à la mort. D'autres épidémies provoquées par la même souche d'*E. coli* ont été ultérieurement détectées dans la région de Bordeaux (France). La bactérie *E. coli* a causé la mort de 53 personnes, ce qui en fait l'une des menaces d'origine alimentaire les plus graves de ces dernières années pour la santé publique.

La Commission a immédiatement activé tous les réseaux concernés dès que l'épidémie a été confirmée. Il s'agissait notamment du système d'alerte rapide pour les denrées alimentaires et les aliments pour animaux (RASFF) et du système d'alerte précoce et de réaction garantissant une diffusion rapide des informations dans l'ensemble de l'UE des informations qui concernent l'épidémie.

Un lien a été établi entre les épidémies survenues au nord de l'Allemagne et en France et des graines de fenugrec en provenance d'Égypte, conduisant la Commission à prendre des mesures pour retirer du marché certains types de graines provenant d'Égypte et à interdire de façon temporaire leur importation ([52]).

Pour remédier aux effets économiques de l'épidémie d'*E. coli* dans toute l'Europe, la Commission a mis en place un plan d'urgence pour soutenir les producteurs de légumes. Au total, une enveloppe budgétaire de 210 millions d'euros a été mise à disposition pour pouvoir répondre aux demandes d'indemnisation concernant la période comprise entre le 26 mai et le 30 juin. En outre, en novembre, la Commission a approuvé 14 programmes présentés par 11 États membres visant à promouvoir les fruits et les légumes frais sur le marché intérieur et dans les pays tiers pour faire face à la situation de marché difficile que connaît ce secteur à la suite de la crise de l'*E. coli*. Les programmes sélectionnés, d'une durée de trois ans, sont dotés d'un budget total de 34,1 millions d'euros, dont 17 millions financés par l'UE.

© Union européenne

Le commissaire à la santé et à la politique des consommateurs, John Dalli. Lors de la journée de la sécurité alimentaire, la Commission a mis l'accent sur la réduction maximale du volume de déchets alimentaires et sur l'optimisation du conditionnement des aliments.

Sécurité des aliments — Méthodes d'essai pour protéger et promouvoir la confiance des consommateurs

Le service scientifique interne de la Commission européenne, le Centre commun de recherche, effectue des travaux approfondis visant à renforcer la sécurité des aliments et élabore des méthodes d'essai qui sont utilisées par des laboratoires dans l'ensemble de l'UE et dans le reste du monde. En mai 2011, les autorités taïwanaises ont découvert que certaines boissons énergisantes sur leur marché avaient été contaminées par des phtalates (substances chimiques utilisées couramment dans les matières plastiques pour les rendre souples). Le JRC a rapidement établi trois méthodes d'essai qui ont permis l'identification rapide et exacte des substances. Ces nouvelles méthodes ont facilité les travaux des laboratoires testant les boissons énergisantes importées de Taïwan soupçonnées d'être contaminées et ont ainsi contribué à protéger la santé des consommateurs dans le monde.

En 2011, le JRC a publié un rapport énumérant les 79 méthodes qui ont été validées à ce jour pour détecter, identifier et quantifier les organismes génétiquement modifiés (OGM) dans l'alimentation humaine et animale. Ces méthodes sont utilisées par des laboratoires dans toute l'Europe afin de vérifier si les producteurs respectent les règles en matière d'étiquetage pour tous les produits destinés à l'alimentation humaine ou animale qui contiennent des OGM.

Information des consommateurs sur les denrées alimentaires

Un nouveau règlement concernant l'information des consommateurs sur les denrées alimentaires a été adopté par le Parlement et le Conseil ([53]). La législation énonce des principes généraux relatifs à l'étiquetage des denrées alimentaires. Elle établit de nouvelles règles sur la lisibilité de l'information. Elle renforce également les dispositions visant à empêcher les pratiques trompeuses et fournit des informations supplémentaires, par exemple sur les substances provoquant des allergies. Des informations sur la valeur nutritionnelle des aliments sont désormais requises, et de nouvelles règles sont établies sur l'étiquetage de la viande. Les nanomatériaux manufacturés devront également figurer dans la liste des ingrédients. Les nouvelles dispositions aideront les consommateurs à choisir en connaissance de cause lorsqu'ils achètent des denrées alimentaires, renforceront leur capacité d'action et contribueront à la lutte contre l'obésité et les maladies chroniques, qui sont en augmentation dans l'Union européenne.

L'étape de la millième dénomination enregistrée a été franchie

En février 2011, l'appellation «Piacentinu Ennese», qui désigne un fromage de brebis italien, est devenue la millième dénomination enregistrée dans le système de qualité des produits agricoles et denrées alimentaires de la Commission. Depuis leur création, qui remonte à 1992, les systèmes de l'Union européenne ont permis d'enregistrer des produits agricoles et des denrées alimentaires de qualité provenant de toute l'Union européenne et de pays tiers. La création de labels de qualité tels que les indications géographiques et le logo de l'agriculture biologique de l'UE a permis de garantir des produits sûrs et de qualité dans toute l'UE. Ces dernières années, le nombre des demandes d'enregistrement a augmenté du fait de l'élargissement de l'UE et de l'intérêt croissant manifesté par des producteurs de pays tiers, et notamment celles émanant de la Chine, de l'Inde, de la Thaïlande et du Viêt Nam.

Un cap majeur a été franchi cette année avec l'enregistrement de la 1000e appellation — Piacentinu Ennese —, un fromage de chèvre italien.

Règlement extrajudiciaire des litiges

Lors de l'achat de marchandises et de services dans le marché intérieur, les litiges entre consommateurs et professionnels demeurent souvent non résolus. Cela mine la confiance des consommateurs et ralentit la croissance. Le règlement extrajudiciaire des litiges (REL) peut se substituer aux procédures judiciaires traditionnelles; à cet égard, la Commission a présenté le 29 novembre 2011 deux propositions législatives ([54]) qui, une fois adoptées, aideront les consommateurs européens à recourir à des moyens simples, rapides et peu onéreux pour résoudre leurs problèmes liés à l'achat d'un bien ou d'un service dans l'Union, indépendamment du lieu et du mode d'achat. La première est une proposition de directive relative au règlement extrajudiciaire des litiges de consommation, qui vise à renforcer la disponibilité et la qualité des voies de recours ouvertes aux consommateurs, et la seconde est une proposition de règlement relatif au règlement en ligne des litiges de consommation, qui entend créer une plate-forme européenne permettant le règlement en ligne de litiges liés au commerce électronique transfrontière.

Adoption de la directive relative aux droits des consommateurs

La nouvelle directive de l'UE relative aux droits des consommateurs a été adoptée dans le courant de l'année ([55]). Ce texte législatif renforcera les droits des consommateurs dans les 27 pays de l'UE, notamment lorsqu'ils effectuent des achats en ligne. Les États membres disposeront de deux ans pour appliquer les règles au niveau national. Parmi les nouveautés prévues par la directive figurent la suppression des frais et de redevances cachés pour les achats sur l'internet, la transparence des prix, l'interdiction des cases précochées sur les sites internet et l'extension de 7 à 14 jours du délai pendant lequel les consommateurs peuvent se rétracter d'un contrat.

Transport et télécommunications

Lancement des deux premiers satellites Galileo opérationnels

En octobre, l'Europe a franchi une étape décisive en lançant les deux premiers satellites Galileo opérationnels de Kourou (Guyane française). À partir de 2014, les satellites permettront de fournir des services de meilleure qualité — dispositifs de navigation embarqués plus précis, gestion du trafic routier plus efficace, services de recherche et de sauvetage, transactions bancaires plus sûres, approvisionnement en électricité plus fiable — dont le bon fonctionnement dépend fortement des technologies de navigation par satellites. L'impact économique global est estimé à environ 90 milliards d'euros sur les vingt prochaines années.

© ESA/S. Corvaja

Lancement dans l'espace des premiers satellites du système mondial de navigation Galileo par une fusée Soyouz au départ du nouveau port spatial en Guyane.

Permis de conduire

La directive relative aux permis de conduire a été modifiée ([56]) pour introduire un nouveau modèle de permis de conduire européen qui remplacera les permis papier et plastique actuellement délivrés par les États membres. Le nouveau permis de conduire européen sera instauré à partir du 19 janvier 2013. Il intégrera des aspects tels que des périodes de validité harmonisées et de nouvelles catégories de véhicules.

Infractions transfrontalières au code de la route

Une directive relative à l'échange transfrontalier d'informations concernant les infractions en matière de sécurité routière a été adoptée en septembre [57]; les États membres disposent de deux ans pour la transposer dans leur législation nationale. Conformément à la nouvelle législation, un État membre dans lequel une infraction a été commise avec un véhicule immatriculé dans un autre État membre pourra identifier le détenteur du véhicule et déterminer qui est personnellement responsable de l'infraction, afin que les sanctions puissent être exécutées.

© Union européenne

Siim Kallas, vice-président de la Commission et commissaire aux transports, à bord d'un nouveau bus londonien à hydrogène financé par l'Union.

Nouvelles règles sur les tachygraphes

En juillet, la Commission a adopté une proposition révisant la législation sur les tachygraphes pour exploiter pleinement les nouvelles possibilités technologiques telles que la localisation par satellite. Elle contribuera à réduire la fraude et les charges administratives liées à l'utilisation du tachygraphe et permettra de réaliser des économies estimées à plus de 500 millions d'euros par an. Les nouvelles règles proposées visent à améliorer la sécurité routière et les conditions de travail des conducteurs et créent des conditions de concurrence plus loyales dans le secteur du transport routier de marchandises.

Paquet pour de meilleurs aéroports

À la fin de l'année, une nouvelle série de mesures [58] a été proposée pour modifier les règles existantes de l'UE en matière d'attribution des créneaux horaires, d'accès au marché de l'assistance en escale et de restrictions d'exploitation liées au bruit dans les aéroports de l'UE. Un document d'orientation [59] intitulé «Politique aéroportuaire de l'Union européenne — Résoudre les problèmes de capacité et de qualité pour favoriser la croissance, la connectivité et la mobilité durable» a également été adopté pour expliquer le contexte général et la nécessité pour les aéroports de continuer à améliorer leurs performances.

Sûreté aérienne

Pour la première fois, la Commission a adopté des règles [60] qui renforceront la sûreté des vols à destination de l'UE. Jusqu'à présent, les États membres se fondaient sur le principe dit de l'État d'accueil selon lequel tous les membres de l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI) doivent contrôler les vols au départ selon les normes internationales en matière de sûreté. Les incidents survenus en octobre 2010 au cours desquels deux colis piégés à destination des États-Unis ont été transportés dans l'UE à bord d'un avion-cargo en provenance du Yémen ont nécessité une réaction rapide. Les transporteurs aériens acheminant du fret dans l'UE devront désormais s'engager à appliquer des mesures de sûreté de base. Le fret provenant de lieux jugés à haut risque devra être soumis à des contrôles supplémentaires.

Sûreté des passagers dans les aéroports

La nouvelle législation ([61]) autorise les États membres et les aéroports qui le souhaitent à utiliser des scanners de sûreté pour l'inspection/le filtrage des passagers dans des conditions opérationnelles et techniques strictes. La technologie des scanners de sûreté se développe rapidement et offre la possibilité de réduire considérablement la nécessité de fouiller manuellement les passagers. En établissant des conditions opérationnelles spécifiques en ce qui concerne l'utilisation des scanners de sûreté et en donnant la possibilité aux passagers d'être informés et de refuser de se soumettre à ce type de contrôle, la législation respecte les droits fondamentaux et les principes reconnus par la charte des droits fondamentaux de l'Union européenne.

Droits des passagers

Le Parlement et le Conseil ont adopté en février un règlement ([62]) sur les droits des passagers voyageant par autobus ou par autocar. En d'autres termes, après les transports de passagers par avion, train et bateau, c'est le transport par la route qui fera désormais l'objet d'un ensemble de droits, faisant ainsi progresser la protection juridique des usagers de tous les modes de transport au niveau de l'UE. Où qu'ils se déplacent dans l'Union européenne, les passagers voyageant par autobus ou par autocar, notamment lorsqu'ils sont handicapés ou que leur mobilité est réduite, bénéficieront de nouveaux droits qui les protégeront lors de voyages sur de longues distances (c'est-à-dire plus de 250 km). Des améliorations ont également été introduites pour les passagers aériens dans le courant de l'année, alors que, dans le même temps, les dispositions législatives en vigueur relatives aux passagers aériens font l'objet d'un réexamen approfondi.

La Cour de justice a rendu un arrêt selon lequel, en cas d'annulation de vol, les passagers peuvent réclamer, sous certaines conditions, une indemnisation pour préjudice moral en plus de celle accordée pour le préjudice matériel subi. En outre, lorsque son avion a décollé mais, pour quelque raison que ce soit, a ensuite été contraint de retourner à l'aéroport de départ et que le passager a été transféré sur un autre vol, celui-ci peut prétendre aux indemnités dues pour annulation de vol ([63]).

Transport maritime

Le Conseil a adopté en décembre 2011 une décision relative à l'adhésion de l'Union européenne au protocole de 2002 à la convention d'Athènes en ce qui concerne la responsabilité des transporteurs et l'indemnisation des personnes voyageant par mer, ce qui facilitera l'entrée en vigueur internationale de ce protocole, lequel représente une avancée majeure pour le régime applicable aux passagers au cours d'un voyage en mer. Il prévoit notamment une responsabilité sans faute du transporteur et l'obligation de souscrire une assurance assortie d'un droit d'action directe à l'encontre des assureurs à concurrence de montants déterminés.

Transport ferroviaire

En mai 2011, la Commission a adopté un règlement visant à faciliter l'information, la planification et la billetterie au niveau paneuropéen pour les voyages en

L'amélioration du transport ferroviaire est une priorité.

© Phovoir

chemin de fer, une mesure de la stratégie numérique pour l'Europe et un instrument essentiel pour le règlement sur les droits des voyageurs ferroviaires adopté en 2007 ([64]). Il s'agit également de la dernière spécification technique européenne pour l'interopérabilité des réseaux de chemins de fer qui, combinée à la définition en 2011 de registres en ce qui concerne l'interopérabilité ferroviaire, achève le cycle décennal d'harmonisation technique ferroviaire.

En mai également, la Commission a adopté un règlement ([65]) concernant un système de certification des entités chargées de l'entretien des wagons de fret, modifiant ainsi la législation antérieure. Le règlement était prévu dans le cadre établi par la directive sur la sécurité ferroviaire.

Paquet ferroviaire

La proposition de la Commission consistant à procéder à une refonte de la législation en vigueur relative à l'accès au marché ferroviaire (le «premier paquet ferroviaire») a été examinée par le Parlement et le Conseil et a ensuite été largement approuvée par les deux institutions avant la fin de l'année. L'adoption finale de cette proposition en 2012 devrait stimuler le financement de l'infrastructure ferroviaire, faciliter l'accès des entreprises ferroviaires au marché et améliorer la surveillance réglementaire.

Les fabricants lancent le chargeur universel pour téléphones portables

L'inconvénient que présente l'existence de multiples chargeurs de téléphones portables pour les utilisateurs et les déchets environnementaux énormes que cela génère a commencé à appartenir au passé en 2011. Pendant l'année, les consommateurs européens ont pu acheter un chargeur universel de téléphone portable pour tous les téléphones informatisés (y compris les téléphones intelligents ou smartphones) vendus dans les États membres.

On estime à 500 millions le nombre de téléphones portables utilisés dans l'ensemble de l'Union européenne aujourd'hui avec 30 chargeurs différents. Outre l'inconvénient que cela représente pour les utilisateurs, le fait d'avoir un si grand nombre de chargeurs différents a aussi des effets profondément négatifs sur l'environnement. Plus de 51 000 tonnes de déchets électriques sont ainsi produites chaque année.

Pour y remédier, la Commission européenne a posé un ultimatum aux fabricants de téléphones portables en mars 2009: adopter volontairement un chargeur universel ou être soumis à des dispositions législatives contraignantes de l'UE. En conséquence, en juin 2009, les grands fabricants européens de téléphones portables sont convenus d'adopter un chargeur universel pour les téléphones portables informatisés vendus dans l'UE, lequel devait être mis sur le marché en 2011.

Baisse des prix de l'itinérance

À compter du 1er juillet 2011 et jusqu'au 30 juin 2012, les opérateurs de réseau mobile de l'UE seront une nouvelle fois obligés de baisser les prix de détail des appels en itinérance, conformément aux règles adoptées par l'UE en 2007 et modifiées en 2009. Les consommateurs qui se trouvent dans un autre État membre de l'UE que leur État membre d'origine paieront, s'ils ont opté pour l'«eurotarif» réglementé au niveau de l'UE, 35 cents au maximum par minute pour les appels passés et 11 cents par minute pour les appels reçus. Cette baisse est la dernière de la série de réductions de prix prévue par le règlement sur l'itinérance actuellement en vigueur, qui expire à la fin de juin 2012.

Culture et tourisme

Prix EDEN: d'anciens sites industriels reconvertis en hauts lieux du tourisme durable

Vingt et une destinations dans toute l'Europe ont reçu le prix EDEN 2011 qui récompense les pratiques exemplaires en matière de reconversion et de promotion de sites physiques en déclin.

Les 21 lauréats de 2011 étaient: ville de Gmünd, Carinthie (Autriche), Marche-en-Famenne (Belgique), Pustara Višnjica (Croatie), Kalopanayiotis (Chypre), Slovácko (République tchèque), manoirs du parc national de Lahemaa (Estonie), Roubaix (France), municipalité de Delphes (Grèce), Mecsek (Hongrie), municipalité de Stykkishólmur (Islande), Great Western Greenway, comté de Mayo (Irlande), Montevecchio, municipalité de Guspini (Italie), village de Ligatne (Lettonie), manoir de Rokiškis (Lituanie), Għarb (Malte), Veenhuizen (Pays-Bas), Żyrardów (Pologne), parc naturel de Faial (Portugal), Idrija (Slovénie), écoparc de Trasmiera (Espagne) et Hamamönü-Altındağ Ankara (Turquie).

Prix européens et Capitales européennes de la culture

Turku (Finlande) et Tallinn (Estonie) étaient les deux Capitales européennes de la culture en 2011. Le Conseil a aussi officiellement désigné Mons (Belgique) et Plzeň (République tchèque) Capitales européennes de la culture pour 2015.

© Union européenne

Tallinn, Estonie, Capitale européenne de la culture en 2011.

L'édition 2011 du prix du patrimoine culturel de l'Union européenne/concours Europa Nostra a récompensé 27 projets. Les prix ont été décernés le 10 juin lors d'une cérémonie qui a eu lieu au Concertgebouw d'Amsterdam. Six des 27 lauréats ont reçu un «grand prix», qui récompense les plus remarquables réalisations à vocation patrimoniale en 2011, à savoir: gare centrale d'Anvers (Belgique), bâtiments de l'ère préindustrielle à Ademuz, Valence (Espagne), jardin paysager de Hackfall, Grewelthorpe, North Yorkshire (Royaume-Uni), zone tampon de la ville fortifiée de Nicosie (Chypre), Szymon Modrzejewski, Uście Gorlickie (Pologne), et musée en plein air Weald and Downland, Chichester, West Sussex (Royaume-Uni). Le prix d'architecture contemporaine de l'Union européenne Mies van der Rohe pour l'année 2011 a été attribué au Neues Museum de Berlin. Ce bâtiment — une reconstruction associant éléments anciens et nouveaux — a été conçu par l'architecte britannique sir David Chipperfield.

Le nom des lauréats de l'édition 2011 du prix de littérature de l'Union européenne a été annoncé à la foire du livre de Francfort le 12 octobre 2011: Kalin Terziyski (Bulgarie), Kostas Hatziantoniou (Grèce), Ófeigur Sigurðsson (Islande), Inga Zolude (Lettonie), Iren Nigg (Liechtenstein), Immanuel Mifsud (Malte), Andrej Nikolaidis (Monténégro), Rodaan Al Galidi (Pays-Bas), Tomáš Zmeškal (République tchèque), Adam Foulds (Royaume-Uni), Jelena Lengold (Serbie) et Çiler İlhan (Turquie).

Les gagnants de l'édition 2011 des European Border Breakers Awards (EBBA), le prix de musique populaire contemporaine de l'Union européenne, étaient The Baseballs (Allemagne), Saint Lu (Autriche), Stromae (Belgique), Aura Dione (Danemark), Zaz (France), Donkeyboy (Norvège), Caro Emerald (Pays-Bas), Inna (Roumanie), Mumford & Sons (Royaume-Uni) et Miike Snow (Suède).

Programme MEDIA: 20e anniversaire

Le programme MEDIA a fêté son 20e anniversaire en 2011. Depuis son lancement en 1991, c'est un succès remarquable, dans la mesure où il contribue à porter de nombreux films magnifiques à l'écran, notamment plus d'une bonne dizaine de films oscarisés [*La vita è bella* (1999), *Das Leben der Anderen* (2007), *Slumdog Millionaire* (2009), pour n'en citer que quelques-uns] ou récompensés par la Palme d'or à Cannes [*Secrets and Lies* (1996), *The Pianist* (2002), *The Wind That Shakes The Barley* (2006), *Das Weisse Band* (2009)].

Europe créative

L'Europe se doit d'investir davantage dans la culture et la création, car celles-ci contribuent de façon significative à la croissance économique, à l'emploi, à l'innovation et à la cohésion sociale. En novembre, la Commission a proposé un nouveau programme, «Europe créative», pour la période 2014-2020, consacré à la culture et à la création et offrant des possibilités de financement pour les artistes, les professionnels de la culture, l'industrie cinématographique et les cinémas européens.

Croyances et éthique

Dialogue avec les églises, les communautés religieuses et les organisations philosophiques non confessionnelles

La Commission a ouvert le dialogue avec les églises, les communautés religieuses et les organisations philosophiques non confessionnelles, comme le prévoient les nouvelles dispositions du traité de Lisbonne. Les présidents du Parlement, du Conseil et de la Commission ont organisé des réunions avec des dirigeants religieux ainsi qu'avec des associations non confessionnelles. Les discussions ont porté principalement sur le thème «Un partenariat pour la démocratie et une prospérité partagée: une volonté commune de promouvoir les droits et libertés démocratiques». Cette question s'inscrit au cœur même de l'intégration européenne et doit être mise en évidence en tant que valeur importante des politiques de l'UE et partagée de manière consensuelle par toutes les communautés. De plus, deux séminaires ont été organisés, l'un avec les églises sur l'intégration des Roms et l'autre avec les associations non confessionnelles sur la jeunesse, l'éducation et la culture.

Les présidents Buzek, Barroso et Van Rompuy et la vice-présidente de la Commission, Viviane Reding, lors d'une réunion avec des représentants des confessions chrétienne, juive et musulmane et de la communauté bouddhiste en mai à Bruxelles.

© Union européenne

Éthique

Au début de l'année, le président de la Commission a désigné les 15 membres qui siégeront de 2011 à 2016 dans le Groupe européen d'éthique des sciences et des nouvelles technologies (GEE) ([66]). Les membres du GEE exercent leurs fonctions à titre personnel, et il leur est demandé de fournir un avis indépendant à la Commission. Au mois de mars, le président de la Commission a demandé au GEE de rendre un avis sur les implications éthiques des technologies de l'information et de la communication (TIC). L'avis sera adopté en février 2012 ([67]).

En septembre, la troisième réunion du dialogue international sur la bioéthique de la Commission européenne a eu lieu sous les auspices des présidences tournantes hongroise et polonaise du Conseil ([68]). Les membres du GEE, les présidents de 15 conseils nationaux d'éthique (CNE) de pays tiers, les présidents des CNE des 27 États membres de l'Union européenne et des représentants d'organisations internationales, notamment, ont participé à cet événement ([69]).

La Cour de justice a considéré qu'un procédé qui, en utilisant le prélèvement de cellules souches obtenues à partir d'un embryon humain au stade du blastocyste, entraîne la destruction de l'embryon doit être exclu de la brevetabilité. Les utilisations d'embryons humains à des fins thérapeutiques ou de diagnostic qui s'appliquent à l'embryon humain et lui sont utiles peuvent faire l'objet d'un brevet, mais leur utilisation à des fins de recherche scientifique n'est pas brevetable ([70]).

NOTES DE FIN DE CHAPITRE

([1]) http://ec.europa.eu/justice/fundamental-rights/files/annual_report_2010_fr.pdf

([2]) Conclusions du Conseil concernant l'action et les initiatives du Conseil en vue de la mise en œuvre de la charte des droits fondamentaux de l'Union européenne, 3092e session du Conseil «Affaires générales», 23 mai 2011.

([3]) Arrêt de la Cour de justice du 1er mars 2011 dans l'affaire C-236/09, Association Belge des Consommateurs Test-Achats e.a.

([4]) Communication de la Commission intitulée «Programme de l'Union européenne en matière de droits de l'enfant», COM(2011) 60.

([5]) Communication de la Commission intitulée «Communication sur les politiques de l'UE et le volontariat: reconnaître et valoriser les activités de volontariat transfrontalières dans l'UE», COM(2011) 568.

([6]) Proposition de décision relative à l'Année européenne des citoyens (2013), COM(2011) 489.

([7]) Proposition de règlement établissant, pour la période 2014-2020, le programme «L'Europe pour les citoyens», COM(2011) 884.

([8]) Règlement (UE) nº 211/2011 relatif à l'initiative citoyenne, JO L 65 du 11.3.2011.

([9]) Règlement d'exécution (UE) nº 1179/2011 établissant des spécifications techniques pour les systèmes de collecte en ligne conformément au règlement (UE) nº 211/2011 relatif à l'initiative citoyenne, JO L 301 du 18.11.2011.

([10]) Traité sur le fonctionnement de l'Union européenne, article 82, paragraphe 2, point c).

([11]) Proposition de directive établissant des normes minimales concernant les droits, le soutien et la protection des victimes de la criminalité, COM(2011) 275.

([12]) Proposition de règlement relatif à la reconnaissance mutuelle des mesures de protection en matière civile, COM(2011) 276.

([13]) Proposition de directive relative au droit d'accès à un avocat dans le cadre des procédures pénales et au droit de communiquer après l'arrestation, COM(2011) 326.

([14]) Livre vert «Renforcer la confiance mutuelle dans l'espace judiciaire européen — Livre vert sur l'application de la législation de l'UE en matière de justice pénale dans le domaine de la détention», COM(2011) 327.

([15]) Rapport de la Commission sur la mise en œuvre, depuis 2007, de la décision-cadre du Conseil du 13 juin 2002 relative au mandat d'arrêt européen et aux procédures de remise entre États membres, COM(2011) 175.

([16]) Proposition de règlement relatif à la compétence, la loi applicable, la reconnaissance et l'exécution des décisions en matière de régimes matrimoniaux, COM(2011) 126.

Proposition de règlement relatif à la compétence, la loi applicable, la reconnaissance et l'exécution des décisions en matière d'effets patrimoniaux des partenariats enregistrés, COM(2011) 127.

(17) Communication de la Commission intitulée «Vers une politique de l'UE en matière pénale: assurer une mise en œuvre efficace des politiques de l'UE au moyen du droit pénal», COM(2011) 573.

(18) Communication de la Commission intitulée «Vers une approche plus ferme de l'UE en matière de lutte contre la drogue», COM(2011) 689.

(19) Communication de la Commission sur la protection des intérêts financiers de l'Union européenne par le droit pénal et les enquêtes administratives — Une politique intégrée pour protéger l'argent des contribuables, COM(2011) 293.

(20) Communication de la Commission sur la stratégie antifraude de la Commission, COM(2011) 376.

(21) Directive 2011/16/UE relative à la coopération administrative dans le domaine fiscal, JO L 64 du 11.3.2011.

(22) Proposition de règlement concernant le contrôle, par les autorités douanières, du respect des droits de propriété intellectuelle, COM(2011) 285.

(23) http://ec.europa.eu/immigration/

(24) Rapport de la Commission sur l'application de la directive 2003/109/CE relative au statut des ressortissants de pays tiers résidents de longue durée, COM(2011) 585.

Rapport de la Commission sur l'application de la directive 2004/114/CE relative aux conditions d'admission des ressortissants de pays tiers à des fins d'études, d'échange d'élèves, de formation non rémunérée ou de volontariat, COM(2011) 587.

(25) Directive 2009/50/CE établissant les conditions d'entrée et de séjour des ressortissants de pays tiers aux fins d'un emploi hautement qualifié, JO L 155 du 18.6.2009.

(26) Directive 2009/52/CE prévoyant des normes minimales concernant les sanctions et les mesures à l'encontre des employeurs de ressortissants de pays tiers en séjour irrégulier, JO L 168 du 30.6.2009.

(27) Arrêt de la Cour de justice du 28 avril 2011 dans l'affaire C-61/11 PPU, El Dridi.

(28) Conclusions du Conseil européen, 23 et 24 juin 2011.

(29) Le règlement modifiant le règlement (CE) n° 2007/2004 portant création de Frontex a été publié au JO L 304 du 22.11.2011.

(30) Communication de la Commission intitulée «Agenda européen pour l'intégration des ressortissants de pays tiers», COM(2011) 455.

(31) Directive 2003/86/CE relative au droit au regroupement familial, JO L 251 du 3.10.2003.

(32) Proposition modifiée de directive établissant des normes pour l'accueil des demandeurs d'asile (refonte), COM(2011) 320.

Proposition modifiée de directive relative à des procédures communes pour l'octroi et le retrait du statut conféré par la protection internationale (refonte), COM(2011) 319.

(33) Communication de la Commission sur le renforcement de la solidarité au sein de l'Union européenne dans le domaine de l'asile — Un programme européen en faveur d'un meilleur partage des responsabilités et d'une plus grande confiance mutuelle, COM(2011) 835.

(34) Communication de la Commission intitulée «Premier rapport annuel sur la mise en œuvre de la stratégie de sécurité intérieure de l'Union européenne», COM(2011) 790.

(35) Directive 2011/36/UE concernant la prévention de la traite des êtres humains et la lutte contre ce phénomène ainsi que la protection des victimes, JO L 101 du 15.4.2011.

(36) Communication de la Commission intitulée «La lutte contre la corruption dans l'Union européenne», COM(2011) 308.

(37) http://europa.eu/rapid/pressReleasesAction.do?reference=IP/11/1162

(38) Décision 2011/389/UE relative à la quantité de quotas pour l'ensemble de l'Union visée à l'article 3 sexies, paragraphe 3, points a) à d), de la directive 2003/87/CE établissant un système d'échange de quotas d'émission de gaz à effet de serre dans la Communauté, JO L 173 du 1.7.2011.

(39) Décision 2011/638/UE relative aux référentiels à utiliser pour allouer à titre gratuit des quotas d'émission de gaz à effet de serre aux exploitants d'aéronefs, JO L 252 du 28.9.2011.

(40) Règlement (UE) n° 510/2011 établissant des normes de performance en matière d'émissions pour les véhicules utilitaires légers neufs dans le cadre de l'approche intégrée de l'Union visant à réduire les émissions de CO_2 des véhicules légers, JO L 145 du 31.5.2011.

(41) Proposition de directive modifiant la directive 1999/32/CE en ce qui concerne la teneur en soufre des combustibles marins, COM(2011) 439.

(42) Proposition de directive relative aux bateaux de plaisance et aux véhicules nautiques à moteur, COM(2011) 456.

(43) Communication de la Commission intitulée «La biodiversité, notre assurance vie et notre capital naturel — Stratégie de l'UE à l'horizon 2020», COM(2011) 244.

(44) Directive 2011/70/Euratom établissant un cadre communautaire pour la gestion responsable et sûre du combustible usé et des déchets radioactifs, JO L 199 du 2.8.2011.

(45) Proposition de règlement relatif à la sécurisation des activités de prospection, d'exploration et de production pétrolières et gazières en mer, COM(2011) 688.

(46) Directive 2009/48/CE relative à la sécurité des jouets, JO L 170 du 30.6.2009.

(47) Règlement d'exécution (UE) n° 321/2011 en ce qui concerne la restriction de l'utilisation du bisphénol A dans les biberons en plastique pour nourrissons, JO L 87 du 2.4.2011.

(48) Directive 2011/62/UE instituant un code communautaire relatif aux médicaments à usage humain, en ce qui concerne la prévention de l'introduction dans la chaîne d'approvisionnement légale de médicaments falsifiés, JO L 174 du 1.7.2011.

(49) Directive 2011/24/UE relative à l'application des droits des patients en matière de soins de santé transfrontaliers, JO L 88 du 4.4.2011, p. 45.

(50) Proposition de décision relative aux menaces transfrontières graves pour la santé, COM(2011) 866.

(51) Livre blanc de la Commission sur la sécurité alimentaire, COM(1999) 719.

(52) Décision d'exécution de la Commission relative à des mesures d'urgence applicables aux graines de fenugrec et à certaines graines et fèves importées d'Égypte, JO L 285 du 1.11.2011.

(53) Règlement (UE) n° 1169/2011 concernant l'information des consommateurs sur les denrées alimentaires, JO L 304 du 22.11.2011.

(54) Proposition de directive relative au règlement extrajudiciaire des litiges de consommation (directive relative au RELC), COM(2011) 793.

Proposition de règlement relatif au règlement en ligne des litiges de consommation (règlement relatif au RLLC), COM(2011) 794.

(55) Directive 2011/83/UE relative aux droits des consommateurs, JO L 304 du 22.11.2011.

(56) Directive 2006/126/CE relative au permis de conduire, JO L 403 du 30.12.2006.

(57) Directive 2011/82/UE facilitant l'échange transfrontalier d'informations concernant les infractions en matière de sécurité routière, JO L 288 du 5.11.2011.

(58) Proposition de règlement fixant des règles communes en ce qui concerne l'attribution des créneaux horaires dans les aéroports de l'Union européenne, COM(2011) 827.

Proposition de règlement sur les services d'assistance en escale dans les aéroports de l'Union, COM(2011) 824.

Proposition de règlement relatif à l'établissement de règles et procédures concernant l'introduction de restrictions d'exploitation liées au bruit dans les aéroports de l'Union, dans le cadre d'une approche équilibrée, COM(2011) 828.

(59) Communication de la Commission intitulée «Politique aéroportuaire de l'Union européenne — Résoudre les problèmes de capacité et de qualité pour favoriser la croissance, la connectivité et la mobilité durable», COM(2011) 823.

(60) Règlement d'exécution (UE) n° 859/2011 fixant des mesures détaillées pour la mise en œuvre des normes de base communes dans le domaine de la sûreté de l'aviation civile, en ce qui concerne le fret et le courrier aériens, JO L 220 du 26.8.2011.

(61) Règlement (UE) n° 1141/2011 complétant les normes de base communes en matière de sûreté de l'aviation civile en ce qui concerne l'utilisation de scanners de sûreté dans les aéroports de l'Union européenne, JO L 293 du 11.11.2011.

Règlement d'exécution (UE) n° 1147/2011 fixant des mesures détaillées pour la mise en œuvre des normes de base communes dans le domaine de la sûreté de l'aviation civile en ce qui concerne l'utilisation de scanners de sûreté dans les aéroports de l'Union européenne, JO L 294 du 12.11.2011.

(62) Règlement (CE) n° 1073/2009 établissant des règles communes pour l'accès au marché international des services de transport par autocars et autobus, JO L 300 du 14.11.2009.

(63) Arrêt de la Cour de justice du 13 janvier 2011 dans l'affaire C-83/10, Sousa Rodríguez e.a.

(64) Règlement (UE) n° 454/2011 relatif à la spécification technique d'interopérabilité concernant le sous-système «applications télématiques au service des voyageurs» du système ferroviaire transeuropéen, JO L 123 du 12.5.2011.

(65) Règlement (UE) n° 445/2011 concernant un système de certification des entités chargées de l'entretien des wagons de fret, JO L 122 du 11.5.2011.

(66) Membres du GEE pour la période 2011-2016: Emmanuel Agius, Inez de Beaufort, Peter Dabrock, Andrzej Gorski, Hille Haker, Ritva Halila, Julian Kinderlerer, Paula Martinho da Silva, Linda Nielsen, Herman Nys, Siobhán O'Sullivan, Laura Palazzani, Pere Puigdomenech Rosell, Marie-Jo Thiel et Günter Virt.

(67) http://ec.europa.eu/bepa/european-group-ethics/welcome/activities/index_fr.htm

(68) http://ec.europa.eu/bepa/european-group-ethics/bepa-ethics/ec-international-dialogue-bioethics/members_fr.htm

(69) http://ec.europa.eu/bepa/european-group-ethics/bepa-ethics/ec-international-dialogue-bioethics/meetings_fr.htm

(70) Arrêt de la Cour de justice du 18 octobre 2011 dans l'affaire C-34/10, Brüstle.

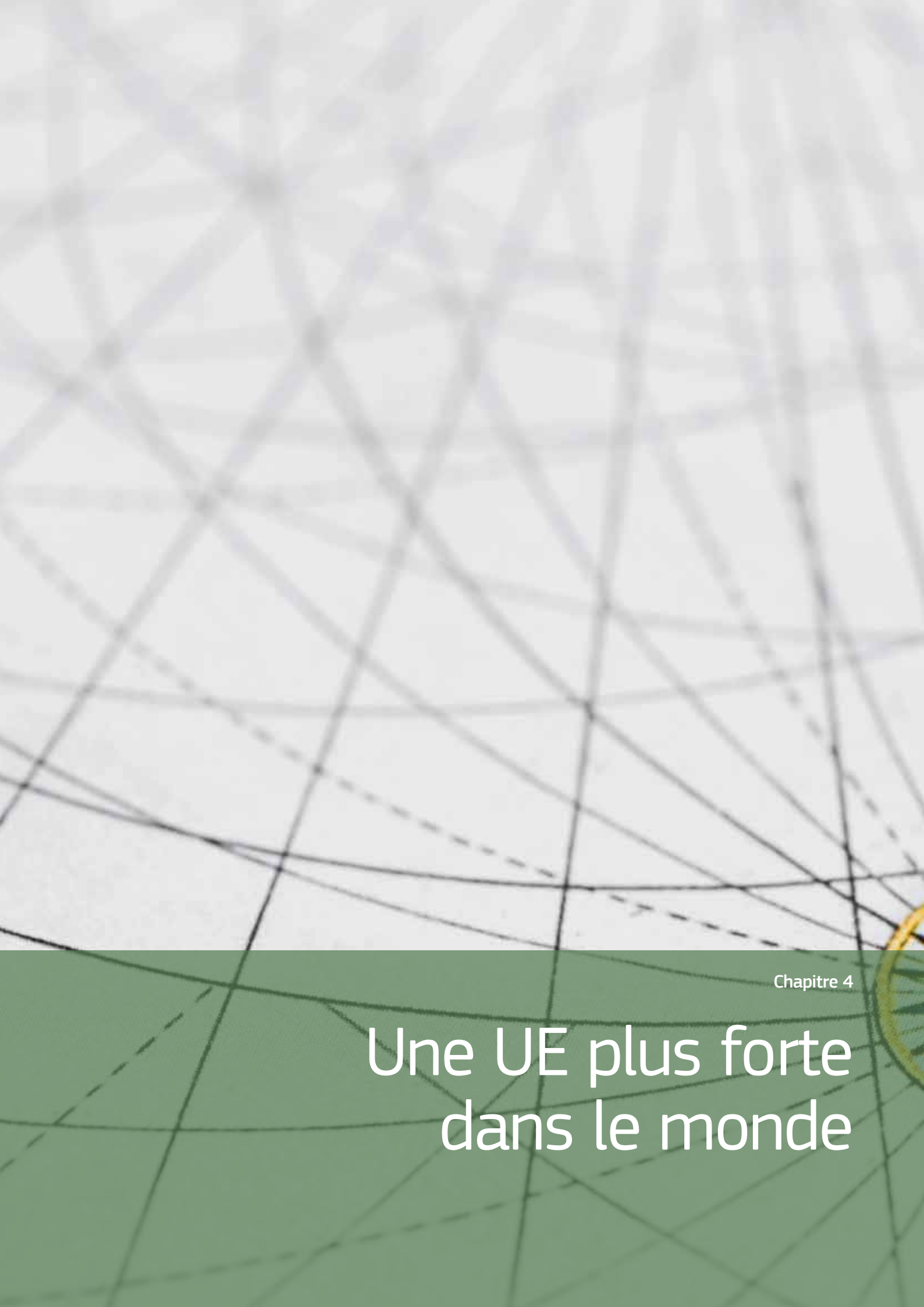

Chapitre 4

Une UE plus forte dans le monde

© iStockphoto.com/Nikada

L'Union européenne est un acteur majeur dans toutes les régions du monde. Son rôle s'est trouvé renforcé par l'entrée en vigueur des dispositions du traité de Lisbonne concernant la représentation de l'UE sur la scène internationale et par la mise en place du Service européen pour l'action extérieure, le nouveau service diplomatique de l'Union, présent dans 140 pays.

En réaction aux vastes soulèvements populaires et à la transition vers la démocratie que connaissent un certain nombre de pays d'Afrique du Nord et du Proche-Orient, l'Union européenne a publié une communication conjointe — associant la haute représentante et la Commission — au premier semestre de 2011 (8 mars), intitulée «Un partenariat pour la démocratie et une prospérité partagée avec le sud de la Méditerranée». Une deuxième communication, publiée le 25 mai et intitulée «Une stratégie nouvelle à l'égard d'un voisinage en mutation», marque une refonte radicale de la manière dont la politique européenne de voisinage (PEV) est mise en œuvre à l'égard des voisins tant méridionaux qu'orientaux et comporte une stratégie globale, accompagnée d'un grand nombre de propositions concernant le voisinage de l'UE dans son ensemble (c'est-à-dire les pays et territoires s'étendant du Maroc à la Syrie et de l'Azerbaïdjan à la Biélorussie) visant à aider ces partenaires à mener à bien leurs réformes, à «approfondir» la démocratie et à connaître un développement économique durable et inclusif.

La capacité de l'Union à réagir aux catastrophes et aux crises a de nouveau été éprouvée tout au long de l'année, la Commission ayant ainsi mobilisé rapidement une aide humanitaire et des secours relevant de la protection civile à la suite du tremblement de terre, du tsunami et de l'accident nucléaire survenus au Japon ou fourni une aide humanitaire considérable en réaction à la sécheresse qui sévit dans la Corne de l'Afrique.

Sur le front diplomatique et géopolitique, l'adoption d'une résolution de l'Assemblée générale des Nations unies permettant à l'UE de parler d'une seule voix au sein de l'Organisation des Nations unies (ONU) a constitué une réalisation majeure, en même temps que la mise en œuvre concrète des dispositions du traité de Lisbonne.

En plus de poursuivre et d'approfondir ses accords multilatéraux et bilatéraux dans un large éventail de domaines, l'Union s'est employée tout particulièrement à prendre des mesures pour remédier à la situation économique et financière mondiale, comme en témoigne notamment le forum du G20 rénové, au sein duquel la contribution de l'UE a pris une influence croissante.

Le Service européen pour l'action extérieure souffle sa première bougie

Le Service européen pour l'action extérieure (SEAE) institué par le traité de Lisbonne a vu officiellement le jour le 1er janvier 2011. Même si de grandes avancées ont été réalisées en peu de temps, il reste encore beaucoup à faire, aussi bien sur le plan pratique que sur le plan politique, pour réunir dans une même structure la politique étrangère collective de l'UE et les personnes, les actions et les programmes mis à sa disposition.

Il s'agit d'intégrer du personnel issu du Conseil de ministres et de la Commission européenne, tout en recrutant des diplomates des États membres. Le premier objectif était — et demeure — d'attirer les personnes les plus talentueuses et, en retour, de leur offrir des perspectives, des possibilités de progression et une formation.

Au début de l'année 2011, le personnel administratif du SEAE se composait, pour un tiers, de personnes provenant du Conseil et, pour les deux tiers restants, de personnes provenant de la Commission. À cela, il convient d'ajouter un petit nombre de diplomates des États membres, occupant principalement des fonctions d'encadrement supérieur. La proportion totale des diplomates nationaux au sein du SEAE devrait atteindre un tiers des effectifs en 2013.

Aujourd'hui, les effectifs du SEAE s'élèvent à 3611 personnes, dont 1551 en poste à Bruxelles et 2060 dans les 140 délégations de l'UE. Les deux délégations les plus récentes sont celles ouvertes au Soudan du Sud et en Libye.

Le budget du SEAE en 2011 s'est élevé à 464 millions d'euros, répartis comme suit: 184 millions pour le siège et 280 millions pour les délégations. Le SEAE a également géré 253 millions d'euros au nom de la Commission, pour les dépenses administratives liées au personnel de la Commission dans les délégations. Ce montant représentait 1% du budget annuel de l'UE consacré au développement (quelque 50 milliards d'euros) et moins de 0,5% du budget total de l'Union.

Le défi consistant à placer la politique étrangère de l'UE sous un seul toit présente des obstacles procéduraux, car il s'agit d'accorder les différentes sources de financement de ses opérations et d'exploiter tous ses instruments (diplomatie, engagement politique, aide au développement, gestion de crise civile et militaire) pour appuyer la prévention des conflits et la réduction de la pauvreté, la sécurité et la stabilité, ainsi que la promotion des droits de l'homme dans le monde entier.

De fait, les effectifs du SEAE sont complétés par quelque 7000 autres agents participant aux 3 missions militaires et 17 missions civiles de l'UE déployées dans le monde pour former des policiers, des magistrats, du personnel pénitentiaire et des douaniers, de l'Iraq à l'Afghanistan en passant par la Bosnie-Herzégovine et la République démocratique du Congo.

Un nouveau service assumant autant de nouvelles responsabilités ne saurait être pleinement opérationnel du jour au lendemain. Tout au long de l'année 2011, il a progressé à grands pas vers cet objectif.

Une politique européenne de voisinage plus efficace — Promouvoir les réformes dans les pays voisins du Sud et de l'Est

Actuellement, le principal défi qui se pose à l'UE consiste à appuyer les processus de réforme, l'approfondissement de la démocratie et le développement dans 16 pays partenaires voisins du Sud et de l'Est, à savoir, au sud, l'Algérie, l'Égypte, Israël, la Jordanie, le Liban, la Libye, le Maroc, la Syrie, le territoire palestinien occupé et la Tunisie et, à l'est, l'Arménie, l'Azerbaïdjan, la Biélorussie, la Géorgie, la Moldavie et l'Ukraine.

La région couverte par la politique de voisinage a traversé une période tumultueuse en 2011: le printemps arabe a secoué le Sud, réclamant dans un même élan plus de dignité et des perspectives d'avenir, tandis qu'à l'est, les défis actuels, à savoir ancrer la démocratie et accompagner la croissance, ont continué d'enregistrer des avancées et des revers. L'UE a activement contribué à appuyer les progrès et le changement dans ces deux régions et a lancé, en mai 2011, une nouvelle politique européenne de voisinage, qui constitue le cadre de son action.

Une nouvelle politique européenne de voisinage

La nouvelle PEV[1] se fonde sur les principes d'une responsabilité mutuelle et d'un attachement commun aux valeurs universelles des droits de l'homme, de la démocratie et de l'État de droit. Elle supposera un niveau de différenciation beaucoup plus élevé afin de permettre à chaque pays partenaire d'approfondir ses liens avec l'UE dans la mesure de ses propres aspirations, de ses besoins spécifiques et des capacités dont il dispose. Le projet consiste notamment, pour les pays voisins méridionaux et orientaux en mesure et désireux d'y participer, en une intégration économique et une coopération politique plus étroites en ce qui concerne les réformes en matière de gouvernance, la sécurité et les questions liées à la résolution des conflits, ainsi qu'en l'adoption d'initiatives conjointes, dans les enceintes internationales, sur des sujets d'intérêt commun.

«Agir en faveur de ces pays est dans notre intérêt commun. Il en va de notre avenir à tous. En promouvant la démocratie et le développement, nous favorisons la stabilité et évitons l'instabilité» — José Manuel Barroso, président de la Commission européenne.

LES RÉGIONS RELEVANT DE LA POLITIQUE DE VOISINAGE DE L'UNION

Algérie, Arménie, Azerbaïdjan, Biélorussie, Égypte, Géorgie, Israël, Jordanie, Liban, Libye, Maroc, Moldavie, Syrie, territoire palestinien occupé, Tunisie, Ukraine

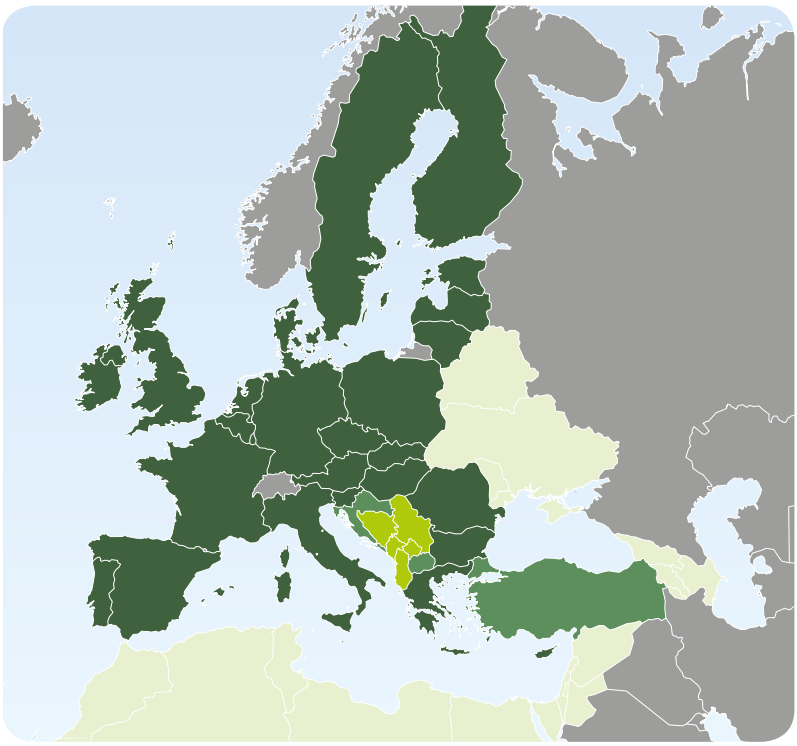

Source: Commission européenne.

Le partenariat évoluera en fonction des besoins de chaque pays voisin, des capacités dont il dispose et des objectifs de réforme qu'il s'est fixés. Il est possible que certains partenaires souhaitent aller plus loin dans leur effort d'intégration, ce qui supposera un niveau d'alignement plus élevé sur les règles et les politiques de l'Union ouvrant progressivement la voie à une intégration économique au sein du marché intérieur de l'UE. L'Union n'a pas l'intention d'imposer un modèle ou une solution toute faite en matière de réforme politique, mais elle insistera pour que le processus de réforme de chaque pays partenaire témoigne d'un engagement clair en faveur des valeurs universelles sur lesquelles se fonde notre nouvelle approche. L'initiative appartient au pays partenaire, et le soutien de l'UE sera adapté en conséquence. Le renforcement du soutien de l'UE à ses voisins est conditionnel. Il dépendra des progrès accomplis en ce qui concerne l'établissement et la consolidation de la démocratie, ainsi que le respect de l'État de droit. L'aide de l'UE sera d'autant plus importante que les réformes internes d'un pays progresseront efficacement et rapidement.

- Jusqu'à 1 milliard d'euros sera ajouté aux 5,7 milliards déjà mis à la disposition de la région couverte par la politique de voisinage pour la période 2011-2013 dans le cadre de l'instrument européen de voisinage et de partenariat (IEVP). En outre, pour les pays voisins méridionaux, ces dotations s'accompagneront d'un montant supplémentaire de 1 milliard d'euros destiné à des prêts de la Banque européenne d'investissement (BEI), tandis que 2,5 milliards seront mis à disposition par l'intermédiaire de la Banque européenne pour la reconstruction et le développement, dont les opérations dans les pays du sud de la Méditerranée devraient bientôt commencer.

- Le nouvel instrument européen de voisinage (IEV)[2] a été adopté par la Commission européenne le 7 décembre 2011, dans le cadre d'une proposition globale de celle-ci portant sur l'ensemble des instruments extérieurs à intégrer dans le cadre financier pluriannuel 2014-2020. Il intègre l'analyse de la PEV et les objectifs de la PEV renouvelée dans un nouvel instrument financier permettant à l'UE de tenir compte des éléments clés recensés lors de l'analyse de la PEV, tels que la différenciation et le principe consistant à donner davantage à ceux qui fournissent plus d'efforts («more for more») à compter de 2014.

© Union européenne

«Nous demandons à être jugés avant tout sur le rôle que nous jouons dans notre propre voisinage» — Catherine Ashton, haute représentante de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité.

Plan d'action pour les transports dans le cadre de la politique européenne de voisinage

La Commission européenne a publié, dans le cadre de la politique européenne de voisinage, un nouveau plan d'action pour les transports[3] qui vise à renforcer les liaisons avec les voisins orientaux et méridionaux de l'Union. Ce plan propose une vingtaine de mesures concrètes, à court et à plus long terme, pour assurer des connexions plus fluides, plus sûres et plus fiables dans le domaine des transports. Parmi les actions suggérées figure l'extension du marché intérieur du transport aérien de l'UE aux pays couverts par la politique européenne de voisinage, par la connexion des réseaux de transport et l'élimination des goulets d'étranglement qui freinent le transport de voyageurs et de marchandises. En octobre 2011, un accord global UE-Moldavie sur le transport aérien a été paraphé. Il permettra d'ouvrir progressivement les marchés et d'intégrer la Moldavie dans l'espace aérien commun européen. Le comité des transports du partenariat oriental a été créé en tant que cadre permettant de superviser la coopération renforcée dans le domaine des transports avec les voisins orientaux.

Le Sud et le printemps arabe

Le 17 décembre 2010, Mohamed Bouazizi, citoyen tunisien, s'immole par le feu sous les fenêtres du gouverneur de Sidi Bouzid, dans le centre du pays, en signe de protestation contre les mauvais traitements que lui inflige la police locale. Nul n'aurait alors pu prévoir les conséquences de cette tragédie personnelle. Son décès des suites de ses blessures, le 5 janvier 2011, a été l'élément déclencheur de la révolution tunisienne, qui a ensuite conduit à des troubles en Égypte le 25 janvier, à la révolte libyenne contre le régime de Kadhafi et — dans toute l'Afrique du Nord et la région du Proche-Orient — à ce que l'on appelle le «printemps arabe».

© Union européenne

Le président de la Commission, José Manuel Barroso, sur la place Tahrir (Égypte).

Le service d'aide humanitaire et de protection civile de la Commission européenne a immédiatement fourni une aide à la région. À ce jour, celle-ci s'élève à 80,5 millions d'euros: 60 millions pour des actions en Libye et dans les pays voisins et 10 millions pour la réintégration des migrants tchadiens retournant dans leur pays en raison de la crise. Une enveloppe supplémentaire de 10,5 millions d'euros a été allouée à la protection civile.

Tout en exprimant son soutien et en apportant une aide concrète chaque fois qu'elle le pouvait, l'UE a été la première à reconnaître que ces soulèvements et leurs aboutissements devaient émaner des populations de ces pays et rester entre leurs mains. Elle a mené de nombreuses actions; elle a soutenu les élections en Tunisie, au Maroc et en Égypte, publiquement condamné la répression de manifestations pacifiques à Bahreïn, au Yémen et, tout particulièrement, en Syrie et décidé d'imposer, en Libye et en Syrie, des sanctions économiques sous la forme d'embargos commerciaux, de gels des avoirs et d'interdictions de visas.

À la suite des deux communications conjointes susmentionnées («Un partenariat pour la démocratie et une prospérité partagée avec le sud de la Méditerranée» [4] et «Une stratégie nouvelle à l'égard d'un voisinage en mutation»), une analyse a été effectuée, en collaboration avec les pays partenaires, dans le but de réorienter, au sein des plans d'action nationaux, un montant de 800 millions d'euros au profit des nouveaux objectifs de la communication. En particulier:

- Jordanie: l'UE a prévu un budget de 40 millions d'euros, à partir de 2012-2013, en faveur de nouveaux programmes visant à soutenir la gestion des finances publiques et la modernisation du secteur des services;
- Tunisie: outre les 70 millions d'euros supplémentaires alloués en 2011, l'UE a élaboré un nouveau programme (de 20 millions d'euros) destiné aux zones paupérisées. Le financement octroyé au programme «Appui à la relance» (qui s'inscrit dans le programme d'action annuel 2011) destiné à soutenir la relance de l'économie par l'intermédiaire du budget a été porté de 60 à 100 millions d'euros — dont 10 millions provenant du programme Spring (aide au partenariat, aux réformes et à la croissance inclusive) [5];
- Égypte: un nouveau programme a été élaboré pour venir en aide aux petites et moyennes entreprises dans les zones rurales («Soutien aux PME agricoles», doté d'un budget de 22 millions d'euros);
- Algérie: un nouveau programme (de 23,5 millions d'euros) en faveur de l'emploi des jeunes a été élaboré en réaffectant des fonds initialement destinés au secteur des transports.

LE SOUTIEN À LA DÉMOCRATIE EN TUNISIE

L'UE se tient étroitement informée de la transition démocratique en Tunisie et a apporté un soutien considérable en faveur de ce processus depuis la révolution, notamment par une aide à la préparation des élections à l'Assemblée constituante en octobre, par le déploiement d'une mission d'observation électorale de l'UE et par un soutien au développement de la société civile. À l'issue des élections, l'UE est prête à offrir son entière assistance à l'organe nouvellement élu et à entamer un dialogue approfondi avec le nouveau gouvernement.

Le 14 juillet 2011, au Caire, le président Barroso a donné le coup d'envoi de l'initiative Spring, assortie d'un budget de 350 millions d'euros. Cette initiative est un programme-cadre qui se veut souple et qui permet de réagir rapidement, conçu pour fonctionner sur la base du principe consistant à donner davantage à ceux qui fournissent plus d'efforts («more for more»). Le programme a été adopté par la Commission européenne le 26 septembre, et la Tunisie a été le premier pays à en bénéficier. Un montant de 20 millions d'euros a été alloué à deux projets: le premier devant contribuer à la relance économique (programme «Appui à la relance»); le second destiné à soutenir la transition de la Tunisie vers la démocratie et l'État de droit. L'Égypte, le Maroc, la Jordanie et le Liban figurent parmi les autres pays qui devraient bénéficier du programme.

Le 20 septembre 2011, la Commission a adopté la facilité de soutien à la société civile ([6]), qui couvre les pays voisins du Sud et de l'Est et a été dotée d'un budget initial global de 22 millions d'euros pour 2011, porté ensuite à 26,4 millions. Les mêmes niveaux de financement sont prévus pour 2012 et 2013. Cette facilité vise à renforcer les capacités de la société civile à promouvoir les réformes et à renforcer l'obligation de rendre compte dans leur pays. Le programme Erasmus Mundus a été renforcé par une décision, prise le 23 septembre, d'allouer 66 millions d'euros à la politique de voisinage en consacrant 30 millions à la région du sud, et, en décembre, le nombre de bourses d'études et d'enseignement a été augmenté de 559, qui sont venues s'ajouter aux 525 déjà prévues pour 2011-2012.

Création de task-forces pour renforcer la coopération avec les pays couverts par la politique de voisinage

Une task-force internationale, réunissant l'UE, des pays tiers et les institutions financières internationales, a été créée pour accroître la cohérence du soutien international apporté aux pays du sud de la Méditerranée en phase de transition. La réunion de septembre de cette task-force à Tunis, coprésidée par le Premier ministre tunisien et la haute représentante/vice-présidente, a abouti à l'octroi d'un soutien financier total d'environ 4 milliards d'euros en faveur de la Tunisie sur la période 2011-2013. La coordination, tant au sein de l'UE qu'avec les partenaires internationaux, est un élément clé dans le mandat du nouveau haut représentant de l'Union européenne pour la région du sud de la Méditerranée. Des task-forces avec d'autres pays sont en cours de préparation.

Dans le domaine du commerce, la Commission européenne a approuvé, le 14 décembre 2011, des mandats de négociation en vue de la conclusion d'accords de libre-échange approfondis et complets avec le Maroc, l'Égypte, la Tunisie et la Jordanie. Destinés à soutenir les réformes économiques, ces accords iront au-delà de la simple suppression des droits de douane et s'inscriront dans les accords d'association euro-méditerranéens existants. Ils couvriront un ensemble de domaines de réglementation d'intérêt commun, tels que la facilitation des échanges et les obstacles techniques au commerce.

En ce qui concerne la mobilité, des dialogues de partenariat sur les migrations, la mobilité et la sécurité ont été proposés au Maroc, à la Tunisie et à l'Égypte; ils abordent la migration légale, la lutte contre l'immigration clandestine, la réadmission, l'assouplissement des formalités de délivrance des visas et le droit d'asile. Cette approche a été approuvée par le Conseil européen du 24 juin 2011. Le coup d'envoi des premiers de ces dialogues (avec la Tunisie et le Maroc) a été donné en octobre 2011.

La Libye, la Syrie, le Yémen et le Maroc bénéficient aussi d'un soutien dans le cadre de la réaction de l'UE au printemps arabe.

© Union européenne

Les Tunisiens se sont déplacés en nombre pour voter aux élections d'octobre.

- Libye: l'UE a participé aux principales réunions internationales, telles que celles du groupe de contact international sur la Libye, et la haute représentante/vice-présidente a contribué à rapprocher les positions divergentes des grands partenaires internationaux en participant au «groupe du Caire» (qui rassemble l'Union africaine, la Ligue arabe, l'UE, l'Organisation de la coopération islamique et les Nations unies). M^me^ Ashton s'est rendue à Benghazi le 22 mai pour l'ouverture du premier bureau de représentation de l'UE en Libye. Parallèlement, l'UE a contribué au renforcement des capacités du Conseil national de transition (CNT) et d'organisations locales de la société civile. En septembre, un bureau de l'UE a été ouvert à Tripoli. Il a ensuite été promu au rang de délégation de l'UE à part entière, le 12 novembre, date de son inauguration par M^me^ Ashton. En décembre, un train de mesures de soutien a été adopté, s'élevant à 10 millions d'euros; il cible en priorité le renforcement des capacités du secteur public, l'éducation et le soutien à la société civile. L'UE est chef de file des bailleurs de fonds pour l'évaluation des besoins au lendemain du conflit dans trois domaines: la société civile/les droits des femmes; les médias et la communication; la gestion des frontières. Un soutien supplémentaire est prévu dans le cadre du programme thématique «Acteurs non étatiques» ainsi que de projets relevant de l'instrument européen pour la démocratie et les droits de l'homme (IEDDH). Une enveloppe de 50 millions d'euros est réservée à la Libye dans le cadre des fonds alloués à la politique européenne de voisinage pour 2012-2013.

- Syrie: l'UE a été l'un des premiers bailleurs de fonds à suspendre sa coopération bilatérale avec le régime syrien (le 25 mai). Depuis, la Commission européenne a interrompu la participation de la Syrie à ses programmes régionaux, et la BEI a suspendu ses opérations de prêt et son assistance technique. Toute coopération n'a cependant pas cessé; plusieurs projets se poursuivent et soutiennent des acteurs non étatiques, la société civile syrienne et les populations réfugiées. Les programmes Tempus et Erasmus avec les universités et les étudiants syriens sont également maintenus.

- Yémen: depuis le début du mouvement de protestation, en février 2011, l'UE n'a cessé de faire pression sur toutes les parties yéménites pour faciliter un transfert de pouvoir pacifique, en étroite collaboration avec les États du Golfe, les États-Unis et d'autres acteurs internationaux. La haute représentante/vice-présidente s'est exprimée publiquement et par des appels ciblés; les services sont également en contact régulier avec les principaux membres du régime et les opposants. À la suite d'une action de l'UE au sein du Conseil des droits de l'homme, le Conseil de sécurité de l'ONU a adopté, à l'unanimité, une résolution appelant toutes les parties en présence au Yémen à mettre en œuvre les mesures nécessaires à la transition politique, qui a finalement débuté le 23 novembre 2011. Cet engagement politique constant n'est qu'une des facettes de l'engagement de l'UE au Yémen. L'UE veille en effet à ce que l'aide au développement et l'aide humanitaire continuent de parvenir aux populations qui en ont le plus besoin: une enveloppe supplémentaire de 25 millions d'euros consacrée à l'aide humanitaire a ainsi été octroyée par l'UE depuis le début de 2011.

- Maroc: le Maroc est resté concentré sur son programme de réforme, qui prévoyait l'adoption d'une nouvelle Constitution en juillet et l'organisation d'élections le 25 novembre. En juillet 2011, la Commission européenne a adopté un plan d'action annuel en faveur du Maroc, assorti d'un budget de 139 millions d'euros, et le pays va aussi bénéficier du programme Spring.

Le printemps arabe distingué par le prix Sakharov 2011

Le Parlement européen a remis son prix Sakharov pour la liberté de l'esprit 2011 à cinq représentants du peuple arabe, en signe de reconnaissance et de soutien dans leur lutte pour la liberté et le respect des droits de l'homme.

- Asmaa Mahfouz a aidé à organiser les protestations et les grèves en faveur du respect des droits fondamentaux en Égypte. Ses vidéos sur YouTube et ses commentaires postés sur Facebook et Twitter ont contribué à inciter les Égyptiens à réclamer leurs droits sur la place Tahrir.

© Union européenne

Prix Sakharov 2011 — remise du prix décerné au printemps arabe — Asmaa Mahfouz.

- Ahmed al-Sanusi, le plus ancien prisonnier d'opinion, a passé 31 ans dans les prisons libyennes. Il est maintenant membre du Conseil national de transition.

- Razan Zaitouneh a créé le blog Syrian Human Rights Information Link (SHRIL) qui relate les atrocités actuellement commises en Syrie et est devenu une source d'information importante pour les médias internationaux. Elle vit actuellement cachée.

- Ali Farzat est un satiriste politique connu pour ses critiques du régime syrien. Ses caricatures ont contribué à inspirer la révolte en Syrie. En août 2011, les forces de sécurité syriennes l'ont sauvagement battu, lui brisant les deux mains «en guise d'avertissement».

- Mohamed Bouazizi, vendeur ambulant tunisien, s'est immolé par le feu pour protester contre les humiliations incessantes que lui faisaient subir les autorités tunisiennes. La sympathie générale que ce geste lui a value et la colère qui en a découlée ont été à l'origine de soulèvements qui ont entraîné des changements cruciaux en Tunisie et dans d'autres pays arabes, tels l'Égypte et la Libye, événements collectivement désignés par l'expression «printemps arabe».

Le partenariat oriental

L'UE a continué d'accorder une priorité importante à ses partenaires orientaux, même lorsque le monde entier avait le regard tourné vers le printemps arabe. Les partenaires orientaux voient l'UE comme un aimant et un catalyseur de réforme, un débouché économique et un partenaire politique proche.

Lors du deuxième sommet du partenariat oriental, qui s'est tenu à Varsovie en septembre 2011, l'UE et ses voisins orientaux ont réitéré leur attachement aux objectifs et à la poursuite de la mise en œuvre du partenariat oriental. Des ressources supplémentaires (jusqu'à 130 millions d'euros) pour la période 2012-2013 seront mises à la disposition des partenaires déterminés à entreprendre des réformes. Le sommet de Varsovie a également abordé divers conflits régionaux en Transnistrie, dans le Haut-Karabakh et en Abkhazie, dans lesquels l'UE joue le rôle de médiateur en vue de parvenir à une solution.

En réaction aux violences qui ont éclaté à la suite des élections de décembre 2010 en Biélorussie, l'UE a participé à la conférence de soutien à la population biélorusse, organisée en février 2011 à Varsovie, et a promis plus de 17 millions d'euros d'aide immédiate et à moyen terme, par exemple pour aider les ONG et les acteurs non étatiques à promouvoir la liberté de réunion et à assurer le suivi des processus électoraux. Dans l'année, l'UE a demandé à plusieurs reprises la libération et la réhabilitation des prisonniers politiques en Biélorussie, ainsi que l'ouverture d'un dialogue avec l'opposition.

© Union européenne

Le commissaire à l'élargissement et à la politique européenne de voisinage, Štefan Füle, présente les propositions de budget 2014-2020 pour les instruments extérieurs de l'Union.

Le sommet UE-Ukraine de décembre 2011 a permis de prendre acte du consensus autour du texte intégral de l'accord d'association, notamment en ce qui concerne la zone de libre-échange approfondi et complet qu'il inclut, ce qui ouvre la voie à sa consolidation finale et à son paraphe. Le texte de cet accord, qui constituera le fondement contractuel des relations entre l'UE et l'Ukraine, prévoit un engagement partagé en faveur de relations étroites fondées sur des valeurs communes, des «valeurs qui doivent être pleinement respectées à tout moment», selon les propres termes de M. Barroso.

Des relations contractuelles nouvelles et renforcées avec la région sont aussi en cours d'examen et concernent l'Arménie, l'Azerbaïdjan, la Géorgie et la Moldavie. Dans le cas de ces deux derniers pays, des négociations sur des zones de libre-échange approfondi et complet ont été lancées à la fin de 2011. L'UE et ses partenaires orientaux examinent par ailleurs une amélioration de la mobilité sur l'ensemble du continent. Des dialogues sur l'exemption de visa ont débuté avec l'Ukraine et la Moldavie. Des accords en matière de réadmission et d'assouplissement des formalités de délivrance des visas ont été conclus avec la Géorgie, tandis que des accords similaires seront recherchés avec l'Arménie, l'Azerbaïdjan et la Biélorussie. Le partenariat pour la mobilité avec l'Arménie a été signé; il s'agit là du troisième conclu dans la région, après ceux signés avec la Moldavie et la Géorgie. Un renforcement de la coopération est aussi en cours de discussion dans des domaines tels que l'efficacité énergétique, les marchés régionaux de l'électricité, les énergies renouvelables et le contrôle des frontières.

Processus de paix au Proche-Orient

L'UE a intensifié ses efforts pour faire progresser le processus de paix au Proche-Orient. Elle a rappelé les paramètres clairs de la négociation et a accordé son soutien plein et entier à la haute représentante dans ses efforts permanents au nom de l'UE pour créer une perspective crédible de relance des discussions directes entre les parties. Pour ce faire, la haute représentante/vice-présidente s'est rendue dans la région à plusieurs reprises au cours de l'année et est restée en contact étroit avec de nombreuses parties prenantes. L'UE a renforcé le rôle du Quartet, appuyant l'appel lancé par celui-ci aux parties pour qu'elles s'abstiennent de toute provocation et respectent la feuille de route. Les attaques contre des civils ont été fermement condamnées. L'UE a continué d'octroyer un soutien financier direct à l'Autorité palestinienne et a contribué aux efforts actuellement déployés pour construire l'appareil de l'État. L'expansion des colonies israéliennes, en particulier à Jérusalem-Est, a été vivement désapprouvée par l'UE. Dans le contexte de la demande d'adhésion à l'ONU déposée par le président Abbas en septembre, l'UE s'est à nouveau efforcée de trouver une solution pour ramener les parties à la table de négociation. La haute représentante a salué l'accord entre Israël et le Hamas concernant l'échange de prisonniers et a accueilli avec prudence les propositions de réconciliation entre le Fatah et le Hamas.

© Union européenne

Le Quartet pour le Moyen-Orient (de gauche à droite): Hillary Clinton, Ban Ki-moon, Sergueï Lavrov et Catherine Ashton, vice-présidente de la Commission et haute représentante de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité.

Renforcer les alliances stratégiques

Dans un monde toujours plus intégré, les alliances stratégiques sur des questions d'intérêt mutuel conclues avec des partenaires internationaux clés ne représentent pas seulement un moyen de faire des affaires, mais constituent aussi une solution qui permet tant aux citoyens qu'aux entreprises de l'UE de trouver leur compte. L'Union européenne s'est fixé pour priorité de forger des alliances qui soient véritablement stratégiques avec les autres grands acteurs mondiaux. Cette approche complète pleinement le rôle dynamique de l'Union dans les enceintes internationales, telles que les Nations unies et l'Organisation mondiale du commerce (OMC); elle est essentielle pour défendre les intérêts de l'UE et de ses États membres en améliorant les relations avec les partenaires d'une taille similaire ou qui prennent de l'ampleur.

Relations avec les principaux partenaires

États-Unis

Les relations de coopération étroites entre l'administration américaine et l'UE ont facilité l'adoption d'approches communes sur de nombreuses questions de politique étrangère. Ce fut le cas, par exemple, pour l'institution et la levée coordonnées des sanctions imposées à la Libye, pour l'adoption simultanée des sanctions et des déclarations concernant la Syrie ainsi que pour la mise en œuvre d'approches concertées dans les Balkans, notamment en Bosnie-Herzégovine. L'UE et les États-Unis ont collaboré de manière particulièrement étroite en tant que membres du Quartet qui coordonne les approches internationales du processus de paix au Proche-Orient, ainsi que lorsqu'il s'est agi d'orchestrer la réponse internationale au programme de développement nucléaire de l'Iran. Parallèlement, le Conseil économique transatlantique (CET) mène un dialogue régulier sur le commerce et les investissements, qui représentent, selon les estimations, 14 millions d'emplois de part et d'autre de l'Atlantique. Le CET a été redynamisé, en ciblant prioritairement la coopération précoce dans des domaines revêtant une importance économique stratégique pour le futur. Il obtient des résultats tangibles dans les secteurs émergents, tels que les véhicules électriques et les réseaux intelligents, ainsi que dans l'économie numérique où un accord a été conclu sur des principes commerciaux communs dans le domaine des services relevant des technologies de l'information et de la communication (TIC). Le dialogue approfondi et régulier s'est aussi poursuivi dans des domaines tels que la fourniture d'énergie (au sein du Conseil de l'énergie UE-États-Unis) et la coordination des approches en matière de lutte contre le terrorisme et la criminalité transnationale (comme en témoigne la signature d'un nouvel accord relatif aux dossiers passagers) et les menaces nouvelles,

© Union européenne

Le président du Conseil européen, Herman Van Rompuy, le président des États-Unis, Barack Obama, et le président de la Commission européenne, José Manuel Barroso (de gauche à droite).

comme la cybercriminalité. Enfin, la signature d'un accord administratif entre l'Agence fédérale de gestion des situations d'urgence (Federal Emergency Management Agency), qui relève du ministère américain de la sécurité intérieure, et la Commission européenne renforcera la coordination UE-États-Unis des mesures prises en réaction à des catastrophes naturelles ou causées par l'homme et améliorera la préparation aux catastrophes et leur prévention.

Renforcement du partenariat transatlantique par le sommet UE-États-Unis
Le sommet UE-États-Unis s'est déroulé à Washington le 28 novembre, dans un contexte de profondes incertitudes concernant l'économie mondiale et le secteur financier. Les dirigeants des deux côtés de l'Atlantique ont réaffirmé leur volonté d'œuvrer de concert pour ranimer la croissance économique, créer des emplois et veiller à la stabilité financière. Ils ont entrepris de le faire en prenant des mesures pour répondre aux menaces qui pèsent sur la croissance à court terme, remédier aux faiblesses budgétaires et financières et consolider les fondements d'une croissance durable et équilibrée. Lors de ce sommet, les deux parties se sont également engagées à renforcer les relations en matière de commerce et d'investissement qui les lient, actuellement les plus étoffées et les plus fortement intégrées au monde. À cet effet, elles ont demandé au CET de créer un groupe de travail conjoint à haut niveau consacré aux emplois et à la croissance, coprésidé par le commissaire européen chargé du commerce et le représentant américain au commerce. Ce groupe de travail recensera et évaluera les options possibles pour renforcer les relations économiques entre l'UE et les États-Unis, notamment celles qui présentent le meilleur potentiel de soutien pour la croissance et l'emploi. Il présentera ses conclusions et ses recommandations d'ici à la fin de 2012, ainsi qu'un rapport intermédiaire sur l'état d'avancement de ses travaux en juin 2012.

Russie

Le 27e sommet UE-Russie qui s'est tenu en juin à Nijni Novgorod s'est déroulé dans une atmosphère amicale et constructive. Les discussions ont porté sur l'économie et la gouvernance mondiales, sur les relations bilatérales, notamment le partenariat UE-Russie pour la modernisation et les négociations concernant un nouvel accord, ainsi que sur des questions commerciales, parmi lesquelles les perspectives d'adhésion de la Russie à l'OMC. Les échanges de vues sur les questions internationales ont été consacrés pour l'essentiel à l'évolution de la situation en Afrique du Nord et au Proche-Orient, mais ont aussi porté sur des questions régionales européennes.

Les progrès réalisés en ce qui concerne le partenariat UE-Russie pour la modernisation ont été salués par les deux parties. Toutefois, l'Union a demandé que des avancées plus équilibrées soient réalisées dans les négociations relatives à un nouvel accord entre l'UE et la Russie, notamment en matière de commerce et d'investissement, y compris pour ce qui est de l'énergie. Les dirigeants de l'UE ont invité le président Medvedev à donner aux négociateurs russes un mandat leur permettant d'ouvrir les discussions sur des dispositions de fond.

© Union européenne

Les présidents Van Rompuy, Medvedev et Barroso lors du sommet UE-Russie de juin à Nijni Novgorod.

Les questions commerciales ainsi que l'adhésion à l'OMC ont fait l'objet de discussions approfondies, et l'UE a souligné l'importance politique de l'adhésion de la Russie à l'OMC. Le nouveau régime d'investissement dans l'industrie automobile a néanmoins été considéré comme une question en suspens essentielle particulièrement sensible pour les deux parties, et il a été convenu que les

discussions à cet égard se poursuivraient. Ces discussions ont finalement ouvert la voie à l'adhésion de la Russie à l'OMC, qui est intervenue lors de la 8e conférence ministérielle de l'Organisation, en décembre. L'UE a réaffirmé qu'elle était préoccupée par la mise en œuvre de l'union douanière et a demandé que les informations concernant les modifications apportées au régime des échanges de la Russie à cet égard soient plus précises et communiquées plus rapidement. Le sommet a permis de trouver une solution pour mettre fin à l'interdiction décrétée par la Russie à l'encontre des importations de légumes provenant de l'UE.

Des progrès substantiels ont été réalisés dans le domaine de la mobilité. Les négociations sur les modifications à l'accord sur l'assouplissement des formalités de délivrance des visas ont été lancées et sont arrivées au tout dernier stade à la fin de l'année. Dans le contexte du dialogue UE-Russie sur les visas, les parties se sont entendues sur une liste de mesures communes devant déboucher sur une exemption de visa pour les voyages de courte durée de citoyens russes et européens. La mise en œuvre de cette liste contribuera à la réalisation de l'objectif commun consistant en l'établissement d'un régime d'exemption de visa entre la Russie et l'UE.

Chine

En 2011, l'UE et la Chine ont consolidé leur dialogue stratégique à haut niveau qui, combiné au dialogue économique et commercial à haut niveau, a permis d'approfondir la consultation sur un ensemble de questions de politique étrangère, parmi lesquelles des questions de sécurité et les défis qui se posent à l'échelle mondiale, tels que le changement climatique (objet d'une conférence conjointe en février 2011) et la reprise de l'économie mondiale. Lors du dernier sommet UE-Chine en 2011, il a été décidé d'entamer le processus menant au lancement de négociations sur un accord global d'investissement UE-Chine qui encouragerait et faciliterait les investissements dans les deux sens. Les deux parties ont aussi accepté d'élargir le dialogue au domaine, important pour l'une comme pour l'autre, de la science et de l'innovation technologique. Ces deux dernières années ont vu une nette intensification de la coopération entre l'UE et la Chine dans les domaines de l'éducation, de la formation, de la culture, de la formation linguistique et des jeunes, qui s'est traduite par l'organisation de l'Année UE-Chine de la jeunesse en 2011.

© Union européenne

Cérémonie d'inauguration de l'Année UE-Chine de la jeunesse.

Japon

Le Japon et l'Union européenne sont des partenaires stratégiques qui partagent bon nombre de valeurs fondamentales, d'objectifs stratégiques et d'intérêts divers. Une volonté ferme de s'attaquer, entre autres, à la question des mesures non tarifaires et la levée des obstacles qui empêchent les entreprises européennes d'accéder aux marchés publics japonais sont des demandes récurrentes formulées par l'UE lors de ses discussions avec le Japon.

Ces deux points, auxquels il convient d'ajouter une libéralisation ambitieuse des droits de douane et l'amélioration de l'environnement de l'investissement, restent des dossiers clés pour les acteurs de l'UE concernés.

À cet égard, le 20e sommet entre les deux parties, qui s'est tenu à la fin du mois de mai, a ouvert de nouvelles perspectives. Il a été décidé de lancer le processus devant mener à:

- un accord de libre-échange (ALE) approfondi et global/un accord de partenariat économique (APE) englobant toutes les questions d'intérêt commun aux deux parties, dont les droits de douane, les mesures non tarifaires, les services, les investissements, les droits de propriété intellectuelle, la concurrence et les marchés publics;

- un accord de coopération contraignant, couvrant des questions politiques, mondiales et sectorielles de manière globale et reposant sur un attachement commun à des valeurs et des principes fondamentaux.

Ce 20e sommet était également important, car il s'agissait de la première réunion des dirigeants des deux parties depuis le séisme de forte magnitude qui a secoué l'est du Japon et la catastrophe nucléaire de Fukushima. Dans ce contexte, les dirigeants européens et japonais ont décidé d'œuvrer de concert pour assurer les niveaux de sûreté nucléaire les plus élevés dans le monde entier, redynamiser la coopération dans le domaine de l'énergie et améliorer la coordination et la coopération en ce qui concerne l'aide humanitaire et les opérations de secours d'urgence, ainsi que dans le domaine de la préparation aux catastrophes et de leur prévention.

© Union européenne

Le Premier ministre japonais, Naoto Kan, et le président du Conseil européen, Herman Van Rompuy, lors du sommet UE-Japon.

Asie

La réunion Asie-Europe des ministres des affaires étrangères est une enceinte unique. Ensemble, les deux régions représentent plus de 60% de la population mondiale (4 milliards de personnes), la moitié du produit intérieur brut (PIB) mondial et plus de 60% du commerce international. L'objectif général de l'engagement bilatéral est de stimuler le dialogue, de renforcer la coopération économique et de promouvoir la coopération culturelle entre l'Asie et l'Europe. Pour la première fois, les ministres ont abordé les problèmes nouveaux qui se posent dans le domaine de la sécurité, qui constituaient le thème principal de la réunion. Des questions comme le changement climatique, la sécurité alimentaire et énergétique et la lutte contre la piraterie ont ainsi été au centre des discussions.

Brésil, Inde et Afrique du Sud

Les partenariats avec le Brésil, l'Inde et l'Afrique du Sud reflètent l'importance croissante de ces pays aussi bien au niveau régional que pour la gouvernance mondiale (au sein du G20 et d'autres enceintes). Cette évolution représente, pour l'UE, l'opportunité de nouer de nouveaux partenariats sur des questions multilatérales clés et d'approfondir les relations sur les plans politique, sécuritaire et économique. Pour garantir que l'UE tire parti de cette opportunité, les négociations se sont poursuivies en vue de parvenir à un accord de libre-échange ambitieux avec l'Inde, celles concernant un accord d'association avec la région du Marché commun du Sud (Mercosur) (incluant le Brésil) ont été relancées, de même que celles visant à encourager l'intégration régionale en Afrique australe par l'achèvement des négociations sur un accord de partenariat économique entre l'UE et la Communauté de développement de l'Afrique australe.

Le cinquième sommet UE-Brésil s'est tenu à Bruxelles en octobre 2011 et a confirmé la bonne santé des relations entre les deux parties et leur volonté partagée de renforcer encore le partenariat stratégique qui les lie. Pour ce faire, le deuxième plan d'action conjoint UE-Brésil, couvrant la période 2012-2014, a été adopté.

Accords sur le transport

Au cours de l'année écoulée, un certain nombre d'accords stratégiques internationaux importants ont été conclus avec des partenaires clés dans le domaine du transport aérien, et des contacts bilatéraux ont été menés dans le domaine du transport maritime.

- L'UE et la Russie ont surmonté plusieurs années de relations difficiles et ont décidé de moderniser le système actuel de taxes de survol de la Sibérie. Aujourd'hui, les compagnies aériennes européennes versent plus de 300 millions d'euros par an pour le survol de cette région. À compter du 1er janvier 2014, les redevances demandées pour survoler la Russie seront liées aux coûts, transparentes et non discriminatoires. En septembre 2011, la Russie a accepté pour la première fois le principe d'une désignation de l'UE non discriminatoire, et, en octobre 2011, la Russie et l'UE ont organisé un premier sommet de l'aviation à Saint-Pétersbourg, couronné de succès.

© Union européenne

L'année 2011 a été marquée par la conclusion d'accords internationaux importants dans les secteurs du transport aérien et du transport maritime.

- L'UE et les États-Unis se sont entendus sur un protocole de coopération visant à promouvoir la recherche et le développement dans le domaine de l'aviation civile, ainsi que sur un accord de coopération sur la sécurité de l'aviation civile. Ils ont aussi signé une déclaration conjointe sur la sécurité de la chaîne d'approvisionnement afin d'améliorer la sécurité du fret aérien et de réduire les possibilités de transport de dispositifs explosifs improvisés à bord des avions.

- La Commission européenne et les États-Unis ont conclu un protocole de coopération visant à promouvoir et à faciliter le transport maritime à courte distance, qui permettra un échange régulier d'idées et de bonnes pratiques sur le potentiel offert par ce secteur pour le transport de cargaisons propre et efficace dans le cadre de chaînes logistiques intermodales.

- La Commission a signé un protocole de coopération avec l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI) qui établit des liens de collaboration plus étroits dans les domaines de la sécurité aérienne, de la sûreté aérienne, de la gestion du trafic aérien et de la protection de l'environnement.

- Le Brésil et l'UE ont paraphé un accord majeur en matière de transport aérien, qui offrira de nouvelles possibilités d'investissement et améliorera l'environnement commercial et opérationnel des transporteurs de l'UE qui desservent le Brésil.

Dialogues avec les pays tiers consacrés à la politique régionale

Des dialogues sur la politique régionale sont en cours avec un certain nombre de pays tiers intéressés sur des sujets tels que la planification stratégique et les approches intégrées pour le développement, la gouvernance à plusieurs niveaux, la cohésion territoriale, l'innovation régionale, la coopération transfrontalière et les systèmes d'information. Des protocoles d'accord ont été conclus avec la Chine, la Russie, le Brésil et l'Ukraine, et de nouveaux dialogues ont été lancés avec les pays relevant du partenariat oriental, ainsi qu'avec le Chili.

Les principaux objectifs visés sont: de contribuer au partenariat stratégique entre l'Union et ces pays tiers; de partager les bénéfices de la longue expérience de l'UE dans la manière dont la politique régionale stimule la croissance, le développement durable et la coopération par-delà les frontières; d'aider à améliorer la compréhension des valeurs, des principes de base, des structures d'exécution et des stratégies de l'Union.

Développer la gouvernance multilatérale et s'attaquer aux défis qui se posent à l'échelle planétaire

L'Union européenne a continué de défendre ardemment les institutions multilatérales dans le but de protéger l'intérêt commun et de contribuer à la paix et à la prospérité dans le monde.

Promotion de la gouvernance multilatérale

L'UE au sein des Nations unies

Reconnaissant que les problèmes mondiaux appellent des solutions mondiales, l'UE a maintenu son soutien sans équivoque au multilatéralisme, réaffirmé dans le traité de Lisbonne. Le renforcement des Nations unies est demeuré un élément clé de l'action extérieure de l'UE. Pour la 65e session de l'Assemblée générale des Nations unies (AGNU), l'UE a fixé comme priorités les questions de la paix et de la sécurité dans le monde, l'environnement et le développement durable, les droits de l'homme et la réforme du système des Nations unies. Depuis le début de 2010, l'UE cherchait à obtenir une résolution de l'AGNU sur la participation de l'UE aux travaux de l'ONU, en vue de mettre en œuvre la représentation extérieure de l'UE aux Nations unies prévue par le traité de Lisbonne, tout en préservant le statut d'observateur de l'UE. Finalement, le 3 mai 2011, l'AGNU a adopté la résolution historique 65/276 proposée, par 180 votes pour et seulement 2 abstentions, qui fixe les modalités de participation des représentants de l'Union européenne (le président du Conseil européen, la haute représentante, la Commission européenne et les délégations de l'UE) au sein de l'Assemblée générale, de ses comités et groupes de travail et lors des réunions et conférences internationales de l'ONU.

UNE SEULE VOIX AUX NATIONS UNIES
Le 22 septembre, pour la toute première fois, le président du Conseil européen s'est adressé en sa qualité à la 66e Assemblée générale des Nations unies.

© Union européenne

Un moment historique: le président du Conseil européen, Herman Van Rompuy, s'adresse à l'Assemblée générale des Nations unies — l'Union parle au monde d'une seule voix.

L'UE a joué un rôle significatif dans les principales enceintes internationales compétentes pour les droits de l'homme. Tout au long de l'année, elle s'est attelée à défendre le rôle du haut-commissaire des Nations unies aux droits de l'homme et à renforcer le mandat du Conseil des droits de l'homme afin qu'il puisse traiter les questions relatives aux violations flagrantes et systématiques des droits de l'homme. C'est ainsi que l'UE a demandé la tenue de sessions extraordinaires du Conseil des droits de l'homme sur la situation en Syrie et en Libye et a assuré le succès d'une résolution sur la situation des droits de l'homme en Biélorussie. Lors de la 65e session de l'AGNU, l'UE a permis l'adoption d'une nouvelle résolution transrégionale concernant un moratoire sur l'application de la peine de mort, qui a recueilli un soutien encore plus grand que les résolutions phares des Nations unies à ce sujet adoptées en 2007 et en 2008. Au sein de la même instance, l'UE a défendu des résolutions sur la situation des droits de l'homme en Birmanie/Myanmar et en Corée du Nord, respectivement.

En ce qui concerne la consolidation de la paix et de la sécurité dans le cadre des Nations unies, la mise en œuvre du concept de «responsabilité de protéger», approuvé lors du sommet mondial de 2005, est restée une priorité majeure pour l'UE. Celle-ci a maintenu ses efforts pour promouvoir la mise en œuvre de ce concept au sein de l'ONU et a également poursuivi les discussions sur son application au niveau des instruments et des politiques de l'UE et de ses États membres, ainsi que sur le rôle des organisations régionales.

Sous l'impulsion de l'UE, les Nations unies ont pris des mesures décisives pour consolider le concept de «protection des civils» et le rendre opérationnel. L'inclusion de ce concept dans les mandats d'opérations en faveur de la paix est allée de pair avec un renforcement de la protection sur le terrain, qui a bénéficié de l'appui crucial de l'UE et de sa diplomatie volontariste. L'UE a joué un rôle déterminant en favorisant l'engagement renouvelé et la revitalisation de la Commission de consolidation de la paix. Elle a défendu avec fermeté la mise en œuvre décisive des recommandations formulées à l'issue du réexamen de l'architecture de consolidation de la paix des Nations unies réalisé en 2010, et l'amélioration de l'efficacité de la Commission de consolidation de la paix s'est fait sentir rapidement.

L'UE a aussi intensifié les efforts communs pour aboutir à des résolutions humanitaires fermes et de principe au sein de l'Assemblée générale, notamment sur la sécurité et la sûreté des travailleurs humanitaires.

L'UE dans les autres enceintes internationales

L'UE a poursuivi sa coopération avec le Conseil de l'Europe, conformément au mémorandum d'accord signé en 2007, notamment en ce qui concerne la politique européenne de voisinage, les Balkans occidentaux et l'Asie centrale. Les événements récemment survenus dans les pays du sud de la Méditerranée et l'adoption par le Conseil de l'Europe, en mai 2011, de sa politique de voisinage ont ouvert de nouvelles perspectives de coopération importantes entre les deux organisations dans les domaines de la démocratie, de l'État de droit et des droits de l'homme en liaison avec le voisinage méridional.

Sommet du G8 à Deauville

En mai, un important sommet du G8 [7] s'est déroulé à Deauville et a abouti à des conclusions lourdes de conséquences.

© Konstantin Zavrazhin/Getty Images

Le président de la Commission, José Manuel Barroso, le président français, Nicolas Sarkozy, le président américain, Barack Obama, et le Premier ministre japonais, Naoto Kan, dans les rues de Deauville lors du sommet du G8 qui s'y est tenu en mai.

À la lumière des derniers événements survenus au Proche-Orient et en Afrique du Nord, ainsi qu'en Afrique subsaharienne, les dirigeants du G8 se sont engagés collectivement pour la première fois, dans le cadre du partenariat de Deauville, à soutenir la réforme démocratique dans le monde entier et à répondre aux aspirations des peuples à la liberté, notamment à la liberté de religion, et à la participation des citoyens, particulièrement des femmes et des jeunes. Ils ont par ailleurs relancé un partenariat solide avec l'Afrique, en s'appuyant sur des engagements pris il y a plus de dix ans.

Pour accélérer la relance au niveau mondial, le G8 a décidé de donner la priorité aux politiques favorisant la croissance, telles que la recherche, l'éducation et l'innovation. Il a réaffirmé sa volonté de lutter contre le protectionnisme et de faire progresser les négociations sur le commerce mondial d'une manière qui puisse être plus particulièrement favorable aux pays les moins avancés. Les nouvelles possibilités offertes par l'internet et leur importance ont été abordées. Il a été souligné que la promotion d'une croissance verte était déterminante pour la création d'emplois, le développement durable et la lutte contre le réchauffement climatique. Les dirigeants ont également marqué leur détermination à tirer des enseignements de l'accident nucléaire survenu au Japon, notamment en ce qui concerne la nécessité de promouvoir les niveaux de sécurité les plus élevés, conformément aux principes de la convention sur la sûreté nucléaire.

Sommet du G20 à Cannes

Le sommet du G20 ([8]) de novembre a été dominé par la crise de la dette souveraine dans la zone euro. De manière significative, l'Union européenne a reçu, de la part du G20, un message de soutien fort approuvant les conclusions du sommet sur l'euro du 26 octobre. Le G20 a appelé à une mise en œuvre rapide des actions décidées. Au terme de délibérations tenues lors du sommet, l'Italie a accepté que le Fonds monétaire international (FMI) assure un suivi régulier de ses progrès dans la mise en œuvre de réformes économiques structurelles.

Le rôle clé du FMI en tant qu'institution centrale chargée de la gouvernance mondiale et de la prévention et de la résolution des crises au XXIe siècle a été réaffirmé. Les dirigeants présents au G20 se sont entendus pour accroître les ressources du FMI s'il en était besoin au bénéfice de l'ensemble des membres et pour étoffer la gamme des instruments de prêt afin de fournir des liquidités à court terme de manière plus souple aux pays dotés de fondamentaux solides en cas de choc systémique. Le G20 a également souligné l'importance de renforcer encore la surveillance du FMI.

Un accord a aussi été trouvé sur un plan d'action pour la croissance et l'emploi, dans le cadre duquel tous les participants au G20 ont présenté des mesures coordonnées pour renforcer et rééquilibrer la croissance mondiale et l'emploi. La dimension sociale et l'emploi restent primordiaux.

En outre, les dirigeants se sont fermement engagés à poursuivre la mise en œuvre de la réforme des marchés financiers et le renforcement de la régulation financière. À titre d'exemple, un accord a été conclu sur un train complet de mesures destinées à remédier au problème des établissements «trop grands pour faire faillite», notamment la publication d'une première liste de 29 établissements financiers d'importance systémique à l'échelle mondiale qui se verront appliquer des exigences spécifiques accrues d'ici à la fin de 2012.

Lutte contre l'insécurité alimentaire

La Commission a lancé, avec l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), le Programme alimentaire mondial (PAM) et le Fonds international de développement agricole (FIDA), un nouveau cadre stratégique de coopération pour combattre l'insécurité alimentaire et la malnutrition à l'échelle mondiale. Avec la mise en commun des forces de ces institutions, la communauté internationale sera mieux équipée pour améliorer la sécurité alimentaire et nutritionnelle sur le terrain, à court comme à long terme.

À l'heure actuelle, environ 925 millions de personnes dans le monde souffrent de sous-alimentation. Les pauvres sont particulièrement vulnérables aux crises, aux effets néfastes du changement climatique et à la hausse des prix alimentaires. Au cours de l'année écoulée, la hausse des prix alimentaires a fait basculer plus de 40 millions de personnes dans l'extrême pauvreté. L'aide humanitaire alimentaire est le plus grand secteur d'aide du budget de l'aide humanitaire de l'UE et a représenté un montant de plus de 1,1 milliard d'euros entre 2007 et 2010.

© Union européenne/Stefano Perugini

Dépistage de la malnutrition chez les jeunes enfants dans la région de Lubombo (Swaziland).

Changement climatique et énergie

© Union européenne

La commissaire à l'action pour le climat, Connie Hedegaard, lors de la conférence sur le changement climatique 2011 à Durban.

L'UE a œuvré au sein de diverses instances pour réaliser de nouveaux progrès au cours de l'année vers son objectif, qui est de conclure un accord mondial ambitieux, complet et juridiquement contraignant sur le changement climatique. Elle a porté tous ses efforts sur l'obtention de résultats solides lors de la conférence annuelle des Nations unies sur le climat, qui s'est tenue à Durban (Afrique du Sud), du 28 novembre au 11 décembre.

À l'issue de négociations difficiles, une série de décisions ont été prises à Durban, qui représentent une véritable avancée pour la politique internationale en matière de climat et un succès de taille pour la diplomatie de l'UE dans ce domaine. Parmi les principaux résultats, il a notamment été décidé:

- d'entamer des négociations sur un nouveau cadre juridique au niveau de l'ONU permettant une action sur le climat plus ambitieuse — sous la forme d'un protocole, d'un autre instrument juridique ou d'une solution acceptée ayant force juridique — qui couvrira tous les pays, tant développés qu'en développement. Ces négociations débuteront au premier semestre de 2012, et le nouveau cadre juridique sera adopté en 2015 et mis en œuvre à partir de 2020. Par une mobilisation efficace au cours de la conférence, l'UE est parvenue à convaincre les pays en développement les plus vulnérables au changement climatique, à savoir les pays les moins avancés, les petits États insulaires et les pays africains, de négocier une «feuille de route»;

- de lancer un plan de travail pour recenser les options qui permettraient de combler l'important «écart d'ambition» entre les promesses de réduction des émissions de gaz à effet de serre formulées par les différents pays pour 2020 et l'objectif visé, qui est de limiter le réchauffement de la planète à moins de 2 °C, ou à moins de 1,5 °C par rapport à la température au cours de l'ère préindustrielle. Ce plan de travail était une initiative conjointe de l'UE et de l'Alliance des petits États insulaires (AOSIS);

- que la seconde période d'engagement du protocole de Kyoto débuterait le 1er janvier 2013 et courrait jusqu'en 2017 ou en 2020. La date de fin et les objectifs de réduction des émissions des pays développés participants seront fixés lors de la conférence des Nations unies sur le climat, qui se tiendra à la fin de 2012 au Qatar. Certaines nouvelles règles améliorant l'intégrité environnementale du protocole ont été approuvées, et un processus a été lancé pour en arrêter d'autres au Qatar. L'UE a indiqué qu'elle participerait à la seconde période d'engagement, les conditions clés qu'elle posait pour ce faire — acceptation du lancement de négociations sur un régime juridique mondial et renforcement de l'intégrité environnementale du protocole — étant remplies;

- de mettre en place un nouveau mécanisme fondé sur le marché afin de renforcer le rapport coût/efficacité des actions visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre;

- de rendre opérationnels le nouveau Fonds vert pour le climat destiné aux pays en développement et les organes et mécanismes établis lors de la conférence de Cancún de 2010 sur le climat pour couvrir l'adaptation au changement climatique ainsi que la coopération et les transferts de technologie.

L'UE a œuvré activement en faveur de l'adoption à l'échelle mondiale d'un indice nominal de rendement énergétique (EEDI) au sein de l'Organisation maritime internationale (OMI). Cet indice, finalement adopté en juillet 2011, constitue une mesure importante pour améliorer l'efficacité énergétique des navires neufs à partir de 2015 et limiter les émissions de CO_2 produites par le secteur du transport maritime. Toutefois, compte tenu de la croissance prévue du commerce mondial et des besoins qui en découlent en termes de transport maritime, d'autres mesures devront être envisagées, et l'UE joue un rôle primordial pour faire progresser les débats aussi bien au sein de l'OMI que dans le contexte de la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques (CCNUCC).

Entre-temps, les populations les plus vulnérables et les plus pauvres subissent déjà dans le monde entier les effets du changement climatique: les températures augmentent, les phénomènes météorologiques extrêmes deviennent plus fréquents et l'eau et la nourriture se raréfient.

Le changement climatique ne constitue donc pas uniquement un problème environnemental. Il représente également un problème de développement qui écrase de son poids les pays en développement les plus pauvres et constitue une menace pour la réalisation des objectifs du millénaire pour le développement. Il risque de réduire à néant des années d'efforts en matière de développement, parfois en quelques secondes lorsque des catastrophes induites par le changement climatique submergent des populations vulnérables et non préparées.

Avec l'aide de l'Alliance mondiale pour la lutte contre le changement climatique (AMCC), les pays partenaires mettent en œuvre des programmes d'adaptation au changement climatique sur le terrain, en intégrant celui-ci dans les stratégies nationales et sectorielles, en réduisant la déforestation et les risques de catastrophes et en favorisant une agriculture capable de s'adapter et une énergie propre. Par l'intermédiaire de l'AMCC, l'UE joue un rôle moteur dans le mouvement en faveur d'un développement à faible émission de CO_2 et résilient au changement climatique.

Entre 2008 et 2011, l'AMCC a apporté une aide de plus de 200 millions d'euros à plus de 30 programmes nationaux et régionaux menés dans les Caraïbes, en Afrique, en Asie et dans le Pacifique.

Le changement climatique devient aussi le principal défi humanitaire de ce siècle. Chaque année, des milliers de personnes meurent et des millions perdent leurs moyens de subsistance en raison de catastrophes causées par les aléas naturels. Dans le cadre de son action humanitaire, l'UE consacre de plus en plus de ressources financières à la réduction des risques de catastrophe. Entre 2008 et 2011, plus de 210 millions d'euros prélevés sur son budget humanitaire ont été employés pour soutenir des programmes de proximité visant à réduire le risque de catastrophe dans les pays en développement les plus vulnérables.

Sûreté nucléaire

En avril, la Commission s'est s'engagée à consacrer 110 millions d'euros à l'achèvement des travaux de sécurisation du site de Tchernobyl. Cette année marquait le 25e anniversaire de l'accident survenu dans cette centrale nucléaire. Au total, la Commission européenne a consacré environ 470 millions d'euros à la réalisation de projets concernant Tchernobyl ou en liaison avec cet accident pour améliorer la sûreté nucléaire et gérer l'héritage légué par la catastrophe, par exemple au moyen de programmes visant à aider la population locale et à fournir aux familles touchées l'accès à des soins de santé de qualité. Il n'en demeure pas moins que 740 millions d'euros supplémentaires doivent encore être apportés par la communauté internationale pour mener à bien d'ici à 2015 les grands projets entrepris sur le site.

Depuis 2007, la Commission a étendu aux pays tiers ses actions d'assistance et de coopération en matière de sûreté nucléaire, dans le cadre de l'instrument relatif à la coopération en matière de sûreté nucléaire (ICSN), qui bénéfice d'un budget de 524 millions d'euros. Une large partie du budget des deux programmes a été allouée à des projets concernant Tchernobyl.

Stabilisation du mur ouest du sarcophage de Tchernobyl — mission de sûreté nucléaire de l'Union, mars 2011.

© Union européenne

Promouvoir la paix, la sécurité et les droits de l'homme dans le monde

Dans un monde en évolution rapide et toujours plus interconnecté, où des crises et des défis pour la sécurité de plus en plus complexes continuent de se faire jour, y compris dans le voisinage immédiat, on attend de plus en plus de l'UE qu'elle assume un rôle plus efficace, cohérent et stratégique sur la scène internationale.

La stratégie européenne de sécurité: un cadre stratégique

À la suite de la création du Service européen pour l'action extérieure en janvier 2011, l'UE a continué de renforcer son cadre stratégique relatif à la paix et à la sécurité. Dans ses conclusions du 20 juin 2011 sur la prévention des conflits ([9]), le Conseil de l'UE a notamment appelé à un renforcement du lien entre les dispositifs d'alerte rapide et la prise de mesures immédiates. En outre, dans ses conclusions du 18 juillet 2011 sur la diplomatie en matière de climat menée par l'UE ([10]), le Conseil a reconnu que le changement climatique représentait un défi planétaire en matière d'environnement et de développement, qui avait d'importantes répercussions sur la sécurité et pouvait exacerber la fragilité et l'instabilité, car il agit comme un «multiplicateur de menace». L'UE a par ailleurs reconnu la nécessité de faire avancer le débat mené au niveau mondial sur le changement climatique et la sécurité internationale et s'est félicitée de l'attention accrue accordée par le Conseil de sécurité des Nations unies aux aspects du changement climatique liés à la sécurité.

L'UE investit actuellement dans le renforcement de son dialogue et de sa capacité de médiation en tant qu'instrument efficace et rentable pouvant être utilisé par différents acteurs de l'UE, notamment les représentants spéciaux de l'Union européenne (RSUE), les missions PSDC et les délégations, à différentes phases d'un conflit. Plus particulièrement, au Kosovo ([11]), l'UE a facilité un processus de dialogue entre les parties. Parmi les autres exemples récents de situations où l'UE a participé, en coopération étroite avec les Nations unies et des organisations régionales, au dialogue et à la médiation, citons les pourparlers de Genève concernant la Géorgie et la fourniture par l'UE d'experts et d'un soutien financier au groupe de mise en œuvre de haut niveau de l'Union africaine sur le Soudan.

La politique de sécurité et de défense commune de l'UE

Avec l'entrée en vigueur du traité de Lisbonne, qui offre de nouvelles possibilités, la politique de sécurité et de défense commune (PSDC) reste un élément essentiel parmi les instruments dont l'UE dispose, au même titre que les instruments politiques, diplomatiques, de développement, humanitaires, commerciaux et économiques. Les missions et les opérations de la PSDC ont considérablement aidé à promouvoir la paix, la stabilité et l'État de droit, contribuant à reconstruire les États fragiles, à accompagner la transition vers la démocratie et à surmonter la faible gouvernance.

L'UE n'aspire pas seulement à enrayer les conflits, elle veut également remédier à leurs causes sous-jacentes. Les missions civiles et les opérations militaires relevant de la PSDC ont des objectifs aussi différents que la consolidation de la paix à Aceh après le passage du tsunami ou la protection des réfugiés au Tchad, en passant par une contribution à la stabilité en Géorgie et dans la région environnante ou la lutte contre les actes de piraterie au large des côtes de la Somalie. Avec le déploiement de trois opérations militaires et de neuf missions civiles au titre de la PSDC, l'aide de l'UE est de plus en plus sollicitée.

APERÇU DES MISSIONS ET OPÉRATIONS DE L'UNION EUROPÉENNE EN 2011 (NOVEMBRE 2011)

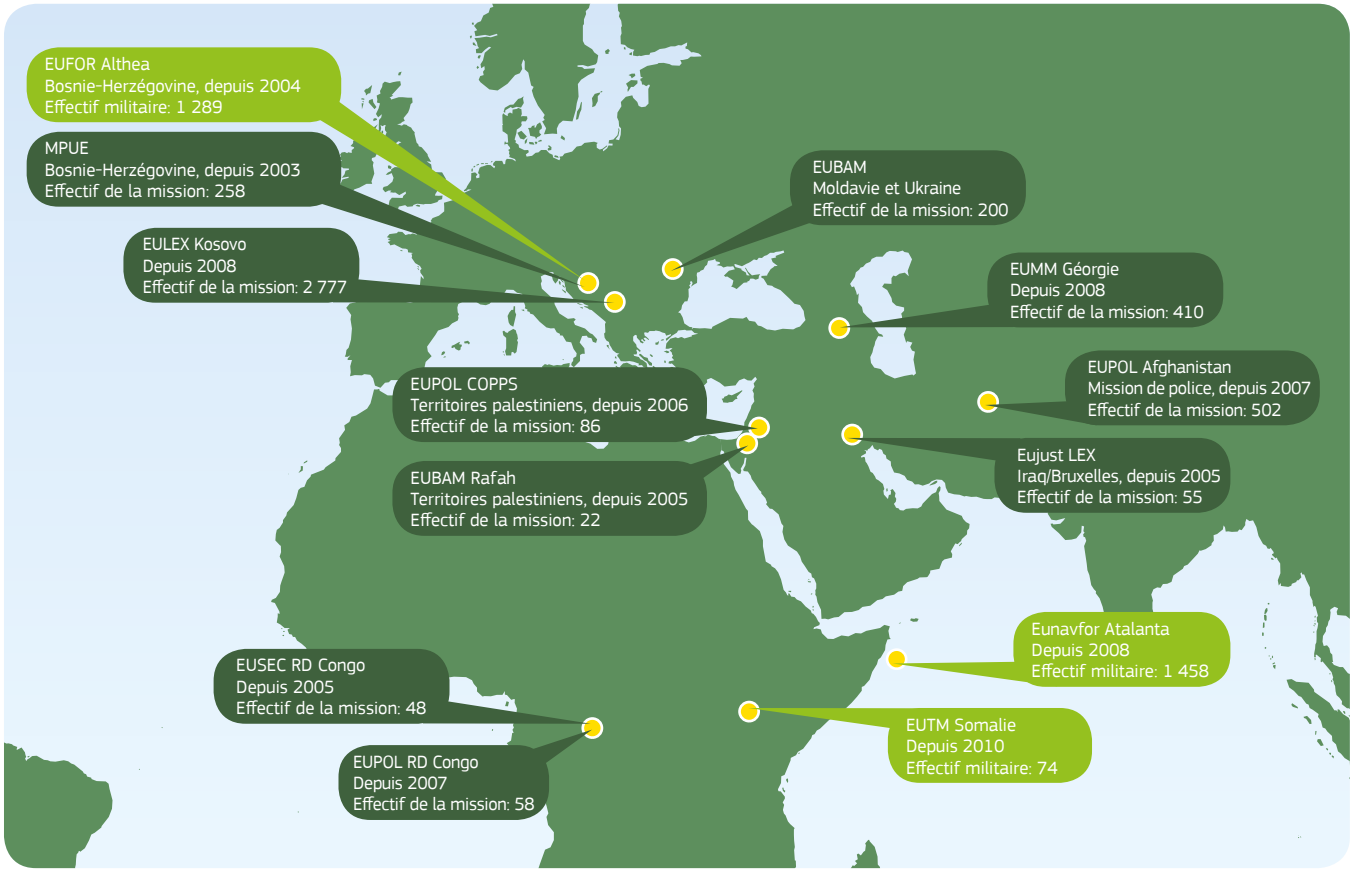

Contribution à la paix et à la sécurité

Dans les Balkans occidentaux — Kosovo

La mission «État de droit» menée par l'Union européenne au Kosovo (EULEX Kosovo) est la plus importante mission civile jamais déployée au titre de la politique commune de l'UE en matière de sécurité et de défense. Cette mission déploie, sur l'ensemble du territoire du Kosovo, environ 1 650 fonctionnaires de police, juges, procureurs et fonctionnaires des douanes internationaux, et environ 1 250 personnes recrutées localement.

Les effectifs tiennent compte du personnel international et local

Missions civiles

Opérations militaires

Source: Conseil de l'Union européenne.

En Afrique

Somalie — Opération Eunavfor Atalanta

Lancée en décembre 2008, l'opération Eunavfor Atalanta, qui est la première opération maritime de l'UE, joue un rôle prépondérant dans les efforts internationaux de lutte contre les actes de piraterie au large de la Somalie.

Opération Atalante — les forces marines observent, contrôlent et appréhendent les pêcheurs suspects au large des côtes somaliennes.

© Daniel Rosenthal/laif/Reporters

DES ROUTES PLUS SÛRES AU LARGE DE LA SOMALIE

Depuis le lancement de l'opération, Eunavfor a escorté avec succès plus de 106 navires du Programme alimentaire mondial, et, à ce jour, plus de 508 000 tonnes de nourriture ont été acheminées, assurant le ravitaillement quotidien de plus de 1,3 million de personnes. En outre, Eunavfor a également assuré la protection de 102 navires transportant des cargaisons de l'Amisom, essentielles pour le succès des opérations menées en Somalie.

Eunavfor assure une protection vitale aux navires du Programme alimentaire mondial acheminant l'aide alimentaire destinée aux populations vulnérables de Somalie, ainsi qu'aux navires de la mission de l'Union africaine en Somalie (Amisom).

République démocratique du Congo

Le rétablissement de la gouvernance, en général, et la réforme du secteur de la défense, en particulier, sont restés des points cruciaux pour créer les conditions d'une stabilité durable en République démocratique du Congo. La mission EUSEC RD Congo a poursuivi son action en fournissant conseils et assistance pour la réforme du secteur de la sécurité, avec pour objectif de contribuer aux efforts déployés en République démocratique du Congo afin de restructurer et de réformer son armée. La mission de police EUPOL RD Congo continue, quant à elle, de soutenir les efforts de réforme de la police nationale de la République démocratique du Congo.

Au Proche-Orient — Territoires palestiniens

La mission de police de l'Union européenne pour les territoires palestiniens (EUPOL COPPS) a poursuivi en 2011 ses actions visant à aider la police civile palestinienne à mettre en place des dispositifs de police durables et efficaces. Elle s'inscrit dans le cadre des efforts plus larges que l'UE déploie en faveur d'une paix globale avec Israël et d'une solution fondée sur la coexistence de deux États. La mission aide l'Autorité palestinienne à établir les institutions du futur État palestinien dans les domaines de la police et de la justice pénale. Le soutien de l'UE vise à accroître la sûreté et la sécurité de la population palestinienne et à contribuer à la mise en œuvre du programme de l'Autorité palestinienne en matière de renforcement de l'État de droit sur le plan intérieur. EUPOL COPPS défend la «primauté de la police civile», ce qui veut dire que la police civile devrait être par excellence l'organisation chargée du maintien de l'ordre et que le contrôle civil des forces de sécurité devrait être garanti. L'objectif est de transformer la police civile palestinienne en une force de sécurité compétente au bénéfice du futur État palestinien, sur la base des principes d'une police démocratique, de neutralité et de service à la collectivité.

Le président du Parlement européen, Jerzy Buzek, visite le chantier d'une école à Gaza.

© Union européenne

EUPOL COPPS soutient également la mise en place d'un secteur de la justice pénale qui soit stable et qui respecte les normes internationales en matière de droits de l'homme. La mission a pour objectif d'aider l'Autorité palestinienne à mettre en place et à consolider le système de justice pénale, à développer les capacités professionnelles au sein des institutions judiciaires, à adopter une législation moderne et à faciliter d'autres activités pour qu'elles donnent de meilleurs résultats. Le nombre de conseillers internationaux de la mission a été porté à 70.

En Asie

Afghanistan

La mission de police de l'Union européenne en Afghanistan (EUPOL Afghanistan) a pour objectif d'aider le gouvernement afghan à mettre en place une police civile fondée sur l'État de droit. Cette mission compte environ 330 experts en matière de police, d'État de droit et d'administration civile déployés à Kaboul et dans neuf provinces.

Iran

Appliquant les résolutions des Nations unies visant à restreindre les ambitions nucléaires de l'Iran, l'UE a adapté ses sanctions contre ce pays tout au long de l'année 2011 et a ajouté de nouvelles entités et personnes à ses listes de sanctions dès lors qu'un lien pouvait être établi entre elles et le programme nucléaire iranien ou le programme iranien de missiles balistiques. Par ailleurs, la haute représentante/vice-présidente a poursuivi ses efforts au nom du groupe «E3+3» réunissant l'Allemagne, la Chine, les États-Unis, la France, le Royaume-Uni et la Russie pour engager l'Iran dans des discussions en vue de parvenir à une solution à long terme globale, négociée et rétablissant la confiance internationale à l'égard du caractère exclusivement pacifique du programme nucléaire de l'Iran.

En réaction à la dégradation de la situation des droits de l'homme en Iran, l'UE a adopté, en avril 2011, des mesures restrictives consistant en un gel des avoirs et une interdiction de visa à l'encontre de 32 Iraniens nommément désignés responsables de graves violations des droits de l'homme. Cette liste a été modifiée en septembre, portant à 61 le nombre de personnes désignées. Simultanément, l'UE a fait savoir à l'Iran que sa porte restait ouverte à des contacts en matière de droits de l'homme.

Missions d'observation électorale

Les élections sont une étape cruciale dans les changements démocratiques et le respect des droits des citoyens. Les missions d'observation électorale de l'Union européenne constituent un outil précieux pour la promotion de la démocratie et sont déployées à travers le monde dans le cadre de l'instrument européen pour la démocratie et les droits de l'homme. En 2011, l'UE a ainsi mené 10 missions d'observation électorale dans les pays suivants: Soudan du Sud, Niger, Ouganda, Tchad, Nigeria, Pérou, Zambie, Tunisie, Nicaragua et République démocratique du Congo.

© Union européenne

En l'absence d'encre, une marque est apposée sur les électeurs enregistrés.

Une politique commerciale ambitieuse en faveur de la croissance et de l'emploi en Europe

Le commerce est le moteur de la croissance, de l'emploi et de la prospérité dans la région. Le commerce dans l'UE se chiffre actuellement à quelque 3500 milliards d'euros par an, et la politique commerciale, au cours des cinq prochaines années, a l'ambition de faire progresser l'économie de l'Union de 150 milliards d'euros. Dans un contexte économique mondial où de nombreux défis se posent, il est d'autant plus important de mener une politique ouverte en matière de commerce et d'investissement. En 2010, les performances commerciales de l'UE ont été à l'origine d'environ un quart de la croissance économique de l'Union. Étant donné que, d'ici à 2015, 90% de la croissance économique mondiale future devrait être générée à l'extérieur de l'Europe, l'importance du commerce pour la croissance et l'emploi dans l'UE ne pourra qu'augmenter.

Accord de libre-échange UE-Corée du Sud

L'accord de libre-échange entre l'UE et la Corée du Sud est entré en vigueur à compter du 1er juillet 2011. Il s'agit de l'accord commercial le plus important que l'UE ait conclu à ce jour et du premier qu'elle ait signé avec un pays d'Asie. Cet accord devrait, selon les estimations, créer de nouveaux débouchés commerciaux pour les entreprises de l'UE, représentant aux alentours de 19 milliards d'euros. Sur le moyen à long terme, il devrait entraîner un doublement du commerce bilatéral.

© Union européenne

Le commissaire au commerce, Karel De Gucht (à gauche), et le Premier ministre sud-coréen, Kim Hwang-sik (à droite), discutent du nouvel accord de libre-échange.

Accord d'association UE-Amérique centrale et accords commerciaux UE-Colombie et UE-Pérou

La Commission a achevé, en 2010, les négociations relatives à un accord d'association avec l'Amérique centrale et à des accords commerciaux avec la Colombie et le Pérou, et a proposé au Conseil d'adopter une décision relative à la signature et à la conclusion finale de ces accords. Une fois qu'ils auront été pleinement mis en œuvre, ces accords permettront à l'ensemble des parties d'économiser près de 800 millions d'euros chaque année rien qu'en droits de douane.

Relations commerciales avec les pays de la Méditerranée du Sud

À la suite des événements du printemps arabe, l'UE a suspendu ses négociations commerciales avec la Libye au début de 2011, mais ailleurs elle a tiré pleinement parti du commerce et des investissements pour soutenir la transformation démocratique de ses voisins de la Méditerranée du Sud. L'UE a décidé d'ouvrir des négociations en vue de la conclusion d'accords de libre-échange approfondis et étendus avec le Maroc, la Jordanie, l'Égypte et la Tunisie. Ces accords offriraient une réelle possibilité de renforcer l'intégration avec l'Europe pour ces pays engagés dans un processus de réformes économiques et politiques positives.

LES ACCORDS COMMERCIAUX DE L'UE

ACP: groupe des États de l'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique

AELE: Association européenne de libre-échange

ASA: accords de stabilisation et d'association, signés avec les pays des Balkans occidentaux

Accords en vigueur

Négociations achevées

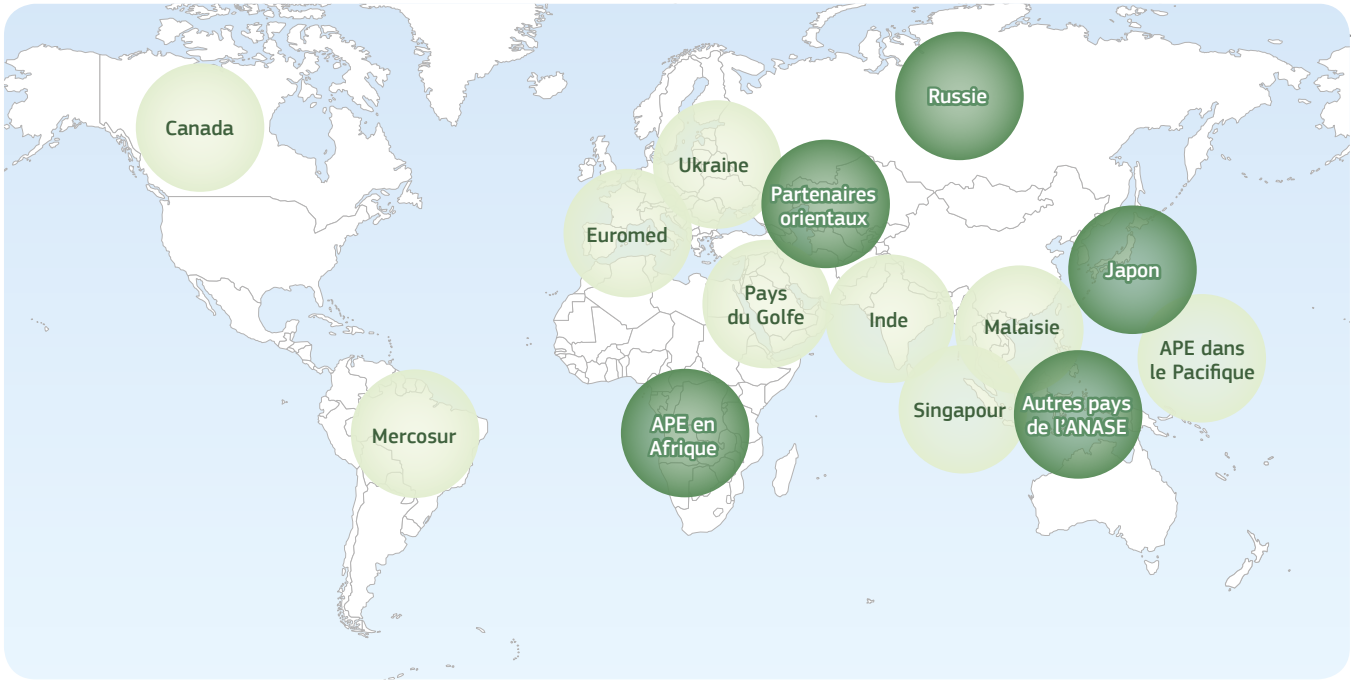

APE: accords de partenariat économique avec les pays ACP

Euromed: négociations à venir sur des accords de libre-échange approfondis et complets

Russie: engagement de négocier un accord de libre-échange, déjà pris dans l'accord de partenariat et de coopération de 1997

Négociations en cours

Envisagées

L'UE a consolidé les progrès réalisés sur un certain nombre de négociations commerciales

L'UE progresse de façon satisfaisante dans les négociations relatives à des accords commerciaux bilatéraux avec plusieurs autres partenaires importants, dont l'Inde, le Canada, la région du Mercosur, Singapour et la Malaisie, et elle est disposée à examiner si les conditions sont réunies pour le coup d'envoi éventuel de négociations commerciales avec d'autres pays, dont le Japon et d'autres partenaires de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ANASE) et d'Europe orientale. À la fin de décembre, l'UE et l'Ukraine ont achevé la négociation technique de l'accord de libre-échange approfondi et complet qui fera partie du futur accord d'association qui les liera. Le paraphe et la signature de l'accord dépendront de la situation politique en Ukraine.

Obtenir les conditions propices au commerce

En décembre 2011, l'Union européenne et les États membres sont convenus de signer l'accord commercial anticontrefaçon, à la suite de l'achèvement en novembre 2010 des négociations menées par l'UE, les États-Unis, le Japon et huit autres pays développés en vue d'instaurer une règle d'or en matière d'application des droits de propriété intellectuelle. En ce qui concerne l'UE, cet accord devrait entrer en vigueur après ratification par le Parlement européen et par les parlements nationaux.

L'adhésion du Monténégro, de la Russie et du Samoa à l'OMC a été approuvée lors de la 8e conférence ministérielle de l'Organisation, qui s'est tenue en décembre, confirmant ainsi le rôle central joué par le système commercial multilatéral dans le commerce mondial. Ces adhésions ont fait suite à celle du Vanuatu, intervenue plus tôt dans l'année; au total, l'OMC compte donc désormais 157 membres.

Commerce et investissements en faveur du développement

En 2011, la Commission a proposé une révision du régime commercial préférentiel qu'elle offre aux pays en développement pour les aider à s'intégrer dans le système commercial mondial. Cette réforme du système de préférences généralisées (SPG) ([12]) est axée sur les pays qui ont les besoins les plus pressants, renforce les incitations en faveur du respect des droits fondamentaux de l'homme et des travailleurs ainsi que des normes environnementales et de bonne gouvernance (au moyen du dispositif SPG+ du système) et accroît la prévisibilité pour les opérateurs économiques. Cette proposition se trouve actuellement devant le Parlement européen et le Conseil et devrait être adoptée avant le 1er janvier 2014.

La Commission a également proposé de modifier les règles actuelles qui accordent aux produits originaires de certains pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (ACP) un accès en franchise de droits et sans contingents au marché de l'UE. Dans le cadre de cette proposition, les pays concernés continueront de bénéficier des avantages conférés par les accords de partenariat économique intérimaires conclus en 2007 s'ils progressent vers la ratification de leurs accords intérimaires, qui devrait intervenir au plus tard le 1er janvier 2014. Enfin, l'UE a décidé de façon autonome d'étendre aux pays des Balkans occidentaux certaines préférences commerciales spécifiques qui existent actuellement.

Élargissement

Le processus d'élargissement, par lequel la Communauté initiale à six États membres est devenue l'actuelle Union européenne à 27 États membres, a été largement bénéfique à l'Europe et à ses citoyens, notamment en offrant une sécurité accrue et une plus grande prospérité à l'Union, et a fourni des incitations à opérer des réformes dans les pays désireux de devenir membres de l'UE.

Les réformes se sont poursuivies, bien qu'à un rythme inégal, dans tous les pays visés par l'élargissement. Elles ont concerné la démocratie et les droits de l'homme, les réformes économiques et l'alignement de la législation nationale sur les normes et sur la réglementation de l'UE. Des défis doivent encore être relevés, notamment en ce qui concerne la bonne gouvernance, l'État de droit et la liberté d'expression, ainsi que la coopération régionale et la réconciliation. La Commission poursuit ses efforts pour promouvoir l'État de droit, le respect des droits fondamentaux et l'efficacité des systèmes judiciaires des pays candidats.

PAYS CANDIDATS ET CANDIDATS POTENTIELS

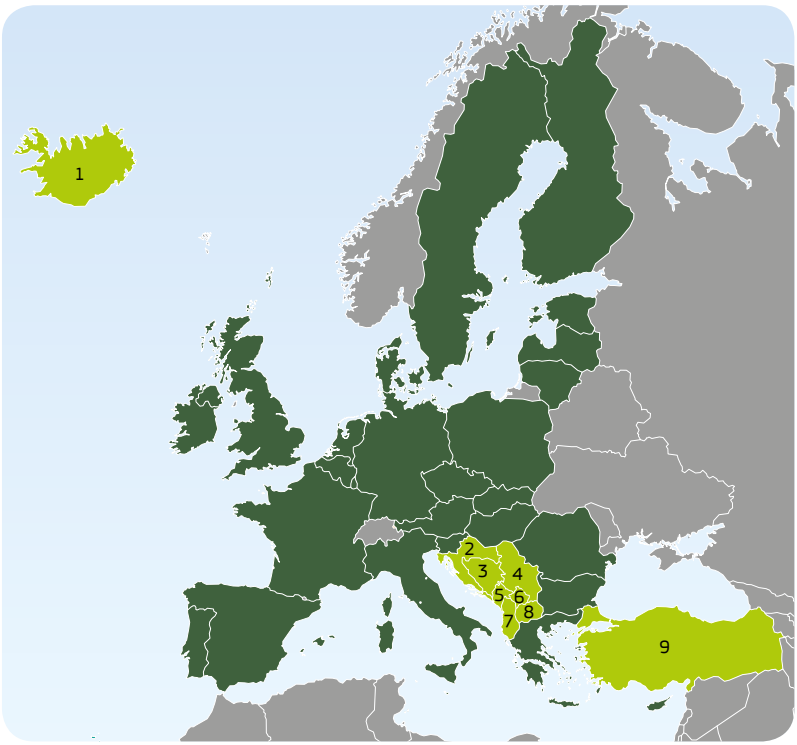

1. Islande
2. Croatie
3. Bosnie-Herzégovine
4. Serbie
5. Monténégro
6. Kosovo
7. Albanie
8. Ancienne République yougoslave de Macédoine
9. Turquie

Source: Commission européenne.

Croatie

LA CROATIE EN MARCHE VERS L'ADHÉSION À L'UE

En octobre 2011, la Commission a rendu un avis favorable concernant l'adhésion de la Croatie à l'Union. Le Parlement européen a donné son approbation le 1er décembre. Sous réserve de la ratification du traité d'adhésion signé le 9 décembre, la Croatie deviendra, le 1er juillet 2013, le 28e État membre de l'UE.

Après que la Croatie eut répondu aux critères de clôture restants relatifs aux réformes du pouvoir judiciaire, aux droits fondamentaux et à la politique de concurrence, la Commission a recommandé de clore les négociations d'adhésion avec ce pays. À la suite de l'accord unanime des États membres, les négociations ont été closes le 30 juin 2011, dans le cadre d'une conférence d'adhésion.

La Commission continuera de suivre de près le respect, par la Croatie, de tous les engagements contractés et la poursuite des préparatifs devant permettre à ce pays d'assumer lors de son adhésion les responsabilités découlant de celle-ci.

© Marianna Sulic/Getty Images

Le pont Franjo Tuđman à Dubrovnik (Croatie).

Islande

Les négociations d'adhésion avec l'Islande se déroulent de façon satisfaisante, 11 chapitres ayant été ouverts et 8 provisoirement clos lors des conférences intergouvernementales de juin, d'octobre et de décembre. L'examen analytique de la législation nationale pour apprécier sa compatibilité avec la législation de l'UE a été achevé en juin et a confirmé que les négociations seraient délicates en ce qui concerne les chapitres suivants: pêche, agriculture et développement rural, sécurité alimentaire, environnement, services financiers, fiscalité, contrôle financier et union douanière.

Turquie

Au stade actuel des négociations d'adhésion (aucun nouveau chapitre n'a pu être ouvert en 2011), la Turquie doit intensifier ses efforts, notamment pour s'acquitter de son obligation d'appliquer intégralement et de manière non discriminatoire le protocole additionnel à l'accord d'association à l'ensemble des États membres de l'UE, y compris Chypre. En décembre, le Conseil a pris acte avec satisfaction de la proposition de la Commission concernant la définition, dans le cadre du processus d'adhésion, d'un nouveau programme axé sur le développement de relations constructives entre l'UE et la Turquie.

La Turquie a continué de progresser en matière d'alignement sur l'acquis de l'UE dans la plupart des domaines. Le pays doit cependant consentir de nouveaux efforts importants pour garantir les droits fondamentaux, en particulier la liberté d'expression, le nombre de procès engagés contre des journalistes et des écrivains et les restrictions d'accès à l'internet ayant suscité de vives inquiétudes. En ce qui concerne l'est et le sud-est du pays, l'ouverture démocratique amorcée en 2009 n'a pas été poursuivie. Le Conseil européen de décembre s'est déclaré profondément préoccupé par les déclarations de la Turquie et les menaces qu'elle a proférées dans le contexte des tensions affectant ses relations avec Chypre.

Monténégro

Le Conseil européen de décembre s'est félicité de l'évaluation de la Commission ([13]) selon laquelle le Monténégro a répondu avec succès aux 7 priorités clés fixées en 2010 comme conditions préalables à l'ouverture de négociations d'adhésion en juin 2012. Le Conseil européen a également invité la Commission à présenter une proposition de cadre de négociation.

Ancienne République yougoslave de Macédoine

Le Conseil de décembre s'est déclaré disposé à réexaminer la recommandation réitérée de la Commission d'ouvrir des négociations d'adhésion au cours de la prochaine présidence. En dépit de certains progrès observés sur le plan des réformes au cours de l'année passée, des défis de taille qui ont trait, en particulier, à l'indépendance du pouvoir judiciaire, à la réforme de l'administration publique et à la lutte contre la corruption restent à relever. La liberté d'expression reste problématique. Le différend avec la Grèce sur la question du nom du pays n'a toujours pas été réglé; or, il reste essentiel de trouver une solution.

Albanie

L'Albanie n'a effectué que des progrès limités dans le respect des critères politiques fixés pour l'adhésion et doit poursuivre ses efforts afin d'apporter la preuve qu'elle a progressé dans tous les domaines recensés l'année précédente avant que l'octroi du statut de candidat et l'ouverture de négociations d'adhésion puissent être recommandés. Le Conseil de décembre s'est félicité des évolutions positives observées récemment en ce qui concerne la coopération entre le gouvernement et l'opposition, ce qui devrait aider le pays à sortir de l'impasse politique qui avait caractérisé la scène politique albanaise. Le Conseil a également encouragé les autorités albanaises à intensifier les efforts portant sur le programme de réformes, en particulier la mise en œuvre des 12 priorités clés.

Bosnie-Herzégovine

La Bosnie-Herzégovine doit modifier sa Constitution pour la rendre compatible avec la convention européenne des droits de l'homme. Seuls des progrès limités ont été enregistrés sur les plans de la réforme du pouvoir judiciaire et de l'administration publique ainsi que de la lutte contre la corruption. En revanche, la coopération régionale a continué de s'améliorer. Des progrès ont été accomplis en ce qui concerne le respect des conditions encore à remplir pour la fermeture du bureau du haut représentant. L'UE a engagé un dialogue structuré sur la justice dans le cadre du processus de stabilisation et d'association et renforcé son rôle également par la désignation d'un nouveau représentant spécial de l'Union européenne et chef de délégation dans ce pays.

© Union européenne

Le pont Mehmed Paša Sokolović sur la Drina, en Bosnie-Herzégovine.

Serbie

La Serbie a accompli des progrès considérables dans le respect des critères politiques et a également établi une coopération pleinement satisfaisante avec le Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie. Elle a pris une part de plus en plus active aux efforts visant à encourager la réconciliation dans la région. Le dialogue entre Belgrade et Priština a débouché sur plusieurs accords, et une première série de mesures a été prise en vue de leur mise en œuvre. Le pays doit encore réaliser de nouveaux progrès substantiels pour améliorer ses relations avec le Kosovo et appliquer des solutions pragmatiques et durables qui permettront aux populations de la région de connaître de meilleures conditions de vie.

Dans son avis sur la demande d'adhésion de la Serbie soumis en octobre, la Commission a recommandé l'octroi à celle-ci du statut de pays candidat. Le Conseil européen de décembre a chargé le Conseil d'examiner et de confirmer l'implication continue et crédible de la Serbie dans le dialogue entre Belgrade et Priština ainsi que les progrès accomplis dans l'application, de bonne foi, des accords conclus dans le cadre de ce dialogue, qui portent sur une coopération régionale ouverte à tous et sur la coopération avec EULEX et la KFOR, en vue d'accorder au pays le statut de pays candidat en mars 2012. L'ouverture des négociations d'adhésion nécessite l'adoption de mesures pour améliorer de manière visible et durable les relations avec le Kosovo, et le Conseil a invité la Commission à présenter un rapport dès que des progrès suffisants auront été enregistrés dans ce domaine.

Kosovo

Le Kosovo a continué de progresser sur les questions liées à l'intégration européenne. Plusieurs défis de taille restent à relever, en particulier dans les domaines de l'administration publique, du pouvoir judiciaire, de la lutte contre la criminalité organisée et la corruption ainsi que de l'économie. À la suite de progrès observés sur la question de la réadmission et de la réintégration, la Commission a annoncé l'ouverture d'un dialogue sur les visas, démarche que le Conseil de décembre a soutenue, de même que les autres initiatives de la Commission visant à favoriser l'avancée du Kosovo sur la voie de l'adhésion à l'UE, à savoir: l'accomplissement de progrès vers la conclusion d'un accord commercial, l'approbation par les États membres d'un accord-cadre sur les programmes de l'UE, le lancement d'un dialogue structuré sur l'État de droit, la présentation par Priština d'un programme pour le nord bénéficiant du soutien de la Commission et le réexamen par la Commission de sa communication de 2009 sur le Kosovo. Un nouveau mandat pour le représentant spécial de l'Union européenne au Kosovo a été arrêté.

Coopération régionale en Europe du Sud-Est

Des progrès sensibles ont été observés en matière de coopération régionale en Europe du Sud-Est, et des mesures ont été prises, qui ont contribué à la réconciliation dans la région. La coopération dans des secteurs spécifiques a également progressé, notamment dans le cadre du traité instituant la Communauté de l'énergie et de l'accord de libre-échange centre-européen (ALECE). Le Conseil de coopération régionale (CCR) a entamé la mise en œuvre de sa stratégie et de son programme de travail pour la période 2011-2013, qui avaient été élaborés avec l'aide de l'UE. Il reste nécessaire de garantir la participation de tous les acteurs concernés à la coopération régionale, en particulier celle du Kosovo aux initiatives régionales.

Aide de préadhésion

En 2011, la dotation globale en faveur des pays visés par l'élargissement (dont, pour la première fois, l'Islande) au titre de l'instrument d'aide de préadhésion (IAP) s'est élevée à 1,74 milliard d'euros (montant englobant l'aide multibénéficiaires). À titre de comparaison, elle s'était élevée à 1,539 milliard d'euros en 2010 et à 1,494 milliard en 2009. À la fin de 2011, l'aide de préadhésion affectée à ces pays depuis 2007 représentait au total 7,461 milliards d'euros.

On trouvera dans le tableau ci-après l'aide accordée en 2011 aux pays candidats et aux candidats potentiels, incluant les programmes de coopération aussi bien nationaux que transfrontaliers:

Pays	Dotations IAP 2011 (en prix courants; en Mio EUR)
Albanie	94,43
Bosnie-Herzégovine	107,43
Croatie	156,53
Ancienne République yougoslave de Macédoine	98,03
Islande	12,00
Kosovo	68,70
Monténégro	34,15
Serbie	201,88
Turquie	779,90
Programme multibénéficiaires (*)	186,27
Total	**1 739,32**

(*) Enveloppe au titre de l'aide à la transition et au renforcement des institutions, à l'exclusion de la coopération transfrontalière.

L'aide à la communauté chypriote turque en faveur du développement économique et social s'est élevée à 28 millions d'euros en 2011.

Investissements en faveur du développement — L'UE, premier donateur au monde

L'UE et ses États membres, qui sont les premiers donateurs au monde, fournissent plus de la moitié (56 %) de l'aide mondiale destinée aux pays en développement. L'aide publique au développement gérée par la Commission européenne représente à elle seule près de 20 % de l'aide totale accordée par l'UE. Cette dernière apporte une aide aux populations les plus démunies dans plus de 150 pays du monde et est résolue à contribuer à la réalisation des objectifs du millénaire pour le développement (OMD) d'ici à 2015 grâce à la mise en œuvre du cadre qu'elle a récemment adopté en faveur du développement et qui est présenté dans la communication «Accroître l'impact de la politique de développement de l'UE: un programme pour le changement» ([14]). *Ce nouveau cadre orientera les travaux que la Commission entreprendra au cours des prochaines années dans le domaine du développement.*

Prendre l'initiative de la politique en faveur du développement

Le nouveau cadre dans lequel s'inscrit la politique de l'UE en faveur du développement a été élaboré sur la base des résultats d'une consultation publique organisée en 2010 et prend en considération les événements du «printemps arabe» ainsi que la demande de plus en plus forte de résultats tangibles émanant aussi bien des acteurs politiques que des citoyens européens et de nos pays partenaires. La Commission a notamment proposé de concentrer l'aide de l'UE sur certains secteurs, en particulier ceux concourant à la bonne gestion des affaires publiques ainsi qu'à une croissance durable et inclusive. En effet, la Commission ne peut être omniprésente et omnipotente; elle doit choisir soigneusement ses secteurs d'intervention et se limiter à des programmes auxquels elle peut apporter une valeur ajoutée. Par ailleurs, elle adaptera son portefeuille géographique de façon que les ressources limitées consacrées à l'aide soient affectées aux secteurs dans lesquels elles peuvent vraiment faire une différence. Tout en mettant davantage l'accent sur l'Afrique subsaharienne et les pays partenaires couverts par la politique de voisinage et en accordant une attention particulière aux pays en situation de fragilité, il nous faut accepter que cette différenciation entraîne une réduction, voire une disparition des aides dans des parties importantes d'Asie et d'Amérique latine. La Commission a également publié un document d'orientation sur l'appui budgétaire, qui propose d'améliorer les modalités selon lesquelles l'UE octroie des fonds aux autorités des pays en développement pour les aider à mettre en œuvre leurs propres politiques de développement.

© Union européenne

Le commissaire au développement, Andris Piebalgs (3e en partant de la gauche), lors de l'inauguration d'un centre de formation professionnelle cofinancé par l'Union au Soudan du Sud.

Énergie durable

L'énergie durable, qui est un moteur de la croissance économique, devient la priorité de la politique de développement. Cette évolution intervient alors que, dans le monde entier, 1,4 milliard d'individus n'ont toujours pas accès à l'électricité et que 2,7 milliards de personnes utilisent la biomasse traditionnelle pour cuisiner. La facilité pour l'accès à l'énergie, le fonds fiduciaire pour les infrastructures relatives à la sécurité énergétique ainsi que le fonds mondial pour la promotion de l'efficacité énergétique et des énergies renouvelables (Geeref) sont les principaux instruments de financement utilisés par l'UE. Le dialogue politique se déroule dans le cadre de l'initiative de l'UE en faveur du développement durable et de la lutte contre la pauvreté ainsi que du partenariat Afrique-UE pour l'énergie.

L'UE considère, dans le cadre de sa politique en faveur du développement, que la société civile et les autorités locales sont des partenaires essentiels du développement. Avec un budget total de 1,6 milliard d'euros pour la période 2007-2013, la Commission continue d'accorder toute une série de subventions à la société civile et aux autorités locales.

Renforcer l'efficacité de l'aide

Étant donné les difficultés rencontrées actuellement sur les plans économique et budgétaire, il est d'autant plus essentiel de veiller à ce que l'aide soit dépensée efficacement, produise les meilleurs résultats possibles et permette de mobiliser d'autres ressources financières en faveur du développement. À cet effet, il est indispensable de s'assurer que chaque euro alloué par l'UE à l'aide au développement génère l'impact le plus élevé possible sur la pauvreté dans les pays en développement.

En septembre 2011, la Commission a adopté un document d'orientation ([15]) en vue du forum de haut niveau sur l'efficacité de l'aide, organisé à Busan du 29 novembre au 1er décembre 2011. Cette communication a fait apparaître que les engagements de l'UE (Commission et 14 États membres) en matière d'efficacité de l'aide sont supérieurs à la moyenne mondiale des donateurs et que l'aide de l'UE n'a jamais été aussi efficace et transparente.

Un financement novateur

En mars, la Commission a annoncé le lancement, dans le cadre de la facilité ACP-UE pour l'eau, un mécanisme de mise en commun ([16]) destiné à améliorer l'accès à l'eau dans les pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique. Doté d'un budget de 40 millions d'euros, ce dispositif vise à regrouper les subventions octroyées au titre du Fonds européen de développement (FED) et les prêts accordés par les institutions financières bilatérales et multilatérales de l'UE pour financer des projets destinés à améliorer l'accès à l'eau et aux services d'assainissement dans les pays ACP.

Cet instrument financier accroîtra l'effet de levier de l'aide financière et incitera le secteur privé à y participer. Il contribuera en outre à l'appui apporté par l'UE aux pays en développement dans les efforts qu'ils déploient pour atteindre les OMD fixés dans les domaines de l'eau et de l'assainissement.

Réalisation des objectifs du millénaire pour le développement

L'insuffisance des progrès accomplis dans certains pays et régions (notamment en Afrique subsaharienne) et au titre de certains OMD (notamment la santé maternelle et infantile) est particulièrement préoccupante.

LES OBJECTIFS DU MILLÉNAIRE POUR LE DÉVELOPPEMENT: UN EXEMPLE D'ENGAGEMENT EUROPÉEN

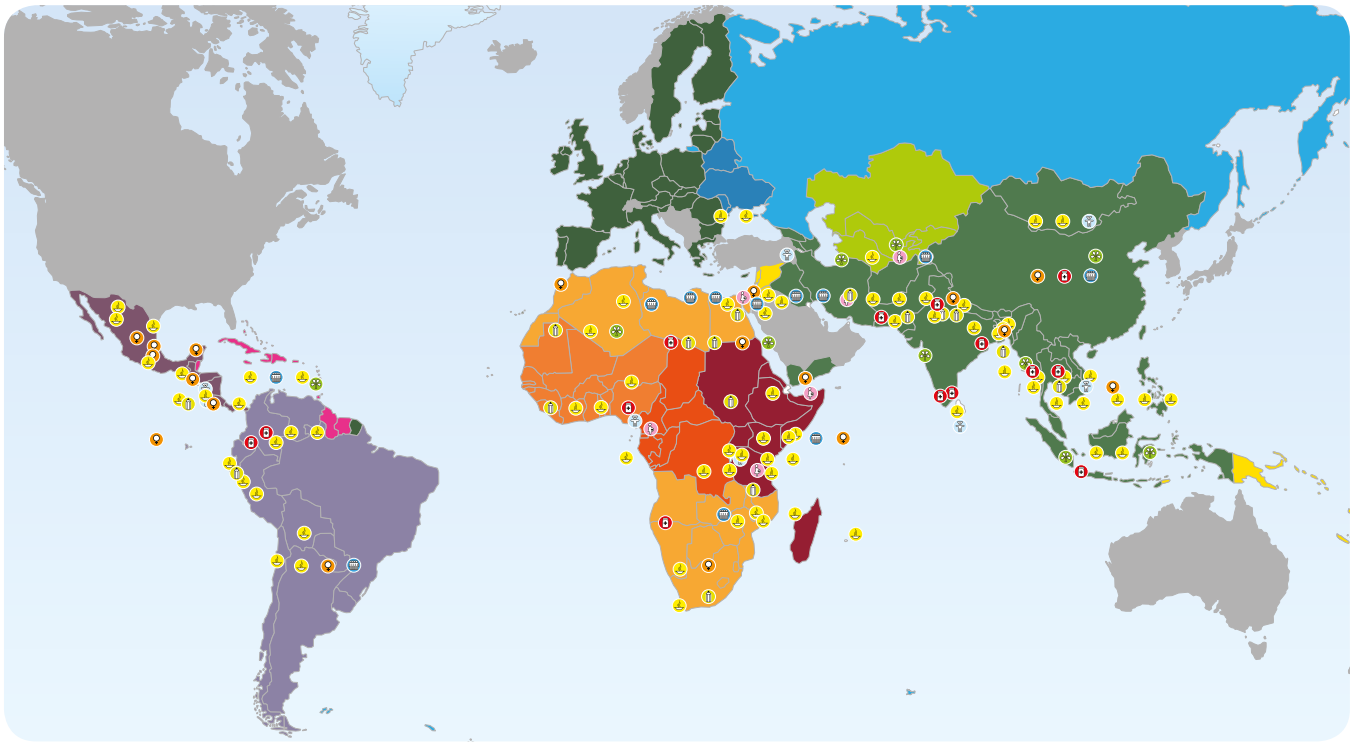

1. Réduire l'extrême pauvreté et la faim
2. Assurer l'éducation primaire pour tous
3. Promouvoir l'égalité des sexes
4. Réduire la mortalité infantile
5. Améliorer la santé maternelle
6. Combattre le VIH/sida, la tuberculose et le paludisme
7. Préserver l'environnement
8. Mettre en place un partenariat mondial pour le développement

Source: Commission européenne.

Afrique du Sud: nouveau programme de soins de santé pour lutter contre le VIH et la tuberculose

Le programme d'appui au secteur des soins de santé primaires financé par l'UE, d'un montant de 126 millions d'euros, a pour objectif de contribuer à augmenter l'espérance de vie, à réduire la mortalité maternelle et infantile et à lutter contre le VIH/sida et la tuberculose. À cette fin, il aidera le gouvernement sud-africain, et particulièrement le ministère de la santé, à améliorer l'accès de la population aux services de soins de santé, ainsi qu'à accroître la qualité et à renforcer la gestion du système de soins de santé au niveau des districts.

Compte tenu des efforts qu'il faut encore fournir pour atteindre les OMD d'ici à 2015, l'UE doit accroître rapidement l'impact de son aide sur la réduction de la pauvreté. Au-delà de 2015, elle devra continuer de soutenir les efforts déployés au niveau mondial pour lutter contre la pauvreté.

Facilité alimentaire de l'UE

La facilité alimentaire de l'UE, dotée de 1 milliard d'euros, a pour objectif d'aider les bénéficiaires à réinvestir dans la production agricole et de couvrir les besoins des populations les plus touchées par l'insécurité alimentaire. Créée afin de relever les défis posés par la hausse des prix des denrées alimentaires en 2007-2008, elle devrait avoir aidé 50 millions de personnes dans 50 pays en développement d'ici à la fin de 2011.

Afrique

La malnutrition est la principale cause de mortalité infantile, provoquant la mort de plus de 3 millions d'enfants chaque année. Elle est responsable en outre de plus de 20% de la mortalité maternelle. Elle est à la fois cause et conséquence de la pauvreté: en Afrique subsaharienne, plusieurs millions d'enfants souffrent de carences alimentaires qui empêchent leur bon développement mental et physique au cours de leur enfance ou la pleine utilisation de leurs capacités à l'âge adulte.

Lutte contre la malnutrition

Pour lutter contre ce fléau, l'Union européenne a annoncé qu'elle accordait une aide de 14,95 millions d'euros au Fonds des Nations unies pour l'enfance (Unicef) pour combattre la malnutrition dans cette région du monde. On estime que 25 millions d'enfants et 5,5 millions de femmes enceintes et allaitantes devraient bénéficier de cette mesure. Grâce à l'aide européenne, plus de 70 millions de personnes, en particulier des femmes et des enfants, ont reçu une aide directe qui leur a permis d'avoir accès à la nourriture.

Tandis que la famine sévit dans certaines parties de la Somalie, les populations des pays voisins (en particulier dans les zones rurales) ont déjà besoin d'une aide alimentaire d'urgence; c'est notamment le cas à Djibouti, en Éthiopie et au Kenya.

Depuis 2008, l'Union européenne a engagé plus de 440 millions d'euros en faveur de l'agriculture et de la sécurité alimentaire dans la Corne de l'Afrique (Djibouti, Érythrée, Éthiopie, Kenya et Somalie) pour fournir une aide alimentaire aux populations les plus vulnérables, améliorer la nutrition et encourager le développement d'une agriculture durable.

© Union européenne

L'Union est intervenue avec générosité pour combattre les effets dévastateurs de deux périodes de sécheresse dans la Corne de l'Afrique.

Au cours de la décennie écoulée, l'UE a élaboré progressivement une approche globale pour la Corne de l'Afrique, qui prévoit notamment des mesures à long terme visant à instaurer la sécurité, à renforcer la paix et à améliorer la gouvernance démocratique dans cette région. L'UE est actuellement le principal donateur en faveur de la Somalie, à laquelle elle a alloué 215,4 millions d'euros entre 2008 et 2013.

À la suite des résultats obtenus lors du référendum organisé en janvier 2011, qui s'inscrivait dans le cadre de l'accord de paix global conclu en 2005, le Soudan du Sud a déclaré officiellement son indépendance le 9 juillet 2011. La situation dans de vastes régions de ce pays et dans les zones frontalières avec le Soudan demeure complexe, marquée par la persistance de conflits violents et par de fréquents affrontements graves. Outre l'aide humanitaire fournie à la région, une enveloppe de 200 millions d'euros a été allouée au Soudan du Sud pour financer la mise en œuvre du «plan de développement 2011-2013» que le gouvernement de ce pays présentera prochainement. Ces fonds pourraient être destinés à des projets portant sur l'éducation, la santé, l'agriculture, la sécurité alimentaire et la gouvernance démocratique.

LUTTE CONJUGUÉE CONTRE LE SIDA, LA TUBERCULOSE ET LE PALUDISME

Le partenariat des pays européens et en développement sur les essais cliniques (EDCTP) accélère la mise au point de nouveaux traitements pour lutter contre les trois principales maladies liées à la pauvreté, à savoir le VIH/sida, la tuberculose et le paludisme. L'EDCTP rassemble 14 États membres de l'UE et deux pays associés en partenariat avec 29 pays de l'Afrique subsaharienne. Il est financé conjointement par la Commission européenne (132 millions d'euros), les pays européens participants (116 millions d'euros) et des tiers (63 millions d'euros) issus des secteurs privé et caritatif.

L'UE avait suspendu sa coopération avec le Niger en 2009, à la suite de la tentative anticonstitutionnelle de l'ancien président de se maintenir au pouvoir au-delà de son deuxième mandat. Le pays a achevé sa transition démocratique avec l'investiture du nouveau président, Mahamadou Issoufou, en avril 2011. L'Union européenne a confirmé, le 20 juin 2011, qu'elle reprenait entièrement sa coopération en faveur du développement avec le Niger et a débloqué un montant de 25 millions d'euros au titre de l'appui budgétaire à ce pays. Ces fonds permettront au gouvernement de renforcer la lutte contre la pauvreté, notamment en mettant l'accent sur les secteurs sociaux (éducation et santé).

Initialement créée par l'UE en 2003 à la suite d'une demande de l'Union africaine, la facilité de soutien à la paix pour l'Afrique (APF) est un instrument qui permet à l'UE de soutenir les efforts de paix et de sécurité en Afrique. Année après année, elle a assuré un financement aux opérations de soutien de la paix conduites par l'Afrique (607 millions d'euros), contribuant ainsi à prévenir les conflits ou à favoriser le retour de la stabilité au terme de ces conflits. Elle a également contribué de manière non négligeable au renforcement des capacités institutionnelles africaines en matière de paix et de sécurité aux niveaux continental et régional (100 millions d'euros) et au soutien de plusieurs activités de médiation (15 millions d'euros).

En août 2011, la Commission européenne a décidé d'allouer 300 millions d'euros supplémentaires à l'APF. Ces fonds seront mis à la disposition de l'Union africaine et d'organisations régionales africaines pendant la période 2011-2013 et serviront à soutenir des initiatives continentales et régionales utiles et ciblées dans les domaines de la prévention, de la gestion et de la résolution des conflits, ainsi que de la consolidation de la paix.

Soutien au processus de réconciliation en Somalie

En Somalie, la facilité de soutien à la paix pour l'Afrique finance l'opération de soutien de la paix menée par l'Union africaine (Amisom), qui apporte une aide aux institutions fédérales de transition dans les efforts qu'elles déploient en faveur de la stabilisation et de la poursuite du dialogue politique et de la réconciliation. L'Amisom a également pour mission de faciliter l'acheminement de l'aide humanitaire et de créer les conditions nécessaires à la reconstruction, à la réconciliation et au développement durable dans le pays. La contribution totale de l'APF à la mission s'élève à 208,4 millions d'euros et couvre des coûts tels que les allocations, les frais médicaux, le logement, le combustible et l'équipement de télécommunication.

La cinquième réunion entre la Commission européenne et la Commission de l'Union africaine a eu lieu les 31 mai et 1er juin 2011. Elle a permis d'insuffler un nouvel élan politique au partenariat étroit et fondé sur la confiance entre les deux institutions. Elle a également été l'occasion d'examiner et de définir des approches communes vis-à-vis des événements internationaux actuels, notamment la situation en Afrique du Nord, et de déterminer la voie à suivre jusqu'à la dix-septième conférence sur le changement climatique à Durban. Le partenariat stratégique établi entre l'Afrique et l'Union européenne lors du sommet historique de Lisbonne, en décembre 2007, s'efforce de ne pas limiter les relations UE-Afrique au développement, d'encourager la coopération entre les deux continents, de relever des défis planétaires et de saisir les opportunités qui apparaissent à l'échelon international.

Caraïbes

L'Union européenne a établi, de longue date, un partenariat avec les gouvernements et la population de cette région. La crise économique actuelle fait qu'il est très difficile de tirer parti des avantages offerts par le libre-échange et l'intégration régionale. C'est pourquoi la Commission européenne soutient sans réserve le programme d'intégration régionale de la Communauté des Caraïbes (Caricom) et l'engagement du Forum des Caraïbes (Cariforum) en faveur de l'accord de partenariat économique avec l'Union européenne, qui régit la coopération entre les deux régions dans un grand nombre de domaines touchant au commerce.

La coopération au développement s'est considérablement intensifiée dans la région. L'accord de partenariat économique établi entre l'UE et le Cariforum est en cours de mise en œuvre, et les deux parties travaillent à l'élaboration d'une stratégie commune UE-Caraïbes afin de jeter les bases de relations plus approfondies qui engloberont un dialogue plus étroit et la coopération au développement.

Une facilité d'investissement dans les Caraïbes, s'inspirant de la facilité d'investissement en Amérique latine, est en cours de mise en œuvre; dotée d'un budget de 40 millions d'euros, elle a pour objectif de contribuer à recueillir des fonds auprès d'institutions financières afin de faciliter les investissements dans les domaines des infrastructures, de l'énergie, des transports durables et du développement social.

Pays et territoires d'outre-mer

La Commission a annoncé, au cours du forum UE-PTOM qui s'est tenu en février, qu'il ne suffit plus de placer la réduction de la pauvreté au centre des préoccupations et que le nouveau partenariat devrait être axé sur le développement économique et social des pays et territoires d'outre-mer (PTOM) en garantissant une croissance inclusive et un développement durable.

Pacifique

En 2011, l'UE a maintenu son engagement en faveur de l'initiative commune UE-Pacifique sur le changement climatique et de sa mise en œuvre. La région du Pacifique a reçu une enveloppe d'un montant total de 28,4 millions d'euros pour la période 2008-2011 dans le cadre de l'Alliance mondiale pour la lutte contre le changement climatique.

L'UE a organisé, en mars 2011, le premier séminaire de l'AMCC sur l'intégration des actions à mener en matière d'adaptation au changement climatique dans la planification du développement national et dans l'établissement du budget.

À l'occasion de la visite de l'un de ses membres au Vanuatu au mois de mars, la Commission a demandé que l'aide internationale accordée aux petites îles, notamment celles du Pacifique, soit renforcée. Des projets, portant sur un montant de 50,4 millions d'euros, ont été mis en œuvre, et de nouvelles mesures d'adaptation aux conséquences du changement climatique et de la pauvreté ont été annoncées (39 millions d'euros). La Commission a également présenté de nouveaux programmes visant à renforcer l'intégration économique de la région Pacifique par le commerce (30 millions d'euros) et à appuyer le développement des capacités de la population des îles du Pacifique à lutter contre le changement climatique.

Amérique latine

En 2011, l'UE et ses partenaires d'Amérique latine et des Caraïbes ont continué de coopérer dans les domaines prioritaires recensés lors du sommet UE-Amérique latine et Caraïbes qui s'est tenu en mai 2010 à Madrid, à savoir:

- sciences, recherche, innovation et technologie;
- développement durable, environnement, changement climatique, biodiversité et énergie;
- intégration régionale et interconnectivité pour favoriser l'inclusion et la cohésion sociales;
- migrations;
- éducation et emploi pour favoriser l'inclusion et la cohésion sociales;
- problème mondial de la drogue.

RECONSTRUCTION APRÈS LA CATASTROPHE

Depuis le tremblement de terre survenu en Haïti en 2010, l'UE met à disposition, dans le cadre d'un programme indicatif et d'une stratégie révisés pour la période 2011-2013, une enveloppe supplémentaire de 169 millions d'euros destinée à financer les travaux de reconstruction dans ce pays. L'aide programmable accordée à Haïti par l'UE s'élève ainsi au total à 391 millions d'euros pour la période 2008-2013.
En accord avec l'Agence française de développement (AFD) et le Programme des Nations unies pour les établissements humains (ONU-Habitat), l'UE a également accepté, en 2011, de mettre en œuvre — au titre de subventions du FED visant à financer spécifiquement des mesures urgentes ou imprévues — un projet relatif à la reconstruction et à la remise en état des logements endommagés dans deux quartiers de Port-au-Prince ainsi qu'à la fourniture de services urbains de base, pour un budget de 23 millions d'euros.

© Union européenne

Plantation d'arbres pour lutter contre la dégradation des sols et la désertification, dans le cadre du programme Nations unies-UE, qui associe activement les communautés locales.

Au total, 454 millions d'euros devaient être mis à disposition pour cette région d'ici à la fin de 2011. Les fonds alloués à la région au titre de la coopération au développement seront principalement destinés à soutenir des domaines tels que la cohésion sociale et la réduction de la pauvreté. Ainsi, en El Salvador, l'Union européenne finance des programmes en faveur de la cohésion sociale (lutte contre la pauvreté, les inégalités et l'exclusion), de la bonne gestion des affaires publiques et du respect des droits de l'homme. Au Paraguay, les aides sont axées sur les mesures de protection sociale et d'insertion économique des individus les plus vulnérables et les plus démunis, ainsi que sur l'emploi.

Des ressources financières considérables ont été affectées à cette région par l'intermédiaire de la facilité d'investissement en Amérique latine, afin d'encourager les investissements relatifs aux infrastructures essentielles pour un développement socio-économique durable et équitable. Une initiative similaire se trouve en phase finale d'adoption pour les Caraïbes. Ces dispositifs produisent un effet de levier important pour recueillir des fonds supplémentaires auprès d'institutions financières en vue d'encourager les investissements en faveur d'infrastructures ayant notamment trait au climat et à l'environnement, à l'énergie, aux transports durables et au développement social.

D'une manière générale, l'Union européenne s'est employée très activement à promouvoir l'État de droit et la bonne gestion des affaires publiques dans la région. En Uruguay, par exemple, elle soutient la réforme pénitentiaire et le respect des droits de l'homme dans les centres de détention. Par ailleurs, en Colombie, elle s'est exprimée en faveur de la loi sur «les victimes et la restitution des terres», adoptée récemment. Ce texte s'efforce de renforcer le droit à réparations des victimes de conflits et la restitution des terres acquises illégalement.

L'Union européenne soutient également la mise en œuvre de la nouvelle stratégie en faveur de la sécurité en Amérique centrale, dont l'objectif consiste à lutter contre la criminalité organisée et le trafic de drogue.

Asie et Asie centrale

AIDE DE L'UE AU PAKISTAN

L'aide accordée au Pakistan par l'UE et ses États membres entre 2009 et 2013 s'élève au total à 2,458 milliards d'euros, ce qui représente près de 30 % du montant total de l'aide annuelle au développement reçue par ce pays.

La Commission a profité de la visite de l'un de ses membres au Pakistan, en juin, pour réaffirmer qu'elle avait l'intention de renforcer de 50 % l'aide qu'elle octroie à ce pays pour son développement, qui passerait ainsi de 50 à 75 millions d'euros par an pour la période 2011-2013. Les programmes d'aide resteront axés sur le développement rural, le soutien au secteur de l'éducation et une gouvernance plus forte. L'UE et le Pakistan ont également examiné les prochaines étapes à franchir en vue d'instaurer un dialogue stratégique entre eux, englobant notamment certains aspects économiques importants comme le développement et l'accès aux marchés, la réalisation des objectifs du millénaire pour le développement, les droits de l'homme et l'établissement de la paix.

En Afghanistan, les discussions ont principalement porté sur la bonne gestion des affaires publiques, notamment la réforme de la police civile, la justice, l'administration publique et la nécessité d'améliorer la gestion des finances publiques. En 2011, l'UE a engagé 200 millions d'euros en faveur de ces secteurs, qui sont tous essentiels pour la croissance et le développement à long terme du pays. Une partie importante de cette enveloppe sera, en outre, investie en faveur du développement rural.

Lors de leur réunion informelle à Sopot en juillet 2011, les ministres du développement ont examiné l'application d'une approche diversifiée pour les pays partenaires d'Asie centrale, qui devrait porter essentiellement sur le Tadjikistan et le Kirghizstan, ces pays affichant le niveau de pauvreté régionale le plus élevé.

Action solidaire — Réaction en cas de crise humanitaire

Les besoins humanitaires se multiplient dans le monde entier. Si l'on prend en considération le budget de la Commission et celui des États membres, l'Union européenne reste le principal pourvoyeur d'aide humanitaire dans le monde. Cette manifestation concrète de solidarité envers les populations les plus vulnérables vise à sauver et à préserver des vies, à prévenir et à atténuer les souffrances ainsi qu'à garantir l'intégrité et la dignité des victimes de catastrophes naturelles ou causées par l'homme qui surviennent aussi bien à l'intérieur qu'à l'extérieur de l'UE.

Instruments de solidarité

Le mandat de la Commission inclut l'assistance humanitaire et la protection civile, qui sont les deux principaux instruments dont l'Union européenne dispose pour assurer la rapidité et l'efficacité de son assistance d'urgence auprès des personnes subissant les conséquences immédiates des catastrophes et des conflits. L'assistance humanitaire fournie par l'UE, qui se distingue de l'aide au développement à plus long terme ou des instruments de politique étrangère, se fonde sur les principes humanitaires d'humanité, d'impartialité, d'indépendance et de neutralité.

L'UE s'efforce constamment d'améliorer la qualité de l'aide humanitaire qu'elle apporte dans le but de la rendre plus simple, plus rapide et plus efficace. En 2011, la Commission européenne a affiné les outils dont elle dispose dans le domaine humanitaire afin d'accélérer et de rationaliser la fourniture de l'aide. Grâce à son réseau d'experts humanitaires détachés en permanence dans des zones de crises du monde entier, elle occupe une position idéale — en tant que donateur — pour évaluer les besoins sur le terrain et suivre les interventions qu'elle finance.

Par ailleurs, l'UE intègre la réduction des risques de catastrophes naturelles dans ses politiques et actions, aussi bien en son sein que dans ses relations avec les pays en développement, et appelle à investir dans des actions de prévention et de préparation avant la survenue d'une catastrophe.

CORPS VOLONTAIRE EUROPÉEN D'AIDE HUMANITAIRE

Le traité de Lisbonne a introduit une grande nouveauté dans le domaine de l'aide humanitaire, à savoir le Corps volontaire européen d'aide humanitaire. Les préparatifs relatifs à la création de ce Corps, y compris le lancement de projets pilotes, se sont poursuivis tout au long de l'année.

MESURES PRISES À LA SUITE DE LA CATASTROPHE AU JAPON

L'Union s'est mobilisée pour apporter une aide d'urgence immédiatement après le séisme, le tsunami et la catastrophe nucléaire dévastateurs survenus le 11 mars. L'aide d'urgence comprenait notamment une aide en nature de 400 tonnes et des ressources financières d'un montant de 10 millions d'euros. Dans le même temps, l'Union a veillé à assurer la sécurité des citoyens européens. Des mesures de radioprotection ont été adoptées sans délai pour garantir la santé publique. La sécurité des centrales nucléaires a été contrôlée, et une évaluation des risques a été réalisée dans l'ensemble de l'UE.

© Union européenne

La commissaire à la coopération internationale, à l'aide humanitaire et à la réaction aux crises, Kristalina Georgieva, après la catastrophe de Fukushima.

© Union européenne

Télécoms sans Frontières, partenaire de la Commission européenne, installe un système de communication par satellite pour permettre aux Libyens déplacés d'appeler leur famille.

Réponse de l'UE à la crise libyenne

L'Union a été à la pointe des efforts humanitaires déployés par la communauté internationale en réaction à la crise libyenne et a accordé, au total, près de 155 millions d'euros au titre de l'aide humanitaire et de la protection civile au cours de l'année, dont 80,5 millions par le truchement de la Commission. Dans la phase initiale de la crise, l'UE s'est principalement efforcée de prendre des mesures pour faire face à l'afflux massif de réfugiés dans les pays voisins de la Libye. Le mécanisme européen de protection civile a été déclenché au mois de février pour permettre aux citoyens européens de quitter le pays. Il a été réactivé en mars pour évacuer un grand nombre de ressortissants de pays tiers, bloqués à la frontière tunisienne avec la Libye. L'UE a ensuite réorienté son aide humanitaire essentiellement sur les mesures destinées à atténuer les souffrances de la population civile vivant en Libye, à savoir, entre autres, la fourniture d'une assistance médicale, la protection des personnes les plus vulnérables (Africains subsahariens, anciens partisans — désormais minoritaires — du régime de Kadhafi, personnes déplacées à l'intérieur du pays) et le déminage humanitaire.

L'AIDE À L'ÉCHELLE INTERNATIONALE

L'octroi d'une aide et de ressources financières continue de répondre exclusivement à des besoins humanitaires. En 2011, des dotations financières ont été accordées à certaines régions en crise, telles que la Corne de l'Afrique, le Soudan, la Côte d'Ivoire, le Proche-Orient et le Sahel, ainsi qu'à ce qu'il est convenu d'appeler les «crises oubliées» comme les réfugiés Rohingyas au Bangladesh, les populations civiles touchées par les conflits armés en Colombie et en République centrafricaine ainsi que le conflit interethnique en Birmanie/Myanmar.

LA CRISE ALIMENTAIRE DANS LA CORNE DE L'AFRIQUE (SEPTEMBRE 2011)

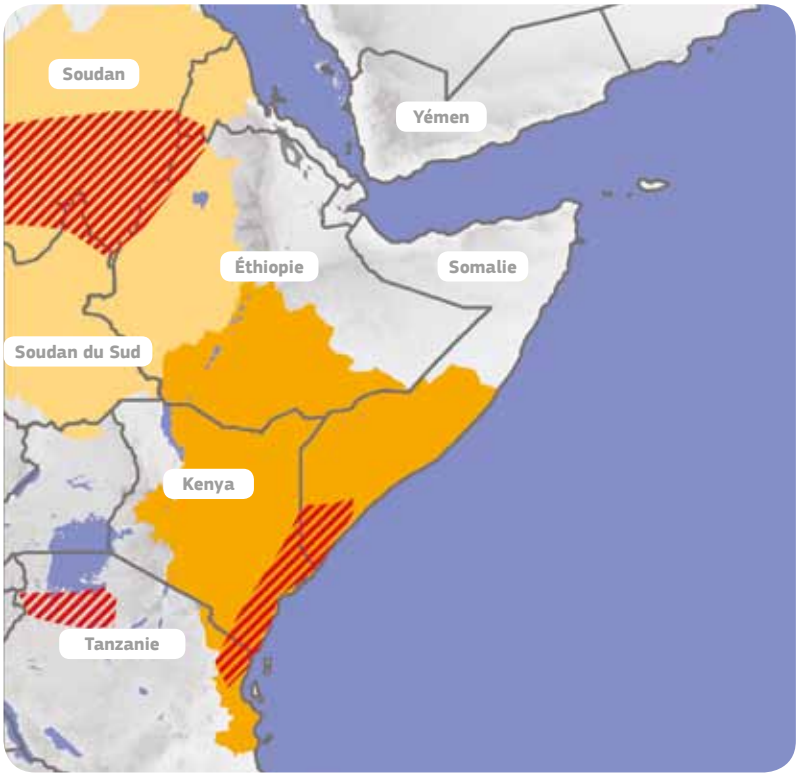

Drought News (septembre 2011)
African Drought Observatory (ADO)

Zones actuellement touchées

Zones touchées en juin 2011

Zones menacées en juin 2011

Source: Commission européenne.

Sécheresse et crise alimentaire dans la Corne de l'Afrique

La sécheresse récurrente qui sévit dans la Corne de l'Afrique est la pire depuis plus de soixante ans et a provoqué une crise alimentaire dans certaines parties de cette région. Le 20 juillet, les Nations unies ont déclaré l'état de famine dans certaines régions de Somalie, dans lesquelles la situation a encore été aggravée par des conflits. Les efforts déployés conjointement par les États membres et la Commission ont permis à l'UE de mobiliser en très peu de temps une aide humanitaire de 984 millions d'euros en faveur de la Corne de l'Afrique. En octobre, on dénombrait 13,3 millions de personnes ayant besoin d'une aide d'urgence en Somalie, en Éthiopie, au Kenya et à Djibouti. Plus de 950 000 Somaliens ont fui leur pays, et la majorité d'entre eux a trouvé refuge dans les camps de Dadaab au Kenya, qui sont devenus les plus grands au monde avec 450 000 personnes enregistrées. L'UE a accordé une aide humanitaire aux réfugiés somaliens ainsi qu'aux populations les plus vulnérables des régions les plus touchées par la sécheresse, soit plus de 5,6 millions de personnes au total. La contribution de l'UE représente plus d'un tiers de l'aide mondiale apportée à cette région. Depuis 2006, l'UE a également alloué une aide humanitaire supplémentaire aux programmes de prévention et de réduction des risques de catastrophes dans la Corne de l'Afrique en vue de préparer les populations à mieux faire face aux conséquences de la sécheresse récurrente.

NOTES DE FIN DE CHAPITRE

(1) Communication conjointe intitulée «Une stratégie nouvelle à l'égard d'un voisinage en mutation», COM(2011) 303.

(2) Proposition de règlement instituant un instrument européen de voisinage, COM(2011) 839.

(3) Communication de la Commission intitulée «L'UE et ses régions voisines: une approche renouvelée en matière de coopération dans le domaine des transports», COM(2011) 415.

(4) Communication conjointe intitulée «Un partenariat pour la démocratie et une prospérité partagée avec le sud de la Méditerranée», COM(2011) 200.

(5) Décision d'exécution de la Commission intitulée «Aide au partenariat, aux réformes et à la croissance inclusive (Spring) 2011-2012 en faveur de la région méridionale relevant de la PEV», C(2011) 6828.

(6) Décision d'exécution de la Commission relative à la mesure spéciale intitulée «Facilité de soutien à la société civile 2011 dans le cadre de la politique de voisinage», C(2011) 6471.

(7) Le groupe des Huit (G8) réunit les dirigeants des 8 pays les plus industrialisés, à savoir l'Allemagne, le Canada, les États-Unis, la France, l'Italie, le Japon, le Royaume-Uni et la Russie.

(8) Le groupe des Vingt (G20) réunit les ministres des finances et les gouverneurs de banque centrale de 19 pays (Allemagne, Afrique du Sud, Arabie saoudite, Argentine, Australie, Brésil, Canada, Chine, États-Unis, France, Inde, Indonésie, Italie, Japon, Mexique, Corée du Sud, Royaume-Uni, Russie et Turquie) ainsi que l'Union européenne.

(9) http://www.consilium.europa.eu/uedocs/cms_data/docs/pressdata/EN/foraff/122911.pdf

(10) http://www.consilium.europa.eu/uedocs/cms_data/docs/pressdata/EN/foraff/123923.pdf

(11) Selon le statut défini par la résolution 1244/99 du Conseil de sécurité des Nations unies.

(12) Proposition de règlement appliquant un schéma de préférences tarifaires généralisées, COM(2011) 241.

(13) Communication de la Commission intitulée «Stratégie d'élargissement et principaux défis 2011-2012», COM(2011) 666.

(14) Communication de la Commission intitulée «Accroître l'impact de la politique de développement de l'UE: un programme pour le changement», COM(2011) 637.

(15) Proposition de position commune de l'UE en vue du 4e forum de haut niveau sur l'efficacité de l'aide, à Busan, COM(2011) 541.

(16) http://ec.europa.eu/europeaid/where/acp/regional-cooperation/water/documents/acp_eu_water_facility_pooling_mechanism_guidelines_fr.pdf

Chapitre 5

Renforcer l'obligation de rendre des comptes, l'efficacité et la transparence dans l'UE

© iStockphoto.com/Sami Sunni

La situation particulière de l'Union européenne en 2011 a incité l'ensemble des institutions et des organes à jouer pleinement leur rôle pour trouver des solutions rapides. Dans le cadre de l'évolution rapide des événements et des scénarios, les institutions ont été mises à l'épreuve et se sont montrées à la hauteur.

Une interaction importante a eu lieu au sein des institutions et entre elles, ce qui a permis l'examen critique de toutes les options potentielles et des solutions proposées. Les institutions ont réagi avec énergie et vigueur dans un environnement des plus exigeants. Toutes les parties concernées ont défendu la méthode de l'UE établie par les traités, en dépit de différents appels lancés en faveur d'approches intergouvernementales.

Le Parlement, le Conseil et la Commission ont collaboré de manière étroite et efficace, leurs trois présidents et la présidence tournante ayant coordonné leurs travaux afin d'obtenir les meilleurs résultats. De même, la Banque centrale européenne (BCE) a su répondre aux défis relevant de sa compétence, alors que son président, Jean-Claude Trichet, a, au cours de cette année, mis fin à huit ans de services remarquables.

Le Comité économique et social européen et le Comité des régions ont apporté leur vaste expérience et leurs solides compétences sur de nombreuses questions et ont, en particulier, contribué à la réaction à la crise économique et aux propositions relatives à un nouveau cadre budgétaire à l'horizon 2020.

Comme toujours, alors que la réaction à la crise économique faisait les gros titres, les institutions ont eu, par ailleurs, une charge de travail très lourde. Qu'il s'agisse du Médiateur européen traitant des plaintes relatives à l'administration ou de la Cour des comptes supervisant les dépenses de l'Union, de la simplification législative ou de l'introduction d'une transparence accrue, il est clair que les institutions se sont constamment efforcées de rendre l'Union européenne plus forte pour ses citoyens et sur la scène internationale.

Le travail des institutions européennes et des autres organes officiels

L'étroite coopération entre le Parlement, le Conseil et la Commission a marqué l'année, notamment dans les domaines économique et financier. Sans ce niveau d'engagement conjoint, les principaux changements législatifs introduits au cours de cette année n'auraient pas été possibles. Soulignons à nouveau le rôle crucial de la Banque centrale européenne face à l'ampleur et à la profondeur de la crise économique.

Parlement européen

En 2011, le Parlement européen a accompli la deuxième année de son mandat quinquennal. Tout en se concentrant sur son rôle de colégislateur, le Parlement a eu l'occasion, au cours de cette année, de débattre de nombreuses questions d'actualité brûlantes aussi bien sur le plan européen que sur le plan mondial, en particulier en ce qui concerne la gouvernance économique et la crise financière.

Globalement, durant sa deuxième année, le Parlement a consolidé ses activités, dont il convient de souligner la diversité: travail législatif, débats traditionnels sur les grandes thématiques intéressant les citoyens (tels que les débats relatifs aux réunions du Conseil européen, notamment en ce qui concerne les évolutions les plus récentes dans le domaine de la gouvernance économique, et aux travaux des présidences du Conseil) ou autres débats d'actualité reflétant la volonté du Parlement de réagir aux événements majeurs.

D'autres débats importants méritent également d'être mentionnés:

- En novembre, le président Barroso a présenté à l'assemblée plénière le programme de travail de la Commission pour 2012 (CWP 2012). Au cours du débat, des députés, y compris des plus grands groupes politiques, ont exhorté la Commission à être plus ambitieuse et à chercher de «nouvelles idées» en réponse à la situation de crise que connaît actuellement l'Europe.
- Une série de débats faisant suite à des évolutions controversées dans les États membres (la loi sur les médias et la nouvelle Constitution en Hongrie; les questions liées à la liberté d'expression et à la discrimination sur la base de l'orientation sexuelle en Lituanie; la crise des déchets en Campanie, en Italie).
- De nombreuses discussions consacrées à des thématiques de santé (l'épidémie d'*Escherichia coli;* la stratégie relative à la maladie d'Alzheimer; la résistance aux antibiotiques; l'initiative pour un vaccin contre la tuberculose; les cellules souches provenant du sang de cordon ombilical; le déficit de protéines dans l'UE; la réponse globale de l'UE au VIH/sida).
- Des débats réguliers consacrés à la question des migrations (les flux de migration et leur incidence sur l'espace Schengen; les propositions de modification de la gouvernance de Schengen; les mesures immédiates de soutien à l'Italie et à d'autres États membres confrontés à des flux migratoires exceptionnels; la mise en place d'un programme commun de réinstallation; le régime d'asile de l'UE).
- Les questions liées à l'énergie ont également occupé le devant de la scène, notamment après la catastrophe de Fukushima. Ainsi, plusieurs débats animés ont eu lieu sur la question de l'énergie nucléaire (la situation au Japon; les enseignements à tirer de l'accident nucléaire au Japon; la sûreté nucléaire vingt-cinq ans après Tchernobyl; les essais de résistance des centrales nucléaires dans l'UE).
- Un très grand nombre de débats relatifs aux questions de politique étrangère — telles que le «printemps arabe», le processus de paix au Moyen-Orient et la situation dans divers «points chauds» du globe (Biélorussie, Iran, Russie, Soudan, région du Sahel) — et aux problématiques structurelles et à plus long terme (l'UE en tant qu'acteur mondial au sein des organisations multilatérales; la mise en œuvre de la politique de sécurité et de défense commune dans le cadre du traité de Lisbonne; le rapport annuel sur la politique étrangère et de sécurité commune; le rapport annuel sur les droits de l'homme; l'examen de la politique européenne de voisinage). En novembre, le Parlement a donné son avis conforme à l'adhésion de la Croatie à l'Union européenne.

- Des discussions — sur la base de rapports d'initiative ou de questions orales — ont également été organisées sur des «questions stratégiques» de grand intérêt, telles que: la stratégie de l'UE en faveur de l'intégration des Roms; la mobilité des travailleurs au sein de l'UE; l'avenir des systèmes de pension; les tests de résistance pour le secteur bancaire de l'UE; la mise en œuvre de la directive sur les services; la modernisation des marchés publics; le cadre politique de l'UE en matière de lutte contre les violences faites aux femmes; le fonctionnement du mandat d'arrêt européen; la stratégie du Danube; un espace européen unique des transports; la sûreté aérienne et les scanners de sûreté; la réaction européenne aux catastrophes — la protection civile et l'aide humanitaire; la conférence de Durban sur le changement climatique; la lutte contre la corruption; le financement de l'innovation et de la recherche dans l'UE; l'avenir du Fonds européen d'ajustement à la mondialisation; la stratégie de l'UE dans le domaine des matières premières; la politique industrielle de l'UE à l'ère de la mondialisation. Dans certains cas, la position du Parlement sur ces questions a été adoptée sans débat (la protection des données à caractère personnel dans l'UE; la gouvernance d'entreprise dans les établissements financiers; «le haut débit en Europe: investir dans une croissance induite par le numérique»; les priorités en matière d'infrastructures énergétiques pour 2020 et au-delà) ou après un «débat limité» (la procédure dite de brève présentation: la gestion de la grippe H1N1; la reconnaissance de l'agriculture comme un secteur stratégique dans le cadre de la sécurité alimentaire; la réduction des inégalités de santé; les services sociaux d'intérêt général; le rôle des agences de notation de crédit; la gouvernance économique mondiale; la stratégie de l'UE visant à lutter contre le terrorisme; les systèmes alternatifs de règlement des litiges; les jeux de hasard en ligne).

- Des débats spécifiques ont également porté sur les questions soulevées par la stratégie Europe 2020 en faveur de la croissance et de l'emploi. Des débats distincts ont été organisés sur la stratégie et les lignes directrices pour les politiques de l'emploi (février), sur le marché unique (avril) ainsi que sur les leçons à tirer du premier semestre européen (octobre). En outre, plusieurs débats «sectoriels» ont également eu lieu à la fois sur l'avenir des principales politiques, telles que la politique agricole commune (PAC), la politique de cohésion et la politique commerciale de l'UE, et sur les diverses initiatives phares et les différents secteurs stratégiques liés à Europe 2020. Ces dernières discussions ont notamment porté sur les thèmes suivants: «Jeunesse en mouvement», «Apprentissage au cours de la petite enfance», «Coopération en matière d'enseignement et de formation professionnels», «Une stratégie pour les nouvelles compétences et les nouveaux emplois», «Plate-forme européenne contre la pauvreté et l'exclusion sociale» et «Une Union de l'innovation».

En ce qui concerne les commissions parlementaires, la commission temporaire sur la crise financière et la commission temporaire sur le prochain cadre financier pluriannuel ont toutes deux achevé leurs travaux et fourni des contributions très importantes en plénière afin d'exprimer la position du Parlement sur des thématiques d'avenir.

Conférence extraordinaire des présidents des groupes politiques du Parlement européen, le 11 mai 2011.

© Union européenne

Sur le plan organisationnel, lors de la session de décembre, 17 (des 18) nouveaux membres ont rejoint le Parlement européen, alors que le processus de ratification relatif à l'adaptation de la composition du Parlement au traité de Lisbonne s'achevait. En juillet de cette année, le Parlement a élu deux nouveaux vice-présidents — à savoir M. Chichester (CRE/UK) et M^me^ Podimata (S & D/EL), en remplacement de M. Lambrinidis (S & D/EL — nommé ministre des affaires étrangères de la Grèce) et de M^me^ Koch-Mehrin (ADLE/DE — démissionnaire). En outre, le Parlement a également rendu un avis favorable sur la nomination du nouveau président de la Banque centrale européenne. Il a aussi approuvé la nomination des trois candidats à la présidence des autorités de surveillance financière européennes nouvellement créées et celle de huit nouveaux membres de la Cour des comptes. Une discussion distincte s'est également tenue sur le processus de sélection du directeur général du Fonds monétaire international, avec un accent particulier sur la manière d'assurer la meilleure représentation extérieure de la zone euro.

S'agissant des questions budgétaires, plusieurs débats ont eu lieu sur le budget 2012, aussi bien en ce qui concerne ses grands principes que son contenu effectif. Alors que le budget a été finalement déclaré approuvé lors de la seconde session de novembre, un accord complémentaire a été approuvé en décembre sur les besoins de financement complémentaires du projet ITER. À cette occasion, le Parlement a clairement indiqué qu'il n'accepterait d'engager le financement supplémentaire (pour 2013) que si le Conseil respectait les termes de l'accord conclu. En outre, le président de la Commission a présenté à la fois à la conférence des présidents et à l'assemblée plénière les propositions de la Commission concernant le futur cadre financier pluriannuel 2014-2020.

Le renouveau européen — Discours 2011 sur l'état de l'Union

En septembre, le président de la Commission européenne, José Manuel Barroso, a prononcé devant le Parlement européen son deuxième discours sur l'état de l'Union [1]. Il a déclaré que l'Union européenne était confrontée au plus grand défi qu'elle ait connu dans toute son histoire et a souligné qu'il était possible de relever ce défi, en particulier:

- en construisant une Union de stabilité et de responsabilité;
- en construisant une Union de croissance et de solidarité;
- en donnant à l'UE les moyens d'exercer une réelle influence sur la scène internationale.

Le discours et le débat qui s'est ensuivi ont pleinement retenu l'attention des députés, qui ont apporté de nombreuses contributions intéressantes et animées. La plupart des députés, toutes tendances politiques confondues, ont particulièrement apprécié la détermination affichée par le président dans son allocution. Tous ceux qui soutiennent l'analyse du président l'ont ainsi encouragé à agir rapidement et à transformer les promesses en actes. Un grand nombre d'interventions ont, en particulier, mis l'accent sur la nécessité de regagner la confiance des citoyens et, plus spécifiquement, des jeunes, car le déficit de soutien public et de compréhension à l'égard de la raison d'être de l'Union européenne est un élément inhérent à la crise politico-économique.

© Union européenne

Le président de la Commission européenne, José Manuel Barroso, s'adresse au Parlement européen réuni en séance plénière à l'occasion du débat sur l'état de l'Union, le 28 septembre 2011, à Strasbourg.

Le mandat du président Buzek s'est achevé le 31 décembre 2011 (le nouveau président sera élu le 17 janvier 2012). Dans son discours de départ prononcé lors de la session de décembre, il a rappelé aux députés européens qu'aucune institution n'était éternelle et que la construction de l'UE nécessitait un investissement de tous les jours dans notre avenir commun. Le président sortant a évoqué l'entrée en vigueur du traité de Lisbonne et s'est réjoui des progrès pour la démocratie européenne et les pouvoirs du Parlement européen, déclarant: «Notre Parlement est aujourd'hui ce que nous avons toujours voulu qu'il soit: un colégislateur à part entière dans une structure bicamérale.» Il s'est dit fier de la façon dont le Parlement a utilisé ses nouvelles compétences (entre autres, les meilleurs résultats obtenus sur le train de 6 mesures législatives dit «six-pack» ou sur l'«accord SWIFT») et était heureux de constater l'amélioration et le renforcement des relations interinstitutionnelles (soulignant l'accord-cadre de meilleure qualité négocié avec la Commission, l'interaction accrue avec le président de la Commission, les auditions des ambassadeurs de l'UE et le dialogue constant avec la haute représentante et vice-présidente de la Commission et le président du Conseil européen).

© Union européenne

Le président du Parlement européen, Jerzy Buzek, prononce son discours de fin de mandat lors de la séance plénière de décembre, à Strasbourg.

En ce qui concerne le contrôle budgétaire, le Parlement a donné décharge à la Commission pour ce qui est des comptes de 2009, à une large majorité. Toutefois, s'agissant des comptes du Conseil, le Parlement a reporté son vote, certains membres remettant même en question l'application de l'accord (sur les modalités de travail) entre les deux institutions. S'agissant de l'Agence européenne des médicaments et du Collège européen de police, la décharge a également été reportée, mais octroyée ultérieurement, contrairement à la décharge au Conseil, qui a finalement été rejetée en octobre.

Dans le domaine institutionnel, le Parlement a dû faire face à des allégations de lobbying inapproprié en ce qui concerne le dépôt d'amendements. Le Parlement a réagi rapidement, et un nouveau code de conduite pour les députés a été élaboré; après approbation par la commission des affaires constitutionnelles et par l'assemblée plénière, il a été annexé au règlement intérieur du Parlement.

Dans le même ordre d'idées, un nouveau registre de transparence commun au Parlement et à la Commission a été mis en place et est devenu opérationnel en juin. Autre développement prometteur, le Conseil s'est déclaré prêt à examiner les modalités de sa participation au registre (voir la partie sur la transparence à la fin de ce chapitre).

Toujours dans le domaine institutionnel, le Parlement s'est penché sur la modification éventuelle de l'acte portant élection des représentants au Parlement européen. Le débat en plénière qui s'est tenu en juillet a cependant révélé qu'il existait de fortes divergences entre les groupes politiques, et parfois en leur sein même, quant à la proposition principale de créer une «liste transnationale» pour certains sièges. Par conséquent, le projet de rapport a été renvoyé devant la commission compétente pour examen complémentaire.

Dans le même contexte, notons l'adoption d'un rapport sur le statut et le financement des partis politiques au niveau européen, dans lequel le Parlement européen appelle la Commission à adopter un véritable statut pour les partis politiques au niveau européen et leurs fondations affiliées.

Par ailleurs, le Parlement s'est également penché sur l'application du principe de subsidiarité après le traité de Lisbonne, en particulier en ce qui concerne les avis transmis par les parlements nationaux et la participation du Comité des régions.

Plusieurs «débats institutionnels annuels» ont également eu lieu, notamment sur la question de l'amélioration de la réglementation, avec le souhait, émis par de nombreux députés, d'une plus grande transparence. De plus, le rapport annuel du Médiateur et le rapport des délibérations de la commission des pétitions ont également fait l'objet d'un examen, une attention toute particulière ayant été portée à l'application de la législation en matière d'environnement ainsi qu'à la charte des droits fondamentaux de l'Union européenne dans le cadre du deuxième débat.

© Union européenne

Le président du Parlement européen, Jerzy Buzek, quitte la tribune après s'être adressé aux députés.

En ce qui concerne les relations interinstitutionnelles, le Conseil a décidé d'entamer des négociations bilatérales avec le Parlement sur un ensemble limité de domaines problématiques sur le plan institutionnel, parmi lesquels la question des tableaux de correspondance législatifs, la participation du Parlement à des négociations internationales et l'accès du Parlement aux documents confidentiels. Ces deux dernières problématiques se sont révélées assez difficiles à résoudre; s'agissant des tableaux de correspondance, un accord a été trouvé et approuvé en octobre après de longues négociations sur les plans à la fois technique et politique, tandis que les discussions sur l'accès aux documents confidentiels n'ont pas abouti en 2011.

Il convient de noter que le Parlement a adopté son calendrier de sessions pour 2012 et 2013 dès le mois de mars 2011 afin que ses activités soient connues bien à l'avance, en particulier en ce qui concerne les sessions plénières, et que les autres institutions puissent planifier leurs propres activités en conséquence, tout en garantissant la participation la plus élevée possible au Parlement. Cependant, un recours a été introduit auprès de la Cour de justice par les autorités françaises, qui s'opposent à la proposition de scinder la semaine de la seconde session d'octobre en deux sessions distinctes de deux jours chacune.

Crise économique

Alors que la crise de la dette souveraine se propageait, le Parlement a tenu régulièrement des débats visant à évaluer la situation et à proposer des solutions. Dans ce contexte, les chefs d'État ou de gouvernement ont souvent fait l'objet de vives critiques en raison de leur incapacité perçue à trouver un accord global et durable. Durant ces débats, les présidents des principaux groupes politiques au Parlement ont appelé à plusieurs reprises à ce que le contrôle démocratique des nouvelles structures et des solutions envisagées revête une «dimension parlementaire» et ont plaidé pour que toute mesure à venir soit ancrée dans le cadre des traités actuels.

Le Parlement a adopté une position analogue en ce qui concerne le nouveau système de semestre européen. Dans son rapport consacré à l'analyse annuelle de la croissance, il a demandé que cet exercice soit transformé en «lignes directrices annuelles pour la croissance durable» et a invité la Commission à venir lui présenter ses recommandations en temps opportun. En outre, le rapport prie également les commissaires responsables du semestre européen de venir débattre de ces lignes directrices avec les commissions parlementaires concernées et appelle le Conseil européen à inviter le président du Parlement européen à participer aux discussions sur le semestre européen.

Législation

Plusieurs propositions législatives importantes ont été approuvées, reflétant et validant des compromis trouvés avec le Conseil [à titre indicatif: train de 6 mesures législatives sur la gouvernance économique («six-pack»); droits des consommateurs; information des consommateurs sur les denrées alimentaires; soins de santé transfrontaliers; «Eurovignette»; modification du mandat de l'Agence européenne pour la gestion de la coopération opérationnelle aux frontières extérieures des États membres de l'Union européenne (Frontex); décision de protection européenne; permis unique de séjour et de travail; label du patrimoine européen]. Il convient tout particulièrement de noter l'accord du Parlement, intervenu en février, quant au lancement d'une coopération renforcée dans le domaine des brevets européens. Il y a également lieu de noter qu'en décembre, le Parlement a refusé d'approuver la prorogation temporaire de l'accord de partenariat dans le secteur de la pêche entre le Maroc et l'UE, afin d'inciter la Commission à présenter une proposition révisée. Dans certains cas, le Parlement a eu recours à une nouvelle «approche» en adoptant sa position sur le fond d'une proposition de la Commission, tout en reportant son vote final sur les résolutions législatives, afin de permettre la poursuite des négociations avec le Conseil en vue d'atteindre un accord en première lecture. Tel a notamment été le cas, parmi d'autres dossiers, pour le paquet législatif le plus important du premier semestre, à savoir le train de mesures sur la gouvernance économique («six-pack»), qui a été l'occasion d'une réelle interaction politique aussi bien au sein du Parlement qu'entre le Parlement européen et le Conseil.

Dans le cadre de la procédure de codécision, sur le sujet sensible des «nouveaux aliments», la conciliation entre le Parlement européen et le Conseil a échoué (comme cela a été reconnu lors du débat récapitulatif organisé en plénière, au mois de mai), alors que, sur un autre sujet de controverse — les «droits des passagers dans le transport par autobus et autocar» —, un accord a pu être trouvé et a été approuvé par le Parlement en «troisième lecture» en février. De même, après de longues négociations, l'accord final trouvé en conciliation sur les «instruments financiers extérieurs» a été approuvé par le Parlement en novembre.

Questions parlementaires

Les questions parlementaires sont un élément essentiel du pouvoir de contrôle du Parlement. L'article 230, paragraphe 2, du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne (TFUE) prévoit que «la Commission répond oralement ou par écrit aux questions qui lui sont posées par le Parlement européen ou par ses membres».

La Commission répond à l'ensemble des questions qui lui sont envoyées par le Parlement, en s'efforçant de le faire de façon aussi complète et précise que possible. Au fil des années, elle a constaté une augmentation considérable du nombre des questions écrites et cette évolution s'est poursuivie également en 2011, avec un total de 12 067 questions.

Le Parlement a achevé les travaux de son groupe de travail sur l'amélioration de l'attrait de la séance plénière, qui correspondait à une nouvelle tentative pour rationaliser les travaux de la plénière et des comités et les rendre plus attrayants pour les députés et le public. Toutefois, des changements importants doivent encore être introduits. Néanmoins, une nouvelle formule de l'heure des questions à la Commission a été mise en place depuis le mois de septembre pour une période d'essai de six mois; elle réunit des commissaires chargés d'un portefeuille

en rapport avec le sujet prédéfini de chaque séance. Dans les limites de ce sujet, les députés sont libres de poser des questions spontanées (procédure d'intervention à la demande, dite «catch-the-eye procedure»). Parmi les thèmes abordés cette année figuraient notamment les nouvelles «formes de travail», les échanges commerciaux de l'UE et les relations avec les pays tiers, la mise en œuvre de l'Acte pour le marché unique, ainsi que la réforme de la politique de cohésion et de la politique agricole commune.

Conseil européen

La deuxième année du Conseil européen en tant qu'institution à part entière a été particulièrement active, avec l'adoption de décisions de grande envergure en réaction à l'évolution rapide des événements aux niveaux européen et international. Sous la présidence d'Herman Van Rompuy, le Conseil européen s'est réuni à sept reprises en 2011 en sessions officielles et extraordinaires. Trois réunions des 17 chefs d'État ou de gouvernement des pays de la zone euro ont également eu lieu. Ces «sommets de la zone euro» ont aussi été présidés par Herman Van Rompuy, qui assumera cette fonction jusqu'en mai 2012, date à laquelle le Conseil européen élira un président du sommet de la zone euro.

Les réunions du Conseil européen sont préparées par son président, en coopération avec le Conseil «Affaires générales» et le président de la Commission. Les visites régulières du président Van Rompuy pour rendre compte des discussions et des décisions du Conseil européen ont permis des échanges de vues avec le Parlement européen. En outre, le président du Parlement, Jerzy Buzek, s'est adressé au Conseil européen à plusieurs reprises.

Le renforcement de la gouvernance économique de l'UE et la réaction à la crise de la dette souveraine ont été des points essentiels à l'ordre du jour du Conseil européen en 2011. Les 27 chefs d'État ou de gouvernement ont conclu la première phase du semestre européen et approuvé les priorités en matière d'assainissement budgétaire et de réformes structurelles. Afin de faire du Fonds européen de stabilité financière un instrument permanent, le Conseil européen a adopté une décision modifiant le traité sur le fonctionnement de l'Union européenne, actuellement en cours de ratification par les États membres. Par ailleurs, les 27 chefs d'État ou de gouvernement ont nommé Mario Draghi à la présidence de la Banque centrale européenne. Parallèlement à la réunion du Conseil européen du 9 décembre, le traité relatif à l'adhésion de la Croatie a été signé. Sous réserve de la conclusion des procédures de ratification, la Croatie deviendra le 28e membre de l'Union le 1er juillet 2013.

Le Premier ministre polonais, Donald Tusk, et les présidents Van Rompuy et Barroso tiennent une conférence de presse à l'issue du Conseil européen de décembre.

© Union européenne

Conseil

Parallèlement à l'adoption d'actes législatifs, au développement de la politique étrangère et de sécurité commune, à la conclusion d'accords internationaux et à la discussion sur le budget de l'UE, le Conseil s'est concentré en 2011 sur la coordination des politiques économiques des États membres, plus particulièrement en ce qui concerne la gouvernance économique.

La Hongrie et la Pologne ont assuré la présidence tournante du Conseil, respectivement au premier et au second semestre de 2011. La présidence hongroise avait choisi pour devise «Une Europe forte avec une touche humaine», tandis que la présidence polonaise s'est articulée autour de trois priorités: «L'intégration européenne en tant que source de croissance», «Une Europe sûre» et «Une Europe qui tire profit de l'ouverture». Au cours de ces deux présidences, le Conseil s'est réuni sous neuf de ses dix formations («Affaires générales», «Affaires économiques et financières», «Justice et affaires intérieures», «Emploi, politique sociale, santé et consommateurs», «Compétitivité (marché intérieur, industrie, recherche et espace)», «Transports, télécommunications et énergie», «Agriculture et pêche», «Environnement», «Éducation, jeunesse, culture et sport»). Présidé par la haute représentante de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité, le Conseil s'est réuni sous une autre de ses formations, à savoir le Conseil «Affaires étrangères».

Le président hongrois, Pál Schmitt, s'adresse au Parlement européen réuni en séance plénière à Strasbourg.

© Union européenne

Les ordres du jour des différentes formations du Conseil ont reflété la diversité des propositions législatives et des débats. Les points importants figurant à l'ordre du jour étaient liés, dans une large mesure, aux défis qui se posent dans le monde et en Europe et que l'UE devait relever (ralentissement de l'activité économique mondiale, crise de la dette de l'euro, printemps arabe, sécurité énergétique et accident nucléaire au Japon, migration et espace Schengen).

© Union européenne

Le Premier ministre polonais, Donald Tusk, lors d'une conférence sur le budget de l'Union, le 20 octobre 2011.

Commission

Au cours de l'année, la Commission a consacré beaucoup de temps à la réaction à la crise économique et financière qui touche l'Union et les 17 États membres de la zone euro en particulier. Elle a utilisé son droit d'initiative pour encadrer le débat et proposer des solutions, législatives ou non, aux problèmes rencontrés. La crise était au cœur du premier semestre européen en ce qui concerne la coordination des politiques nationales de réforme macroéconomique, structurelle et budgétaire. La Commission a utilisé le champ d'application du traité au maximum de ses possibilités et a proposé des mesures énergiques pour soutenir l'Union économique et monétaire. Parmi d'autres initiatives prises au cours de l'année, deux propositions de règlement (de grande ampleur) ont été avancées en vue de renforcer encore la surveillance économique et budgétaire dans la zone euro. Le document d'orientation de la Commission sur les obligations de stabilité — idée très controversée — examine les avantages potentiels en matière de stabilité financière qu'apporteraient des obligations émises conjointement, ainsi que les conditions préalables à leur éventuelle introduction.

© Union européenne

Maroš Šefčovič, vice-président de la Commission et commissaire aux relations interinstitutionnelles et à l'administration, lors de la journée «portes ouvertes» des institutions européennes, en mai 2011.

La Commission a continué de s'engager pleinement en faveur d'une véritable union économique grâce à une convergence accrue. Elle est néanmoins restée concentrée sur la cohérence entre la zone euro et les 27 États membres, afin notamment de maintenir des conditions équivalentes sur le marché unique. En octobre, le président Barroso a renforcé le statut du commissaire Olli Rehn en le nommant vice-président de la Commission, chargé des affaires économiques et monétaires et de l'euro. Cette décision a été prise pour permettre à la Commission d'exercer avec indépendance, objectivité et efficacité sa mission de coordination, de surveillance et de mise en application de la gouvernance économique de l'Union et de la zone euro en particulier.

Outre la multitude d'initiatives, la Commission a proposé les objectifs de la stratégie Europe 2020 pour la croissance, étape d'autant plus importante que des pressions internes et externes accrues se sont fait sentir en ce qui concerne les perspectives de croissance. Dans son programme de travail annuel, la Commission concilie la nécessité de lutter contre la crise immédiate avec celle de poursuivre les réformes à long terme.

Dans le domaine institutionnel, le nouvel accord-cadre conclu entre le Parlement et la Commission a été mis en œuvre sans heurt au cours de l'année. Le dialogue en cours avec le Parlement sur le programme de travail de la Commission, comprenant un échange particulier à la fois avec la conférence des présidents des commissions et avec la conférence des présidents, garantit de meilleures méthodes de travail et une transparence accrue entre les deux institutions.

Conformément à l'intention dont le président Barroso a fait part dans ses «orientations politiques pour la prochaine Commission», la Commission a adopté une version révisée de son code de conduite des commissaires afin de renforcer et de clarifier plusieurs de ses dispositions. Les améliorations décidées par la Commission (dans des domaines tels que les activités politiques des commissaires, les activités exercées après leur mandat, le champ d'application des déclarations d'intérêt des commissaires, les cadeaux et les invitations personnelles, etc.) ont mis ce code en conformité avec les normes internationales les plus élevées en la matière.

Cour de justice de l'Union européenne

La Cour de justice et le Tribunal ont rendu des arrêts importants et traité plusieurs affaires notables qui ont des répercussions sur un grand nombre de droits et d'activités au sein de l'UE.

Quelques arrêts marquants dans différents domaines d'action

- Politique sociale: la Cour de justice a considéré qu'une pension de retraite complémentaire versée à un partenaire dans un partenariat civil d'un montant inférieur à celui accordé dans un mariage pouvait constituer une discrimination en raison de l'orientation sexuelle ([2]). Elle a également estimé que la prise en considération du sexe de la personne assurée en tant que facteur de risque dans les contrats d'assurance constituait une discrimination ([3]).

- Fiscalité: la Cour de justice a jugé que la taxe sur la pollution mise en place par la législation roumaine, perçue sur les véhicules d'occasion importés et immatriculés pour la première fois en Roumanie et non sur les véhicules d'occasion nationaux, était contraire à la législation de l'UE ([4]).

© Union européenne

Audience à la Cour de justice, devant une chambre composée de cinq juges.

- Propriété intellectuelle et commerciale:

  — Rapprochement des législations: la Cour de justice a affirmé que le droit de l'UE s'opposait à une injonction, prise par une juridiction nationale, d'imposer à un fournisseur d'accès à l'internet la mise en place d'un système de filtrage afin de prévenir les téléchargements illégaux de fichiers. Une telle injonction ne respecte pas l'interdiction d'imposer à un tel prestataire une obligation de surveillance générale ni l'exigence d'assurer le juste équilibre entre, d'une part, le droit de propriété intellectuelle et, d'autre part, la liberté d'entreprise, le droit à la protection des données à caractère personnel et la liberté de recevoir ou de communiquer des informations ([5]). La Cour a également établi que les États membres qui ont introduit l'exception de copie privée étaient tenus d'assurer une perception effective de la compensation équitable destinée à indemniser les auteurs ([6]).

  — Libre prestation de services: la Cour a considéré que la rémunération due aux auteurs en cas de prêt public ne pouvait être calculée exclusivement en fonction du nombre d'emprunteurs ([7]). Elle a fourni des éclaircissements sur la responsabilité des entreprises opérant au moyen de places de marché en ligne en ce qui concerne les atteintes portées par des utilisateurs à des marques ([8]).

- Questions institutionnelles: la Cour de justice a estimé que le projet d'accord sur la création d'un Tribunal des brevets communautaires et européens n'était pas compatible avec le droit de l'Union européenne ([9]). Elle a également jugé qu'une interdiction à l'encontre d'actes de contrefaçon, prononcée par une juridiction nationale saisie en tant que tribunal des marques communautaires, s'étendait, en principe, à l'ensemble du territoire de l'Union européenne ([10]).

  La Cour a également déterminé la portée de la notion de «risque sérieux d'atteinte à l'unité ou à la cohérence du droit de l'Union», prévue à l'article 62 de son règlement intérieur ([11]).

  En ce qui concerne les règles régissant les institutions, la Cour de justice a partiellement annulé l'arrêt du Tribunal ainsi que les décisions de la Commission refusant l'accès à certains de ses documents internes relatifs à une procédure de concentration clôturée ([12]). Le Tribunal a fixé les conditions dans lesquelles l'accès à des documents rédigés par un État membre et en possession de la Commission pouvait être refusé. Le Tribunal a également arrêté les conditions dans lesquelles, dans le cadre du règlement (CE) nº 1049/2001, la communication à des tiers de documents provenant des États membres et en possession de la Commission pouvait être refusée ([13]).

  La Cour de justice a aussi clairement défini l'application temporelle des dispositions du traité instituant la Communauté européenne du charbon et de l'acier (CECA), après son expiration ([14]).

- Droits fondamentaux:

  — La Cour de justice a considéré que le droit de l'Union, et notamment ses dispositions concernant la citoyenneté de l'Union, devait être interprété en ce sens qu'il ne s'oppose pas à ce qu'un État membre refuse à un ressortissant d'un État tiers le séjour sur son territoire, alors que ce ressortissant vise à résider avec un membre de sa famille qui est citoyen de l'Union demeurant dans cet État membre dont il possède la nationalité et qui n'a jamais fait usage de son droit de libre circulation, pour autant qu'un tel refus ne comporte pas, pour le citoyen de l'Union concerné, la privation de la jouissance effective de l'essentiel des droits conférés par le statut de citoyen de l'Union, ce qu'il appartient à la juridiction de renvoi de vérifier. Cet arrêt ([15]) a précisé la portée de l'arrêt de la Cour dans l'affaire C-34/09, Ruiz Zambrano.

  — Le Bundesgerichtshof (Cour fédérale de justice, Allemagne) et le tribunal de grande instance de Paris (France) ont demandé à la Cour de justice de préciser dans quelle mesure les principes du règlement de Bruxelles ([16]) s'appliquaient également en cas d'atteintes aux droits de la personnalité au moyen de contenus mis en ligne sur un site internet. Les victimes d'atteintes aux droits de la personnalité commises via l'internet peuvent saisir les juridictions de leur État membre de résidence au titre de l'intégralité du dommage causé. Toutefois, le gestionnaire d'un site internet relevant de la directive sur le commerce électronique ne peut être soumis, dans cet État, à des exigences plus strictes que celles prévues par le droit de l'État membre de son établissement ([17]).

— Dans l'arrêt qu'elle a rendu le 1er mars 2011 dans l'affaire Association Belge des Consommateurs Test-Achats e.a. ([18]), la Cour de justice a donné jusqu'au 21 décembre 2012 aux assureurs pour traiter leur clientèle masculine et féminine de la même manière en ce qui concerne la fixation des primes et des prestations d'assurance. Jusqu'à présent, un jeune conducteur prudent payait son assurance automobile plus cher uniquement parce qu'il était de sexe masculin. D'après l'arrêt, les assureurs ne pourront plus utiliser le sexe comme facteur de risque déterminant pour justifier les différences en matière de primes, même si l'arrêt ne concerne pas l'utilisation d'autres facteurs légitimes d'évaluation des risques et que les prix continueront de refléter le niveau de risque. Le sexe est un facteur d'évaluation des risques déterminant pour au moins trois grandes catégories de produits: l'assurance automobile, l'assurance vie/l'assurance de rente et l'assurance maladie privée. Le 22 décembre, la Commission a adopté des lignes directrices pour aider le secteur des assurances à mettre en œuvre une tarification unisexe, après que la Cour de justice a statué que les différences entre les hommes et les femmes en matière de primes constituaient une discrimination fondée sur le sexe.

- Concurrence: le Tribunal a jugé que le financement public de l'infrastructure aéroportuaire visant à développer une activité économique pouvait être considéré comme une aide d'État au sens de l'article 107 du TFUE ([19]).

- Environnement: la Cour de justice a estimé être compétente pour interpréter les dispositions de la convention d'Aarhus, bien que l'article 9, paragraphe 3, de ladite convention soit dépourvu d'effet direct ([20]).

Banque centrale européenne

Sur la base des risques à la hausse pour la stabilité des prix, le conseil des gouverneurs de la BCE a augmenté les taux directeurs de 0,25 % le 7 avril et de 0,25 % le 7 juillet 2011. Par deux fois, le 3 novembre et le 8 décembre 2011, le conseil des gouverneurs a réduit les taux d'intérêt de 0,25 %, car les risques à la baisse pesant sur les perspectives économiques de la zone euro commençaient à se matérialiser, alors que, d'après les prévisions, les taux d'inflation devaient diminuer de nouveau dans le courant de 2012, pour repasser sous la barre des 2 %.

© Union européenne

Mario Draghi, le nouveau président de la Banque centrale européenne, accompagné du vice-président, Vítor Constâncio, donne sa première conférence de presse, après la réunion du conseil des gouverneurs de la BCE organisée en novembre à Francfort.

En ce qui concerne les mesures de politique monétaire non conventionnelles qui visent à restaurer le bon fonctionnement du mécanisme de transmission de la politique monétaire, la BCE:

- pour ce qui est du mode de fourniture de liquidités lors de ses opérations:

  — a décidé de continuer à fournir des liquidités importantes au secteur bancaire par le biais de procédures *fixed rate full allotment* (FRFA) (consistant à fournir l'ensemble des liquidités demandées par les banques) dans le cadre de toutes les opérations de refinancement (au moins) jusqu'à l'été 2012;

- pour ce qui est de l'échéance de ses opérations, a décidé:
  - — de poursuivre ses opérations de refinancement à terme spécial FRFA avec une échéance d'une période de constitution (au moins) jusqu'à l'été 2012,
  - — de mener une nouvelle opération de refinancement à plus long terme (LTRO) destinée à fournir des liquidités FRFA avec une échéance d'environ six mois en août 2011,
  - — d'effectuer trois opérations de refinancement à plus long terme, également destinées à fournir des liquidités, l'une d'une durée de douze mois environ, en octobre 2011, et les deux autres d'une durée de trente-six mois, assorties d'une option de remboursement anticipé après un an et prévues en décembre 2011 et en février 2012;
- pour ce qui est de la fourniture de liquidités en devises étrangères, a décidé:
  - — de poursuivre ses opérations d'apport de liquidités en dollars des États-Unis (USD), à échéance d'environ une semaine et de trois mois, par l'intermédiaire d'une prolongation coordonnée des accords de swap avec la Réserve fédérale jusqu'au 1er février 2013,
  - — de baisser de 50 points de base le taux appliqué aux opérations de fourniture de liquidités en USD pour le ramener au taux des swaps au jour le jour (OIS) majoré de 50 points de base,
  - — de prolonger son swap avec la Banque d'Angleterre,
  - — à titre de procédure de secours, de mettre en place des dispositifs bilatéraux temporaires d'échange de liquidité entre la BCE et cinq autres banques centrales (celles du Canada, des États-Unis, du Japon, du Royaume-Uni et de la Suisse);
- a décidé de mettre activement en œuvre son programme pour les marchés de titres (SMP), les achats effectués dans ce cadre étant passés de 73,5 milliards d'euros à la fin de 2010 à 211 milliards le 19 décembre 2011;
- a décidé de lancer un nouveau programme d'achat d'obligations sécurisées (CBPP2) pour un montant prévu de 40 milliards d'euros, qui devrait débuter en novembre 2011 et être réalisé d'ici à la fin d'octobre 2012;
- a décidé:
  - — de cesser temporairement d'effectuer des opérations de réglage fin le dernier jour de chaque période de constitution,
  - — de réduire de 2 à 1 % le taux des réserves obligatoires,
  - — d'accroître la disponibilité des garanties i) en abaissant le seuil de notation pour certains titres adossés à des actifs (TAA) et ii) en autorisant les banques centrales nationales (BCN), à titre temporaire, à accepter en garantie des créances privées performantes supplémentaires (à savoir des prêts bancaires) respectant des critères d'éligibilité spécifiques.

Fin du mandat de Jean-Claude Trichet

Le mandat de M. Trichet, qui a débuté le 1er novembre 2003 pour s'achever le 31 octobre 2011, s'est déroulé dans le contexte de changements institutionnels importants, parmi lesquels: i) l'élargissement de l'Union européenne de 15 à 27 pays et celui de la zone euro de 12 à 17 États membres participants; ii) l'entrée en vigueur du traité de Lisbonne en 2009, qui mentionne, pour la première fois, la BCE comme l'une des institutions européennes; iii) la mise en place d'un nouveau cadre de surveillance financière dans l'UE; iv) le renforcement de la gouvernance de l'UE et de la zone euro. M. Trichet a également participé activement à la réflexion globale sur les mécanismes de gestion de la crise de la zone euro, qui ont pris beaucoup d'importance au cours de ces dernières années.

Au cours du mandat de M. Trichet, la BCE a toujours rempli sa mission, qui est de garantir la stabilité des prix, entendue comme un taux d'inflation «inférieur à, mais proche de 2 %», avec un taux d'inflation moyen très proche de 2 % au cours des dix premières années d'existence de l'euro, en dépit de variations considérables de l'inflation dues aux importantes fluctuations macroéconomiques enregistrées au cours de la période (comme les fortes hausses du prix du pétrole et des matières premières ou la récente crise financière).

Les capacités de gestion de M. Trichet ont, en ces temps de crise, joué un rôle déterminant et permis d'orienter les réflexions et les décisions du conseil des gouverneurs, au nombre desquelles figurent plusieurs mesures de politique monétaire non conventionnelles mises en œuvre depuis août 2007.

À la suite de la mise en place du nouveau cadre de surveillance financière de l'UE, M. Trichet est devenu le premier président du Comité européen du risque systémique, qui, depuis sa création en décembre 2010, joue le rôle d'un organe européen indépendant chargé de la surveillance macroprudentielle du système financier de l'UE. La crédibilité et l'autorité de la BCE, constamment renforcées sous la présidence de M. Trichet, ont fortement pesé dans ce choix.

Pour son rôle décisif au cours de la crise financière, qui, à la date de son départ de la BCE en octobre 2011, se poursuivait toujours, et pour sa contribution globale au projet d'intégration européenne, M. Trichet a reçu plusieurs distinctions prestigieuses, parmi lesquelles celles de l'Homme de l'année (2007) ou du Banquier de l'année (2008) et le prix Charlemagne (2011). À l'occasion de la remise du prix Charlemagne à Aix-la-Chapelle, M. Trichet a déclaré:

«Dans cette Union que nous aurons demain, ou après-demain, il y aura bien évidemment un marché unique, une monnaie unique et une banque centrale unique. Serait-ce une idée trop hardie que d'envisager, sur le plan économique, un ministère des finances de l'Union?

Celui-ci ne gérerait pas nécessairement un important budget fédéral, mais exercerait directement des responsabilités dans au moins trois domaines: premièrement, la surveillance des politiques budgétaires et des politiques en matière de compétitivité, ainsi que les responsabilités directes mentionnées plus haut concernant les pays engagés dans une "deuxième étape" au sein de la zone euro; deuxièmement, toutes les responsabilités assumées généralement par les gouvernements en ce qui concerne le secteur financier intégré de l'Union, afin d'accompagner l'intégration complète des services financiers; troisièmement, la représentation de la confédération de l'Union au sein des institutions financières internationales» ([21]).

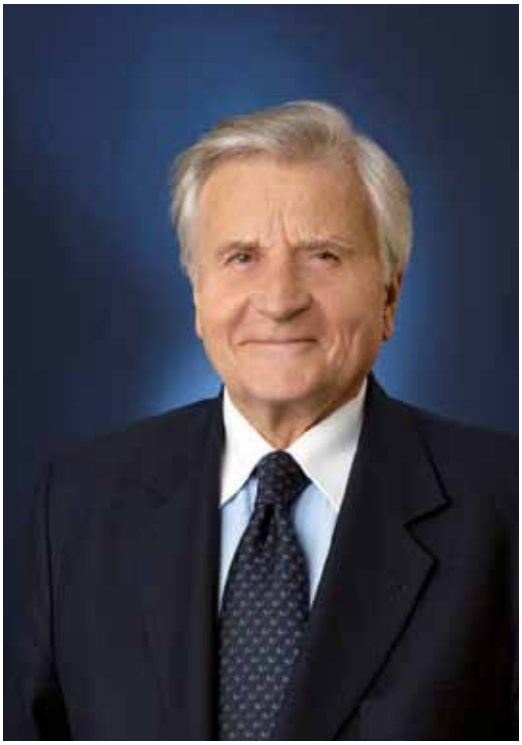

© BCE/Andreas Böttcher

Jean-Claude Trichet, président de la BCE jusqu'au 31 octobre 2011.

Cour des comptes

La Cour des comptes a présenté le rapport annuel sur l'exécution du budget 2010 au Parlement européen le 15 novembre 2011 et au Conseil de l'Union européenne le 30 novembre.

© Union européenne

Réunion annuelle de la Cour des comptes et de la commission du contrôle budgétaire du Parlement européen, le 20 octobre 2011 à Luxembourg.

Comme pour les années précédentes, le rapport annuel de la Cour concerne principalement la fiabilité des comptes de l'UE relatifs à l'exercice 2010 ainsi que la régularité des opérations sous-jacentes. Cette année, il comporte également un chapitre consacré aux résultats obtenus au moyen des dépenses financées par l'UE.

- S'agissant de la fiabilité des comptes de l'UE, la Cour estime, en conclusion, que les comptes relatifs à l'exercice 2010 présentent fidèlement la situation financière de l'Union européenne, ainsi que les résultats de ses opérations et les flux de trésorerie pour l'année concernée. Néanmoins, la qualité de l'information financière et les systèmes d'information sous-jacents pourraient être améliorés.

- En ce qui concerne la régularité des recettes et des dépenses, la déclaration d'assurance de la Cour relative à l'exercice 2010 établit une distinction entre recettes, engagements et paiements. La Cour est d'avis que les recettes et les engagements sous-jacents aux comptes de l'UE pour l'exercice 2010 sont, dans tous leurs aspects, significatifs, légaux et réguliers. Par contre, les paiements sous-jacents aux comptes ont été touchés par une légère erreur, avec un taux d'erreur marginal estimé à 3,7 % pour l'ensemble des dépenses de l'UE.

- Cette année, pour la première fois, la Cour a présenté les résultats de son contrôle sur les performances fournies par trois directions générales responsables de la plus grande partie des dépenses de l'UE. La Cour a recommandé à la Commission de mettre davantage l'accent sur la performance dans les rapports annuels d'activité, notamment en rendant compte du caractère économique et efficient du financement de l'UE. Elle devrait également définir des valeurs cibles appropriées permettant d'évaluer les progrès accomplis en vue de la réalisation des objectifs pluriannuels.

Comité économique et social européen

En 2011, lors de ses 9 sessions plénières, le Comité économique et social européen (CESE) a émis 199 avis, dont 29 avis d'initiative et 9 avis exploratoires.

Le président et les membres de la Commission européenne ont joué un rôle actif dans les travaux du Comité. En mars, le président Barroso a pris part à la session plénière du Comité; le vice-président Šefčovič a tenu une réunion bilatérale avec le président Nilsson et a eu un échange de vues avec les membres du bureau en décembre. Chaque session plénière a vu la participation d'un commissaire.

Le Comité a participé activement à la mise en œuvre de la stratégie Europe 2020 par l'intermédiaire de son groupe de pilotage Europe 2020. Le président Nilsson a effectué de nombreuses visites dans les capitales des États membres en vue de mobiliser les comités économiques et sociaux nationaux et les différents réseaux afin qu'ils s'impliquent davantage dans le processus de la stratégie Europe 2020. Un accent particulier a été mis sur la participation à la préparation des programmes nationaux de réforme, un élément crucial du semestre européen.

© Union européenne

Séance plénière du Comité économique et social européen en octobre à Bruxelles.

Parmi d'autres initiatives au cours de l'année, le Comité a adopté des avis sur chacune des 7 initiatives phares énoncées dans Europe 2020. Il a également débattu des grands projets stratégiques de l'Union, tels que la modernisation de la politique agricole commune après 2013 et une future politique de cohésion. Il a également joué un rôle actif dans la réflexion sur le cadre financier pluriannuel après 2013.

Le CESE a joué un rôle dynamique dans la préparation de la conférence de Rio+20 [Conférence des Nations unies sur le développement durable (UNCSD)], qui se tiendra en 2012. Il s'agit de l'une des priorités du président Nilsson.

Les discussions sur la révision du protocole de coopération avec la Commission se sont poursuivies au cours de l'année.

Comité des régions

Lors de ses 6 sessions plénières en 2011, le Comité a présenté 58 avis, dont 4 avis d'initiative et 3 avis de prospective.

Le Comité des régions a joué un rôle de premier plan dans la réflexion sur l'avenir de la politique agricole commune, de la politique de la pêche et de la politique de cohésion, ainsi que sur le cadre financier pluriannuel pour 2014-2020. Par le biais de la plate-forme de suivi de la stratégie Europe 2020, le Comité des régions a continué d'évaluer la stratégie pour la croissance et l'emploi, du point de vue des régions et des villes de l'UE. Le deuxième rapport de suivi sur Europe 2020 a été publié en décembre 2011. Dans l'objectif d'une mise en œuvre réussie de la stratégie Europe 2020, la conclusion de pactes territoriaux sur une base volontaire a été fortement encouragée, dans le respect de l'organisation institutionnelle des États membres, mais sans ajout de formalités administratives inutiles au processus. L'idée a été soutenue aussi bien par le président Barroso que par le président Van Rompuy et développée au cours de l'année. Elle s'est concrétisée dans les propositions de la Commission concernant le cadre financier pluriannuel.

© Union européenne

Séance plénière du Comité des régions en juin à Bruxelles.

Le Comité des régions a eu un rôle proactif et a contribué à la réussite de la convention des maires, un engagement formel pris par les conseils municipaux des signataires d'aller au-delà des objectifs de l'Union européenne en matière de réduction des émissions de CO_2 par la mise en œuvre de plans d'action consacrés à l'énergie durable et accompagnés de mesures concrètes.

Le Comité des régions a renforcé son réseau de subsidiarité, créé pour faciliter l'échange d'informations entre les autorités locales et régionales de l'Union européenne en ce qui concerne les divers documents et propositions stratégiques de la Commission. Pour la première fois, le Comité des régions a adopté un rapport sur la subsidiarité (2010).

Dans la lignée des travaux engagés avec le CESE, au niveau institutionnel, les discussions sur la révision du protocole de coopération entre la Commission et le Comité des régions se sont poursuivies pendant l'année.

Médiateur européen

En raison du rôle qui lui incombe en vertu des traités, la Commission est l'institution la plus concernée par les plaintes déposées auprès du Médiateur européen. En 2010, 65% des plaintes présentées au Médiateur ont été transmises à la Commission. En 2011, la Commission a traité 372 nouvelles enquêtes du Médiateur et a répondu à 362 d'entre elles.

Les plaintes transmises par le Médiateur portent sur plusieurs domaines d'activité, dont l'accès aux documents, les cas d'infraction présumée, les questions de personnel et les problèmes relatifs aux subventions ou aux contrats de services.

© Union européenne

Le Médiateur européen, P. Nikiforos Diamandouros, l'eurodéputée Diana Wallis et la vice-présidente de la Commission Viviane Reding lors de la conférence intitulée «Le traité de Lisbonne répond-il aux attentes des citoyens?», en mars 2011.

En 2011, les relations entre le Médiateur européen et la Commission ont évolué très positivement. Les liens politiques et administratifs ont été renforcés. À cet égard, une rencontre entre le collège et le Médiateur a eu lieu le 15 février 2011.

En 2011, le Médiateur a commencé à mettre en œuvre sa nouvelle stratégie visant à améliorer encore son action, afin de mieux servir les intérêts des citoyens européens et de favoriser une véritable culture du service dans l'ensemble des institutions, organes et agences de l'UE. Dans le même ordre d'idées, il attache un intérêt tout particulier aux questions relatives à la transparence, à l'accès aux documents et aux infractions au droit de l'Union.

Agences décentralisées

C'est en 2011 qu'a été créée l'Agence pour la gestion opérationnelle des systèmes d'information à grande échelle dans le domaine de la liberté, de la sécurité et de la justice [système d'information Schengen de deuxième génération (SIS II), système d'information sur les visas (VIS) et Eurodac]. Sa principale tâche opérationnelle sera de veiller à ce que ces systèmes fonctionnent 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7. Il lui incombera également d'adopter les mesures de sécurité nécessaires et de veiller à la sécurité et à l'intégrité des données, ainsi qu'au respect des règles en matière de protection des données. L'Agence sera implantée à Tallinn, en Estonie, avec une antenne opérationnelle à Strasbourg, en France.

Le groupe de travail interinstitutionnel sur les agences décentralisées, mis sur pied en 2009 pour trouver un terrain d'entente entre le Parlement, le Conseil et la Commission sur la manière d'améliorer le fonctionnement des agences, a bien avancé dans ses travaux en 2011. Les progrès ont été notables en ce qui concerne les questions liées à la gouvernance, au financement, aux ressources humaines, à l'obligation de rendre des comptes et à la surveillance des agences décentralisées.

Parlements nationaux

En 2011, les parlements nationaux sont demeurés une priorité du calendrier interinstitutionnel de la Commission, qui a démontré sa volonté d'intensifier encore le dialogue et la coopération avec eux. Il s'agit de la deuxième année au cours de laquelle la Commission applique les nouvelles dispositions du traité de Lisbonne relatives aux parlements nationaux ([22]), et notamment le mécanisme de contrôle de la subsidiarité. Il ressort clairement de l'expérience acquise à ce jour que les parlements nationaux sont prêts à assumer le rôle et les compétences qui leur sont désormais dévolus.

Le nombre d'avis reçus dans le cadre du dialogue politique, ainsi que dans le cadre du mécanisme de contrôle de la subsidiarité, est en nette progression. Toutefois, le nombre d'avis motivés définissant la raison pour laquelle un parlement national considère que le projet en cause n'est pas en conformité avec le principe de subsidiarité est encore relativement faible par rapport au nombre total d'avis reçus. Aucune proposition n'a, à ce jour, donné lieu à l'activation de la procédure dite du «carton jaune» ou du «carton orange» — si les seuils de déclenchement étaient atteints, la Commission devrait alors décider de maintenir, de modifier ou de retirer sa proposition. Comme lors des précédentes années, la grande majorité des avis des parlements nationaux continue de se concentrer plutôt sur la substance des propositions et des documents non législatifs de la Commission que sur les questions de subsidiarité.

Il convient de noter, toutefois, que la proposition concernant une assiette commune consolidée pour l'impôt sur les sociétés a particulièrement retenu l'attention des parlements nationaux, qui ont émis 13 avis motivés. Parallèlement, d'autres chambres parlementaires ont estimé que la proposition respectait le principe de subsidiarité.

Au total, en 2011, les parlements nationaux ont transmis 618 avis dans le cadre du dialogue politique et du mécanisme de contrôle de la subsidiarité, ce qui représente une augmentation de presque 60 % par rapport à l'année précédente. Seuls 53 de ces avis étaient des avis motivés ([23]).

Parlement national	Chambre	Nombre total d'avis (reçus du 1.1.2011 au 30.11.2011)
Portugal	Assembleia da Republica	149
Italie	Senato della Repubblica	64
République tchèque	Senát	48
Suède	Riksdagen	33
Italie	Camera dei Deputati	29
Roumanie	Senatul	28
Roumanie	Camera Deputaților	28
Allemagne	Bundesrat	26
Royaume-Uni	House of Lords	17
Bulgarie	Narodno sabranie	11
Danemark	Folketinget	10
Luxembourg	Chambre des députés	10
Royaume-Uni	House of Commons	10
Pologne	Sejm	7
Pays-Bas	Eerste Kamer Staten-Generaal	6
Allemagne	Bundestag	5
Autriche	Nationalrat	4
Pologne	Senat	4
République tchèque	Poslanecká sněmovna	4
Grèce	Voulí ton Ellínon	3
France	Assemblée nationale	3
Autriche	Bundesrat	2
Lituanie	Seimas	2
Espagne	Congreso de los Diputados et Senado (les deux chambres)	2
France	Sénat	2
Pays-Bas	Les deux chambres	2
Lettonie	Saeima	2
Slovaquie	Národná rada	2
Finlande	Eduskunta	2
Belgique	Chambre des représentants/ Kamer van Volksvertegenwoordigers	1
Pays-Bas	Tweede Kamer Staten-Generaal	1
Irlande	Oireachtas (les deux chambres)	1
Chypre	Voulí ton Antiprosópon	1
Belgique	Sénat/Senaat	1
Malte	Kamra tad-Deputati	1
Estonie	Riigikogu	0
Hongrie	Országgyűlés	0
Slovénie	Državni svet	0
Slovénie	Državni zbor	0
	Total	**521**

Efficacité: réglementation intelligente, gestion de la qualité de la législation tout au long du cycle d'élaboration des politiques, amélioration de la mise en œuvre de la législation de l'UE

Dans le cadre de son programme de réglementation intelligente, la Commission a continué d'améliorer les modalités d'élaboration des politiques et de rédaction des actes législatifs. Ces changements ont accru la transparence et la responsabilité et favorisé l'élaboration de politiques à partir d'éléments concrets.

Réglementation intelligente

Dans le prolongement de la stratégie en faveur d'une réglementation intelligente, les mesures suivantes ont été prises:

- La Commission a poursuivi son travail de simplification de la législation et a élaboré des propositions allant bien au-delà de l'objectif de 25 % fixé dans le programme d'action pour la réduction des charges administratives, ce qui laisse un laps de temps largement suffisant au Parlement et au Conseil pour parvenir à cet objectif avant la clôture du programme à la fin de l'année 2012.

- La Commission a présenté des actions concrètes sur la manière d'alléger les charges administratives qui pèsent sur les plus petites entreprises ([24]). Ces mesures comprennent un examen de l'acquis existant pour exempter les plus petites entreprises de la charge administrative ou adapter les dispositions à leurs besoins, une consultation améliorée des petites entreprises pour repérer les charges excessives imposées par la réglementation et trouver les meilleurs moyens de les alléger, ainsi que l'introduction d'un tableau de bord permettant de vérifier que les objectifs poursuivis ont une réelle incidence pour les petites entreprises.

- Les bilans de qualité (lancés en 2010 dans les domaines de l'environnement, des transports, de l'emploi et de la politique sociale ainsi que de la politique industrielle) ont été étendus à d'autres domaines d'action en 2011, dont la santé et la protection des consommateurs. La Commission a réalisé des progrès visant à garantir que les propositions importantes de législations nouvelles ou révisées se fondent sur une évaluation des mesures déjà en vigueur.

- Pour permettre aux États membres et aux parties intéressées de préparer leur contribution à un stade précoce, le planning pluriannuel des évaluations de la Commission est disponible sur un site internet qui lui est consacré ([25]).

- De nouvelles propositions d'action ont été soutenues par des analyses d'impact, qui ont étudié à la fois les avantages et les coûts ainsi que l'ensemble des incidences économiques, sociales et environnementales importantes.

Analyse d'impact

Le comité d'analyse d'impact — organe qui veille à ce que les analyses d'impact de la Commission soient conformes aux normes de qualité et de procédure — a examiné 104 analyses d'impact et émis 138 avis sur leur qualité, dont 35 sur des rapports soumis une nouvelle fois.

En 2011, le comité a également évalué 43 analyses d'impact soutenant des propositions de dépenses sectorielles pour le prochain cadre financier pluriannuel et formulé 37 avis sur leur qualité ([26]).

Pour assurer la continuité du contrôle de qualité et donner plus de souplesse aux membres du comité dans la réalisation de leurs tâches, le président Barroso a décidé, en novembre, d'augmenter le nombre de membres du comité ainsi que le nombre de services au sein desquels ils peuvent être désignés.

Le groupe à haut niveau de parties prenantes indépendantes sur les charges administratives, présidé par Edmund Stoiber, a finalisé, en novembre, son rapport sur les meilleures pratiques des États membres pour que la mise en œuvre de la législation de l'UE soit la moins lourde possible.

Mise en œuvre de la législation de l'UE

Les efforts tendant à améliorer la façon dont les États membres appliquent le droit de l'UE se sont poursuivis.

- Le projet «EU Pilot» fonctionne depuis avril 2008 et vise à fournir des réponses plus rapides et plus complètes aux questions soulevées par des citoyens ou des entreprises, ainsi qu'à apporter des solutions aux problèmes survenant lors de l'application du droit de l'Union. Il est également conçu pour améliorer la communication et la coopération entre les services de la Commission et les autorités des États membres à propos de l'application et de la mise en œuvre du droit de l'Union.

- En 2008, 15 États membres se sont portés volontaires pour participer au projet «EU Pilot». Au vu du succès de ce dernier, la Commission a décidé d'inviter les 12 autres États membres à se joindre au projet. Depuis septembre 2011, 25 États membres participent au mécanisme de résolution des problèmes «EU Pilot».

- Le projet a contribué et continue de contribuer de façon positive à la coopération entre la Commission et les États membres participants en vue de répondre aux demandes émanant des citoyens, des entreprises et des représentants des intérêts de la société civile et de résoudre leurs problèmes plus rapidement. Depuis sa mise en œuvre, environ 80% des réponses fournies par les États membres ont été jugées acceptables (c'est-à-dire conformes au droit de l'UE), ce qui a permis de clore les dossiers sans qu'il ait été nécessaire de lancer une procédure d'infraction au titre de l'article 258 du TFUE.

- Les domaines traités dans les dossiers introduits au moyen du projet «EU Pilot» correspondent globalement à la répartition actuelle des questions et des problèmes qui se posent dans les différents secteurs du droit de l'UE: quelque 33% des dossiers ont trait à des thèmes environnementaux, 15% au marché intérieur, 10,5% à la fiscalité, 8% à la mobilité et au transport et 6% à la santé et à la protection des consommateurs. Ces domaines d'action représentent 64,5% de l'ensemble des dossiers gérés par «EU Pilot».

En 2011, le nombre de procédures d'infraction initialement lancées à l'encontre des États membres pour manquement présumé à leurs obligations en matière de transposition du droit de l'UE s'est élevé à 1351 (ce chiffre correspond à la première étape de la procédure, c'est-à-dire à l'envoi d'une lettre de mise en demeure conformément à l'article 258 du TFUE). Les domaines d'action dans lesquels la plus grande proportion d'enquêtes a été ouverte sont les transports, le marché intérieur et les services, ainsi que la santé et la protection des consommateurs, représentant plus de 50% du total.

En 2011, la Commission a lancé ses premières procédures au titre de l'article 260, paragraphe 3, du TFUE. Créé par le traité de Lisbonne, ledit article constitue une exception à la règle générale selon laquelle les États membres ne peuvent se voir infliger des sanctions financières que si un second arrêt de la Cour de justice établit le non-respect d'un arrêt antérieur. L'article 260, paragraphe 3, du TFUE permet l'imposition de sanctions financières aux États membres qui n'ont pas transposé les directives à temps dès la première saisine de la Cour par la Commission. En 2011, neuf procédures de ce type ont été entamées à l'encontre de cinq États membres.

Gestion efficace

La fonction d'audit interne de la Commission effectue chaque année quelque 300 missions d'audit réparties entre le service d'audit interne (IAS) et les structures d'audit interne (IAC). À la suite de ces travaux, en mai 2011, l'auditeur interne de la Commission a rendu pour la première fois une opinion globale, pour l'année 2010, axée sur l'état de la gestion financière de la Commission.

Cette opinion globale vise à procurer à la Commission un niveau d'assurance supplémentaire en donnant confirmation de la solidité du cadre de contrôle de l'institution dans son ensemble. Elle constitue un autre niveau de vérifications et de contre-mesures au sein du processus d'audit de la Commission, qui est déjà très complet.

L'opinion de 2010 confirme que le cadre de contrôle interne de la Commission européenne est arrivé à maturité et que les recommandations découlant des audits ont fait l'objet d'un suivi et d'une mise en œuvre par les services. Cela confirme que les recommandations émises chaque année par l'IAS et les IAC sont mises en œuvre par le management, de sorte que le contrôle interne, la gouvernance et la gestion des risques progressent constamment.

En outre, la clarté dans la rédaction des documents figurait en bonne place parmi les priorités de la Commission. La direction générale de la traduction de la Commission contribue de manière essentielle à la présentation de propositions législatives et politiques clairement rédigées, en particulier les propositions législatives liées au cadre financier pluriannuel, en fournissant des traductions de haute qualité ainsi que d'autres services linguistiques dans toutes les langues officielles. La campagne «Rédiger clairement» s'est poursuivie, entrant dans sa deuxième année. La task-force interservices «Rédiger clairement» a formulé un certain nombre de recommandations sur la manière d'améliorer la qualité rédactionnelle au sein de la Commission, dont certaines sont en cours de mise en œuvre.

Transparence des institutions

En ce qui concerne l'accès aux documents des institutions de l'UE, à la suite de l'entrée en vigueur du traité de Lisbonne, l'article 255 du traité instituant la Communauté européenne a été remplacé par l'article 15, paragraphe 3, du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne. Cette disposition du traité étend à l'ensemble des organes et des organismes de l'UE, tout comme au Parlement, au Conseil et à la Commission, le droit qu'a tout citoyen de l'Union d'accéder aux documents en leur possession.

S'agissant des groupes d'intérêt, pour donner une nouvelle impulsion à la transparence du processus décisionnel de l'UE, le Parlement européen et la Commission ont conclu en juin un accord interinstitutionnel sur l'établissement d'un registre de transparence commun, qui fournit plus d'informations que jamais sur ceux qui cherchent à influer sur la politique européenne.

PROCÉDURES PARLEMENTAIRES EN 2011

Législatives						Autres procédures				
	Codécision									
Consultation [1]	Première lecture [2]	Deuxième lecture [3]	Troisième lecture	Approbation [4]	Budget et décharge	Procédures d'initiative	Résolutions (articles 103 et 108)	Droits de l'homme	Divers	Total
36	92	16	5	58	82	140	110	32	22	593

(1) Dans 10 cas, le Parlement européen a amendé la proposition de base.
(2) Dans 61 cas, le Parlement européen a amendé la proposition de base.
(3) Dans 11 cas, le Parlement européen a amendé la position commune du Conseil.
(4) Dans 1 cas, le Parlement européen a rejeté la proposition de la Commission.

NOTES DE FIN DE CHAPITRE

(1) http://ec.europa.eu/commission_2010-2014/president/state-union-2011/index_fr.htm
(2) Arrêt de la Cour de justice du 10 mai 2011 dans l'affaire C-147/08, Römer.
(3) Arrêt de la Cour de justice du 1er mars 2011 dans l'affaire C-236/09, Association Belge des Consommateurs Test-Achats e.a.
(4) Arrêt de la Cour de justice du 7 avril 2011 dans l'affaire C-402/09, Tatu.
(5) Arrêt de la Cour de justice du 24 novembre 2011 dans l'affaire C-70/10, Scarlet Extended.
(6) Arrêt de la Cour de justice du 16 juin 2011 dans l'affaire C-462/09, Stichting de Thuiskopie.
(7) Arrêt de la Cour de justice du 30 juin 2011 dans l'affaire C-271/10, VEWA.
(8) Arrêt de la Cour de justice du 12 juillet 2011 dans l'affaire C-324/09, L'Oréal e.a.
(9) Avis de la Cour de justice 1/09 du 8 mars 2011.
(10) Arrêt de la Cour de justice du 12 avril 2011 dans l'affaire C-235/09, DHL Express France.
(11) Décision de la Cour de justice du 8 février 2011 dans l'affaire C-17/11 RX.
(12) Arrêt de la Cour de justice du 21 juillet 2011 dans l'affaire C-506/08 P, Suède/MyTravel et Commission.
(13) Arrêt du Tribunal du 13 janvier 2011 dans l'affaire T-362/08, IFAW Internationaler Tierschutz-Fonds/Commission.
(14) Arrêt de la Cour de justice du 29 mars 2011 dans l'affaire C-352/09 P, ThyssenKrupp Nirosta/Commission.
(15) Arrêt de la Cour de justice du 15 novembre 2011 dans l'affaire C-256/11, Dereci e.a.
(16) Règlement (CE) nº 44/2001 concernant la compétence judiciaire, la reconnaissance et l'exécution des décisions en matière civile et commerciale, JO L 12 du 16.1.2001.
(17) Arrêt de la Cour de justice du 25 octobre 2011 dans les affaires jointes C-509/09 et C-161/10, eDate Advertising e.a.
(18) Arrêt de la Cour de justice du 1er mars 2011 dans l'affaire C-236/09, Association Belge des Consommateurs Test-Achats e.a.
(19) Arrêt du Tribunal du 24 mars 2011 dans les affaires jointes T-443/08 et T-455/08, Freistaat Sachsen e.a./Commission.
(20) Arrêt de la Cour de justice du 8 mars 2011 dans l'affaire C-240/09, Lesoochranárske zoskupenie.
(21) http://www.ecb.int/press/key/date/2011/html/sp110602.fr.html
(22) Traité sur le fonctionnement de l'Union européenne — Protocole nº 1 sur le rôle des parlements nationaux dans l'Union européenne.
(23) Le tableau présente les données disponibles au 31 décembre 2011.
(24) http://ec.europa.eu/governance/better_regulation/documents/minimizing_burden_sme_FR.pdf
(25) http://ec.europa.eu/dgs/secretariat_general/evaluation/evaluation_planning_fr.htm
(26) De plus amples informations sur le rôle et les activités du comité d'analyse d'impact sont disponibles dans ses rapports annuels, accessibles sur: http://ec.europa.eu/governance/impact/iab/iab_en.htm

CHRONOLOGIE DE LA RÉPONSE DE L'UE À LA CRISE DE LA DETTE

Les événements énumérés ci-après sont quelques-uns des principaux événements qui se sont produits en 2011 dans les domaines financier et économique. Cette chronologie n'est pas exhaustive; d'autres faits marquants sont exposés dans le rapport lui-même.

JANVIER

1

Trois nouvelles autorités européennes de surveillance financière chargées respectivement des banques, des marchés ainsi que des assurances et des pensions commencent leurs travaux: l'Autorité bancaire européenne (ABE), l'Autorité européenne des marchés financiers (AEMF) et l'Autorité européenne des assurances et des pensions professionnelles (AEAPP).

12

La Commission adopte la première analyse annuelle de la croissance, où sont établies les priorités de la politique économique, et commence le premier semestre européen pour une coordination plus étroite des politiques économiques.

15

La Commission donne un avis favorable concernant une modification limitée de l'article 136 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne (TFUE) pour permettre la création du mécanisme européen de stabilité (MES).

MARS

11

Conseil européen: les dirigeants des pays de la zone euro adoptent le «pacte pour l'euro plus».

MAI

17

Les ministres des finances concluent un accord sur l'assistance financière en faveur du Portugal.

18

Le forum économique de Bruxelles 2011, événement phare de l'UE, débat du nouveau cadre de gouvernance économique de l'UE.

19

Assistance à l'Irlande et au Portugal: le montage financier couvrira les besoins de financement du Portugal à hauteur de 78 milliards d'euros. Le mécanisme européen de stabilisation financière (MESF) et le Fonds européen de stabilité financière (FESF) fourniront chacun jusqu'à 26 milliards d'euros qui seront versés sur trois ans. Des fonds supplémentaires d'un montant maximal de 26 milliards d'euros seront mis à disposition par l'intermédiaire du Fonds monétaire international (FMI).

26-27

Les dirigeants du G8 adoptent des mesures pour soutenir la relance de l'économie mondiale. Il a été pris acte de l'adoption, par l'UE, d'un large éventail de mesures pour faire face à la crise de la dette souveraine, et la poursuite d'un assainissement budgétaire rigoureux combinée à des réformes structurelles visant à soutenir la croissance reste au tout premier plan des priorités.

JUIN

24

Le Conseil européen adopte des recommandations spécifiques à chaque pays sur la base des propositions établies par la Commission dans le cadre du semestre européen. Les États membres tiendront compte désormais des orientations formulées au moment d'établir leur budget pour l'année suivante.

JUILLET

11

Les ministres des finances de la zone euro signent le traité sur le MES, ouvrant la voie à sa ratification par les pays signataires.

21

Les chefs d'État ou de gouvernement européens adoptent un programme d'aide financière supplémentaire pour la Grèce, qui prévoit une contribution volontaire du secteur privé. Un accord est également conclu pour accroître la souplesse et l'efficacité du FESF et du MES, abaisser les taux de prêt du FESF et prolonger les échéances. Le FESF et le MES se doteront tous deux de nouveaux instruments qu'ils pourront utiliser dans le cadre de programmes de précaution, aux fins de la recapitalisation des établissements financiers et pour intervenir sur les marchés primaire et secondaire.

SEPTEMBRE

28

Gouvernance économique de l'UE: le Parlement européen donne son accord définitif et vote l'adoption du paquet de 6 nouvelles propositions législatives («six-pack»). Sur la base de la proposition de la Commission du 29 septembre 2010, ces mesures visent à renforcer le pacte de stabilité et de croissance, à approfondir la coordination budgétaire, à améliorer et à harmoniser les cadres budgétaires nationaux et à prévenir et à corriger les déséquilibres macroéconomiques et de compétitivité.

OCTOBRE

4

Gouvernance économique de l'UE: les ministres des finances de l'UE approuvent le paquet de propositions législatives en vue de son entrée en vigueur d'ici à la fin de 2011.

23 et 26

Conseil européen et sommet de la zone euro: les dirigeants de la zone euro acceptent d'augmenter les ressources du FESF et de renforcer le secteur bancaire au moyen de garanties pour faciliter son accès au financement à moyen terme. Les banques devront aussi porter leur ratio de fonds propres à 9% d'ici à juin 2012. Sur la base de la feuille de route pour la stabilité et la croissance de la Commission, un accord est trouvé sur 10 mesures visant à améliorer la coordination et la surveillance économiques et budgétaires de la zone euro. Les dirigeants européens conviennent d'un nouveau programme d'assistance financière de l'UE et du FMI d'un montant de 100 milliards d'euros pour la Grèce, qui prévoit une contribution volontaire du secteur privé plus élevée que celle prévue par l'arrangement conclu le 21 juillet. Son objectif est de faire en sorte que le ratio de la dette de la Grèce soit ramené à 120% du produit intérieur brut (PIB) d'ici à 2020. Herman Van Rompuy, José Manuel Barroso et Jean-Claude Juncker se voient confier le mandat de proposer des mesures visant à renforcer l'union économique. Un rapport devrait être présenté au Conseil européen en mars 2012.

NOVEMBRE

3-4

Les dirigeants du G20 coordonnent leurs politiques pour dynamiser la croissance, créer des emplois et garantir la stabilité financière. Afin de rendre le système monétaire international plus stable et plus résistant, il est prévu de mettre des ressources supplémentaires à la disposition du FMI. Une taxe sur les transactions financières est examinée, et la proposition de la Commission pour l'UE est présentée.

8

Gouvernance économique de l'UE: le Conseil adopte le paquet de propositions législatives. Dans ce cadre, les ministres des finances de l'UE conviennent de la liste des indicateurs externes et internes qui sera utilisée pour la surveillance des déséquilibres macroéconomiques. Cette liste constitue la base du nouveau mécanisme d'alerte mis en place par la Commission. Les ministres adoptent aussi une directive visant à modifier la directive sur les conglomérats financiers afin de combler les lacunes existantes et de garantir une surveillance complémentaire adaptée des entités financières appartenant à un conglomérat.

11

Selon les prévisions économiques de l'UE, la croissance économique de l'UE est en stagnation.

23

La Commission propose deux règlements au titre de l'article 136 du TFUE pour renforcer davantage la surveillance et la coordination économiques et budgétaires. Le président Barroso présente aussi les priorités de la politique économique dans l'analyse annuelle de la croissance 2012 et un document de consultation sur les «euro-obligations de stabilité».

DÉCEMBRE

9

Le Conseil européen décide de renforcer davantage l'union économique au moyen d'un «pacte budgétaire» entre les États membres de la zone euro qui prévoit l'introduction dans leurs systèmes juridiques nationaux de règles budgétaires et d'un mécanisme de correction automatique. Plusieurs autres États membres, n'incluant pas le Royaume-Uni, ont indiqué qu'ils étaient disposés à y participer après consultation de leur Parlement. En outre, un accord est conclu pour avancer l'entrée en vigueur du MES à la mi-2012. L'UE envisage aussi d'accélérer l'adoption des propositions de la Commission visant à stimuler la croissance et l'emploi et à mettre en œuvre des mesures, aux niveaux national et européen, pour soutenir l'emploi, notamment en faveur des groupes les plus vulnérables, tels que les jeunes chômeurs.

13

Gouvernance économique de l'UE: le paquet de mesures législatives entre en vigueur.

Prendre contact avec l'UE

EN LIGNE

Des informations sont disponibles dans toutes les langues officielles de l'Union européenne sur le site Europa:
europa.eu
http://ec.europa.eu/youreurope/

EN PERSONNE

Il existe des centaines de centres locaux d'information sur l'Union européenne dans toute l'Europe. Vous pouvez trouver l'adresse du centre le plus proche de chez vous sur le site internet suivant:
europedirect.europa.eu

PAR TÉLÉPHONE OU COURRIEL

Europe Direct est un service qui répond à vos questions sur l'Union européenne. Vous pouvez le contacter gratuitement par téléphone au numéro **00 800 6 7 8 9 10 11** (certains opérateurs de téléphonie mobile ne permettent pas l'accès aux numéros 00 800 ou facturent ces appels) (à partir d'un pays à l'extérieur de l'Union, en composant le numéro payant **+32 22999696**) ou par courriel via le site: **europedirect.europa.eu**

DES OUVRAGES SUR L'EUROPE

Consultez des publications sur l'UE d'un simple clic sur le site EU Bookshop:
bookshop.europa.eu

Pour obtenir des informations et des publications concernant l'Union européenne en langue française, vous pouvez aussi vous adresser aux:

REPRÉSENTATIONS DE LA COMMISSION EUROPÉENNE

Représentation en France
288 boulevard Saint-Germain
75007 Paris
FRANCE
Tél. +33 140633800
Courriel: comm-rep-par@ec.europa.eu
Internet: www.ec.europa.eu/france/index_fr.htm

Centre d'information sur l'Europe (même adresse)
Internet: www.touteleurope.fr/

Représentation à Marseille
CMCI
2 rue Henri-Barbusse
13241 Marseille Cedex 01
FRANCE
Tél. +33 491914600

Représentation en Belgique
Rue Archimède 73
1000 Bruxelles
BELGIQUE
Tél. +32 22953844
Courriel: COMM-REP-BRU@ec.europa.eu
Internet: www.ec.europa.eu/belgium/

Représentation au Luxembourg
Maison de l'Europe
7, rue du Marché aux Herbes
2920 Luxembourg
LUXEMBOURG
Tél. +352 4301-32925
Courriel: comm_rep_lux@ec.europa.eu
Internet: www.ec.europa.eu/luxembourg

BUREAUX DU PARLEMENT EUROPÉEN

Bureau pour la France
288 boulevard Saint-Germain
75007 Paris
FRANCE
Tél. +33 140634000
Minitel: 3615-3616 EUROPE
Courriel: epparis@europarl.europa.eu
Internet: www.europarl.europa.eu/paris/

Antenne de Strasbourg
Allée du Printemps
Bâtiment Louise Weiss
BP 1024 F
67070 Strasbourg Cedex
FRANCE
Tél. +33 388174001
Courriel: epstrasbourg@europarl.europa.eu
Internet: www.europarl.europa.eu/

Bureau d'information pour le Sud-Est
2 rue Henri-Barbusse
13241 Marseille Cedex 01
FRANCE
Tél. +33 496115290
Courriel: epmarseille@europarl.europa.eu
Internet: http://sudest.europarl.fr

Bureau pour la Belgique
Rue Wiertz 60
1047 Bruxelles
BELGIQUE
Tél. +32 22842005
Courriel: epbrussels@europarl.europa.eu
Internet: www.europarl.europa.eu/brussels/

Bureau pour le Luxembourg
Maison de l'Europe
7, rue du Marché aux Herbes
2929 Luxembourg
LUXEMBOURG
Tél. +352 4300-22597
Courriel: EPLuxembourg@europarl.europa.eu
Internet: www.europarl.europa.eu

Des représentations ou des bureaux de la Commission européenne et du Parlement européen existent dans tous les États membres de l'Union européenne. Des délégations de l'Union européenne existent dans d'autres pays du monde.

L’Union européenne

États membres de l’Union européenne

Pays candidats

NA-AD-12-001-FR-C

Office des publications

ISBN 978-92-79-22262-7

Prix au Luxembourg (TVA exclue): 7 EUR
doi:10.2775/28814